Schéma Départemental de la Lecture Publique 2023 – 2030

Table des matières

INTRODUCTION : un diagnostic exigeant… ***3***

… mais des réponses courageuses : principales actions mises en œuvre depuis 2017 **3**

Le projet départemental appliqué à la lecture publique : des limites historiques à dépasser **4**

I. Renforcer la proximité en desservant l'ensemble de la population ***5***

A. La Médiathèque Départementale : un facilitateur culturel **6**

1. Participer à l'aménagement culturel des territoires 6
2. Accompagner les bibliothèques dans leur rôle de transmission 7
3. Consolider l'image des bibliothèques 9

B. De nouvelles formes de coopération **9**

1. Contractualiser de façon réaliste et partagée 9
2. Inventer de nouveaux modes pour faire réseau 10
3. Evaluer les politiques mises en œuvre 11

C. Une exigence de qualité **11**

1. Définir et accompagner les projets locaux 11
2. Soutenir les montées en compétences 12

II. Elargir les périmètres d'action ***14***

A. Amplifier les partenariats culturels et éducatifs **14**

1. Le Pôle Courbet 14
2. Les Collèges 14
3. Les Saisons culturelles 14

B. Etendre la coopération au secteur des Solidarités **15**

1. Actions communes aux 3 axes 15
2. Actions relatives à l'axe « Insertion » 16
3. Actions relatives à l'axe « Petite enfance » 16
4. Actions relatives à l'axe « Perte d'autonomie » 16

III. Pour un maillage culturel innovant ***17***

A. Une offre documentaire physique et numérique **17**

1. Proposer des collections hybrides complémentaires 17
2. Développer et promouvoir la ludothèque numérique 18
3. Mettre en service un bibliobus numérique 19

B. Une Bibliothèque Numérique de Référence **20**

1. Déployer une plateforme documentaire numérique départementale mutualisée 20
2. Accompagner les évolutions numériques 21

C. Une modernisation des outils de production et de la gouvernance **21**

1. Modernisation du bâtiment 21
2. Adaptation des ressources aux nouveaux enjeux 23
3. Une gouvernance partagée 23

CONCLUSION : des besoins territoriaux clairs, un potentiel à exploiter ***24***

Table des annexes **25**

INTRODUCTION : un diagnostic exigeant…

Dans son rapport d'Inspection de décembre 2017[1], rédigé en lien étroit avec la Médiathèque Départementale (MD), l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) établit un diagnostic qui est toujours d'actualité. Les solutions préconisées le sont, pour la plupart, aussi. Le présent Schéma Départemental de la Lecture Publique (SDLP) s'inscrit ainsi dans la continuité des actions entreprises depuis lors, mais en propose de nouvelles, et en actualise les enjeux. Ils sont conformes au manifeste de l'UNESCO de 1994[2] et à la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021[3] relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, qui définit ce que sont les bibliothèques territoriales, leurs périmètres d'activités, leurs missions, leurs objectifs.

La loi réaffirme le rôle des bibliothèques départementales, en qualité de support aux bibliothèques municipales ou intercommunales pour : renforcer leur couverture territoriale, favoriser leur mise en réseau, leur proposer des collections, contribuer la formation de leurs personnels et enfin élaborer un schéma départemental approuvé par l'assemblée départementale.

Le rapport de 2017 souligne des déficits importants concernant le réseau de lecture du Doubs :

- une hétérogénéité des bibliothèques, qui agit comme un facteur limitant : dispersion des lieux de lecture, trop nombreux et inégaux en taille et qualité de services ;
- une quasi absence de fonctionnement en réseau, coopératif ou intercommunal ;
- un défaut rédhibitoire de professionnalisation et de qualification parmi les personnels ;
- des équipements de lecture souvent obsolètes.

Il exprime également des besoins concernant la MD [4] :

- une modernisation de l'équipement et des véhicules de la MD ;
- une articulation de la lecture avec les autres politiques départementales[5] ;
- une évolution de la contractualisation avec le bloc communal et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- une prise en compte de la problématique numérique et la recherche du label « BNR[6] » ;

un encouragement à finaliser la réorganisation du service en mettant en place une GPEC[7] .

… mais des réponses courageuses : principales actions mises en œuvre depuis 2017

Le Schéma Départemental de Coopération pour la Lecture de 2016[8] préfigurait une grande partie des recommandations énoncées par l'IGB en 2017. Des avancées significatives ont eu lieu :

- la réorganisation du service s'est achevée en 2019, un nouvel organigramme a été validé[9] ;
- le catalogue collectif Sequoia a été mis en ligne fin 2020[10] ;
- l'offre numérique Media-Doo a été renouvelée en 2021 et co-construite avec le réseau ;
- deux Contrats Territoires Lecture (CTL) ont été achevés (à Saint-Hippolyte et Nommay), un autre est en cours à l'Isle-sur-le-Doubs ;

[1] *Disponible en Annexe 1*
[2] *Disponible en Annexe 2*
[3] *https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000043635120/*
[4] *Cf. Annexe 1, page 73*
[5] *Notamment celles portées par la DESC, la DDET et la Direction des Solidarités*
[6] *« Bibliothèque Numérique de Référence »*
[7] *GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences*
[8] *Disponible en Annexe 3*
[9] *CTP du 30/01/2020, organigramme disponible en Annexe 4*
[10] *http://doubs.prod-osiros.decalog.net/*

- une nouvelle convention de partenariat avec les communes, avec des critères mis à jour, a été mise en place[11]. Elle sera remplacée en 2023 ;
- le dispositif de formation initiale a été repensé, incluant notamment une partie « stage pratique » ; de nombreuses formations sont désormais délocalisées dans les territoires ;
- une ludothèque numérique a été mise en place en 2022.

Quelques chiffres pour l'année 2021

- 187 bibliothèques partenaires dont 151 en desserte directe, 231 296 habitants desservis
- Personnel : 22 agents (21,5 ETP), soit 9,51 agents (9,29 ETP) /100 000 habitants desservis
- 151 966 documents prêtés + 394 outils d'animation (expos, jeux, valises thématiques etc.)
- 20 681 demandes de réservations reçues
- 14 896 documents achetés
- 3 605 usagers « Media-doo », actifs dans 76 bibliothèques
- 22 journées de formation avec 253 participants, bénévoles et salariés
- 19 projections de courts métrages et films documentaires
- 4 conférences musicales « Rodiathèques »
- 49 569 km parcourus dans le département

Le projet départemental appliqué à la lecture publique : des limites historiques à dépasser

La MD doit à présent continuer sur cette lancée, tout en tenant compte du contexte territorial évolutif et des autres politiques portées par le Département, formalisées notamment dans le SDAASP[12], le SDUN[13] et le SDIN[14]. Dans ce cadre, elle doit toujours devenir un centre de ressources à destination des bibliothèques communales et intercommunales, en travaillant les 3 axes suivants :

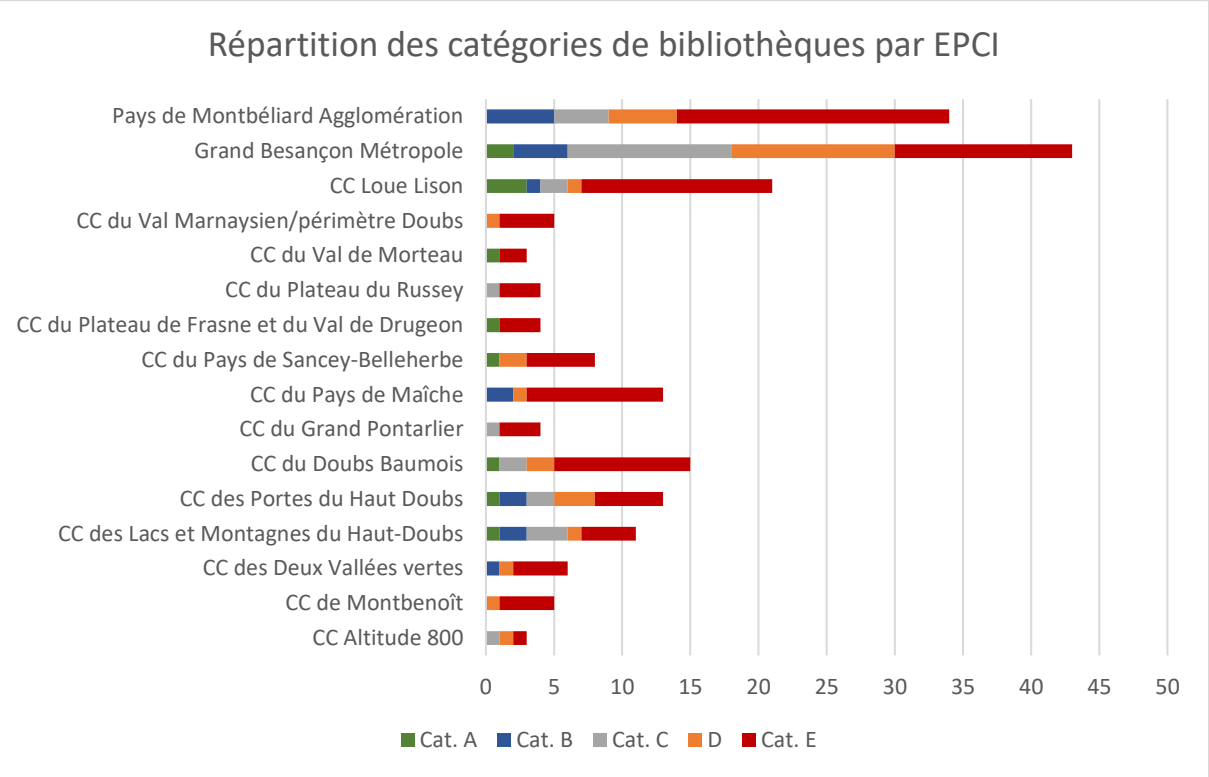
- **renforcer la couverture territoriale et favoriser la mise en réseau ;**
- **proposer des collections et des services adaptés aux bibliothèques et aux publics ;**
- **contribuer à l'amélioration de la qualité de service des bibliothèques.**

Ces 3 axes sont transversaux et sous-tendent l'ensemble des actions proposées. Ce schéma départemental s'attache donc à ancrer les prochaines actions de la MD dans leur légitimité historique (développement de la lecture, accès à l'information, accompagnement à la citoyenneté), tout en les propulsant dans les problématiques contemporaines de proximité de l'action publique et d'ouverture vers de nouveaux horizons culturels, éducatifs et sociaux.

[11] *Disponible en Annexe 5*
[12] *Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public*
[13] *Schéma Départemental des Usages du Numérique*
[14] *Schéma Départemental d'Insertion Numérique*

I. Renforcer la proximité en desservant l'ensemble de la population

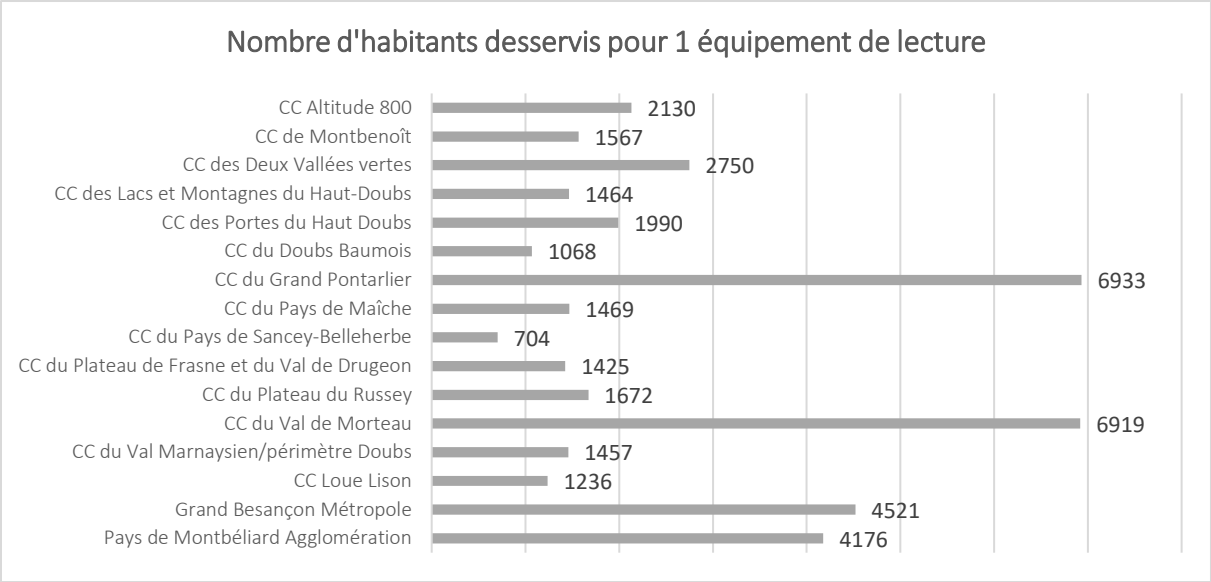
Avec 187 bibliothèques présentes sur le département, dont 28 de catégorie supérieure « A » ou « B »[15] et 136 de catégorie très inférieure « D » ou « E »[16], il est contre-productif de maintenir une desserte traditionnelle et une politique de service indifférenciée. La **dispersion des moyens** et le **saupoudrage des services** proposés est un facteur très limitant pour travailler qualitativement.



Un des grands enjeux sera donc de structurer et de resserrer ce réseau, pour garantir une équité d'accès à des services de lecture publique de qualité. Il est indispensable d'améliorer l'offre de services des bibliothèques de niveau A, B et certaines C, en leur proposant davantage de sur-mesure.

[15] *Il s'agit de bibliothèques et médiathèques qui, dans la typologie professionnelle des bibliothèques départementales, répondent favorablement à une série d'indicateurs structurels relatifs à l'offre de services, au bâtiment et à l'accueil, à la qualité de l'équipe de bibliothécaires et aux usagers. On trouvera ici le détail de cette typologie, ainsi qu'en Annexe 6 :* https://www.abd-asso.org/wp-content/uploads/2021/06/20210603_presentation_synthetique_typoalternativev6.pdf

[16] *Ce sont des structures qui, ne répondant favorablement qu'à quelques indicateurs mineurs de la typologie, s'apparentent davantage à des clubs de lecture qu'à des équipements culturels de lecture publique.*



On voit également que la densité de bibliothèques est très variable selon les territoires considérés. Certains d'entre eux, comme les EPCI du Grand Pontarlier et du Val de Morteau, sont particulièrement désavantagés même si des équipements de qualité peuvent s'y trouver. « Pays de Montbéliard Agglomération » et « Grand Besançon Métropole » étant des zones de forte densité de population, les équipements y desservent un grand nombre d'habitants, qui peuvent aussi compter sur de solides bibliothèques dans les villes centres.

Pour d'autres EPCI à caractère rural, les populations sont dispersées : les bibliothèques ne peuvent pas être trop éloignées des lieux de résidence ou de travail pour rester pertinentes et attractives. On y trouve donc de plus petits équipements, dont la qualité est variable comme on l'a vu précédemment, alors que leur nombre donne à penser qu'ils assurent une meilleure proximité.

Le besoin de resserrer le réseau, de favoriser les coopérations et d'augmenter la qualité des équipements est donc primordial.

A. La Médiathèque Départementale : un facilitateur culturel

Dans les communes rurales, les bibliothèques sont souvent **l'unique lieu de culture institutionnel**. C'est pourquoi il faut entendre *lecture publique* au sens large du terme, axée certes sur la fourniture de documentation et la promotion des produits culturels, mais également sur l'animation culturelle locale, la programmation événementielle, les partenariats associatifs, - bref dans un sens qui pose les bibliothèques comme des **lieux de vie culturelle et de rencontres**.

1. Participer à l'aménagement culturel des territoires

Les lieux de lecture du département du Doubs ne constituent pas un réseau de partenariat efficient, malgré la présence de véritables vaisseaux amiraux[17]. Souvent sous-dimensionnés, conçus comme des bibliothèques « à l'ancienne », avec peu d'espaces conviviaux, peu de place faite à l'animation ou au numérique, ce sont des équipements parfois perçus comme des « bonus » destinés aux lecteurs chevronnés… alors qu'ils sont souvent les seuls **établissements culturels** pouvant porter au quotidien des actions auprès des populations et accueillir des publics pour des événements.

[17] *Comme les bibliothèques de : Ecole-Valentin, Frasne, L'Isle-sur-le-Doubs, Mandeure, Orchamps-Vennes, Quingey, Saint-Vit, Saint-Hippolyte, Seloncourt, Morteau, Ornans…*

Certaines communes n'ont pas les moyens, ou le projet immédiat, de construire une bibliothèque adaptée.

La MD, localisée à Besançon, n'est pas centrale. Cela réduit fortement l'accessibilité pour de nombreux bibliothécaires, notamment ceux basés dans le Haut-Doubs[18] ou sur le territoire de PMA[19]. Cela leur rend parfois impossible l'accès au magasin d'accueil ou aux formations. Cela entrave, de plus, le fonctionnement en réseau car la desserte pour eux se limite aux bibliobus, malgré des besoins importants.

Dans une logique innovante, le maillage territorial pourrait s'adosser **à des bibliothèques relais**. On imagine ici des bibliothèques municipales ou intercommunales, qui seraient aussi des petites MD proportionnées à leurs territoires et collaborant avec des territoires limitrophes. On y trouverait des collections en magasin, des outils d'animations, des expositions, des espaces d'accueil et de formations, dont les bibliothèques proches pourraient également profiter. L'intérêt est de monter l'offre en qualité en portant une grande partie de l'effort d'investissement, mais de ne pas s'engager pluri-annuellement en fonctionnement, ni de devoir disperser du personnel supplémentaire dans des annexes au quotidien. Ces bibliothèques relais seraient par conséquent des **postes avancés** pour les bibliothécaires et des équipements ouverts au public. On estime le besoin à 2 bibliothèques relais, l'une vers le secteur de Montbéliard et l'autre vers le secteur de Pontarlier.

Objectif(s)	- Moderniser le réseau de bibliothèques par une ingénierie adaptée - Créer des bibliothèques relais adossées à des bibliothèques ouvertes au public
Calendrier	2023 - 2028
Budget	A définir

2. Accompagner les bibliothèques dans leur rôle de transmission

On peut différencier l'action culturelle, liée à la programmation événementielle, de la médiation culturelle, plus active sous forme d'ateliers ou d'activités groupées et partenariales, parfois autour d'expositions thématiques. Sont aussi concernées les actions avec le public scolaire, type accueils de classes, ou extra-scolaires type accueil de centres aérés, ou encore périscolaires. La médiation s'appuie sur des outils régulièrement mis à jour, très prisés par le réseau qui n'a souvent pas les moyens financiers de se les procurer de façon autonome.

En tant qu'interlocuteur privilégié, la MD peut favoriser la mise en relation des acteurs locaux, départementaux et régionaux pour le développement culturel des territoires dans les bibliothèques. Elle propose par ailleurs des animations régulières (résidences d'auteurs, projections cinéma, conférences musicales, rentrée littéraire…), et participe aux événements annuels (Petites Fugues, Bicentenaire Courbet…). Parmi les dispositifs forts à investir, plusieurs sont soutenus par la DRAC, y compris financièrement :

- « Micro-folies » (musée virtuel)[20] dans le cadre d'un Contrat Départemental Lecture Itinérance[21] ;
- « Premières pages » (lecture petite enfance)[22] ;

[18] *1h53 de trajet depuis Chapelle-des-Bois*
[19] *1h13 de trajet depuis Abbévillers*
[20] https://lavillette.com/page/micro-folie_a405/1
[21] *CDLI :* https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/services/DIC/livre-lecture/Developpement-de-la-lecture-publique/Le-Contrat-departemental-lecture-itinerance
[22] https://www.premierespages.fr/

- « Des livres à soi » (publics éloignés du livre et de la lecture)[23].

La MD fournit des **outils d'animations** pour la jeunesse et les adultes : expositions, valises thématiques, tapis de lecture, jeux de société et jeux géants, escape games, etc. Des expositions hybrides (mêlant physique et numérique) sont aussi proposées.

Objectif(s)	- Investir les dispositifs culturels soutenus par la DRAC - Renouveler l'offre d'expositions et d'outils pédagogiques
Calendrier	2023 - 2024
Budget	99 000 €/an pour les animations et l'action culturelle 5 000 €/an pour les expositions

[23] https://slpjplus.fr/livres-a-soi/

3. Consolider l'image des bibliothèques

En qualité d'équipement culturel support aux équipements culturels de lecture dans les territoires, la MD souffre d'une méconnaissance chronique de ses missions de la part de nombreux partenaires. Elle est parfois confondue avec la médiathèque de Besançon et, souvent, ses actions d'ingénierie culturelle, de formation, de développement numérique sont inconnues des collectivités que pourtant elle accompagne au quotidien. Elle se doit de définir des objectifs stratégiques de communication auprès de ses publics cibles, et mettre en œuvre les actions correspondantes. Cette stratégie et les solutions proposées sont rassemblées dans un rapport circonstancié[24], qui a pour objectif majeur de donner à la MD une identité physique et numérique, en conformité avec celle du Département. Il s'agit aussi de donner à voir le travail effectué au quotidien par les bibliothèques desservies et leurs collectivités.

Objectif(s)	- Valoriser les actions de la MD et celles des bibliothèques qu'elle dessert - Accroître la visibilité de la MD en direction de ses publics - Accroître la visibilité de la MD au sein des services du Département
Calendrier	2023 - 2025
Budget	Environ 10 000 € la première année pour des prestations d'agence

B. De nouvelles formes de coopération

Pour soutenir cet effort de facilitation culturelle, on doit proposer de nouvelles formes de coopération entre la MD et les bibliothèques desservies, mais aussi entre les bibliothèques elles-mêmes.

1. Contractualiser de façon réaliste et partagée

La contractualisation actuelle se fait sur la base d'une convention bi- ou multipartite engageant la collectivité bénéficiaire à respecter un certain nombre de critères chiffrés. Ils sont principalement quantitatifs, redondants avec ceux de la DRAC. Ils ne garantissent pas une qualité de services suffisante, comme on l'a vu, et ne font pas l'objet d'un dialogue préalable approfondi entre les signataires.

Il s'agit à présent d'insérer ces conventions dans la politique de contractualisation du Département, en particulier à l'occasion de **l'évolution des Contrats Territoires Sport/Culture/Jeunesse prévue en 2023**. Les nouveaux contrats s'appuieront sur un diagnostic partagé et sur l'enquête de lecture publique menée en mars et avril 2022 auprès d'élus locaux du territoire[25]. Ils préciseront les objectifs à atteindre avant d'en décliner les actions et engagements réciproques. Ils assureront un niveau de dialogue communal et intercommunal, une synchronisation entre les politiques du Département, et une adaptation au plus près des besoins des territoires.

Ces nouveaux contrats permettront enfin une **coordination optimale avec les dispositifs DRAC**, comme les « Contrats Territoire Lecture » (CTL) et les « Contrats

[24] *Travail de commande effectué par une élève conservatrice de l'Inet en juin et juillet 2022, la synthèse et le rapport complets sont disponibles en Annexes 7 et 8*
[25] *Le questionnaire est disponible en Annexe 9*

Départementaux Lecture Itinérance » (CTDLI)[26] qui forment un levier puissant de dialogue avec le soutien de l'Etat.

Objectif(s)	- Proposer une nouvelle contractualisation culturelle pour les EPCI et les blocs communaux, en rapport avec le renouvellement des conventions lecture
Calendrier	2023 - 2024
Budget	A définir

2. Inventer de nouveaux modes pour faire réseau

Le Département mène une politique d'encouragement à la prise de compétence intercommunale de la lecture publique. Les modalités d'accompagnement sont plus favorables dans ce cas. A ce jour, seul un EPCI[27] a pris la compétence lecture : c'est certes trop peu… mais encourageant car il fonctionne très bien et prouve par la pratique que c'est une voie à suivre. Dans les autres cas, **le pouvoir d'incitation de la MD reste très faible**.

Les critères en vigueur favorisent une logique de guichet, et la faiblesse des aides au fonctionnement proposées ne laisse la place qu'aux bonnes volontés locales. On compte ainsi 13 réseaux constitués en dehors d'une prise de compétence[28], soit 49 bibliothèques. La principale plus-value de ces réseaux est la centralisation de la desserte sur la commune-centre. Elle diminue le nombre de points de desserte bibliobus ou magasin d'accueil, mais ne donne guère lieu à de réelles coopérations dans d'autres domaines, ni matière à une grande cohérence culturelle territoriale. Trois leviers sont à même d'augmenter le pouvoir d'influence de la MD :

- une **politique de soutien financier plus ambitieuse**[29], avec l'augmentation des enveloppes budgétaires de subventions (création d'emploi, matériel informatique/multimédia et mobilier, offre documentaire et numérique) ;
- la **généralisation de la démarche de design de service** et de co-construction, inaugurée avec les CTL, pour aider à définir des projets d'envergure (rénovation, construction), par exemple sous forme d'appels à projets ;
- l'amélioration du dialogue quotidien et de **l'accompagnement scientifique des bibliothèques de niveau A et B** en situation de tête de réseau, avec des services dédiés (politique documentaire et médiation culturelle).

Objectif(s)	- Repenser les dispositifs de subvention et en augmenter les taux - Mettre en place des appels à projets de design de service - Proposer des services dédiés aux bibliothèques pilotes
Calendrier	Dès 2023 et jusque 2030
Budget	90 000 €/an pour l'aide à la création de postes (fonctionnement) 70 000 €/an pour l'équipement (mobilier) 20 000 €/an pour le développement de l'offre documentaire et numérique

[26] https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/DIC/livre-lecture/Developpement-de-la-lecture-publique/Le-Contrat-departemental-lecture-itinerance
[27] *Communauté de communes du Plateau de Frasne et de Val du Drugeon*
[28] *Amancey (uniquement sur le périmètre de l'ancienne CC), Arc-et-Senans, Arcey, Baume les Dames, Devecey, Levier, Maîche, Orchamps-Vennes, Ornans, Rigney, Saint-Vit, Sancey, Valdahon*
[29] *On trouvera la liste des dispositifs en Annexe 10*

3. Evaluer les politiques mises en œuvre

En mars et avril 2022 une enquête en ligne a été menée auprès de 212 élus locaux, en particulier auprès des Maires des communes desservies par la MD, ainsi qu'aux Présidents des EPCI correspondants. 126 communes ou EPCI[30] ont répondu au questionnaire[31]. Cette enquête a fait émerger des problématiques et des besoins forts, que l'on peut synthétiser ainsi :

- les bibliothèques sont **considérées comme des lieux de vie** et de rencontre pour les populations, en lien avec les structures éducatives et sociales ;
- la **fourniture de documents** (livres, CD, DVD, livres lus) et d'outils d'animation reste de très loin l'attente principale ;
- les attentes sont fortes en matière de **mutualisation de coûts, de moyens, de compétences et d'actions ;**
- les **demandes de financement d'animations** sont plébiscitées ;
- les besoins de **modernisation des équipements**, d'innovation et d'accompagnement (organisation et fonctionnement) sont évoqués.

Ces lignes de force serviront donc de socle à l'évaluation des actions menées dans le cadre du présent SDLP, à mi-parcours puis en fin de mandat.

C. Une exigence de qualité

Cette exigence repose quasiment intégralement sur l'aspect humain du travail en bibliothèque. Avant d'être un projet de bâtiment, une bibliothèque est **un projet de services culturels, proposés à une population donnée et portés par des personnels qualifiés**. La qualité repose donc sur la prise en compte du fonctionnement des équipements de lecture dès l'amont des projets, en particulier les ressources humaines affectées.

1. Définir et accompagner les projets locaux

Construction, déménagement, rénovation de bibliothèques, projets documentaires, numériques ou d'animation culturelle : autant d'aspects de l'accompagnement territorial dont la MD a la charge au quotidien. Une **organisation spécifique du service par pôles a été montée** pour répondre à cette mission.

Ceci étant, cet accompagnement ne se mène pas hors sol ni de façon autonome. Des marges de progressions sont encore importantes pour dépasser, localement, la logique unilatérale du *projet bâti* et pour intervenir, globalement, en amont de la conception des projets. Trop souvent la MD est sollicitée au mieux en phase « Avant-projet définitif », au pire quelques semaines avant l'ouverture au public. C'est beaucoup trop tard pour se projeter dans le fonctionnement et acter des choix stratégiques,

[30] Cc Altitude 800, Cc du Grand Pontarlier, Cc du plateau du Russey, Cc du Val de Morteau, Cc Grand Besançon Métropole, Cc Loue Lison, Cc Plateau de Frasne et du Val du Drugeon, Abbévillers, Amagney, Arc-et-Senans, Arcey, Audeux, Auxons, Avilley, Avoudrey, Baume-les-Dames, Bavans, Belleherbe, Bethoncourt, Beure, Blamont, Bonnétage, Bouclans, Boussières, Bretonvillers, Byans-sur-Doubs, Cendrey, Chaffois, Chamesey, Chamesol, Charmoille, Charquemont, Chay, Chemaudin-et-Vaux, Chevigney-sur-l'Ognon, Courcelles-les-Montbéliard, Courtefontaine, Cussey-sur-l'Ognon, Dambelin, Dammartin-les-Templiers, Dasle, Deluz, Devecey, Durnes, Echenans, Ecole-Valentin, Ecot, Epeugney, Exincourt, Fontaine-les-Clerval, Fournets Luisans, Frambouhans, Geneuille, Gennes, Gilley, Glere, Grand'Combe Chateleu, Grandfontaine, Les Gras, Hérimoncourt, L'Isle-sur-le-Doubs, La Chaux, La Cluse-et-Mijoux, La Tour de Scay, Laissey, Lantenne-Vertière, Larnod, Lavans, Vuillafans, Levier, Liesle, Mandeure, Mathay, Métabief, Moncey, Montandon, Montenois, Montferrand-le-Château, Montperreux, Morre, Morteau, Mouthe, Mouthier Haute-Pierre, Myon, Nancray, Nommay, Novillars ,Orchamps-Vennes, Osselle-Routelle, Oye-et-Pallet, Passonfontaine, Pelousey, Pierrefontaine-les-Varans, Pirey, Plaimbois du Miroir, Pouilley Français, Pouilley-les-Vignes, Premiers Sapins, Provenchère, Quingey, Roche-lez-Beaupré, Rochejean, Rurey, Le Russey, Saint-Hippolyte, Saint-Maurice Colombier, Saint-Vit, Sancey, Saône, Seloncourt, Serre-les-Sapins, Sochaux, Solemont, Sombacour, Thise, Trévillers, Vaire, Vercel, Vieilley, Vieux-Charmont, Villars-sous-Dampjoux, Villers-sous-Chalamont, Villers-sous-Montrond, Voujeaucourt, Vuillafans, Vuillecin

[31] Questionnaire portant sur les rubriques suivantes : informations générales, gestion de la bibliothèque, perception de la/des bibliothèques sur le territoire, besoins et attentes, attentes en matière de desserte par la MD, autres informations

culturels et budgétaires. Trois aspects sont à développer pour éviter les mauvaises surprises, voire les blocages fonctionnels :

- une **veille des projets coordonnée avec la DDET** pour une meilleure lecture stratégique et une présence en amont ;
- un accompagnement renforcé des collectivités pour la rédaction des **Projets Culturels Scientifiques Educatifs et Sociaux** (PCSES), par le biais d'un modèle type co-construit avec le réseau et validé par la DRAC[32] ;
- la prise en charge des **études de faisabilité et études préalables** aux projets de bibliothèques, avec une dimension de design de service.

Objectif(s)	- Travailler avec la DESC et la DDET à la création d'un observatoire culturel départemental - Encourager la rédaction de PCSES sur le modèle co-construit - Financer des études en amont des projets de rénovation/construction
Calendrier	Dès 2023 et jusque 2030
Budget	25 000 €/an pour la mise en place d'études d'aménagement culturel des territoires sous forme d'appel à projets

2. Soutenir les montées en compétences

On trouve 2 types de personnel en bibliothèque municipale : salarié et/ou bénévole. Dans les deux cas, il peut être ou non qualifié : formation initiale de la MD, formation professionnelle (type titre ABF[33], DUT, Licence ou Master métiers du livre…) ou lauréat de concours.

Personnels des bibliothèques	Nombre	%
Salariés	76	8 %
dont qualifiés	*59*	78 %
dont non qualifiés	*17*	22 %
Bénévoles	861	91,9
dont qualifiés	*115*	13 %
dont non qualifiés	*746*	87 %
Total	937	100 %
dont qualifiés	*174*	19 %
dont non qualifiés	*763*	81 %

Dans le Doubs, on compte 76 salariés pour 861 bénévoles, dont au total 174 personnels qualifiés. C'est **notoirement insuffisant pour une gestion de bibliothèque et une médiation culturelle de qualité**, d'autant que les quotités des salariés sont souvent faibles (beaucoup de postes à temps partiel, soit un total de 47,18 ETP) et les cadres d'emplois revus à la baisse (agents de catégorie C sur des postes de catégorie B).

Les subventions pour la création d'emploi sont, comme on l'a vu, un premier levier à consolider pour la montée en compétence des personnels. La formation initiale et continue en est un second, qui permet également la mise à jour de connaissances des

[32] *Disponible en Annexe 11, il a été conçu et co-construit en 2021 lors d'une formation-action spécifique, avec les bibliothèques de Amancey, Bouclans, Ornans, Maîche, et Valdahon. Il est accompagné d'un kit méthodologique pour effectuer les diagnostics et faciliter la rédaction.*
[33] *Formation qualifiante d'auxiliaire de bibliothèque, délivrée par l'Association des Bibliothécaires de France, sur la base de 200 heures de cours théoriques et 35 heures de stage pratique suivis d'un examen*

personnels déjà qualifiés et le partage entre bibliothécaires du réseau. La MD propose un **plan de formation annuel**[34], évoluant chaque année.

Il convient dans les années à venir de renforcer la définition du plan de formation avec les acteurs du secteur du livre[35], pour des actions communes et concertées, et de proposer de **nouveaux types d'action de formation**, moins magistrales et frontales, plus adaptées aux besoins de chaque territoire, avec un programme dédié et déployé sur site. Cette approche permet de travailler de façon plus précise sur les déficits locaux, d'animer les réseaux de lecture, de promouvoir les axes portés par le Département, et de valoriser des partenariats. Par exemple, des journées programmées à la bibliothèque centrale dans un réseau de coopération, au sujet de la valorisation des contenus numériques ou des acquisitions partagées.

Dernier aspect : **développer les visites de bibliothèques performantes et/ou innovantes**, à destination des bibliothécaires et des élus du réseau, après avoir constitué un répertoire représentatif et des outils de valorisation de ces établissements.

Objectif(s)	- Développer des actions de formation de proximité, sur sites - Développer la découverte des bibliothèques innovantes
Calendrier	2023 - 2030
Budget	Budget de formation régulier (25 000 €/an)

[34] *Disponible en Annexe 12*
[35] *Comme l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche Comté, le CNFPT, Bibliest etc.*

II. Elargir les périmètres d'action

Les bibliothèques sont historiquement ouvertes à toute la population, mais aussi candidates à de nombreux partenariats. Cela génère à la fois des problématiques de recoupement de publics et de croisement de périmètres d'intervention avec de nombreux acteurs institutionnels, notamment dans notre propre collectivité.

A. Amplifier les partenariats culturels et éducatifs

La plupart des actions proposées ici s'appuient sur une volonté de désenclavement de la lecture, en la mettant en relation avec les autres politiques portées par les acteurs institutionnels du territoire. Il est essentiel de comprendre que les bibliothèques ne peuvent fonctionner en autarcie : elles font partie d'un **écosystème complexe mettant en jeu les secteurs culturels, éducatifs et sociaux**.

La MD a par conséquent vocation à s'associer à ces acteurs, afin d'investir si possible et nécessaire un volet lecture dans les politiques, schémas, actions mises en œuvre. Parmi les secteurs privilégiés :

1. Le Pôle Courbet

Le Pôle Courbet est un acteur culturel essentiel dont le rayonnement dépasse largement les limites départementales. Il propose un centre documentaire qui a vocation à s'enrichir et monter en puissance. La MD peut apporter son soutien sur trois volets :

- coopération et partenariats pour des actions envers les publics (expositions temporaires, accueils de groupes et ateliers) ;
- accompagnement de la création d'un centre documentaire de référence dans le domaine artistique, en particulier dans ses aspects techniques ;
- partenariat autour du dispositif Micro-folies[36] , notamment en intégrant des œuvres numérisées du Musée avec leur appareil pédagogique.

2. Les Collèges

Le public des collèges a des besoins documentaires spécifiques, notamment en matière d'accès à la culture, de littérature jeunesse et d'Education aux Médias et à l'Information (EMI). Les équipes pédagogiques ont elles aussi besoin de ressources dans le cadre de leurs actions. La MD peut apporter son soutien sur trois volets :

- possibilité d'élaborer et de co-construire un portail numérique culturel dédié aux collégiens dans le cadre de la BNR ;
- mise en place d'actions dEMI sous forme d'ateliers ;
- mise à disposition d'outils d'animations et de documentation dans le cadre de projets spécifiques.

3. Les Saisons culturelles

La programmation culturelle départementale est valorisée à travers les saisons C@P25. Elles se déclinent en quatre temps qui rythment la vie culturelle des territoires : la « Saison numérique » en hiver, le « Printemps des amateurs », « Patrimoines communs » pour la saison estivale et enfin à l'automne, les résidences d'artistes. La MD propose de son côté des rendez-vous dans les bibliothèques de son réseau : concerts,

[36] *Cf. partie I.A.2*

conférences musicales, projections de films (documentaires et courts-métrages), résidences d'artistes, rencontres autour du numérique etc. Le triple besoin de **coordination des actions**, de **mise en cohérence territoriale** et **d'identité départementale** paraît par conséquent évident. Ce besoin peut être satisfait avec une programmation globale et commune, s'appuyant sur une préparation coordonnée en amont par les différents acteurs des projets.

Objectif(s)	- Accompagner la création d'un centre documentaire de référence pour le Pôle Courbet - Mettre en place des services dédiés aux collégiens et aux équipes pédagogiques - Intégrer les actions culturelles de la MD à la Saison Culturelle Départementale
Calendrier	2023 - 2028
Budget	A définir

B. Etendre la coopération au secteur des Solidarités

Des recoupements significatifs existent entre les périmètres d'action et les publics cibles de la Direction des Solidarités et ceux de la Médiathèque départementale. Le postulat de départ étant de mettre en relation localement les structures sociales et les bibliothèques, trois groupes de travail ont été montés, suivant trois axes :

- insertion ;
- petite enfance, enfance, parentalité ;
- perte d'autonomie.

Les actions proposées ne sont pas des offres « clés en main » verticales pour nos partenaires : elles s'entendent comme des bases de travail pour une véritable co-construction avec eux. L'idée est de développer des projets sur le temps long mais opérationnels, concrets, prenant appui sur une coopération de terrain et, idéalement, sur des ambassadeurs de la lecture dans les structures locales. Dans ce sens, le lien avec les bibliothèques des territoires est indispensable.

1. Actions communes aux 3 axes

- Fournir des livres pour installer des coins lecture dans les CMS, salles d'attentes PMI, Pôles Enfants Confiés, résidences de personnes âgées (ainsi que pour l'organisation du portage à domicile) ; idem pour les assistants familiaux.
- Proposer et promouvoir des documents physiques et numériques pour les publics DYS, ainsi qu'en matière d'édition jeunesse accessible et pour les personnes en situation de handicap.
- Répondre aux appels à projet Culture Santé Bourgogne Franche-Comté, en lien avec la DRAC et l'ARS[37].

[37] *Descriptif disponible ici :*
https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-Projets-Culture-Sante-2022-Bourgogne-Franche-Comte
Il s'agit notamment de de favoriser l'émergence et le développement de politiques culturelles au sein des établissements de santé et médico-sociaux, tant au bénéfice des usagers que des personnels. On attend ici des projets structurés, inscrits dans la durée de l'année en cours, mis en œuvre dans les établissements faisant intervenir des structures culturelles ou des artistes professionnels dont la qualité du travail est reconnue par le Ministère de la Culture.

- Ouvrir des comptes Média-Doo pour les publics des CMS et assistants familiaux, gérés par des ambassadeurs dédiés sur site.
- Mettre en place des résidences Microfolies spécifiques .
- Etablir des liens entre les établissements sociaux et les bibliothèques locales afin de proposer des services et animations adaptés aux publics.
- Proposer des animations spécifiques autour de la lecture et prêt d'outils d'animation.
- Organiser des formations communes entre professionnels des Solidarités et de la Lecture pour concevoir des solutions dédiées.

2. Actions relatives à l'axe « Insertion »

- Déployer le dispositif « Facile à Lire »[38].
- Organiser des ateliers ludiques.
- Mettre en place des ateliers numériques.

3. Actions relatives à l'axe « Petite enfance »

- Programmer des animations d'éveil musical.
- Concevoir des actions d'accompagnement à la parentalité.

4. Actions relatives à l'axe « Perte d'autonomie »

- Proposer le portage à domicile direct ou via les services d'aide à domicile.
- Travailler avec les services d'aide à domicile pour accompagner des personnes dépendantes à la bibliothèque.
- Soutenir la constitution de collections de livres lus et de livres en gros caractères dans les bibliothèques.
- Aider à la mise en place d'animations et de rencontres dans les bibliothèques intervenant dans les EHPAD et accueillant des personnes âgées.

L'idée est de débuter en 2023 avec des **bibliothèques et structures sociales pilotes**, sur la base du volontariat et en représentativité des différents territoires, pour tester différentes formules avant un déploiement plus systématique à partir de 2024.

Objectif(s)	- Toucher les public cibles insertion, petite enfance et perte d'autonomie - Proposer des documents et des animations pour les personnes âgées
Calendrier	2023 - 2028
Budget	Budget propre de la MD + part du budget Microfolies : 20 000 €/an

[38] *Le dispositif vise en priorité les adultes en situation d'illettrisme ou d'apprentissage de la langue française, les adultes sans pratiques de lecture ou qui ont perdu l'habitude de lire, et les personnes en situation de handicap (dyslexie, déficience cognitive). Mais les lecteurs assidus trouvent aussi un grand intérêt dans les sélections proposées. Il associe les partenaires de la formation et de l'insertion, les acteurs sociaux et médico-sociaux.*

III. Pour un maillage culturel innovant

La MD soutient les bibliothèques desservies dans leurs projets territoriaux, mais aussi et surtout dans leurs missions de fourniture de produits culturels : livres, cd, dvd, jeux, etc. C'est la première mission des bibliothèques départementales, historiquement, en volume de production et en besoins exprimés. Il y a par conséquent une dimension logistique très forte, avec un travail de fond à mener pour valoriser et transmettre ces produits culturels. Le numérique prend davantage de place chaque année, mais se pense en complémentarité de l'offre physique. Conformément aux engagements pris dans le **Schéma Départemental d'Insertion Numérique** (SDIN), la MD coordonne et encourage l'action des bibliothèques du Département afin que celles-ci deviennent des lieux d'accès au numérique pour tous et organisent, lorsque cela est possible, une action de médiation numérique en collaboration avec les structures locales.

4 actions pilotes sont prévues dans le cadre du SDIN[39]

- Accompagner le portage numérique par les lieux de lecture
- Développer l'accès aux ressources numériques
- Assurer une meilleure couverture territoriale par un bibliobus numérique
- Accompagner l'évolution des bibliothèques en tiers lieux numériques

A. Une offre documentaire physique et numérique

L'offre proposée par la MD est encadrée par une **nouvelle charte des collections**[40]. La mise en œuvre de la politique documentaire s'appuie sur deux étapes :

- **la sélection** (choix des titres pertinents dans la production éditoriale) / **la désélection** (mise de côté des titres non pertinents) ;
- **l'acquisition** (intégration effective des exemplaires dans les collections) / **l'élimination**[41] (retrait des collections des titres rejetés).

Ces gestes professionnels sont effectués au quotidien, ils donnent lieu à un traitement technique et à une gestion de stocks dans un logiciel de gestion. Ils sont le préalable indispensable à la médiation auprès des populations desservies.

1. Proposer des collections hybrides complémentaires

Comme les bibliothèques municipales, les bibliothèques départementales créent des collections évolutives de documents. Deux grandes différences cependant :

- d'une part elles n'ont pas de mission de conservation ;
- d'autre part elles ne desservent pas des lecteurs individuels mais des bibliothèques.

La compréhension des besoins se fait donc de façon indirecte, l'offre s'ajustant par des choix scientifiques assumés. La politique documentaire explicite la façon dont on acquiert, conserve et élimine les documents : quels ouvrages, pour qui[42] ? Actuellement, c'est une offre unique, homogène, composée avec soin qui est proposée à toutes les bibliothèques. Il faut néanmoins passer une étape supplémentaire en

[39] *Détail disponible en Annexe 13*
[40] *Disponible en Annexe 14*
[41] *Souvent appelée « désherbage »*
[42] *De grands principes sont déjà établis à la MD pour éviter les principaux écueils (niveaux intellectuels, thématiques exclues, multi-exemplaires, complémentarité physique/numérique, désélection, etc.).*

établissant une **politique documentaire concertée**, c'est-à-dire co-construite avec les bibliothèques afin de répondre au plus près à leurs besoins, en fonction de leur typologie.

Politique documentaire concertée

Cette démarche a débuté en 2022, avec deux formations-actions[43] réunissant les référents documentaires de la MD et des bibliothécaires[44] volontaires du réseau, afin de commencer la co-construction de cette politique documentaire.

- Des **prototypes d'outils** de diagnostic, de concertation et de suivi ont été fabriqués
- Un séminaire de travail est prévu avec ces bibliothèques au second semestre 2022 pour **imaginer une mise en pratique** et préparer les modalités d'une expérimentation
- **L'expérimentation aura lieu en 2023** pour tester les outils en situation réelle de production, évaluer les conséquences en matière de desserte, finaliser les procédures
- On envisage un **élargissement à l'ensemble du réseau** à partir de 2024

Objectif(s)	- Concevoir et mettre en œuvre une politique documentaire concertée - Adapter l'offre de services par typologie de bibliothèques - Faire évoluer l'offre Média-Doo en lien avec la politique numérique du Département
Calendrier	2023 - 2030
Budget	313 500 €/an

2. Développer et promouvoir la ludothèque numérique

Le **numérique ajoute une nouvelle dimension à l'offre documentaire.** Une ludothèque numérique a été créée en 2022 : il s'agit de prêter « clés en mains », avec une formation à leur utilisation, des packs incluant consoles de jeux vidéo dernière génération[45], leurs accessoires et autres matériels d'accompagnement (téléviseurs…). Elle inclut la ludothèque « physique », évolutive elle aussi. 6 packs ont déjà été constitués, et 6 bibliothèques ont été formées. Le dispositif doit monter en puissance.

Objectif(s)	- Développer la ludothèque physique et numérique
Calendrier	2023 - 2030
Budget	6 500 €/an

[43] *En mars puis en avril 2022*
[44] *Les responsables des bibliothèques de Baume-les-Dames, Morteau, Ornans, Saint-Vit, Seloncourt et de la CC Frasne-Drugeon*
[45] *Playstation 5, Nintendo Switch, mais aussi Playstation 4, matériel de rétrogaming et casques VR*

3. Mettre en service un bibliobus numérique

Cet outil hybride a pour ambition d'enrichir l'offre de desserte actuelle, en mettant l'accent sur les technologies et les contenus numériques. Il est pensé comme **une extension de la MD, une véritable médiathèque itinérante.**

Il aura vocation à sillonner le département du Doubs, en allant à la rencontre des publics éloignés de la culture numérique. Il offrira, en plus des services habituels (livres, CD, DVD), un accès au très haut débit, grâce à une liaison satellitaire permettant un accès direct à l'internet et aux contenus numériques proposés sur Média-Doo. L'idée est aussi de mettre à disposition un écosystème de jeux vidéo sur consoles, ainsi qu'un Fablab (imprimante 3D, tablettes numériques, tablettes, ordinateurs et logiciels de traitement de l'image et du son, etc.) ou encore du matériel de réalité virtuelle 3D. Il sera équipé de téléviseurs, de box avec wifi intégré, de connections Ethernet, afin de mettre en place des ateliers **Education aux Médias et à l'Information**, des démonstrations, des animations numériques, des vidéo-projections, une borne d'écoute musicale...

Il devra être à l'avant-poste des actions **d'insertion numérique** portées par la MD, mais aussi par d'autres services du Département qui seraient intéressés. En tant qu'outil majeur de lutte contre la fracture numérique, il sera pensé pour accueillir des intervenants et partenaires légitimes pour ce genre d'actions : écrivains publics, Pôle Emploi, CCAS, relais de tous types de services sociaux et d'aide à l'accès à l'E-administration. On pourra s'inspirer de l'exemple de la Meuse[46].

Il sera adapté à un déploiement rapide et autonome dans les communes rurales, avec un auvent, des tables et chaises, des transats rapides à installer sur une place de village, devant une bibliothèque… S'il aura un rôle de promoteur numérique, il devra rester un objet fédérateur, jouant son rôle en matière de vivre ensemble et d'animation des territoires. Il sera animé par un conseiller numérique[47] qui pourra être partagé avec d'autres services. Il constituera l'un des modules du projet de Bibliothèque Numérique de Référence, détaillé plus bas.

Objectif(s)	- Construire un projet partenarial d'insertion numérique itinérante - Mettre en service un bibliobus numérique
Calendrier	2023 - 2028
Budget	400 000 €, avec 40% HT de subvention DRAC

[46] https://camelia55.meuse.fr/cms/articleview/id/3833
[47] https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/

B. Une Bibliothèque Numérique de Référence

Le programme des Bibliothèques Numériques de Référence (BNR)[48] a été lancé en mars 2010 dans le cadre des 14 propositions pour le développement de la lecture. L'objectif est d'aider les grandes collectivités françaises à se doter de bibliothèques numériques de haut niveau, capables de proposer aux usagers des collections de services numériques de premier plan. Il s'agit donc d'atteindre de nouveaux publics et de contribuer à la modernisation des bibliothèques afin qu'elles demeurent au cœur de l'activité culturelle et sociale de leur territoire.

Cette démarche de labellisation intègre le bibliobus numérique décrit précédemment, et sera mise en œuvre par un recrutement de 3 ans sur contrat de projet.

Le programme BNR s'appuie :

- Sur l'attribution par le Ministère de la Culture d'un **label reconnaissant à la collectivité la qualité du projet** présenté
- Sur un dispositif d'accompagnement basé sur un **financement important de l'État** par mobilisation pluriannuelle de la DGD, et sur un travail de mise en réseau et d'accompagnement technique du projet par les services de l'État

1. Déployer une plateforme documentaire numérique départementale mutualisée

Le logiciel « SIGB » (Système Intégré de Gestion de Bibliothèques) permet de gérer le catalogue de documents et la circulation de ceux-ci sur le réseau départemental. Il est à présent dépassé, et n'est à ce titre plus développé par le fournisseur. La nécessité de le moderniser est donc impérieuse. En outre, il fait doublon avec le catalogue collectif Sequoia (2 catalogues, 2 fournisseurs, 2 plateformes qui communiquent laborieusement).

Le projet de **renouvellement du SIGB** est une opportunité unique d'intégrer de façon optimale le SDIN et son cadre programmatique, ainsi que le SDUN. En effet, il permet de suppléer les bibliothèques partenaires dans le déploiement, la maintenance, l'exploitation de leurs systèmes de gestion, tout en bénéficiant de la meilleure qualité possible. La proposition qui est faite ici consiste à monter une plateforme documentaire numérique départementale mutualisée, labellisée « BNR » poursuivant plusieurs objectifs :

- **mutualiser les moyens** concernant la gestion des catalogues locaux, pour aider le réseau à monter en qualité et diminuer pour tous les charges induites ;
- **regrouper les données bibliographiques** pour harmoniser les catalogues, les mettre à jour en temps réel, évaluer les usages, intégrer les données et contenus numériques ;
- **optimiser la circulation des documents**, la politique documentaire concertée et le Prêt Entre Bibliothèques ;
- **simplifier l'accès aux services web** de la MD en fusionnant le site web et le portail Sequoia ;

[48] *Descriptif disponible en Annexe 15 et ici : https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques/Les-Bibliotheques-numeriques-de-reference*

- **proposer en standard un site web** à chaque bibliothèque + un catalogue en ligne et des services associés.

Objectif(s)	- Elaborer et co-construire un projet de BNR avec une dimension réseau - Le mettre en œuvre de façon pluriannuelle
Calendrier	2023 – 2027
Budget	Pour le SIGB, prévoir 200 000 € la 1ère année, et 30 000 €/an pendant 5 ans Recrutement sur contrat de projet : 53 000 €/an Subventions DRAC prévues autour de 40% HT, davantage pour certaines tranches

2. Accompagner les évolutions numériques

Une politique de modernisation numérique doit pouvoir s'appuyer sur des infrastructures locales adaptées à sa valorisation. Les bibliothèques du Département sont encore trop souvent peu dotées à ce niveau : bornes wifi publiques avec système d'authentification[49], espaces publics numériques intégrés, équipements type ordinateurs, tablettes, imprimantes 3D…

Le Département peut promouvoir l'accès wifi public dans les bibliothèques et accompagner l'achat de matériel par le biais de subventions spécifiques.

Objectif(s)	- Contribuer à la modernisation numérique des bibliothèques - Définir une politique de financements dédiée (prises en charges directes, subventions)
Calendrier	2023 - 2028
Budget	20 000 €/an pour l'informatique et le multimédia

C. Une modernisation des outils de production et de la gouvernance

1. Modernisation du bâtiment

a) Contexte

Les locaux de la MD[50] ont été construits en 1968 par l'Etat (500 m²), agrandis en 1983 (+830 m²), et mis à disposition du Conseil Départemental. En septembre 2014 ont été effectués des travaux d'aménagement d'un magasin d'accueil. Il permet aux bibliothèques de la CAGB (43) et de la CC du Val Marnaysien (5 bibliothèques), de venir sur place s'approvisionner. Le bâtiment a été construit sur 3 étages : un niveau complet et 2 demi-niveaux incluant les magasins, aménagés en structures autoportantes. Ils sont répartis en 2 zones.

b) Problématiques

Elles sont nombreuses et liées entre elles :

- **un accueil/secrétariat peu visible** et ne garantissant pas un bon accueil des bibliothèques partenaires ;
- **une salle de formation en conflit d'usages** : elle sert aussi de salle de réunion et d'espace de stockage des CD et DVD ;

[49] *Par exemple via un prestataire type « Cigale » : https://cigale-hotspot.fr/#reseau*
[50] *Plans disponibles en Annexes 16 A, B et C*

- **des bureaux de bibliothécaires disséminés et mal conçus**[51] : besoin de revoir l'implantation en fonction de la nouvelle organisation pour un bon management ;
- **un magasin d'accueil sous-dimensionné** : initialement prévu pour 48 bibliothèques, il en accueille aujourd'hui 70, le besoin allant croissant. Le nombre de livres proposés (actuellement 8 000) y est insuffisant, et l'intégration de tous les supports physiques impossible ;
- **une mauvaise circulation du public ;**
- **une refonte nécessaire des magasins et réserves** : volumétrie, sûreté et sécurité des collections, circulation et repérage ;
- **un manque d'espaces d'accueil dédiés au numérique :** showroom ludothèque numérique et expositions hybrides, espaces de coworking.

La forme générale en U du bâtiment induit des circulations horizontales très importantes, qui nuisent à la productivité des agents. Pour les visiteurs, cela pose des problèmes de repérage dans les locaux. De l'amiante a été diagnostiquée au droit des planchers des magasins, des travaux de protection ont été effectué en 2022.

La surface au sol de bureaux est de 265m² pour 22 agents (12m² par agent), la surface utile étant de l'ordre de 177m², soit 8m² par agent. L'ancienneté du bâtiment propose une isolation thermique et phonique médiocre. De nombreux espaces sont partagés, certains agents n'ayant pas de bureaux dédiés.

Les bibliothèques partenaires font, en outre, remonter un double besoin essentiel de **disponibilité des documents** et de **réactivité dans leur distribution** : la configuration actuelle du bâtiment constitue un obstacle majeur, en matière de logistique, pour garantir l'accessibilité des documents et accélérer la desserte. De même, l'espace d'accueil proposé au public est bien trop limité pour lui permettre d'envisager toute l'offre de service ou d'essayer les outils, notamment numériques, qui lui sont proposés.

La MD se présente donc aux collectivités avec une mission d'expertise et de modernisation des équipements de lecture, mais en donne un très mauvais exemple via son bâtiment.

c) Besoins

Les besoins se déclinent en trois volets :

- **augmentation de la surface utile**, de la surface de présentation de documents et d'accueil des publics ;
- **amélioration de la fonctionnalité générale**, de l'implantation des bureaux et espaces de travail, de l'accueil des publics ;
- **mise à niveau du bâtiment concernant la sécurité et la sûreté** des personnes et des biens.

L'évolution du bâtiment (rénovation ou nouvelle construction), couplée à la création d'un réseau cohérent de relais publics, constitue le besoin primordial de tout le présent Schéma Départemental de la Lecture Publique. **L'obsolescence des outils de production actuels est le plus grand facteur limitant pour le développement de la lecture départementale.**

[51] *Surfaces insuffisantes, manque de modularité et d'espaces pour stocker des collections et les faire circuler, impossibilité de regrouper les agents selon la logique de leurs fiches de postes, peu d'insonorisation phonique et thermique, manque d'espace pour les travaux de groupes, promiscuité générale*

Objectif(s)	- Rénover ou reconstruire le bâtiment actuel de la MD - Coupler son fonctionnement au réseau de bibliothèques relais
Calendrier	2023 – 2026
Budget	Etudes à prévoir avec la DUN, la DPL et la DDET Environ 4 500 000 € ; montants à préciser. Subventions DRAC (Dotation Générale de Décentralisation) prévues autour de 40% HT, davantage pour certaines tranches

2. Adaptation des ressources aux nouveaux enjeux

a) Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Afin de faire face aux enjeux d'avenir, plus spécifiquement la médiation numérique et l'enrichissement de l'offre documentaire physique et numérique, il est indispensable de renforcer les ressources humaines affectées à la MD à hauteur de 3 postes permanents :

- 1 poste la politique d'accompagnement des territoires ;
- 1 poste pour le développement numérique ;
- 1 poste d'administrateur du service MD.

b) Budgets

Mettre en place l'ensemble des actions présentées dans ce nouveau schéma nécessite **une refonte budgétaire**, avec une **nouvelle segmentation** pour une meilleure lisibilité et un meilleur pilotage du schéma.

Il s'agit aussi de **revaloriser les lignes** concernant le subventionnement des communes pour une montée en qualité des projets et des équipements de lecture. De même, les volets numériques et sociaux doivent être mis en exergue, conformément au projet départemental.

Le chiffrage de l'ensemble des objectifs et des actions du schéma, pour la période 2023-2030, est par conséquent disponible en ***Annexe 17***.

3. Une gouvernance partagée

La MD intègre depuis plusieurs années une approche de développement des services basée sur la concertation, la coopération, la co-construction. L'idée force est de coller au plus près des besoins de terrain, et de dépasser une certaine verticalité en favorisant le plus possible le dialogue avec les bibliothécaires et les élus des territoires desservis. Cette approche pragmatique associe en amont les acteurs de terrain dans la définition et l'évaluation des objectifs de lecture publique dans le Département.

Il est proposé de créer une **instance consultative**, de type commission lecture départementale, à laquelle serait présentés les projets et bilans d'activités annuels pour avis éclairé, et confiés certains ateliers de travail sur des thématiques choisies pour leur pertinence. La composition doit être pragmatique (présidence par le VP culture, présence d'élus territoriaux, de bibliothécaires du réseau, de la Conseillère Livre et Lecture de la DRAC) et tournante pour faciliter la représentativité.

Objectif(s)	- Créer une commission mixte représentative pour la lecture publique départementale
Calendrier	2023 - 2024
Budget	Budget régulier de la MD

CONCLUSION : des besoins territoriaux clairs, un potentiel à exploiter

Les 3 axes de développement proposés[52] ont vocation à projeter la lecture publique départementale dans une dynamique positive et attendue par l'ensemble du réseau de bibliothèques, des partenaires institutionnels et des publics. La politique de co-construction systématique vise à coller au plus près des besoins de la population desservie, et lui propose des actions ambitieuses et réalistes. Des opportunités sont à saisir, y compris sur le plan financier, pour se donner les moyens de ces ambitions.

A ce titre la **modernisation des outils de production** (bâtiment, véhicules, plateforme documentaire numérique), la projection sincère des moyens à mettre en œuvre (mise à niveau des budgets, GPEC), l'**extension de la logique de partenariats** (autres secteurs culturels, éducatifs et sociaux) et enfin la **recherche de solutions répondant au plus près des besoins** dans le domaine de la lecture publique (offre documentaire, ingénierie, formation et action culturelle) constituent une structure pérenne d'aménagement culturel départemental pour les années à venir.

[52] *Pour rappel :*
- Renforcer la couverture territoriale et favoriser la mise en réseau
- Proposer des collections et des services adaptés aux bibliothèques et aux publics
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de service des bibliothèques

Table des annexes

Annexe 1 : rapport IGB 2017

Annexe 2 : manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique de 1994

Annexe 3 : schéma de coopération de lecture 2016

Annexe 4 : organigramme fonctionnel de la MD

Annexe 5 : modèle de convention pour les bibliothèques municipales de 2016

Annexe 6 : nouvelle typologie de l'ABD de 2021

Annexe 7 : définition d'un plan de communication stratégique pour la MD – Version synthétique

Annexe 8 : définition d'un plan de communication stratégique pour la MD – Rapport complet

Annexe 9 : enquête sur l'organisation du réseau des bibliothèques

Annexe 10 : dispositifs de financements et de subventions dans le cadre du SDLP 2023 - 2030

Annexe 11 : modèle de Projet Cultuel Scientifique Educatif et Social

Annexe 12 : formations et rencontres professionnelles proposées par la MD en 2022

Annexe 13 : fiches actions SDIN

Annexe 14 : charte des collections

Annexe 15 : guide pratique programme BNR

Annexe 16 A : plan bâtiment MD - A

Annexe 16 B : plan bâtiment MD - B

Annexe 16 C : plan bâtiment MD - C

Annexe 17 : chiffrage global des objectifs hors masse salariale

Rapport - n°2017-B13 ▸Décembre 2017

Inspection générale
des bibliothèques

La Médiathèque départementale du Doubs

Rapport à Madame la Ministre
de la Culture

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

LISTE DES DESTINATAIRES

MADAME LA MINISTRE DE LA CULTURE

CABINET DE LA MINISTRE

Madame Laurence TISON VUILLAUME, Directrice du cabinet

Madame Céline LEGER-DANION, Conseillère en charge de l'accès à la culture, de l'éducation artistique et culturelle, du livre et de la lecture

ENVOIS ULTERIEURS PROPOSES

DIRECTION GENERALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES

Monsieur Martin AJDARI, Directeur général

SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE

Monsieur Nicolas GEORGES, Directeur

PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Madame Christiane BARRET, Préfète

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Monsieur Bernard FALGA, Directeur

Monsieur Philippe LABLANCHE, Conseiller livre, lecture, archives

PREFECTURE DU DOUBS

Monsieur Raphaël BARTOLT, Préfet

DEPARTEMENT DU DOUBS

Madame Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental du Doubs

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

———

Inspection générale des bibliothèques

La Médiathèque départementale du Doubs

Décembre 2017

Françoise LEGENDRE

Inspecteur général des bibliothèques

S O M M A I R E

Introduction **11**

1. Le département du Doubs **13**

1.1. Eléments socio-démographiques et économiques 13

1.2. Le Conseil départemental 16

1.2.1. Le « Projet départemental 2016-2021 C@P25 » *16*

1.2.2. La politique culturelle du Conseil départemental du Doubs *16*

1.3. Le contexte budgétaire 18

2. La situation de la lecture publique dans le département **21**

2.1.1. Le réseau de la médiathèque départementale du Doubs (MDD) : des bibliothèques et points d'accès au livre nombreux mais d'une qualité insuffisante *21*

2.1.2. Des disparités territoriales importantes *26*

2.1.3. Bibliothèques en réseau : un progrès quantitatif mais une grande fragilité *27*

2.1.4. Le cas des réseaux de Besançon, Montbéliard et Pontarlier. *29*

2.1.5. Une faible proportion de salariés *30*

2.1.6. Des collections conséquentes, des structures peu modernisées. *31*

2.1.7. Prêts et usagers *31*

2.2. La politique d'incitation départementale avant 2017 32

2.2.1. Critères et préconisations *32*

2.2.2. La répartition des aides 2005 - 2015 *33*

2.2.3. Les constats *34*

2.3. La lecture et la nouvelle politique départementale 35

2.3.1. Le projet C@p25 2016-2021 *35*

2.3.2. Le schéma départemental de coopération pour la lecture (SDCL) *35*

2.3.3. Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) *38*

2.3.4. Les contrats de territoire *39*

3. La MDD **41**

3.1. Histoire 41

3.2. Equipements et outils de gestion 42

3.2.1. Le bâtiment *42*

3.2.2. Les véhicules *42*

3.2.3. Les moyens informatiques ... *42*
3.2.4. Le personnel ... *42*
3.2.5. Le budget ... *45*
3.2.6. L'évaluation ... *46*
3.3. Les contrats territoire lecture (CTL), vecteurs d'évolution ... 46
3.3.1. Le CTL 2011-2013 ... *46*
3.3.2. Le CTL 2017-2019 ... *47*
3.4. Services ... 48
3.4.1. L'offre de formation au réseau ... *48*
3.4.2. Accompagnement des projets et du réseau ... *51*
3.4.3. Centrale d'achats ... *52*
3.4.4. Soutien à l'action culturelle ... *52*
3.4.5. Le portail ... *54*
3.4.6. Le projet de catalogue collectif ... *54*
3.4.7. Partenariats et publics spécifiques ... *56*
3.5. Ressources et politique documentaires ... 57
3.5.1. Politique documentaire de la MDD ... *57*
3.5.2. Les dépenses documentaires ... *58*
3.5.3. Les collections physiques de la MDD ... *59*
3.5.4. L'offre numérique de la MDD : Media doo ... *59*
3.5.5. L'évolution de Media doo ... *60*
3.6. Vers une Bibliothèque numérique de référence (BNR) ? ... 61
3.7. Fournitures documentaires au réseau ... 61
3.7.1. Les critères ... *61*
3.7.2. Les modes de fourniture ... *62*
3.7.3. Réservations ... *62*
3.7.4. Nombre de prêts de documents ... *62*
3.7.5. Constats et évolution ... *63*
4. Exemples de bibliothèques ... 65
4.1. La médiathèque municipale de Saint-Vit « Les mots passants » ... 65
4.2. La médiathèque intercommunale du plateau de Frasne et de la Vallée du Drugeon ... 68
Conclusion ... 71
Principales recommandations ... 73

Annexes 75

Introduction

La mission d'inspection de la médiathèque départementale du Doubs a été inscrite au programme 2016-2017 de l'Inspection générale des bibliothèques.

La dernière inspection de la bibliothèque avait été effectuée en 2000.

Les objectifs de la mission d'inspection, qui s'est déroulée du 26 au 28 septembre 2017, étaient d'établir un état des lieux de la médiathèque départementale et de ses services et d'évaluer la situation de la lecture publique sur le territoire départemental, alors qu'un nouveau schéma de coopération pour la lecture a été validé en 2016 par le Département qui a défini les axes stratégiques de sa politique pour les années 2016-2021.

La visite de deux bibliothèques du réseau (Saint-Vit et Frasne) a complété la mission.

Le programme avait été préparé par Madame Isabelle Moureaux, Directrice de la médiathèque départementale, qui a fourni de nombreux documents et informations. Des éléments statistiques ont été communiqués par le Service du livre et de la lecture du Ministère de la culture. Monsieur Philippe Lablanche, conseiller Livre et lecture à la direction régionale des affaires culturelles, a transmis de nombreux éléments.

Qu'ils soient chaleureusement remerciés de leur aide et de leur disponibilité.

1. Le département du Doubs

1.1. Eléments socio-démographiques et économiques

Le Doubs est un des 8 départements de la région Bourgogne - Franche-Comté[1]. D'une surface de 5 234 km², il est le 50e département français en termes de population avec 534 710 habitants en 2014, chiffre en augmentation (527 770 en 2010, 499 062 en 1999). Situé à proximité de l'Allemagne et de l'Italie, le Doubs compte 170 kilomètres de frontière commune avec la Suisse. Une densité de population de 101 habitants/km², proche de la moyenne nationale, place le Doubs en 2e position dans la région Bourgogne-Franche-Comté, après le Territoire de Belfort (235 h/km²) devant la Saône-et-Loire (65 h/km²), la Côte d'Or (60 h/km²), le Jura (52 h/ km²), l'Yonne (46 h/km²), la Haute-Saône (45 h/km²) et la Nièvre (31 h/km²).

Les forêts et bois occupent 43 % du territoire départemental, l'agriculture 42 %, dont les trois quarts sont des surfaces toujours en herbe, 15 % se répartissant entre urbanisme, activités économiques et milieux naturels (montagne).

Le département compte en 2017 578 communes (10 fusions de communes sont intervenues depuis janvier 2015) réparties en 15 EPCI dont 2 communautés d'agglomération (CA) (Grand Besançon (70 communes, 192 000 habitants), Montbéliard (72 communes, 140 000 habitants, la commune de Montbéliard ne comptant que 25 521 habitants) et 13 communautés de communes (CC) : il y en avait 27 jusqu'en 2016, soit une diminution de 48%. Les deux communautés d'agglomération rassemblent 63% de la population et 25% des communes. La communauté de communes du Grand Pontarlier constitue le 3ème pôle urbain du département.

64,3% de la population du département (344 093 habitants) vivent dans une commune de moins de 10 000 habitants

[1] Le Doubs était jusqu'au 1e janvier 2016 un des quatre départements de la région Franche-Comté.

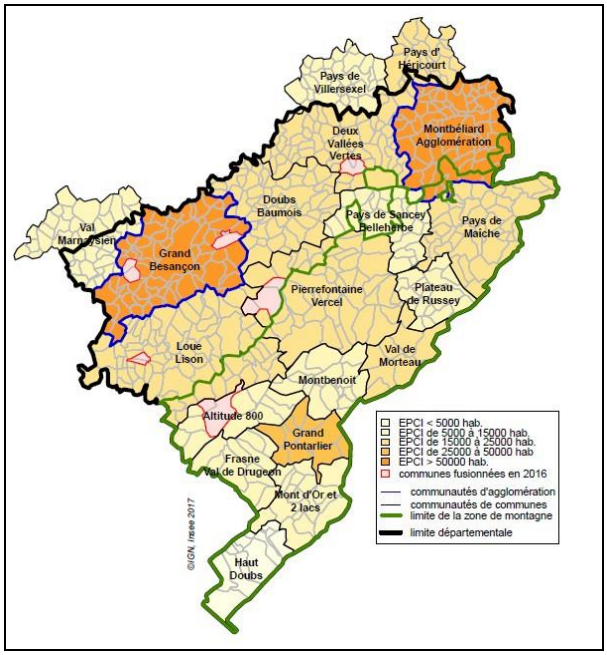


Figure 1 : Composition communale et intercommunale du Doubs au 1er janvier 2017
Source : Insee, Populations légales 2014

On note que :

- Sept EPCI n'atteignent pas le seuil légal de 15 000 habitants[2].

- Trois EPCI de Haute-Saône sont situés en partie sur le département du Doubs : la CC du Val Marnaysien dont près de la moitié des communes se trouvent dans le Doubs, celle du Pays de Villersexel et celle du Pays d'Héricourt, qui englobent respectivement deux et trois communes du Doubs.

Si l'agriculture est importante (plusieurs Appellation d'Origine Protégées fromagères), le Doubs est aussi très industrialisé, avec la présence de nombreuses entreprises - grands groupes internationaux et petites entreprises spécialisées. L'activité industrielle est caractérisée par un haut degré de spécialisation, dominée par la construction automobile (PSA Sochaux dans le pays de Montbéliard), le travail et la transformation des métaux, les industries de précision (biomédical, connectique, horlogerie), l'équipement électrique et électronique. Des industries agroalimentaires et la transformation du bois valorisent les produits de l'élevage et de la forêt.

Le département est riche en espaces naturels remarquables (dont une zone de montagne), et en patrimoine (Saline royale d'Arc-et-Senans, Citadelle Vauban de Besançon, sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco). Le tourisme constitue un élément important de la vie économique du territoire (5 200 emplois directs environ).

[2] Ils bénéficient du régime dérogatoire permettant aux intercommunalités ayant plus de 50 % de leurs communes en zone de montagne de se maintenir, pour autant qu'elles rassemblent 5 000 habitants au moins.

La répartition de la population par grandes tranches d'âge est assez proche de la répartition nationale, avec toutefois une part de la tranche des plus de 45 ans un peu plus faible.

	Doubs	France
0 – 14 ans	18,6%	18,4%
15-29 ans	19,1%	17,9%
30-44 ans	19,2%	19,3%
45-59 ans	19,3%	19,9%
60-74 ans	14,9%	15,2%
75 ans et plus	8,9%	9,2%

Tableau 1: Répartition de la population par tranches d'âge, Doubs, France
Source Insee, dossier complet du Doubs, octobre 2017

Le taux de chômage départemental est de 9,3%, un peu inférieur à la moyenne nationale. Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers, les emplois ouvriers étant en proportion supérieure à la moyenne nationale.

	Doubs	France métropolitaine
Agriculteurs exploitants	1,8%	1,7%
Artisans, commerçants, chefs entreprise	5,7%	6,6%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	14,0%	17,4%
Professions intermédiaires	25,9%	25,8%
Employés	26,9%	28,1%
Ouvriers	25,8%	20,5%

Tableau 2 : Emplois par catégories socioprofessionnelles 2014, Doubs et France métropolitaine
Source : Insee

L'enseignement supérieur est bien présent dans le département :

- L'Université de Franche-Comté compte 20 000 étudiants à Besançon et 1 000 à Montbéliard,
- L'Ecole nationale supérieure de Mécanique et des microtechniques (ENSMM), basée à Besançon accueille 800 étudiants,
- L'Université technologique de Belfort-Montbéliard (UTBM) compte près de 3 000 étudiants),

1.2. Le Conseil départemental

Le Conseil départemental du Doubs est présidé par Madame Christine BOUQUIN et compte 38 élus. Une nouvelle organisation des commissions a été votée lors de la séance du 25 septembre 2017. 4 commissions existent désormais : Solidarités humaines, Développement humain, Dynamique territoriale, Efficience et ressources internes. La 2e commission, Développement humain, est présidée par Ludovic Fagaut, 6e vice-président, en charge des actions culturelles, de la lecture, des archives et patrimoines, du sport et de l'éducation populaire.

Les services du département emploient 2 400 agents.

1.2.1. Le « Projet départemental 2016-2021 C@P25 »

Le « projet départemental 2016-2021 C@p 25 » présente le « cap stratégique » que le Département entend se fixer, dans un contexte de forte contrainte budgétaire. Cette stratégie s'inscrit dans les trois missions « Solidarités humaines », « Développement humain » et « Dynamique territoriale » et se fonde sur quatre axes d'action:

« - Affirmer le Département comme partenaire privilégié du bloc communal composé des EPCI et des communes,

- Relever le défi du numérique,

- Se positionner comme fédérateur afin d'assurer au mieux les réponses aux besoins des habitants et des territoires,

- Renforcer la performance de l'action publique. »

La mission « développement humain » concerne les collèges, l'action culturelle, la lecture, les archives départementales et les patrimoines culturels départementaux, le sport et l'éducation populaire.

1.2.2. La politique culturelle du Conseil départemental du Doubs

Outre les Archives départementales et la médiathèque départementale, le Département gère le « Pôle Courbet », musée situé à Ornans, ville natale du peintre, dont il est propriétaire ; le Département s'implique aussi dans la gestion de la Saline d'Arc-et-Senans, (EPCC) et du Musée des maisons comtoises de Nancray près de Besançon (gestion en syndicat mixte).

Le rapport 2016 du Département indique que la politique culturelle départementale s'articule autour de 3 axes :

- la coopération territoriale et l'attractivité du territoire : nouvelle programmation culturelle Arc-et-Senans, lancement d'une « Saison numérique », premier volet culturel du contrat de territoire porté par la communauté de communes d'Amancey

Loue Lison, Pôle Courbet, soutien à des structures d'art vivant et au musée des maisons comtoises de Nancray.

- l'inclusion sociale avec l'action de services sociaux dans les domaines de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion et de l'insertion et le soutien à des actions menées en direction de publics empêchés.

- la réussite éducative : généralisation d'un parcours culturel des collégiens.

Le projet départemental 2016-2021 comporte, dans le domaine « Action culturelle », un « plan culture/patrimoine/tourisme » qui doit mettre en synergie le développement des actions culturelles du Pôle Courbet, de la Saline Royale d'Arc-et-Senans, du Musée des Maisons Comtoises de Nancray et celles portées par les divers acteurs du territoire. Ce plan peut comprendre des aides à l'investissement, la mise en œuvre d'actions culturelles, et concerner des manifestations et festivals (Festival de musique de Besançon, Festival de la Paille, des Nuits de Joux, etc…).

Un plan « culture et inclusion sociale » et un plan « culture et réussite éducative » sont également développés, avec pour ce dernier la redéfinition du Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique (47 écoles de musique et 3 conservatoires accueillent près de 10 000 élèves), la généralisation du Parcours Artistique et Culturel du Collégien (rencontres d'artistes, visites d'expositions, spectacles, initiation à la pratique des arts, etc.). Il soutient dans ce cadre les arts vivants, la création et la diffusion en direction du jeune public**.** Des actions de lecture publique doivent être développées en direction des collégiens dans le cadre du parcours et de projets mémoriels.

Une volonté de soutien au développement du numérique, réseaux mais aussi usages, est affirmée.

Ce projet départemental 2016-2021 comporte un chapitre « Lecture », sur lequel nous reviendrons en 2.3.1.

En termes de méthode, le projet 2016-2021 affirme le principe de « la mise en œuvre d'une politique de contractualisation d'objectifs et de moyens renégociée avec les acteurs culturels et sportifs visant à inscrire, au cœur des territoires, le Sport, la Culture et la Jeunesse comme leviers de développement et d'épanouissement social de nos habitants ». Une volonté de coopération territoriale, de diffusion culturelle équitable est affirmée, et de façon générale, une « organisation territorialisée renouvelée, facteur de présence de ses agents qui sont autant d'acteurs du dynamisme et de la vie locale des territoires » est soulignée. Il s'agira notamment « d'élaborer des diagnostics partagés de territoire pour finaliser des contrats de coopération culturelle territoriaux pluriannuels, contrats qui pourraient ensuite être mutualisés avec les contrats lecture ou sport et éducation populaire ».[3]

[3] Projet départemental 2016-2021, p. 126

1.3. Le contexte budgétaire

Le Département du Doubs subit comme tous les Départements une forte tension budgétaire : le projet de budget 2016 soulignait « l'urgence de mener des choix rapides afin de préserver l'indépendance de la collectivité »[4].

Les dépenses du Département étaient en 2016 de 542 M€, dont 75 M€ en investissement (baisse de 15,8% par rapport à 2015) et 465 M€ en fonctionnement (progression de 0,9% par rapport à 2015).

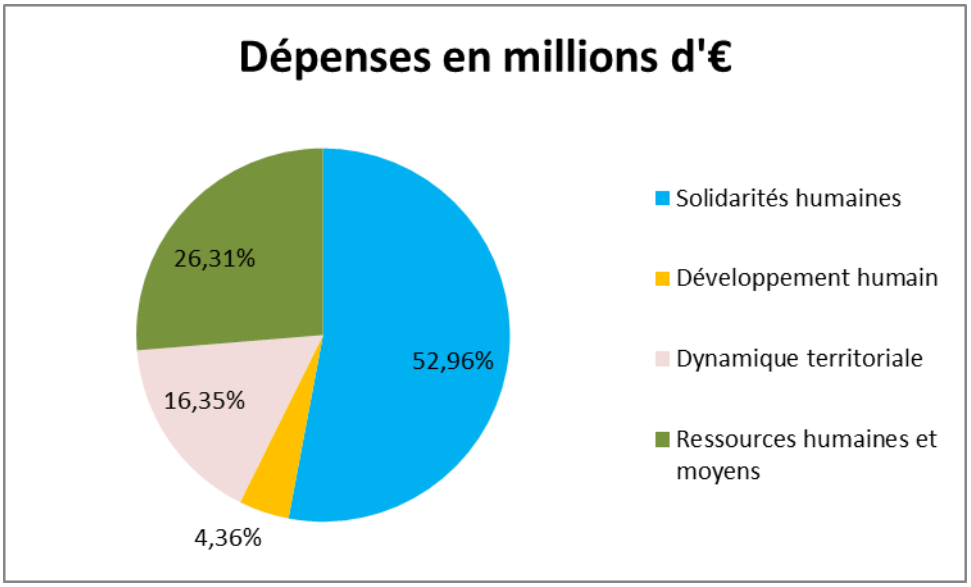


Figure 2 : Répartition des dépenses de fonctionnement 2016 par mission

[4] Conseil départemental du Doubs, Réunion budgétaire de mars 2016, Projet départemental, p.2 - https://www.google.fr/search?source=hp&q=contrainte+budget+departement+Doubs&oq=contrainte+budget+departement+Doubs&gs_l=psy-ab.3..33i22i29i30k1.1230.16119.0.16362.45.38.4.0.0.0.323.3813.2j27j0j1.30.0....0...1.1.64.psy-ab..11.32.3533...0j0i131k1j0i10k1j0i30k1j0i22i30k1j33i21k1.R9_jTd1o1ss

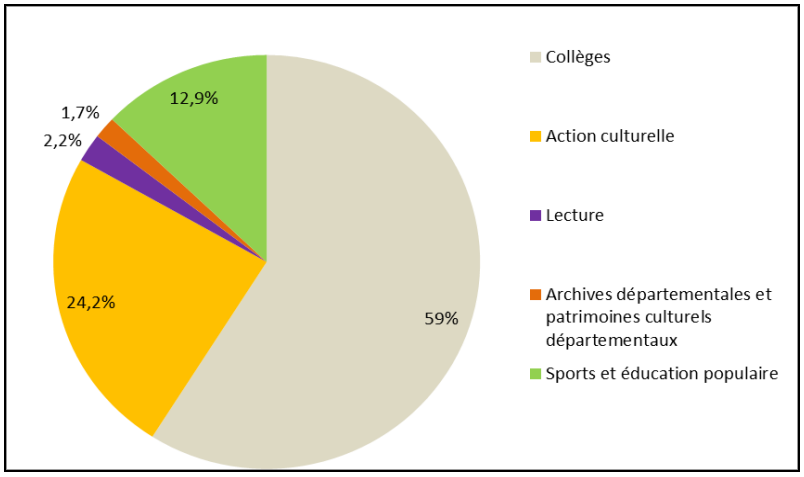
Politiques publiques	Fonctionnement		Investissement		Total des dépenses	
	En millions d'€	En pourcentage	En millions d'€	En pourcentage	En millions d'€	En pourcentage
Autonomie PA/PH	139,869	30,1%	0,016	0,0%	139,885	25,9%
Enfance-famille	48 562	10,4%	0,055	0,1%	48,616	9,0%
Insertion	76,214	16,4%	0,003	0,0%	76,217	14,1%
Habitat-logement	3,003	0,6%	2,433	3,2%	5,436	1,0%
Développement social	1,348	0,3%	0	0,0%	1,348	0,2%
Collèges	10,703	2,3%	10,142	13,4%	20,845	3,9%
Action culturelle	4,409	0,9%	0,163	0,2%	4,571	0,8%
Lecture	0,403	0,1%	0,001	0,0%	0,404	0,1%
Archives départementales et patrimoines culturels départementaux	0,306	0,1%	0,896	1,2%	1,202	0,2%
Sports et éducation populaire	2,343	0,5%	0	0%	2,343	0,4%
Routes	9,122	2,0%	22,062	29,2%	31,183	5,8%
Développement numérique du territoire	0,079	0,0%	3,105	4,1%	3,184	0,6%
Développement territorial	26,042	5,6%	6,712	8,9%	32,754	6,1%
Environnement Trame verte et bleue	0,794	0,2%	7,748	10,2%	8,542	1,6%
Espace rural et périurbain	0,715	0,2%	1,032	1,4%	1,747	0,3%
Tourisme	3,113	0,7%	1,626	2,2%	4,738	0,9%
Economie	1,285	0,3%	1,943	2,6%	3,229	0,6%
Transport	26,925	5,8%	0	0,0%	26,925	5,0%
Relations publiques	0,546	0,1%	0,004	0,0%	0,55	0,1%
Modernisation de l'action publique	2,47	0,5%	0,895	1,2%	3,365	0,6%
Ressources humaines	85,975	18,5%	0,005	0,0%	85,979	15,9%
Bâtiments et moyens généraux	5,323	1,1%	2,206	2,9%	7,528	1,4%
Gestion financière	15,23	3,3%	14,563	19,3%	29,793	5,5%
	464,777	100%	75,608	100%	540,384	100%

Tableau 3 : Récapitulatif des dépenses par politique publique
Source : Rapport d'activité 2016, Département du Doubs

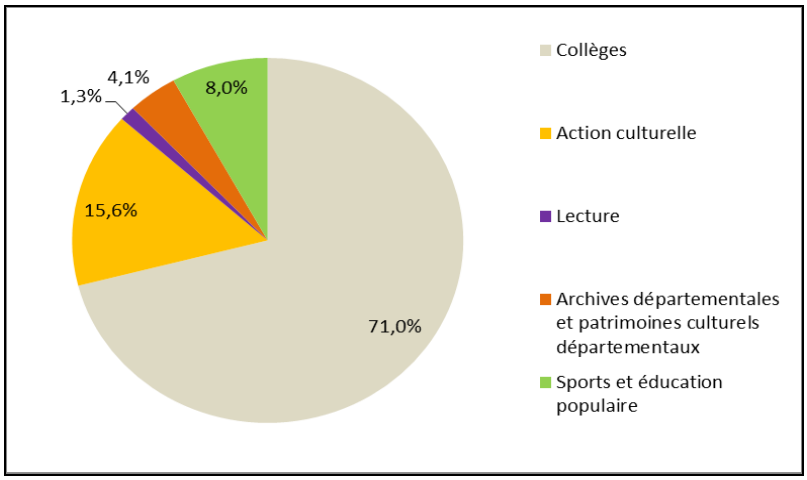
Les dépenses de la mission « Solidarités humaines » constituent le poste le plus important (220,434 millions d'€).

Les dépenses de fonctionnement de la mission « Développement humain » représentaient en 2016 18,164 millions d'€ (3,9% des dépenses de fonctionnement). Hors Collèges et Sport et éducation populaire, les dépenses Action culturelle, Archives départementales et patrimoines culturels départementaux et Lecture étaient en 2016 de 5,118 millions d'€, soit 1,1% des dépenses de fonctionnement du Conseil départemental.

Le domaine « Lecture », qui constitue une ligne identifiée, représente 0,1% des dépenses de fonctionnement (hors ressources humaines), 0,001% des dépenses d'investissement du Département. ***Il représente 2,2% des dépenses de fonctionnement du domaine « Développement humain » et 1,3% des dépenses de fonctionnement et d'investissement de ce domaine.***



Répartition 2016 des dépenses de fonctionnement 2016 (hors Ressources humaines) « Développement humain »



Répartition des dépenses totales 2016 (fonctionnement et investissement, hors ressources humaines) « Développement humain »

2. La situation de la lecture publique dans le département

2.1.1. Le réseau de la médiathèque départementale du Doubs (MDD) : des bibliothèques et points d'accès au livre nombreux mais d'une qualité insuffisante

Le réseau de la MDD comporte en 2016 220 bibliothèques ou points d'accès au livre. Ils se répartissent comme suit, selon la typologie utilisée par le Service Livre et Lecture, élaborée par l'association des directeurs de bibliothèques départementales[5] :

	Bibliothèques niveau 1	**Bibliothèques niveau 2**	**Bibliothèques niveau 3**	**Points d'accès au livre niveau 4***	Total
Nombre de bibliothèques et oints d'accès	12	21	34	153	220
Proportion par catégorie	**5,45%**	**9,54%**	**15,45%**	**69,54%**	100%
Nombre de communes concernées	12	21	34	145	212
Nombre d'habitants	36 573	63 192	65 461	85 945	251 171
Proportion d'habitants selon catégories	**14,56%**	**25,15%**	**26,06%**	**34,21%**	100%

Tableau 4 : Répartition des bibliothèques du réseau de la MDD en 2016

* : La MDD indique ne comporter aucun point d'accès de niveau 5

Si le nombre total de bibliothèques ou points d'accès au livre est relativement important, la répartition par catégorie est défavorable et témoigne de l'insuffisance de la qualité de service dans la grande majorité des cas :

- [5] La typologie est la suivante :
- niveau 1 : crédits d'acquisition de 2 €/hab., au moins 12h d'ouverture par semaine, 1 agent de catégorie B pour 5 000 hab, 1 salarié qualifié pour 2 000 hab, 1 local d'au moins 100 m² et 0,07 par hab.
- niveau 2 : crédits d'acquisition de 1 €/hab., au moins 8h d'ouverture par semaine, 1 salarié qualifié, 1 local d'au moins 50 m² et 0,04 m² par hab.
- niveau 3 : crédits d'acquisition de 0,50 €/hab., au moins 4h d'ouverture par semaine, bénévoles qualifiés, local d'au moins 25 m²
- niveau 4 : 2 ou 3 critères du niveau 3
- niveau 5 : moins de 2 critères du niveau 3

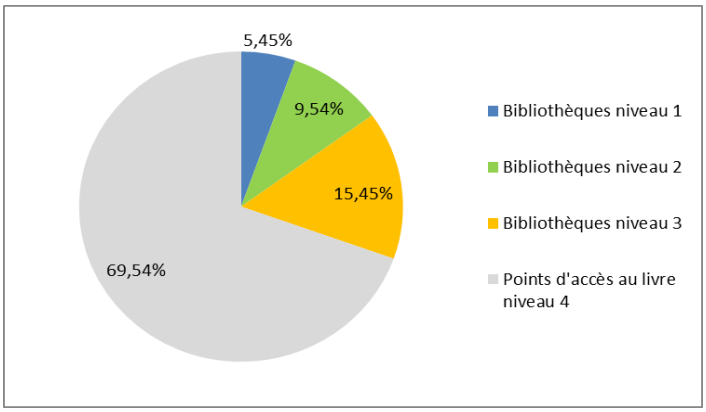


Figure 3 : Répartition des bibliothèques ou points d'accès au livre du réseau de la MDD par catégorie SLL

La comparaison de cette répartition avec la situation au niveau national confirme la faiblesse des bibliothèques par rapport aux points d'accès :

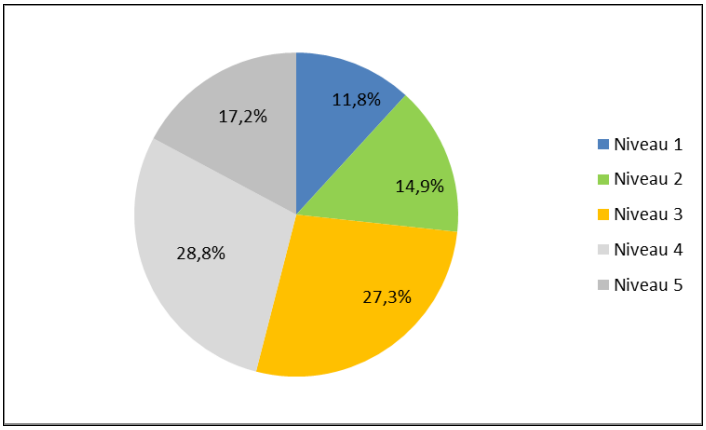


Figure 4 : Répartition des bibliothèques ou points d'accès au livre : réseau des bibliothèques départementales de France (données 2016)

Source : Observatoire du livre et de la lecture Service du Livre et de la lecture

- **Seuls 5,45%** des bibliothèques du réseau de la MDD relèvent de la catégorie 1 du classement SLL, **9,54%** sont de niveau 2, soit **14,99%** au global : les moyennes nationales sont **de 11,8%** pour le niveau 1, **14,9%** pour le niveau 2, soit **26,7%** pour les deux niveaux correspondant aux bibliothèques susceptibles d'être les plus attractives et à même d'apporter des services de qualité aux habitants.

- **15,45%** des structures sont de niveau 3 (moyenne nationale **27,3%)**

- **69,54%** des points du réseau sont de niveau 4, (moyenne nationale niveaux 4 et 5, **46%**) et ne disposent donc pas des conditions d'installation et de fonctionnement (locaux, horaires d'ouverture, compétences, budgets d'acquisition documentaire, etc…) permettant de satisfaire les attentes des habitants dans leur diversité et de présenter un impact satisfaisant.

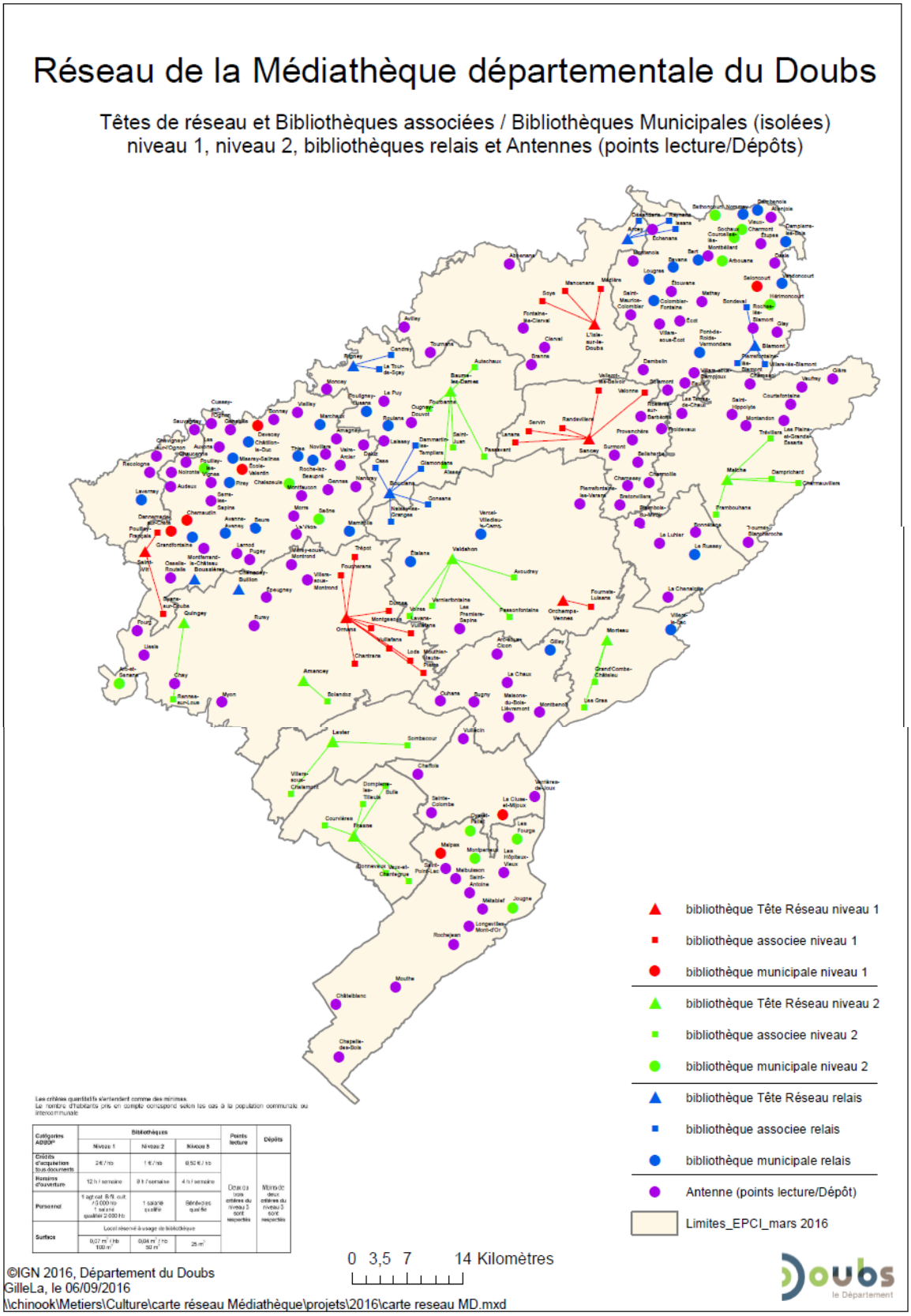


Figure 5 : Le réseau de la Médiathèque départementale du Doubs

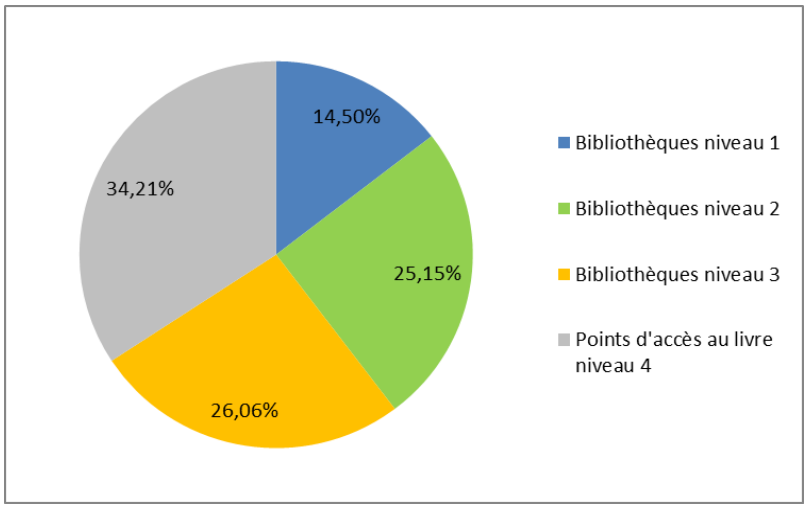


Figure 6 : Répartition de la population concernée par catégorie SLL, réseau de la MDD

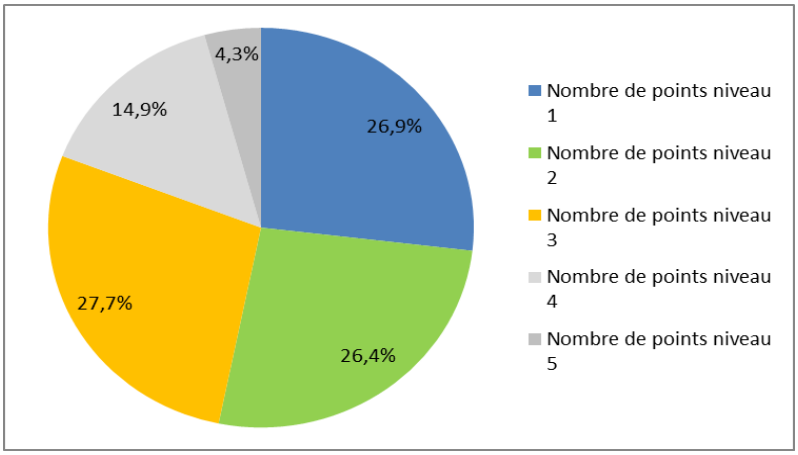


Figure 7 : Répartition de la population par catégorie, estimation nationale du réseau des bibliothèques départementales de France

On note que **34,21%** de la population ne bénéficient que d'un point d'accès au livre (19,2% au niveau national) et que **14,50%** seulement disposent dans leur commune d'une structure de niveau 1 (plus du quart, 26,9% au niveau national), 39,65% de la population d'une bibliothèque de niveau 1 ou 2 (53,3% au niveau national).

Là encore, la comparaison de cette répartition avec la situation au niveau national confirme les **faiblesses qualitatives du réseau départemental de lecture publique, malgré l'existence de quelques structures très satisfaisantes.**

On peut comparer ces proportions avec celles constatées dans quelques départements comparables en termes de population à desservir et surface du territoire :

Département	nombre d'habitants.	nombre d'habitants dans communes de moins de 10000 hab.	Surface du département en km²
MARNE	570817	283665	8162
COTE D'OR	531380	320763	8763
DROME	499159	340576	6530
DOUBS	534710	344 093	5234
INDRE ET LOIRE	603924	367059	6127
SARTHE	568760	382399	6206

Tableau 5 : Comparaison nombre d'habitants et surfaces dans 6 départements

Département	% bib. niveau 1	% bib. niveau 2	% bib. niveau 3	Nombre de bibliothèques	**% bib.**	nombre points d'accès	**% points d'accès**	TOTAL
MARNE	16%	11%	17%	49	**43%**	64	**57%**	113
COTE D'OR	6%	13%	29%	103	**48%**	113	**52%**	216
DROME	9%	16%	47%	82	**72%**	32	**28%**	114
DOUBS	*5%*	*10%*	*15%*	*67*	***30%***	*153*	***70%***	*220*
INDRE ET LOIRE	14%	17%	58%	110	**88%**	15	**12%**	125
SARTHE	13%	9%	38%	68	**61%**	44	**39%**	112

Tableau 6 : Comparaison des proportions de bibliothèques et points d'accès au livre dans 6 départements.

La proportion de bibliothèque de niveau 1 et la proportion de bibliothèques tous niveaux confondus, sont les plus faibles dans le Doubs. La proportion de points d'accès au livre est particulièrement forte.

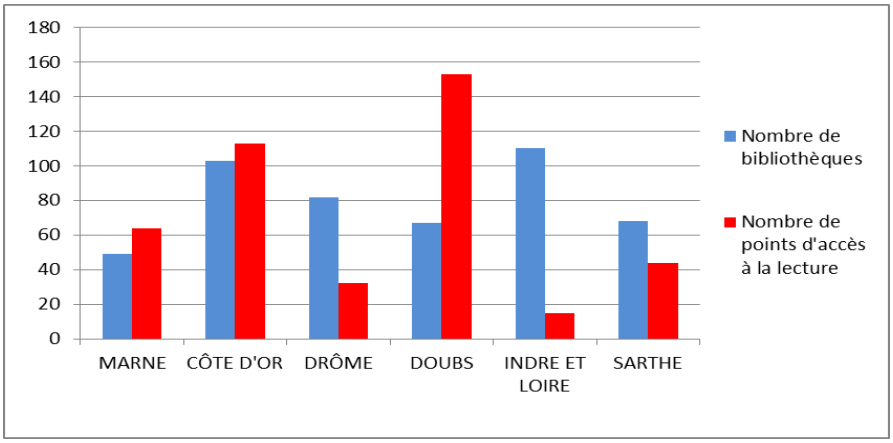


Figure 8 : Comparaison du nombre de bibliothèques (niveaux 1, 2 et 3 confondus) et de points d'accès à la lecture dans 6 départements

Il s'agit donc d'un réseau présentant des caractéristiques qui montrent que l'évolution est restée, majoritairement, à un stade aujourd'hui très daté, correspondant, dans de nombreux départements, à celui des années 1980 où la multiplication de points d'accès était encore considérée comme un objectif primant sur les résultats attendus en terme d'attractivité et d'impact sur les habitants ainsi que sur la mise en œuvre de fonctionnement en réseau.

2.1.2. Des disparités territoriales importantes

Une carte des temps de d'accès aux bibliothèques et médiathèques a été réalisée en 2016 dans le cadre du **Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public** (SDAASP) du Doubs.

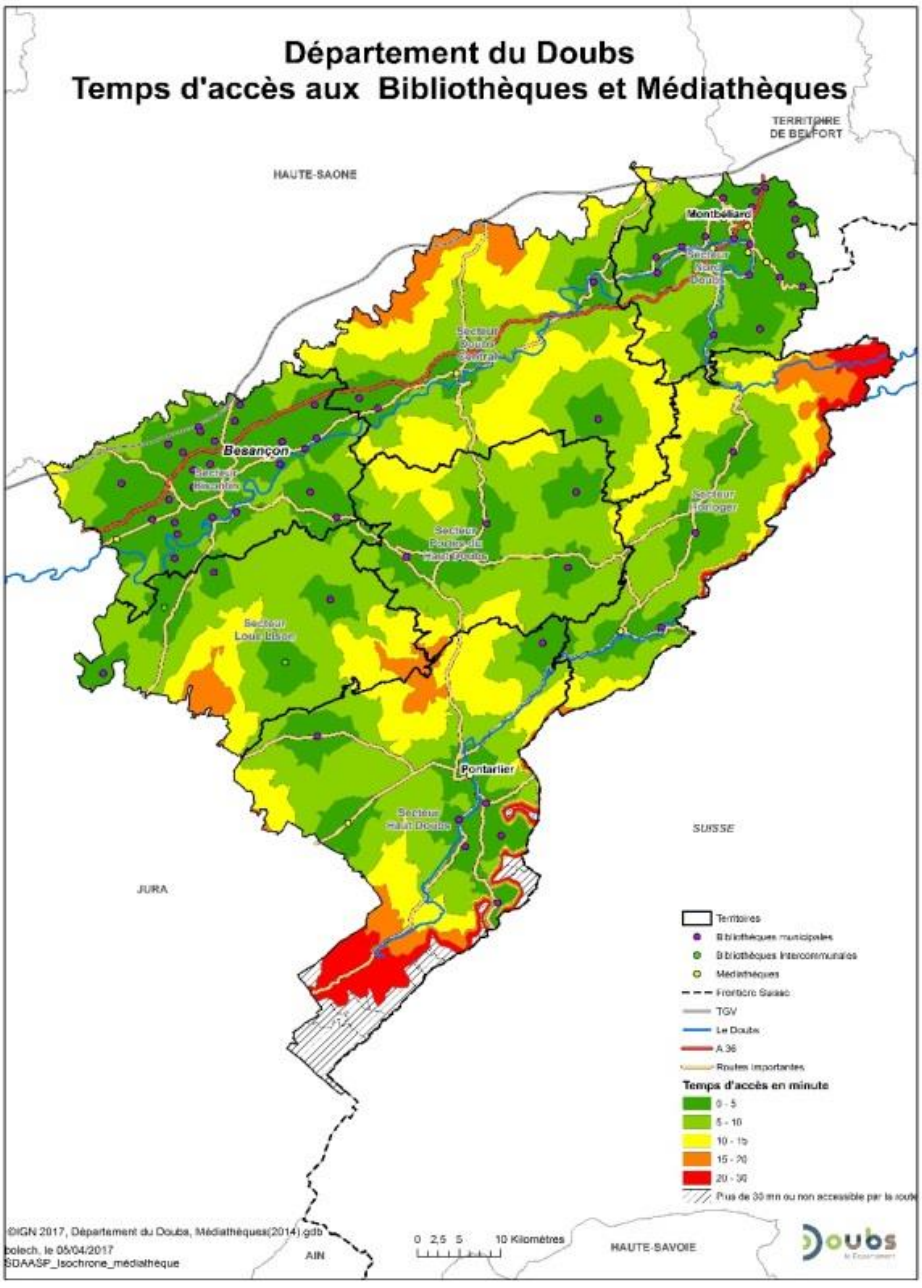


Figure 9 : Temps d'accès aux bibliothèques (niveau 1, 2, 3)
Source : SDAASP, 2017

Cette carte a le mérite de prendre en compte l'existence des bibliothèques des villes de plus de 10 000 habitants, dont Besançon. On perçoit bien les déficits en terme de facilité d'accès dans certaines zones (Haut Doubs, frange frontalière, certaines zones du Doubs central et du sud-ouest de la communauté de communes de Loue-Lison). Certaines zones peuvent apparaître comme favorables en termes d'accessibilité. Cependant, cette relative facilité concerne les bibliothèques de niveaux 1, 2 et 3 ; or les limites de conditions d'installation et de fonctionnement de ce dernier niveau constituent un frein à la réelle attractivité de ces structures ; on peut donc s'interroger sur leur périmètre d'impact, quelle que soit la qualité des routes de la zone. Si 10 ou 15 minutes de trajet sont facilement acceptées pour se rendre dans un équipement aux services multiples présentant des ressources et conditions de fonctionnement (dont horaires d'ouverture) satisfaisants, il n'en est certainement pas de même pour se déplacer vers une bibliothèque peu visible n'offrant que des ressources limitées accessibles durant des horaires réduits et dans des conditions de confort elles aussi limitées….

2.1.3. Bibliothèques en réseau : un progrès quantitatif mais une grande fragilité

Un état des lieux effectué par la MDD en 2016 souligne le progrès quantitatif de réseaux de proximité, mais alerte sur la structure très fragile qui les caractérise et reste prépondérante : on comptait en effet en 2004 2 réseaux, il y en a 17 en 2016. Cependant, **seuls deux d'entre eux sont portés par des EPCI (**Amancey-Loue-Lison et Frasne-Drugeon) même si les réseaux concernant des bibliothèques municipales à vocation intercommunale ont pu mettre en œuvre certains aspects de coopération.

Une convention Département/communes encadre, depuis 2016, la coopération intercommunale sur le plan du prêt des documents par la MDD : ceux-ci sont en effet prêtés « par l'intermédiaire d'une bibliothèque intercommunale ou à vocation intercommunale lorsque la commune où siège la bibliothèque fait partie de la communauté de communes. ». Par ailleurs la commune doit s'engager « lorsqu'un réseau intercommunal ou à vocation intercommunale pour la lecture est mis en place, […] à adhérer à ce réseau pour continuer à bénéficier des services de la Médiathèque départementale. »

Cette convention doit permettre à la MDD de ne plus desservir de petites unités en concentrant son intervention sur la tête de réseau et inciter les bibliothèques et points d'accès au livre à organiser la mobilité documentaire sur leur territoire. Cependant, il n'est pas certain que ces conditions suffisent à susciter l'émergence de réseaux au fonctionnement intercommunal élargi aux différents volets de fonctionnement des bibliothèques concernées – mutualisation d'outils, mobilité documentaire, politique documentaire concertée, innovations et évaluation partagées, etc…

Les forts besoins en termes de renforcement ou extension de réseaux de lecture publique ont été identifiés par la MDD[6] : ces besoins prennent en compte l'ensemble du territoire départemental sans omettre les réseaux existants et besoins situés dans le périmètre d'EPCI comportant des villes de plus de 10 000 habitants.

[6] Schéma départemental de coopération pour la lecture, nouveau plan de développement réseau.

EPCI	BESOIN EN EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	BESOIN MISES EN RESEAU
Agglomération du Grand Besançon		Réseau à construire autour des bibliothèques de Besançon
Pays Baumois		Réseau réalisé - la prise de compétence par l'EPCI confirmerait le réseau
Pays Quingey /Amancey/ Ornans		3 médiathèques structurantes à mettre en réseau - la médiathèque d'Amancey est déjà intercommunale
Agglomération du Grand Montbéliard	Besoin d'une médiathèque structurante à Pont-de-Roide et de la confirmation du sub-réseau de Blamont par création de poste	Réseau à construire autour de la médiathèque de Montbéliard
Isles du Doubs/pays de Clerval/Pays de Rougemont	Besoin d'une médiathèque structurante à Rougemont	Réseau existant pour les Isles du Doubs - à étendre à l'ensemble de l'EPCI
Pays de Maîche	Besoin d'une médiathèque structurante à Saint Hippolyte	Réseau existant pour l'environnement de Maîche - à étendre à l'ensemble de l'EPCI
Valon de Sancey/Rosières Barbèche	Besoin d'une médiathèque structurante à Belleherbe	Réseau existant pour l'environnement de Sancey - à étendre à l'ensemble de l'EPCI
Mont d'Or deux lacs /Hauts du Doubs	Besoin d'une médiathèque structurante à Mouthe	Réseau à construire
Canton de Montbenoit	Besoin d'une médiathèque structurante à Montbenoit	Réseau à construire
Val de Morteau		Mise en réseau en cours/portage par l'EPCI à réaliser
Altitude 800		Réseau en place/portage par l'EPCI à finaliser
Plateau de Frasne et Val du Drugeon		Réseau en place avec portage par l'EPCI
Le Grand Pontarlier	Besoin de restructuration de la médiathèque de Pontarlier	Réseau à construire
Valdahon/ Pierrefontaine-Vercel	Besoin d'une médiathèque structurante à Pierrefontaine les Varans	Réseau en place pour les environnements de Valdahon, Bouclans et Orchamps-Vennes - à étendre à l'ensemble de l'EPCI
Plateau du Russey	Besoin d'une création de poste pour la bibliothèque du Russey	Réseau à construire
Pays Marnaysien	Besoin d'une médiathèque structurante à Marnay	Réseau inter-départemental à construire

Tableau 7 : Besoins identifiés pour le réseau de lecture publique par la MDD

Source : Schéma départemental de coopération pour la lecture, proposition 1 : nouveau plan de développement du réseau

Un diagnostic affiné et partagé sur l'ensemble du territoire départemental serait utile à élaborer, en lien avec la Direction régionale des affaires culturelles.

2.1.4. Le cas des réseaux de Besançon, Montbéliard et Pontarlier.

- **Besançon**

La communauté d'agglomération du Grand Besançon compte 70 communes et 192 000 habitants. Elle comporte un réseau de 45 bibliothèques et points d'accès, hors le réseau municipal de Besançon et la bibliothèque du CHU de Besançon, parmi lesquelles on compte 5 bibliothèques de niveau 1, 11 de niveau 2, 26 de niveau 3, 3 points d'accès au livre de niveau 4. 25 communes de l'agglomération ne disposent d'aucune offre.

Le taux moyen d'emprunteurs actifs de ces bibliothèques et points d'accès au livre est de 21,37% de la population, mais de grands écarts sont constatés, ce taux variant de 0,86% à 69,32%. La dimension des locaux, 0,06 m²/h en moyenne, varie de 0,03 m²/h (Thise, bibliothèque de niveau 3, 3 266 h.) à 0,14 m²/h (Ecole-Valentin, Bibliothèque de niveau 1, 2 350 habitants). La moyenne des budgets d'acquisition est de 1,77€ / h en moyenne : ils varient de … 0 € (Auxon-dessus, 1 164 habitants) à 4,17 € (Saint-Vit, bibliothèque de niveau 1, 4 800 habitants).

Ces quelques éléments illustrent la diversité de qualité, d'impact et d'attractivité des structures, sur un territoire de 432 km² dont la ville de Besançon représente 65 km². Un diagnostic précis et qualitatif serait à mener, à partir des éléments déjà rassemblés par la MDD, afin de nourrir une réflexion concernant l'évolution du réseau de lecture publique sur ce territoire.

Cette réflexion devrait bien sûr être étroitement articulée au projet de grande bibliothèque d'agglomération. Le glissement annoncé de l'actuelle bibliothèque municipale de Besançon vers l'agglomération est un élément fort qui souligne la nécessité d'étudier la situation de la lecture publique à ce niveau de territoire. **Mais quels que soient l'évolution et le périmètre de la prise de compétence de l'EPCI, la recherche de la meilleure conjugaison de l'action des collectivités en présence – communes, communauté d'agglomération, Département - doit être la règle. L'objectif doit être la mise en œuvre d'une dynamique au service d'un projet cohérent de lecture publique proposant l'offre la mieux adaptée aux habitants de l'ensemble du territoire. Cette réflexion ne peut donc se borner à considérer qu'une prise de compétence par la communauté d''agglomération justifierait, en soi, le retrait de la MDD**. L'action départementale concerne en effet l'offre documentaire (plus de 36 000 documents sont ainsi présents dans diverses bibliothèques du Grand Besançon), la formation[7], l'action culturelle, la mutualisation de ressources documentaires, notamment numériques (voir en 3.5.4).

[7] Des agents des bibliothèques municipales de Besançon suivent chaque année certaines journées proposées par la MDD à son réseau

- **Montbéliard et Pontarlier**

Le Pays de Montbéliard agglomération est passé depuis janvier 2017 de 29 communes à 72 et comporte aujourd'hui 142 000 habitants, dont 25 000 à Montbéliard. Il s'étend sur 414 km².

La communauté de communes du Grand Pontarlier compte 10 communes et 26 000 habitants.

Chacun de ces territoires comporte des bibliothèques de niveau 1, 2 et 3 ainsi que des points d'accès au livre du réseau de la MDD. La ville centre de ces deux EPCI comporte une bibliothèque dont l'impact serait aussi à interroger, dans et hors des limites communales.[8]

Une analyse serait là aussi à conduire, concernant l'état des lieux des structures, de leur qualité et de leur impact, ainsi que des modes de mise en réseau tant sur la plan des compétences, des actions culturelles, des formations que des ressources documentaires.

Ces trois EPCI représentent presque 20% du territoire du Doubs (19,10%), 152 communes où habitent 360 000 habitants, soit plus des 2/3 de la population du département (67,32%). Ils comportent des zones urbaines mais aussi périurbaines et rurales. **Un partenariat entre le Département et ces communautés d'agglomération ou de communes pourrait donc jouer un rôle structurant dans les territoires concernés.**

L'ensemble de cette réflexion – qu'il s'agisse du Grand Besançon, des deux autres pôles urbains, mais aussi de l'évolution de l'ensemble du réseau de lecture publique du territoire départemental - serait à conduire en lien étroit avec la Direction régionale des affaires culturelles.

2.1.5. Une faible proportion de salariés

Seuls les équipements de niveau 1 et 2 du réseau de la MDD sont gérés – au moins partiellement - par des salariés. L'ensemble des équipements de niveau 3 et 4 – y compris ceux situés dans des communes de plus de 1 000 habitants - est géré par des bénévoles. Sur les **926** personnes qui constituent les équipes du réseau de la MDD, seuls **7%** sont des personnels salariés des communes ou EPCI. Si le bénévolat est un élément essentiel dans la vie des bibliothèques en milieu rural, **«** il se doit d'être accompagné par un support technique professionnalisé qui permet d'assurer la pérennité et le développement des structures. », comme l'indique à juste titre la MDD[9].

Or, si une part des bénévoles accepte de suivre des formations et d'évoluer, une large majorité, y compris parmi les responsables de bibliothèques ou points d'accès au livre, préfère se concentrer sur des activités, certes utiles, mais très traditionnelles, et n'éprouve guère d'attirance pour l'introduction de nouvelles manières de faire, de nouveaux types d'actions ou d'offres documentaires[10]. **Cette situation constitue une véritable difficulté pour la mise en**

[8] La présence de quartiers Politique de la Ville à Montbéliard est à signaler.

[9] La médiathèque départementale du Doubs et son réseau en 2016 : état des lieux : premiers éléments de synthèse.

[10] Une part d'entre eux ne semble pas encore s'être approprié le support des CD, observe le personnel de la MDD…

œuvre de changements et le portage, dans la durée, d'actions et de fonctionnement en réseau, alors même que cette évolution est identifiée par la MDD, à raison, comme primordiale.

Ainsi, la professionnalisation doit être envisagée comme un axe stratégique de la lecture publique et comme une priorité tant dans l'action de la MDD que dans les conditions d'intervention du Département.

2.1.6. Des collections conséquentes, des structures peu modernisées.

Les bibliothèques ou points d'accès au livre du réseau de la MDD disposent dans leurs collections de 700 000 documents. Les collections de la MDD (voir en 3.5.3) comportent 315 787 documents. La MDD a fait le constat que cette richesse documentaire est aujourd'hui peu visible, et très majoritairement impossible à repérer, localiser et utiliser au-delà de l'emprunt physique effectué localement. En effet, si le réseau de la MDD comporte 75 bibliothèques dont les collections sont informatisées, **seulement 7 d'entre elles proposent un catalogue accessible en ligne.**

Cette situation induit une absence de visibilité des collections pour les publics comme pour les bibliothécaires, révèle la faiblesse des réseaux et un retard pris dans la mutualisation des ressources ainsi que des outils de gestion et modes de coopération.

2.1.7. Prêts et usagers

Le réseau de la MDD compte en 2016 41 926 emprunteurs actifs[11] dont 46% d'enfants (moins de 15 ans), ce qui représente un taux de 15,69% de la population concernée**.** Le taux moyen national est de 14% dans les communes de 5 000 à 20 000 habitants, de 17% dans les communes de moins de 5 000 habitants. On note des écarts très importants entre les bibliothèques les plus performantes de niveau 1, qui peuvent atteindre des taux de 50%, tandis que les points ou bibliothèques les moins attractifs affichent des taux extrêmement faibles.

902 491 prêts de documents ont été réalisés par le réseau en 2016[12], (soit 3,59 prêts par habitant[13]), dont 835 228 prêts de documents imprimés, 19 992 prêts de documents sonores et 45 935 prêts de documents vidéo. Ce chiffre est à la baisse (1 007 004 prêts en 2012), tendance que l'on constate de façon générale dans les bibliothèques publiques.

Les chiffres de consultation ou téléchargement de ressources électroniques sont à prendre en compte pour avoir une vision complète de l'usage documentaire des structures. (Voir en 3.5.4)

[11] Emprunteurs actifs : usagers ayant emprunté un document, ce chiffre ne comprend pas l'ensemble des usagers inscrits pour d'autres usages, notamment numériques.

[12] Ce chiffre ne comprend pas les prêts réalisés par les bibliothèques associées aux têtes de réseau « à vocation intercommunale », dont la MDD n'a pas connaissance

[13] Taux moyen national : 4,5 prêts de documents par habitant dans les départements comportant une population comparable dans les communes de moins de 10 000 habitants

2.2. La politique d'incitation départementale avant 2017

Le Département du Doubs a utilisé jusqu'en 2017 un dispositif d'aide au développement de la lecture publique en investissement et en fonctionnement. Ce dispositif concernait les communes de moins de 10 000 habitants, soit rattachées à un réseau intercommunal, soit à vocation intercommunale par convention de partenariat, ainsi que les communautés de communes ne comportant pas de communes de plus de 10 000 habitants. Les aides pouvaient concerner des opérations de création, extension, équipement de bibliothèques, acquisitions de documents, emplois salariés dans les bibliothèques.[14]

2.2.1. Critères et préconisations

- Pour l'ensemble des aides, il était exigé que le responsable ou un autre membre de l'équipe ait suivi la formation de base intégrale (7 jours) de la MDD ou soit titulaire du titre de l'ABF, d'un DUT ou DEUST métiers du livre.

- Pour les aides à la création ou l'extension de bibliothèques ainsi qu'à l'équipement (mobilier, matériel informatique et logiciel, équipement multimedia) :

 - un « local réservé à l'activité bibliothèque et accessible à tout public, d'une surface minimale de **40 m²** » était exigé. Une simple **préconisation** existait quant au coefficient de surface de 0,07 m² par habitant, cela **quelle que soit la dimension de la collectivité**.

 - L'obligation en termes d'horaires d'ouverture était de **4 heures par semaine**, là encore **quelle que soit la dimension de la collectivité**.

 - Un budget minimal d'acquisition de 1 € par habitant était exigé.

- Pour ce qui concerne les créations ou extensions, des taux de subvention majorés de 10% visaient à encourager les « groupements de communes » (cas de fonctionnement en réseau d'équipements municipaux) taux majorés de 20% pour les EPCI.

- Les aides à l'équipement comportaient des majorations pour les EPCI.

- Une aide existait, pour les bibliothèques intercommunales ou à vocation intercommunale, pour **acquisitions de documents (**années N et N+1 de la création de la bibliothèque) **et pour la création d'emplois.** Etaient exigés :

 - un local réservé à l'activité bibliothèque et accessible à tout public, d'une surface minimum de 100 m²

 - une ouverture hebdomadaire minimale de 12 heures

[14] Voir détail et conditions précises d'octroi des aides en annexe

- un budget d'acquisition de 2 €/habitant avec un minimum de 2 000 euros par an.

- le responsable de la bibliothèque devait être salarié.

La subvention dédiée à la création d'emplois était dégressive sur 3 ans, (50% puis 30% puis 10% du coût du poste créé charges comprises) accordée pour la création d'un poste à mi-temps au minimum et limitée au 1er poste créé.

- Pour les **bibliothèques à vocation intercommunale** (donc de statut municipal), l'emploi devait être qualifié par la formation de base intégrale de la Médiathèque départementale (7 jours), le titre ABF ou DUT ou DEUST métiers du livre.

- Pour les **bibliothèques intercommunales,** un emploi de niveau catégorie B de la filière culturelle était exigé.

2.2.2. La répartition des aides 2005 - 2015

Les aides du Département ont représenté 2 209 848 € entre 2005 et 2015.

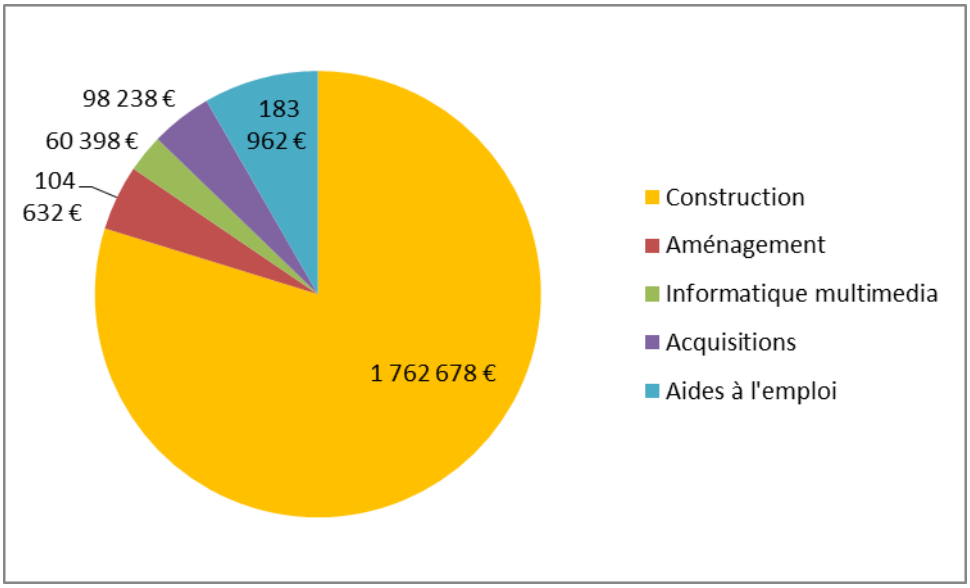


Figure 10 : Répartition des aides du Département sur 10 ans
Source : Médiathèque départementale du Doubs

Ces aides se sont décomposées de la façon suivante :

- 56 projets de constructions pour un montant de 1 762 678 € (moyenne de 31 476 €/projet)

- 47 projets d'aménagement pour un montant de 104 632 € (2 226 €/projet)

- 57 projets informatique et multimédia pour un montant de 60 398 € (1 059 €/projet)

- 11 aides à l'acquisition documentaire (bibliothèques têtes de réseau) pour un montant de 98 238 € (8 186 €/projet)

- 12 créations de postes pour un montant de 183 962 € (15 330 €/poste)

2.2.3. Les constats

Les constats suivants peuvent être dressés concernant ces aides :

- L'aide à la construction et à l'aménagement en mobilier s'est avérée déterminante et a favorisé l'émergence de nombreuses bibliothèques sur le territoire. Cependant, les contours et caractéristiques actuelles du réseau révèlent de lourdes insuffisances en termes de surface et professionnalisation. Les aides ont de fait été majoritairement utilisés par les communes, **les conditions et taux d'aide ainsi que le contexte général se révélant trop peu incitatifs pour susciter la création de structures portées par des EPCI.**

- **La faiblesse des exigences** liées à l'octroi de ces aides et la présence fréquente de simples préconisations **a pesé dans l'évolution de la qualité des structures**, comme le montrent les proportions des bibliothèques par niveau, comparées au niveau national ou à des départements comparables (voir en 2.1.1).

- L'aide à l'informatique et au multimedia a généré des montants de subvention de plus en plus faibles et de moins en moins pertinents (ex. dossiers 2016 : 260 €) alors que la grande majorité des bibliothèques n'offre pas de catalogue en ligne et que les équipes de nombreuses bibliothèques du réseau ressentent des difficultés d'appropriation des nouveaux outils ou supports documentaires. **On peut penser que la trop faible professionnalisation et l'insuffisance du fonctionnement en réseau sont la cause principale de cette situation paradoxale de faible demande d'aide pour la modernisation du fonctionnement et de l'offre documentaire numérique dans un réseau qui aurait pourtant un fort besoin d'évolution en ce sens.**

- Beaucoup de demandes d'aide ont concerné des montants relativement faibles, pour des **structures de proximité n'ayant que peu d'impact sur la structuration d'un maillage territorial**

- **L'aide aux acquisitions documentaires** semble avoir été très utilisée par les structures ou réseaux de proximité

- **L'aide à la création de postes** a joué un rôle important pour la professionnalisation des équipes. Cependant, les conditions d'octroi ont peu favorisé le développement de fonctionnement en réseaux. Si quelques bibliothèques structurantes sont gérées par des professionnels qualifiés, **la grande majorité des structures et du territoire reste dépourvue de l'intervention de professionnels.**

Pour les équipements de plus de 100 m² avec personnel salarié, respectant les critères de base pour l'intervention de l'Etat (0,07m²/hab.), la conjonction des aides départementales et d'Etat a permis un soutien des projets de 60 à 80%. Ce sont ainsi 44 bibliothèques qui ont bénéficié d'un financement de l'Etat (concours particulier de la DGD) depuis 1989**.** Cependant, les

aides financières de l'Etat (concours particulier de la Dotation générale de décentralisation - DGD) ont connu un net repli depuis 2002, peu de projets importants ayant émergé dans cette période.

C'est un réseau largement vieilli qui est aujourd'hui disponible : 39 des 43 bibliothèques de communes de plus de 1 000 habitants offrent une surface inférieure à celle attendue dans les bibliothèques de catégorie 1 (0,07 m² par habitant), 27 d'entre elle offrent une surface inférieure à 100 m²[15].

2.3. La lecture et la nouvelle politique départementale

2.3.1. Le projet C@p25 2016-2021

Le projet départemental C@p25 déjà évoqué (1.2.1) comporte un chapitre concernant la politique publique « Lecture ».

La MDD est clairement positionnée comme le service opérationnel de cette politique: « D'un service d'appui logistique aux communes (avec des prêts de documents), la Médiathèque départementale doit devenir à l'horizon 2025-2030 un centre de ressources à destination des bibliothèques intercommunales et communales qui pourront ainsi constituer de véritables espaces de vie culturelle au sein de leur territoire. »

Dans une perspective d'aménagement du territoire, un nouveau schéma départemental **«** doit permettre de positionner chaque collectivité dans des missions identifiées et complémentaires », en lien avec les communes et EPCI. Le réseau, les services de la MDD, ses modalités de desserte, l'accompagnement du Département doivent évoluer.

Le renforcement de l'attractivité des bibliothèques est évoqué notamment par les formations proposées par la MDD, le renforcement de l'offre documentaire des bibliothèques grâce à la mise en œuvre d'un catalogue collectif départemental et à la consolidation de l'offre numérique de la MDD.

2.3.2. Le schéma départemental de coopération pour la lecture (SDCL)

La MDD a proposé un projet de schéma départemental de coopération pour la lecture en rappelant le transfert de la compétence au Département, compétence « dont la Médiathèque départementale est l'outil de mise en œuvre ».

Le SDCL, adopté par le Conseil départemental en mars 2016 dans le cadre du projet départemental C@p25, prend en compte :

- l'évolution des périmètres et des missions des EPCI liée à la loi NOTRe,
- L'évolution des ressources et des usages numériques qui posent notamment difficulté aux bibliothèques si elles se maintiennent dans des démarches isolées.

[15] Données fournies par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté

- Le contexte budgétaire tendu des collectivités qui impose meilleure efficience et mutualisation des outils et pratiques
- L'importance du lien social et culturel qui implique la concertation de l'ensemble des acteurs de la lecture

Le SDCL définit trois niveaux d'intervention complémentaires selon la répartition suivante :

- Le Département, dont la MDD est l'outil :
 - Aménagement du territoire en matière de lecture publique grâce à son expertise et son soutien financier
 - La mutualisation de compétences et de ressources : catalogue collectif départemental, gestion de circulation de documents et de commissions thématiques
 - L'innovation : mise en œuvre de ressources numériques départementales
 - L'évaluation du réseau (convention avec l'Etat)
 - La prospective : formation initiale et continue des équipes du réseau, concertation territoriale.
- Les EPCI :
 - La construction et l'aménagement de bibliothèques vectrices de lien social et culturel avec le soutien technique et financier du Département et de l'Etat
 - La gestion des équipements (bibliothèques / maisons de services) intercommunaux (bibliothèque centre, points lecture associés) : personnel, budget de fonctionnement, projet scientifique et culturel
 - La gestion de la circulation des documents à l'intérieur de leur périmètre
- Les communes :
 - La politique d'accueil des publics
 - Les actions de sensibilisation à la lecture

Les propositions adoptées par le Conseil départemental sont les suivantes :

- **Mise en œuvre d'un nouveau plan de développement du réseau** :
 - en organisant le territoire départemental en matière de lecture publique
 - en encourageant et soutenant les projets de médiathèques structurantes dans les territoires où c'est nécessaire
 - en favorisant les mises en réseau et l'échelle intercommunale
 - en rattachant les points lecture des communes de moins de 500 habitants à des bibliothèques structurantes avec l'objectif pour la MDD de concentrer son activité de prêt sur les bibliothèques de niveau 1, 2 et 3.

- **Mise en œuvre de nouveaux critères d'accompagnement du bloc communal** :
 - En recentrant les aides (construction, aménagement, informatique, multimédia, collections, emploi) sur les projets structurants, (dont les projets portés par des communes), en concertation avec les EPCI, interlocuteurs centraux. Il s'agit d'« encourager et soutenir les territoires encore éloignés de la lecture à engager des projets de médiathèques structurantes (équipements + de 100m² avec personnel salarié) et les mises en réseau afférentes en réorientant l'accompagnement financier du Département »[16].
 - En posant un plancher d'aide de 1 000 €
 - En concentrant l'aide à l'emploi sur des postes de coordonnateurs de réseaux lecture intercommunaux calquée sur un dispositif existant dans le département (Contrat Territorial Jeunesse). **Cette aide à l'emploi de** coordonnateurs de réseaux lecture intercommunaux **constitue – à condition qu'il s'agisse de personnel qualifié - une incitation positive** dans la mesure où des réseaux intercommunaux impliquent des capacités et compétences professionnelles étendues (structuration du réseau, coordination, suivi et évolution de services documentaires et culturels, construction de partenariats, etc.).

Ces orientations sont de nature à structurer plus efficacement le maillage du territoire et favoriser une professionnalisation et une modernisation du réseau, indispensables pour répondre aux attentes et évolutions d'usages observés depuis plusieurs années. Les conditions d'octroi de l'aide départementale ne sont cependant pas précisées au-delà de la concertation et de l'encouragement.

Certaines des mesures concernent directement l'action de logistique documentaire, de gestion d'outils documentaires ou d'évolution des ressources mis à disposition par la MDD : elles vont dans le sens d'une mutualisation, d'une modernisation et d'une rationalisation structurante du réseau de lecture publique.

- **Révision des modalités de desserte par la MDD**
 - En adaptant les modalités de prêt : échanges au siège de la MDD favorisés, évolution du nombre d'échanges annuels de documents, du nombre de passages de navette, définition de critères conditionnant la desserte, recherche de solution alternative pour les structures ne répondant pas aux critères. (voir en 3.7)

- **Création d'un catalogue collectif départemental** (voir en 3.4.6)

- **Renforcement de la plateforme numérique départementale** gérée par la MDD (voir en 3.5.5)

Les aides aux actions développées autour de la lecture dans le département sont aussi revues :

[16] Fiche proposition 1, schéma départemental de coopération pour la lecture

- **Mise en œuvre de nouveaux critères d'accompagnement des projets en faveur de la lecture** (soutien aux festivals littéraires, aide à la promotion de la lecture, valorisation du patrimoine culturel littéraire) **:**
 - En aidant des projets plutôt que des structures dans leur fonctionnement
 - En considérant prioritairement les publics visés
 - En posant un plafond de 10% du budget global de la manifestation pour l'aide aux actions de promotion de type festivals, rencontres
 - En accompagnant les actions de réussite éducative de la petite enfance à l'adolescence
 - En soutenant les actions en direction de publics empêchés ou éloignés de la lecture

2.3.3. Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Outil de mise en œuvre des politiques départementales, le SDAASP prévoit dans son plan d'action concernant l'attractivité territoriale de « Mailler le territoire en médiathèques structurantes », (Action 24).

La fiche-action 24 précise notamment : « Afin de consolider ce réseau et garantir la coordination entre les offres de différentes envergures, le développement de l'offre de médiathèques structurantes dans les espaces sous-dotés est à envisager, notamment grâce à la construction de nouveaux établissements ou à la montée en service de bibliothèques existantes. »

La « déclinaison fine de l'action » est la suivante[17] :

« Les territoires du Doubs ne sont pas tous dans la même situation concernant leur offre de médiathèques et de bibliothèques :

Cette action est ainsi déclinable de manière différenciée selon les EPCI :

- Création d'une médiathèque intercommunale à **Mouthe** qui permettra de permettra de poursuivre la structuration du réseau lecture publique à l'échelle du Haut Doubs
- Projet de rénovation des bibliothèques au **Russey** et à **Saint Hippolyte** (Pays Horloger) avec diversification des activités (formations numériques…) afin de les rendre plus structurantes.

A ce maillage s'ajoutent des actions de mise en réseau qui permettent de consolider cette restructuration :

- Mise en réseau à l'échelle EPCI des médiathèques existantes ou en projet avec les plus petites structures (bibliothèques, Point Lecture). Cette dynamique est à poursuivre dans tous les territoires, et plus particulièrement dans le Haut-Doubs où les médiathèques principales (Frasne, Pontarlier et prochainement Mouthe) peuvent davantage soutenir les

autres lieux de lecture en phase de restructuration ainsi que les bénévoles qui les animent (par l'intermédiaire de formations, de partage d'expérience…). Les projets de **Rougemont** (CC2V) et de Saint Hippolyte (Pays Horloger) viendront compléter les dispositifs locaux.

- Mise en réseau à l'échelle départementale : projet de développement d'un catalogue commun à l'ensemble des médiathèques du Doubs (1ère phase 2018), coordonné par la Médiathèque Départementale du Doubs. »

Sont mentionnés, pour mener cette action, C@P25 et le schéma de coopération pour la lecture 2016-2021.

Par ailleurs, la politique départementale C@p25 a réaffirmé « la priorité du défi numérique pour le développement du Doubs en matière de solidarités humaines, territoriales et de développement économique » et prévoit notamment des actions au niveau des usages numériques, en particulier au travers de la mise en place du Schéma Départemental des usages numériques (SDUN) élaboré en 2011.

Ainsi l'action 17 du SDAASP « Développer une offre de formation numérique au sein des EPCI » mentionne la MDD comme partenaire ou partie prenante à mobiliser, et les médiathèques comme des tiers-lieux susceptibles d'accueillir des formations (mais elles ne sont cependant pas évoquées pour les animer…). Dans la « déclinaison fine de l'action », il est précisé que plusieurs structures ont été identifiées pour accueillir les formations, dont le réseau de lecture publique (bibliothèques et médiathèques), notamment dans le cadre des Pauses Numériques.

La prise en compte de la lecture publique dans le SDAASP constitue un élément très positif. La recherche de synergies entre MDD, bibliothèques du réseau et développement des usages numériques pourrait être approfondie.

2.3.4. Les contrats de territoire

Le Conseil départemental du Doubs a adopté le 26 juin 2017 le dispositif des contrats de territoire. Une enveloppe financière pluriannuelle (2018-2021 pour la première édition) a été votée, puis, le 25 septembre 2017, les budgets attribués à chaque EPCI ont été fixés, en fonction de critères qui tiennent compte de la population, du niveau d'équipement et des projets recensés, pour une mise en œuvre effective du dispositif en 2018.

L'objectif de cette démarche est pour le Département de « consolider le partenariat qu'il entretient avec les communes et leurs groupements et soutenir leur développement ». La contractualisation doit permettre d'avoir une réflexion préalable commune, de partager un diagnostic et de faire ressortir des priorités, de mieux articuler les politiques départementales avec les initiatives et les priorités impulsées par différents types de porteurs de projets (communes et groupements de communes, bailleurs sociaux, associations, …).

[17] Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Département du Doubs, Préfecture du Doubs, Rouge vif Territoires, p. 176

Les contrats de territoire portent à la fois sur l'investissement et sur le fonctionnement. Ils concernent l'ensemble des champs de compétence du Département touchant à la vie locale : Solidarités humaines, Développement humain et Développement territorial. « Chaque contrat pourra inclure une thématique de développement spécifique au territoire, dans les domaines suivants : la jeunesse, le sport, la culture, l'animation touristique et les activités de pleine nature. ». La MDD a pu participer à des réunions de préparation du SDAASP et des contrats de territoire, permettant ainsi qu'un volet lecture soit abordé et discuté. Les « contrats de coopération culturelle »[18] et les « contrats lecture[19] » constitueront le bloc 4 des contrats de territoire. **Cette inscription de la lecture au sein de réflexions et projets au niveau de chaque territoire, nourrit la recherche de cohérence et d'équité d'accès au niveau départemental et constitue un élément très positif.**

Pour favoriser une bonne inscription du volet lecture dans les contrats de territoire et une cohérence entre les politiques publiques départementales, notamment culturelle, **une articulation précise et claire entre la Direction de l'équilibre des territoires, chargée d'engager la réflexion avec chaque EPCI, la Direction de l'Education, du Sport et de la Culture, le service Sport, Culture et Education populaire, qui porte les contrats de Coopération culturelle et la MDD, chargée des contrats lecture, serait nécessaire**.

Une attention particulière devrait être portée aux **conditions d'aide financière départementale.** En effet, **la situation actuelle montre qu'une exigence visant à garantir une qualité de service et une capacité de fonctionnement en réseau a manqué dans la période précédente.**

L'absence de **critères garantissant une qualité de base**, pour des bibliothèques structurantes, d'une part, et pour des bibliothèques associées, unités de proximité, d'autre part, risquerait fort de faire perdurer la situation dans ses contours actuels : des unités nombreuses mais dont les faiblesses ne permettent pas de développer l'impact des bibliothèques, de répondre aux attentes des habitants ni de s'adapter pour s'inscrire de façon dynamique dans les priorités définies par le Département pour ses politiques publiques : inclusion sociale, soutien aux usages numériques, articulation avec les politiques de l'enfance et les politiques éducatives (collèges), les personnes âgées, etc.

L'ensemble des propositions du schéma de coopération pour la lecture serait à intégrer dans le cadre de la réflexion sur les dotations aux projets territoriaux. Les besoins identifiés dans le département par la MDD, mentionnés pour une part dans le SDAASP, (structures à créer ou agrandir, construction de réseaux), devrait, en lien avec la DRAC, nourrir un diagnostic départemental partagé, et servir ainsi l'objectif d'un schéma cohérent sur chaque territoire, prenant en compte les zones éloignées de la lecture, dépourvues de bibliothèques structurantes, et conjuguant, d'une part, la force d'attractivité de structures points d'appui, proposant des ressources et des services élargis et repérables par tous les habitants concernés, d'autre part le besoin de structures de proximité, bibliothèques ou points lecture de qualité. Sur chaque territoire, les priorités en termes de politique de lecture publique, l'offre de

[18] Portés par le service Sport Culture, Education populaire
[19] Portés par la MDD

services à proposer, les partenariats et actions à mettre en œuvre, les moyens et conditions de fonctionnement et la cohérence entre les points du réseau seraient à préciser.

La définition de conditions à respecter – et non de simples préconisations - pour bénéficier de l'aide départementale, notamment en termes de surface par habitant, de salariat qualifié, de formation et de fonctionnement de réseau intercommunal - permettrait de viser une structuration solide de réseaux adaptés au territoire de chaque EPCI et de mettre en œuvre un projet de lecture publique correspondant aux objectifs posés par le Département (inclusion sociale, développement numérique, maillage du territoire en médiathèques structurantes).

3. La MDD

3.1. Histoire

La B.C.P. du Doubs et du Territoire de Belfort a été créée le 9 janvier 1964 avec pour mission de « faire de la lecture l'ambassadeur de la culture et de la distraction accessible à tous ». Elle a donc eu au départ une vocation interdépartementale et desservait dès 1965 quelques communes dans les deux départements avec un système de prêt par caisses de livres.

Elle s'est installée en 1968 dans le bâtiment neuf situé à l'adresse actuelle à Besançon, bâtiment agrandi en 1982. Elle a participé dès 1968, avec sept autres BCP, à l'expérience de prêt direct scolaire. Elle était dotée de deux bibliobus en 1969.

En 1972, elle assurait la desserte scolaire du Doubs avec trois bibliobus, dont un offert par le Conseil régional de Franche-Comté. Une annexe a été créée en 1973 à Belfort pour une desserte uniquement scolaire.

Un deuxième bibliobus fut offert par le Conseil régional de Franche-Comté en 1977 : le parc était alors de 6 bibliobus, dont un affecté à l'annexe de Belfort. Celle-ci devint une BCP autonome en 1986, après la mise en œuvre de la loi du 22 juillet 1983, avec partition des moyens - budget, collections et personnel.

Cette même année, le Conseil général du Doubs décida de mettre en place un service de lecture publique dédié à l'ensemble de la population des communes desservies, de mettre en œuvre une desserte des collèges et d'abandonner les dessertes exclusivement scolaires.

Le prêt informatisé a été mis en œuvre en septembre 1994.

Le réseau des communes desservies par la Médiathèque départementale a fait l'objet d'une structuration en 9 secteurs géographiques en septembre 2007 (réduits à 8 en 2016).

La Bibliothèque départementale a pris le nom de Médiathèque départementale en 2004, suite à l'acquisition de CD audio musicaux.

La MDD dépend aujourd'hui de la Direction « Education, Sports et Culture », comme le service des collèges, le service « Sports, Culture, Education populaire », les Archives départementales et le Pôle Courbet.[20]

3.2. Equipements et outils de gestion

3.2.1. Le bâtiment

La MDD est installée dans un bâtiment qui offre une surface de 1484 m² dont 728 m² de magasins et une salle de formation de 60 m². Un magasin d'accueil de 150 m² a été aménagé en 2014 afin de permettre des échanges sur place, modalité proposée aux équipes des bibliothèques situées dans l'agglomération bisontine.

L'agrandissement intervenu en 1982 a permis un déploiement indispensable à l'évolution de l'activité de la structure. Il en résulte cependant un bâtiment contraint dans ses modes de circulation, des espaces de travail aux surfaces limitées, des locaux pour une part datés. Le magasin d'accueil, récupéré en partie sur un garage devenu inutile en tant que tel, est lui-même limité dans son offre (scindée en deux parties en raison des contraintes de locaux).

La relance d'une réflexion concernant un projet de bâtiment mieux adapté au déploiement des activités de la MDD et aux évolutions en cours ou prévues serait justifiée.

3.2.2. Les véhicules

La MDD dispose de 2 bibliobus, **acquis en 1992 et 1993 (avec plus de 300 000 km au compteur chacun),** 3 véhicules légers pour navette et livraisons de documents et matériels d'exposition et 2 voitures de service.

3.2.3. Les moyens informatiques

La MDD est informatisée avec le système Aloes. Elle dispose de 28 postes informatiques connectés, 4 tablettes numériques, 9 liseuses et 9 bibliobox utilisées lors de séances d'ateliers animées par la MDD dans certaines bibliothèques du réseau.

3.2.4. Le personnel

- **Les effectifs**

L'équipe se compose en 2016 de 22 agents (21,3 ETP). Un poste sera supprimé en 2018 (catégorie C) au sein de la cellule administrative qui ne comptera donc plus qu'un seul agent.

[20] Voir organigramme des services départementaux en annexe

	cat. A	cat. B	cat. C
Nombre d'agents	3	11	8
En %	13,7 %	50 %	36, 3 %

Tableau : Effectifs par catégorie au 31/12/2016

La part des agents de catégorie A et B (63,7%) est supérieure à celle constatée au niveau national (45,7%).

Il convient de noter l'ancienneté des membres du personnel (48% des agents de l'équipe sont arrivés depuis plus de 15 ans, dont 28% depuis plus de 20 ans) ainsi que la moyenne d'âge de l'équipe (57% a plus de 50 ans, dont 23% a plus de 55 ans).

- **L'organisation**

L'équipement est dirigé par un conservateur en chef territorial, assistée d'une directrice-adjointe, bibliothécaire, qui, étant présente depuis 35 ans dans la bibliothèque, a connu l'évolution de la BDP, devenue MDD.

L'organigramme de la MDD est organisé en 11 pôles[21].

- 5 d'entre eux sont des pôles documentaires : Jeunesse, Adulte, Cinéma, Bandes dessinées, Musique.

- 3 concernent des modes d'action en direction du réseau : Formation, Animation ; Desserte

- 1 pôle est « mixte : informatique (donc système de gestion de la MDD, web et ressources numériques (donc offre documentaire).

- 1 pôle administratif et un pôle Equipement (des documents)

La directrice et son adjointe se partagent la coordination des pôles et l'évaluation de l'ensemble des agents.

Aucun encadrement intermédiaire – mis à part celui exercé par la directrice-adjointe - n'apparaît dans l'organigramme.

Le territoire du département est réparti en 8 secteurs d'intervention par la MDD, un « référent de secteur » étant identifié pour chacun d'eux. Les référents ont en responsabilité le suivi de la desserte des bibliothèques et les relations avec les collèges du secteur, les réservations de documents émises par les bibliothèques et collèges du secteur, le conseil technique lors de projets de bibliothèques, des interventions du type aide au désherbage, l'organisation de réunions de secteurs, l'animation et l'aide à la promotion de la lecture.

[21] Voir organigramme en annexe

La directrice, son adjointe et un agent de catégorie A sont « référents de zones », chaque zone comprenant 2 à 3 secteurs. Un seul membre de l'équipe, bibliothécaire, n'appartenant pas à l'équipe de direction, a donc une zone sous sa responsabilité.

On remarque que les responsabilités de zones ou secteurs ne déterminent pas l'organisation de l'équipe. La responsabilité de la politique documentaire de la bibliothèque n'est pas non plus déterminante, seulement mentionnée dans les attributions du responsable du Pôle Adulte.

Le nombre important de pôles fait que trois d'entre eux sont composés d'une seule personne, cinq de deux personnes.

Le Pôle « informatique, web et ressources numériques » semble correspondre à une approche quelque peu datée : les ressources numériques touchent aujourd'hui les différents segments de la production éditoriale et concernent donc la politique documentaire de la MDD, les outils informatiques ressortissent davantage de la gestion technique, le web peut englober l'offre de ressources numériques, mais concerne aussi l'ensemble des services, échanges et communication en ligne. La séparation – dans l'organigramme - du volet documentaire numérique et des différents Pôles documentaires, suppose une collaboration étroite et organisée entre ces Pôles et le Pôle « informatique, web et ressources numériques ».

Cette organisation est le reflet de l'histoire de la structure. On peut apporter les préconisations suivantes :

- Une réflexion va être menée concernant **l'évolution du rôle de la MDD dans les secteurs et zones, en lien avec le schéma départemental de coopération pour la lecture. Elle devrait permettre d'envisager à terme une évolution de l'organisation et de l'articulation des différents volets d'action de la MDD.**

- Les responsabilités de type « politique documentaire », « ingénierie culturelle » (qui peut recouvrir l'accompagnement de projet, le conseil technique…) ou responsabilité de « zone » pourraient être mieux identifiées et devenir structurantes dans l'organigramme

- Un encadrement intermédiaire plus présent – impliquant une montée en responsabilité hiérarchique de certains membres de l'équipe - pourrait être suscité par ces réflexions.

Ces évolutions, à mener en cohérence avec le projet départemental, ne pourront s'envisager qu'en concertation, en posant les accompagnements nécessaires en termes de formation et en prenant en compte de façon réaliste la situation de chaque agent. Cependant, même si elles n'interviennent qu'à moyen terme, la définition d'une organisation « cible » doit permettre de faire évoluer certaines fiches de postes, particulièrement à l'occasion de recrutements, afin de faire évoluer les compétences présentes dans l'équipe.

- **La formation**

61 jours de formation ont été suivis par 16 agents de l'équipe de la MDD 2016 : 6 de ces formations concernaient la bureautique et l'administration, 6 l'action culturelle et la connaissance du paysage documentaire, 21 portaient sur l'évolution des bibliothèques - enjeux numériques, ingénierie et organisation.

Ce dernier volet paraît de fait très important dans le contexte de la MDD. **Une réflexion pluriannuelle serait utile, partagée avec la direction générale des services, prenant particulièrement en compte les évolutions des usages et celles du positionnement et du rôle de la MDD dans le paysage de la lecture publique et des politiques publiques portées par le Département. Cette réflexion s'inscrirait dans une démarche managériale d'ores et déjà identifiée par la direction de la MDD et favoriserait une indispensable dynamique collective. La formalisation d'un plan de formation pluriannuel constituerait un appui précieux en ce sens**.

3.2.5. Le budget

	2016	**2015**	**2014**	**2013**
Personnel	920 829 €	1 030 758€	1 006 254€	1 095 553€
Formation personnel	729 €	3 390€	3 187€	3 584€
Acquisitions documentaires	241 766 €	274 756€	253 210€	315 872€
Equipement documentaire et achat de notices	36 521 €	40 528€	34 628€	34 332€
Maintenance informatique	20 005€	12 706€	12 402€	12 361€
Etudes	0	0	0	0
Formation (réseau)	21 896€	15 100€	19 588€	24 575 €
Animation	22 944€	24 973€	30 045€	21 560€
Total	**1 264 690€**	**1 402 211€**	**1 359 314€**	**1 507 837€**
Investissement (informatique, travaux…)	15 300€	4 373 €	372 412€	20 550€
Total	**1 279 990€**	**1 406 584€**	**1 731 726€**	**1 528 387€**

Tableau 8 : Evolution du budget de la MDD 2013-2016

On note une baisse de 16,2% du budget de fonctionnement entre 2013 et 2016.

Le ratio de la dépense en personnel par rapport au nombre d'habitants à desservir (2,67 € / habitant) est nettement inférieur à la moyenne constatée dans les départements de 300 000 à

400 000 habitants à desservir (1 253 092€, soit 3,59 € par habitant en 2016). **Les dépenses du personnel sont en baisse de 15,9% depuis 2013**.

Les dépenses documentaires ont diminué de 23% depuis 2013, ressources électroniques comprises. Le SDCL prévoit d'augmenter ces dépenses de ressources électroniques.

Cette évolution des dépenses reflètent le contexte de contraction budgétaire dans lequel se trouve la collectivité départementale. Cependant, l'évolution du rôle de la MDD, notamment sur le plan de services et ressources numériques, des ressources documentaires physiques, de l'ingénierie culturelle et de l'accompagnement des territoires, demandera un maintien du niveau budgétaire, particulièrement sur le volet des ressources humaines.

	2016	2015	2014	2013
Subventions aux communes ou associations pour projets Lecture	78 850 €	87 405 €	80 050 €	76 050 €
Total	**1 434 540 €**	**1 489 616 €**	**1 439 364 €**	**1 507 837 €**

Aide départementale aux communes ou associations pour bibliothèques ou actions « Lecture », 2013 – 2016

Les subventions versées aux communes ou aux associations portant des projets lecture considérés comme structurants pour le Département (salons du livre, festivals, actions scolaires, petite enfance) sont assez stables depuis 2013.

3.2.6. L'évaluation

La MDD est partenaire de l'Observatoire du Livre et de la Lecture du Service Livre et Lecture du ministère de la culture depuis 2017 et a donc fourni dans ce cadre les statistiques du réseau. Cependant, si les bibliothèques ont rempli le formulaire « SCRIB » en ligne, les points d'accès au livre ont transmis à la MDD un formulaire sur papier, ce qui implique un traitement de saisie. Celui-ci a pu être effectué en 2017 grâce à la présence d'un stagiaire (master documentation). La MDD s'interroge sur les moyens dont elle pourra disposer pour effectuer ce travail en 2018.

3.3. Les contrats territoire lecture (CTL), vecteurs d'évolution

3.3.1. Le CTL 2011-2013

Le constat a été fait en 2010-2011 d'un déficit d'équipement informatique et d'offre numérique dans le réseau de la MDD et d'une nécessaire évolution de cette situation. Une enquête a été menée par un consultant extérieur afin de dresser un état des lieux précis. Celui-ci a révélé l'insuffisance criante des accès internet proposés au public dans les bibliothèques

du réseau, le manque de connaissance numérique des équipes et la nécessaire formation à apporter aux équipes du réseau et à celle de la MDD dans les domaines du numérique.

Une première offre de ressources numériques à destination du réseau a été construite, favorisant l'auto-formation (langues, remise à niveau, code de la route, etc…) et à destination de personnes mal-voyantes (presse vocalisée, textes enregistrés accessibles en streaming). Cette offre s'est ensuite enrichie et structurée, en concertation avec les 26 bibliothèques du réseau partenaires, pour devenir « Média-doo » : renforcement de l'offre d'autoformation, ajout de l'offre musicale et cinématographique, abandon de l'offre en direction des personnes mal-voyantes après évaluation du produit disponible, jugé peu satisfaisant.

La démarche de ce CTL a suscité un réel progrès en termes de connaissances et compétences au sein de l'équipe de la MDD : des formations ont été organisées dans ce cadre en partenariat avec la BDP du territoire de Belfort. La construction d'une offre de ressources numériques structurée a été mise en œuvre et inscrite dans la durée : cette offre participe de l'évolution de l'offre globale, de la perception de la MDD par le réseau mais aussi par l'administration départementale. Un poste de catégorie B de la MDD est dédié à la responsabilité du pôle ressources numériques et du portail numérique ainsi qu'à la médiation numérique. Cette personne rassemble régulièrement une commission numérique composée des bibliothèques partenaires autour de l'évolution du service, des attentes du public et des besoins de formation. La MDD avance ainsi une démarche collaborative appelée à s'amplifier, notamment dans le cadre du nouveau CTL 2017-2019.

Le bilan financier du CTL est la suivant :

	2011	**2012**	**2013**	**Sous total**
Etude	9 153€	0	0	9 153 €
formation	4 719 €	7 569 €	9 268 €	21 556 €
communication	3 500 €	3 500 €	3 500 €	10 500 €
achats matériel (tablettes)	2 560 €	4 550 e	1 550 €	8 660 €
abonnements	0	9 000 €	12 000 €	21 000 €
Total	**19 932€**	**24 619€**	**26 318€**	**70 869 €**
Participation de l'Etat	10 000 €	13 000 €	12 000 €	35 000 €

Tableau 9 : Bilan financier du CTL 2011-2013
Source : Direction régional des affaires culturelles

3.3.2. Le CTL 2017-2019

Un nouveau CTL est en préparation pour la période 2017-2019 : il a été présenté en Commission permanente du conseil départemental le 20 novembre 2017. Il porte sur une nouvelle démarche d'accompagnement du bloc communal avec la recherche de modélisation d'un nouveau mode de « co-construction de projets » et vise à repenser les modes de partenariat entre les bibliothèques du réseau et la MDD : concertation, organisation en mode projet, nouvelles méthodes « permettant de renforcer la participation des différents acteurs des projets de lecture sur les territoires (équipes des bibliothèques, partenaires associatifs, monde

scolaire, usagers) »[22]. Ce CTL s'inscrit dans une démarche de type design de service et est de nature à consolider le rôle de la MDD comme centre de ressources. Le budget global estimé est de 55 000 € avec un apport de 50% de la dépense par l'Etat.

Deux territoires d'expérimentation ont été sélectionnés (Nommay et Saint-Hippolyte), une bibliothèque est en projet dans les deux cas. L'ensemble du territoire départemental sera concerné durant la 3e année du CTL, avec une orientation spécifique concernant l'action culturelle.

Une recherche – action est mise en œuvre, en lien direct avec une formation suivie par une assistante de la MDD, avec l'intervention d'une équipe de recherche de l'Université de Bourgogne Franche-Comté et de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard[23] : l'intitulé de cette recherche est « Analyse des usages et co créativité au service des bibliothèques relais de la médiathèque départementale du Doubs ».

Cette démarche, qui apparaît en pleine cohérence avec les objectifs exprimés dans le SDCL, doit permettre d'inscrire l'équipe de la MDD dans une dynamique et des modes d'intervention différents, pour une ingénierie à la fois renforcée et participative. Il s'agit cependant d'une évolution importante qui demandera **une attention particulière de façon à éviter que seuls un ou quelques agents s'investissent tandis que d'autres resteraient éloignés**. **Un volet d'échange et de formation partagée inscrit dans la durée serait utile sur cet aspect.**

3.4. Services

3.4.1. L'offre de formation au réseau

La MDD propose chaque année une moyenne de 30 journées de formation qui touchent entre 260 et 280 agents salariés ou bénévoles du réseau (22 journées étaient proposées en moyenne par les bibliothèques départementales en 2013[24]).

Année	Nombre de journées	Nombre de stagiaires
2011	29	222
2012	34	193
2013	40	233
2014	30	348
2015	41	297
2016	28	245

Tableau 10 : nombre de journées de formation et de stagiaires, 2011-2016

[22] Rapport de présentation, commission permanente du 20 novembre 2017
[23] Laboratoire ERgonomie et Conception des Systèmes (ERCOS)
[24] Bibliothèques départementales : données d'activité 2010-2013, synthèse nationale, ministère de la culture, DGMIC, SLL, Observatoire de la lecture publique

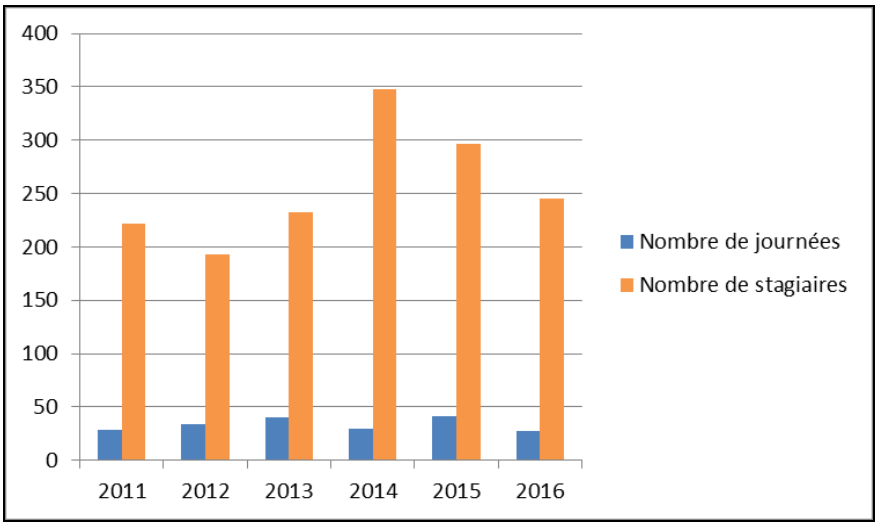


Figure 11 : nombre de journées de formation et de stagiaires, 2011-2016

La proportion de la participation des bénévoles et des salariés varie selon les années. Le nombre de participants à la journée départementale du réseau, qui rassemble selon les années entre 120 et 180 personnes, n'est pas inclus.

Annés	Nombre de stagiaires salariés	% salariés	Nombre de stagiaires bénévoles	% bénévoles	Total
2012	77	40%	116	60%	193
2013	82	35%	151	65%	233
2014	197	57%	151	43%	348
2015	180	61%	117	39%	297
2016	121	49%	124	51%	245

Tableau 11 : Stagiaires salariés et bénévoles formation continue 2012-2016

La formation de base est mentionnée dans les critères pour l'octroi d'aides départementales en vigueur depuis 2013. Les modalités d'aide financière du Département indiquaient en effet que la formation d'une journée « Travailler bénévolement en bibliothèque » était obligatoire pour recevoir une aide financière du département pour l'équipement de la bibliothèque (en sus d'une surface minimale de 40 m², d'une ouverture minimale hebdomadaire 4 heures et de l'octroi d'un budget d'acquisition de 1€ minimum par habitant.)

La formation de base de 7 jours[25] était obligatoire pour qu'une bibliothèque à vocation intercommunale (donc service municipal) puisse recevoir une aide financière du Département à la création d'emploi (dégressive sur 3 ans). Elle était également obligatoire pour les aides à la création ou l'aménagement de bibliothèques municipales, à vocation intercommunale ou intercommunales.

[25] Formation de base qui passera à 6 jours en 4 modules en 2018

Il serait très souhaitable que ces critères concernant la formation des équipes du réseau desservi par la MDD soient maintenus dans le cadre des contrats de territoire qui vont être étudiés courant 2018 (voir en 2.3.4). **Un abandon ou de simples préconisations auraient pour conséquence que des aides financières départementales risquent fort de favoriser au final des structures dont les personnels insuffisamment formés rencontreraient de réelles difficultés à apporter un service de qualité et à mettre en œuvre et animer de réelles dynamiques de réseaux.**

Par ailleurs, la convention type actuellement en vigueur, liant le Département et les collectivités desservies par la MDD, posant les conditions pour qu'une bibliothèque bénéficie des services de la MDD, ne mentionne **l'obligation que d'une seule journée de formation, « Travailler bénévolement en bibliothèque », ce qui paraît très faible.**

Cette situation explique certainement pour une grande part le peu de participation constatée à la formation initiale de 7 jours :

Années	Nombre de participants salariés	Nombre de participants bénévoles
2011	**0**	**0**
2012	3	6
2013	**0**	**0**
2014	**0**	**0**
2015	9	2
2016	**0**	**0**

Tableau 12 : Nombre de stagiaires participants à la formation initiale 2011-2016

Devant la participation très faible, voire nulle certaines années, la MDD a décidé de modifier l'organisation de cette formation de base. Elle comportera 4 modules de 2 jours ou une journée, répartis sur un semestre. Il sera possible de ne s'inscrire qu'à un module, même si l'ensemble des 6 journées devra être suivi pour que la formation de base soit validée.

Les modules seront les suivants :

- un module définition de bibliothèque / missions et services de la MDD : 2 jours,
- un module gestion de collection (dont numérique) : 2 jours
- un module animation action culturelle (dont numérique) : 1 jour
- un module communication évaluation… : 1 jour

La faible professionnalisation constatée dans le réseau de la MDD conduit à interroger cette exigence très légère de formation de la part du Département.

Certes, il est à craindre qu'une part des bénévoles ne souhaite pas s'engager dans une démarche plus active de formation. Cependant, la recherche d'une formule intermédiaire, adaptée aux petites unités, insistant davantage sur les aspects de médiation et actions en direction du public, recherche pratique de partenariats dans les communes ou

intercommunalités, relations avec les élus, plus que les aspects techniques de gestion de collection, pourrait prendre tout son sens dans le processus de modernisation du réseau et de recherche d'une garantie de qualité de services aux habitants.

Des ateliers de formation aux ressources numériques de la MDD sont proposés dans certaines bibliothèques partenaires bénéficiant de cette offre (5 bibliothèques en 2016), les équipes de bénévoles et éventuels salariés ainsi que des habitants y participent. Ces publics de formation ne sont actuellement pas comptabilisés dans les statistiques.

3.4.2. Accompagnement des projets et du réseau

- **Accompagnement du réseau**

 - *Conseil, expertise professionnelle*

La MDD apporte systématiquement conseil et expertise professionnelle dans le cadre de projets de création de bibliothèques (3 en 2015). Elle effectue aussi chaque année des « audits de collections » et accompagne des opérations de désherbage pour des bibliothèques du réseau (15 en 2015). La démarche engagée dans le cadre du CTL 2017-2019 (voir en 3.3.2) doit permettre de faire évoluer la nature et les modalités de ces interventions.

La MDD instruit pour le Département les dossiers de demande d'aide financière concernant les projets de création et aménagement des bibliothèques.

 - *Réunions de secteur*

Des réunions de secteurs se tiennent tous les 18 mois durant une demi-journée, en présence de l'agent de la MDD responsable du secteur et du responsable de zone. En cas de dossier important, la directrice de la MDD peut participer à ces réunions. Les bibliothécaires des équipes des bibliothèques ou points d'accès au livre du secteur sont invités. Ces réunions regroupent en général environ 25 personnes. Il s'agit principalement de temps d'informations de la part de la MDD.

Une évolution de ces réunions de secteurs pourrait être envisagée de façon à ce qu'elles deviennent des temps d'échange susceptibles de faire évoluer positivement la situation de la lecture publique sur les territoires concernés : la présence d'élus pourrait être sollicitée et favorisée, une expression des attentes ou des difficultés suscitée ; ces réunions, déjà très utiles, gagneraient à s'inscrire dans une dynamique de pédagogie et de mise en lumière des opportunités et des priorités et dans le cadre stratégique et politique du Département.

Cependant, ce type de démarche impliquerait une évolution du pilotage et de l'animation des relations et échanges avec les élus, les équipes du réseau et les habitants concernés. Le rôle et l'implication des référents de secteurs et responsables de zones serait à considérer dans cette perspective. La démarche d'expérimentation engagée dans le cadre du CTL s'inscrit

exactement dans cette nécessaire évolution du type de relations de la MDD avec le réseau de lecture publique du département et son rôle dans cet ensemble.

- *Journée annuelle du réseau*

La MDD organise annuellement un rassemblement de l'ensemble du réseau qui se déroule sur une journée. Une thématique est chaque fois proposée autour de laquelle sont proposés conférences, tables rondes ou ateliers. En 2017, la journée organisée en septembre à la Saline Royale d'Arc-et-Senans avait pour thème le numérique en bibliothèque[26]. La convivialité est aussi recherchée avec un repas partagé.

- *Des groupes de lecture*

La MDD anime plusieurs groupes de lecture : Jeunesse, bandes dessinées, Cinéma (documentaires et courts-métrages). Un groupe Romans ado, est animé par l'association Croqu'Livre - Centre régional de ressources en littérature jeunesse. Les sélections sont consultables sur le portail de la MDD.

3.4.3. Centrale d'achats

La Médiathèque départementale propose aux bibliothèques de son réseau un service de groupement d'achats pour les fournitures d'équipement des livres.

3.4.4. Soutien à l'action culturelle

La MDD s'implique dans le soutien à l'action culturelle dans le Doubs :

- Des supports d'animation sont régulièrement acquis et proposés au prêt : une trentaine d'expositions, des valises thématiques, kamishibaï, tapis à histoires. Selon les années, on note entre 80 et 200 prêts d'expositions, jusqu'à plus de 300 prêts de matériels d'aide à l'animation (kamishibaï, tapis à histoires), entre 60 et 100 prêts de valises thématiques.

- Ces outils d'animation sont également prêtés dans des collèges du département, y compris des collèges de villes de plus de 10 000 habitants comme Besançon.

- La MDD construit un programme annuel de projections de cinéma documentaire « la Médiathèque fait son cinéma » : 10 à 20 soirées sont organisées annuellement en collaboration avec des bibliothèques du réseau.

- La Rodia, Scène des musiques actuelles de Besançon, et la MDD s'associent pour proposer chaque année des cycles de conférences, les « rodiathèques », dans diverses communes du réseau. Chaque conférence est suivie d'un concert ou d'une projection.

[26] Une moindre fréquentation des équipes du réseau a été observée, imputée à la thématique du numérique…

- La MDD accompagne les expositions temporaires de la Saline royale d'Arc et Senans (sur Hergé et l'œuvre de l'illustratrice Nathalie Novi en 2017), en mettant en œuvre des ateliers dans des bibliothèques du réseau.

- La MDD est sollicitée dans le cadre de la Saison numérique C@p25, portée par le service culturel du Département, principalement pour identifier des lieux possibles pour l'organisation de certaines actions.

- Elle apporte une participation à la manifestation régionale « Les Petites Fugues » en prêtant des documents aux bibliothèques accueillant des auteurs et en soutenant des actions réalisées dans le cadre de résidences d'auteur.

- Elle se fait relais de manifestations nationales (« La nuit de la lecture » par exemple) auprès de son réseau.

Le Festival « Les Mots Doubs », auparavant porté par le Département, a été repris par le Grand Besançon, devenant « Livres dans la boucle ». La MDD n'était cependant pas véritablement associée à cette manifestation départementale.

La MDD participe activement à la manifestation biannuelle « Dans la forêt des contes » soutenue notamment par la DRAC, la Région et le Département, qui rassemble de de 20 à 40 bibliothèques sur une thématique commune et avec résidences d'écriture et d'ateliers autour d'une programmation comportant spectacles ateliers, résidences….

Des résidences d'auteur ont été organisées depuis plusieurs années sur différents territoires du département en coopération avec « Les petites fugues », permettant de faire vivre la création tout en fédérant un certains nombres d'actions et participations sur les territoires concernés. Dans ce cadre, une réflexion partagée et co-construite entre le service Sport, Culture et Education populaire et la MDD serait souhaitable.

Les actions menées par la MDD participent, notamment en direction du milieu rural, à l'enrichissement d'une offre culturelle de qualité et à la proposition d'actions d'animation notamment en direction de l'enfance et la petite enfance.

Une réflexion serait à mener pour favoriser une cohérence plus forte avec les réflexions et actions du service Sport, Culture et Education populaire du Département, d'une part, et des rapprochements avec d'autres politiques portées par le Conseil départemental et affirmées dans le document C@p25 (inclusion sociale, petite enfance, personnes âgées/ EHPAD, personnes porteuses de handicap, usages numériques …). Cette recherche de cohérence et de meilleure inscription de la politique de lecture dans les politiques publiques départementales confèrerait une meilleure lisibilité à l'ensemble des actions menées dans le domaine. Elle impliquerait l'organisation de relations plus étroites entre Directions et services dans la durée.

3.4.5. Le portail

La MDD a ouvert en 2014 un portail (Archimed, Ermes 2.6) qui permet l'accès à divers services en ligne :

- Consultation du catalogue de la Médiathèque départementale, de sélections et coups de cœur

- Documents d'aides et outils professionnels pour le réseau, dont un fonds professionnel

- Actualités du réseau et de la MDD, action culturelle et événements

- Agenda de la desserte (tournées en bibliobus ou échanges au magasin d'accueil)

- Programmes de formation et formulaires d'inscription

- Description des expositions et divers outils d'animation proposés en prêt par la MDD

- Cartographie dynamique des bibliothèques et points lecture du réseau de la MDD

- Présentation des ressources numériques proposées par la MDD, consultables en ligne par les usagers inscrits dans une des 29 bibliothèques de son réseau partenaires de Media-doo

- Les bibliothèques du réseau peuvent, en se connectant, consulter leur compte, faire des réservations, poster un commentaire, faire des paniers ou exporter des notices.

Le portail donne accès aussi à une page Facebook (572 abonnés), un compte twitter (217 abonnés) et à deux blogs :

- « La médiathèque départementale partage ses lectures », animé par les participants aux différents Groupes lecture de la MDD : Jeunesse, bandes dessinées, Cinéma (documentaires et courts-métrages), et Romans ado.

- « Voyage immobile », blog concernant les actions culturelles proposées par la Médiathèque Départementale du Doubs aux bibliothèques de son réseau

3.4.6. Le projet de catalogue collectif

La MDD porte le projet de création d'un catalogue collectif départemental. Les constats suivants ont été faits :

- Les collections de la MDD (environ 300 000 documents) ne représentent qu'un tiers des ouvrages disponibles dans l'ensemble des bibliothèques dans le réseau

- Seules les collections de la MDD et celles de 7 bibliothèques du réseau sont aujourd'hui accessibles par le biais de catalogues en ligne

- Seules les collections de la MDD peuvent faire l'objet de réservations

- Il n'y a pas d'interconnexion avec les collections des grandes bibliothèques (Besançon, Montbéliard, Pontarlier), d'une part, ni avec celles des collèges, d'autre part.
- Les bibliothèques du réseau font des acquisitions de documents sans visibilité sur les collections existantes sur le territoire, y compris dans les structures proches. Cette situation fragilise la pertinence des achats effectués et exclut complémentarité et politique documentaire concertée appuyée sur l'offre des différentes bibliothèques.
- Cette pertinence et une concertation renforcée sont d'autant plus nécessaires que des contraintes budgétaires fortes se font sentir et appellent de nouvelles démarches pour maintenir la qualité de l'offre aux usagers.

Le calendrier de mise en œuvre est le suivant :

- première année : associer les catalogues des 40 bibliothèques du réseau informatisées et possédant des fonds conséquents (plus de 20 000 documents), et de la MDD
- 2ème année : agréger les collections de toutes les bibliothèques informatisées
- 3ème année : interconnexion avec les collections des grandes bibliothèques et ouverture aux CDI des collèges.

Le catalogue concernera aussi Canopé[27] et les archives départementales. Il inclura la recherche fédérée sur les ressources numériques de la plate-forme Média-Doo (voir en 3.5.4).

L'appel d'offre est en cours fin 2017. Une attention particulière est portée à ce que ce catalogue soit bien perçu comme celui des bibliothèques du Doubs et pas uniquement comme celui de la MDD ou de de la collectivité départementale : il sera distinct du portail de la MDD, les bibliothèques du réseau pourront disposer d'une page, des espaces de type blogs, agendas, seront ouverts aux bibliothèques, etc.

L'interrogation du catalogue sur un périmètre intercommunal sera possible, de façon à privilégier la mobilité documentaire au sein du territoire des EPCI et à prendre en compte la proximité géographique des bibliothèques concernées.

Le catalogue collectif permettra à terme :

- La coordination d'une politique documentaire départementale concertée avec les bibliothèques ou centres de documentation participants. Des principes généraux pourraient alors être définis, des « fonds spécifiques territorialisés », prenant en compte les caractéristiques locales, pourraient être envisagés et repérés par l'ensemble du réseau.
- La mise en œuvre d'un système de réservation et de navette qui n'aurait plus comme ressource unique les collections de la MDD mais qui pourrait fonctionner en utilisant les ressources des différentes bibliothèques et prendre en compte la proximité des documents recherchés, ce qui est aujourd'hui impossible.

[27] Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques

Ce projet, inscrit dans le Schéma Départemental des Usages du Numériques (SDUN) et le programme C@P25, constitue un axe fort et pertinent de l'action de la MDD. Il s'agit d'un investissement estimé à 100 000€ qui est susceptible de recevoir une aide de l'Etat dans le cadre de la DGD, aide qui pourrait représenter 50% de la dépense.

Il serait intéressant, dans un calendrier à définir, que soit étudiée la question des catalogues des bibliothèques de Besançon, Montbéliard et Pontarlier, qui ne font pas partie du réseau de la MDD. Les collections concernées occupent en effet une place très importante dans le paysage documentaire du département. Le cas de Besançon, dont la bibliothèque tête de réseau est en phase de projet de nouvel équipement, et dont l'agglomération comporte de nombreuses bibliothèques du réseau de la MDD, revêt une complexité mais aussi une importance particulière.

3.4.7. Partenariats et publics spécifiques

- **Les collèges**

La MDD prête principalement des outils d'animation aux collèges.

Dans le cadre de l'évolution de l'offre numérique de la MDD, qui sera accessible aux collèges, le comité départemental jeunesse composé d'une trentaine d'élèves est consulté par la MDD qui souhaite porter attention aux attentes de ces jeunes qui s'impliquent de façon dynamique dans cette consultation. L'avis des documentalistes des collèges est demandé sur le catalogue collectif en projet.

Les partenariats culturels avec les collèges sont portés par le service Sport, Culture et Education populaire : **une action partagée et réfléchie conjointement prendrait tout son sens.**

- **Autres partenaires**

Les partenariats de la MDD susceptibles de concerner des publics spécifiques (personnes âgées en EHPAD, petite enfance, publics handicapés, demandeurs d'emploi, etc.) sont peu présents : cette situation ne semble pas en cohérence avec les objectifs exprimés dans le programme C@p25 qui souligne l'importance de l'inclusion sociale, du soutien aux usages numériques, des politiques dirigées notamment vers l'enfance et la petite enfance, les personnes âgées et handicapées.

Une stratégie incluant la dimension de lecture, cohérente avec les politiques publiques développées par la collectivité départementale et l'évolution programmée de la MDD, serait à rechercher ; une articulation dynamique entre les différentes services et Directions concernés permettrait d'identifier les pistes de travail susceptibles d'être nourries dans le cadre des contrats de territoire.

3.5. Ressources et politique documentaires

3.5.1. Politique documentaire de la MDD

- **Charte des collections**

Une « Charte des collections » a été élaborée par la MDD et validée par les élus en 2010. On peut la consulter sur le portail de la MDD. L'existence de cette charte accessible en ligne est un élément très positif. **Il serait toutefois utile de réfléchir à son actualisation**, afin de prendre en compte les évolutions intervenues dans l'environnement administratif ou culturel de la MDD (nombre d'intercommunalités dans le département, disparition du festival des Mots Doubs…), dans l'organisation de la MDD (magasin d'accueil depuis 2014) ainsi que dans l'offre documentaire et son évolution, notamment sur le plan numérique. **Une réflexion documentaire construite avec le réseau des bibliothèques du Doubs sera favorisée par l'existence du catalogue collectif.**

Des fiches domaines sont réalisées annuellement et abordent les aspects budgétaires, les critères de choix et élimination, les publics visés, les outils d'aide au choix utilisés, etc.

Une charte « type » a été élaborée en 2011 et proposée au réseau, mais peu de bibliothèques s'en sont emparés, ce qui ne semble pas surprenant : la perception de la nécessité d'un cadre de politique documentaire est directement liée au degré de professionnalisation des bibliothèques…

- **L'enquête de 2011/2012 auprès des bibliothèques du réseau**

Une enquête a été réalisée en 2011/2012 par la MDD afin de mieux connaître les pratiques d'acquisition, de désherbage, les budgets, les outils utilisés, les attentes des bibliothèques (les lieux d'accès au livre n'ont pas été visés par cette enquête) quant à l'offre documentaire et de services de la MDD. Des questionnaires ont été transmis, et, avec les bibliothèques de niveau 1 et 2, des entretiens ont été menés. Une analyse des réponses a été faite par la MDD. Ce travail constitue un effort louable de meilleure connaissance et volonté de prise en compte des attentes du réseau et de la situation des bibliothèques. Cependant, cette enquête n'a pas été réitérée depuis 2011. **Le projet de catalogue collectif, d'une part, et la démarche de type design de service mise en œuvre dans le cadre du nouveau CTL, d'autre part, devraient constituer une nouvelle base pour l'élaboration d'une politique documentaire explicite et concertée.**

3.5.2. Les dépenses documentaires

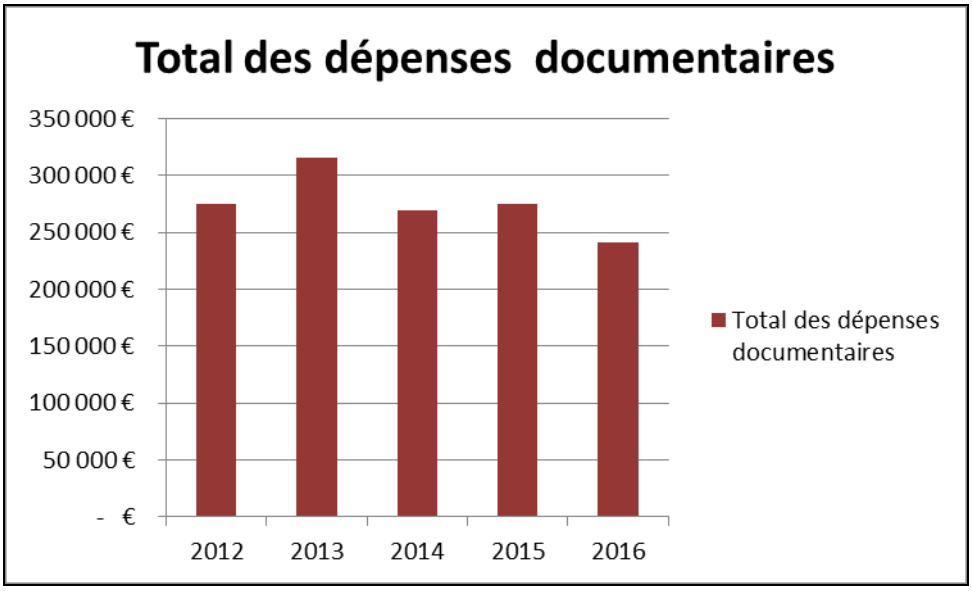


Figure 12 : Dépenses documentaires 2012-2016

Année	Dépenses collections physiques	Dépenses collections électroniques	Total des dépenses
2012	267 989 €	7 516 €	275 505€
2013	305 872 €	10 000€	315 872€
2014	253 210 €	16 771 €	269 981 €
2015	242 356 €	32 431 €	274 787 €
2016	209 312 €	32 454 €	241 766 €

Tableau 13 : Dépenses documentaires physiques et électroniques, 2012-2016

Globalement, les dépenses documentaires de la MDD ont baissé de 12,25% entre 2012 et 2016. Les dépenses d'acquisition de documents physiques ont baissé de 21,9% (58 677 €) tandis que les dépenses concernant les collections électroniques ont, elles, été multipliées par 4,3, soit une augmentation de 24 938 €. En 2016, 15,5% du budget documentaire sont consacrées aux acquisitions ou abonnements électroniques.

Les dépenses d'acquisitions documentaires représentent en 2016 0,66€ par habitant des communes de moins de 10 000 habitants (0,76€ en 2015 et 2014, 0,89€ en 2013), soit une somme inférieure à la moyenne des départements de même tranche de population (0,82€ / habitant).

3.5.3. Les collections physiques de la MDD

	2016	2015	2014	2013	2012	Moyenne des départements de 300 000 à 400 000 habitants
Nombre total de livres imprimés	276 431	284 918	289 837	283 054	293 267	267 793
Nombre de livres imprimés par habitant	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,7
Nombre de documents sonores sur support	21 370	21 550	21 321	19 960	17 911	35 927
Nombre de documents sonores pour 100 h.	6	6	6	5,6	5,1	10,3
Nombre de documents vidéo sur support	17 986	17 541	16 346	15 188	13 907	12 432
Nombre de documents vidéo pour 100 h.	4,9	4,8	4,6	4,3	4	3,5

Tableau 14 : collections physiques de la MDD 2012-2016

On constate que l'offre de documents imprimés par habitant est identique à la moyenne des départements comparables. L'offre de documents vidéo est supérieure, tandis que l'offre de CD est inférieure.

3.5.4. L'offre numérique de la MDD : Media doo

La Médiathèque départementale propose gratuitement depuis 2014 l'accès en ligne à différentes ressources numériques sur la plateforme départementale Média doo. 33 communes sont aujourd'hui partenaires[28] ; elles ont été sélectionnées selon le niveau de la bibliothèque et sa localisation géographique. 3 d'entre elles sont devenues partenaires en 2017, dont Montbéliard et Besançon.

Les usagers des bibliothèques partenaires ont accès à des ressources d'auto-formation (Vodeclic, Tout apprendre), de cinéma, presse ou musique en ligne (CVS, Music me), ainsi qu'à des offres en direction de l'enfance (CVS jeunesse : Kidilangues, La souris qui raconte, Enfance et musique…).

Le nombre de créations de compte (par des usagers inscrits dans les bibliothèques du réseau concernées) va en augmentant : 589 en 2014, 712 en 2015, 928 en 2016. Il reste cependant modeste. On compte en 2016 en tout 13 376 connexions, majoritairement en musique, cinéma et auto-formation. Les usagers de plus de 26 ans sont les plus nombreux. On constate que des

[28] Amancey – Arbouans - Arc-et-Senans - Baume-les-Dames – Besançon - Bouclans - Chemaudin - La Cluse-et-Mijoux - Ecole-Valentin - Les Fourgs – Frasne – Hérimoncourt - L'Isle-sur-le-Doubs – Jougne – Levier – Maîche – Mandeure – Montbéliard – Montferrand le château - – Montperreux – Morteau – Novillars - Orchamps-Vennes – Ornans - Oye-et-Pallet - Pouilley-les-Vignes – Quingey- Saint-Vit – Seloncourt – Valdahon - Vieux-Charmont –Voujeaucourt – Valentigney

pourcentages parfois très faibles d'usagers inscrits utilisent la plateforme Mediadoo (12 bibliothèques présentent moins de 3% de leurs usagers actifs sur Media doo). La question de l'accompagnement des usagers par les agents de bibliothèques se pose certainement.

3.5.5. L'évolution de Media doo

La MDD est en capacité de mutualiser les demandes et donc de négocier des abonnements à l'échelle départementale, permettant ainsi l'accès à ces ressources y compris à de petites communes qui n'auraient pas les budgets nécessaires pour gérer de façon isolée des abonnements aux ressources numériques.

Le Schéma départemental de coopération pour la lecture prévoit une montée en puissance de Media doo et souligne le rôle fédérateur et coordinateur de la MDD :

- La proposition de partenariat numérique est faite aux communes de plus de 10 000 habitants : Une demande de participation a été formulée par la médiathèque de Montbéliard qui en bénéficie depuis fin 2016. La bibliothèque de Besançon a souhaité également bénéficier de cette offre.

- Les collèges vont être concernés : dans cette perspective, le comité départemental de la jeunesse composé d'une trentaine d'adolescents est consulté de façon à tester les meilleures ressources les concernant.

- Il est envisagé de demander une participation financière proportionnelle au nombre d'habitants aux communes et communautés de communes de plus de 10 000 habitants.

- La part de budget dédié aux ressources numériques doit être renforcée et atteindre 20% du budget global d'acquisition de la MDD. (aujourd'hui, 33 000€ soit 13% du budget d'acquisition), avec une diversification de la proposition par ajout d'offre de livres numériques et de presse en ligne, de ressources liées à l'éducation (soutien scolaire/aide aux devoirs, auto-formation...)

- L'enrichissement de la proposition numérique de musique et de films doit, selon la MDD, permettre l'arrêt progressif des achats de CD et de DVD.

- Le projet de catalogue collectif inclura la recherche fédérée sur les ressources numériques de la plate-forme Média-Doo.

La perspective de suppression de l'offre de CD et DVD par la MDD peut se comprendre au vu de l'évolution des usages, particulièrement chez les jeunes. Il sera souhaitable d'accompagner cette transition : une offre de valises thématiques musicales ou cinématographique renforcée pourra constituer une offre alternative. De plus, **il sera nécessaire de favoriser l'appropriation de ces offres numériques par les équipes des bibliothèques concernées**. Les ateliers qui sont d'ores et déjà organisées dans certaines bibliothèques sont très utiles : **la**

question plus large de la professionnalisation du réseau se pose encore une fois sur ce plan.

3.6. Vers une Bibliothèque numérique de référence (BNR) ?

La MDD est entrée depuis plusieurs années dans une phase d'évolution marquée par une volonté de développement du numérique sur les plans de l'offre documentaire, des accès et des services, démarche accompagnée et encouragée en cela par les CTL.

La recherche en cours d'autres modes de modes de participation de l'ensemble des acteurs de lecture, avec l'expérimentation prévue dans le cadre du second CTL constitue aussi un volet dynamique et innovant : ces éléments devraient encourager à consolider et amplifier cette dynamique et, le moment venu, à étudier la possibilité d'une labellisation de la MDD comme Bibliothèque numérique de référence.

3.7. Fournitures documentaires au réseau

3.7.1. Les critères

Les collectivités bénéficiant du service de la MDD doivent, selon la convention mise en œuvre en 2016, respecter les critères suivants :

- La bibliothèque doit respecter les normes de sécurité et d'accessibilité des bâtiments recevant du public.
- La bibliothèque doit bénéficier d'un local réservé à cet usage, signalé à l'extérieur, disposant d'une entrée indépendante et être aménagée pour le libre accès aux documents par le public.
- L'ouverture hebdomadaire au public doit être de 2h/semaine au minimum
- Un règlement intérieur, voté par le Conseil municipal doit être affiché dans les locaux.
- Le prêt de document doit être gratuit, l'inscription à la bibliothèque gratuite pour les moins de 18 ans.
- Un responsable doit être désigné et avoir suivi la journée de formation de bénévoles de la MDD
- Un budget de fonctionnement doit être affecté à la bibliothèque, au minimum, d'1 € par an et par habitant (avec un minimum de 250 €), et de 2 € par habitant pour les communes de plus de4 000 habitants.
- Lorsqu'un réseau intercommunal ou à vocation intercommunale pour la lecture est mis en place, la commune s'engage à adhérer à ce réseau pour continuer à bénéficier des services de la Médiathèque départementale.

Si des bibliothèques ne rassemblent pas ces critères, une « offre alternative » est recherchée pour maintenir une offre documentaire durant deux ans, afin que les communes concernées

mettent la bibliothèque à niveau, si elles le souhaitent. 58 bibliothèques ne respecteraient pas l'ensemble de ces critères.

3.7.2. Les modes de fourniture

La fourniture de documents physiques au réseau s'effectue selon deux modalités :

- par bibliobus (214 tournées en 2016). 3 échanges avaient lieu annuellement avec l'ensemble des points du réseau jusqu'en 2017.

- au siège de la MDD. Un nouveau mode de fourniture a été mis en œuvre en 2014, dans le magasin d'échange aménagé cette année-là à la MDD, qui offre 8 000 documents au choix. Ces échanges sur place concernent les points du réseau situés dans l'agglomération bisontine (périmètre d'environ 25 km). 107 échanges sur place ont eu lieu en 2016. Les documents choisis sont livrés par navette ; cette évolution n'a pas posé de difficulté aux bibliothèques concernées, le choix plus large que celui disponible dans les bibliobus étant ressenti positivement.

3.7.3. Réservations

Les réservations se font en ligne depuis 2016. Une navette trimestrielle effectue une soixantaine de circuits pour livrer les documents réservés dans 50 bibliothèques réparties sur l'ensemble du département. Il s'agit de bibliothèques informatisées, d'une surface d'au moins 40 m² disposant de conditions d'accessibilité satisfaisantes. Les bibliothèques concernées bénéficient de 6 passages de navette annuels (4 dans l'agglomération de Besançon). 16 000 réservations sont ainsi distribuées lors de 60 tournées navette. Le catalogue collectif permettra la mise en œuvre d'une souplesse et d'une rapidité de mobilité documentaire appréciable : les délais d'attente actuels, entre deux passages de navette ou bibliobus ne correspondant plus aux attentes actuelles des usagers.

3.7.4. Nombre de prêts de documents

Documents prêtés au réseau tous publics	Imprimés Adulte	Imprimés Jeunesse	Total imprimés	Documents sonores	Documents Vidéo	Divers Animation	Autres documents	**Total**
2016	61 998	92 461	154 459	17 677	18 090	220	0	**190 226**
2015	77 330	116 238	193 568	20 139	21 804	203	19	**213 929**
2014	76 166	120 517	196 683	27 166	22 122	461	811	**247 243**
2013	79 841	131 323	211 164	26 825	20 457	367	964	**259 777**
2012	74 698	122 872	197 570	24 885	18 786	275	524	**242 040**
2011	86 881	146 230	233 111	21 524	16 212	NC	501	**271 348**

Tableau 15 : Nombre de documents prêtés 2011-2015

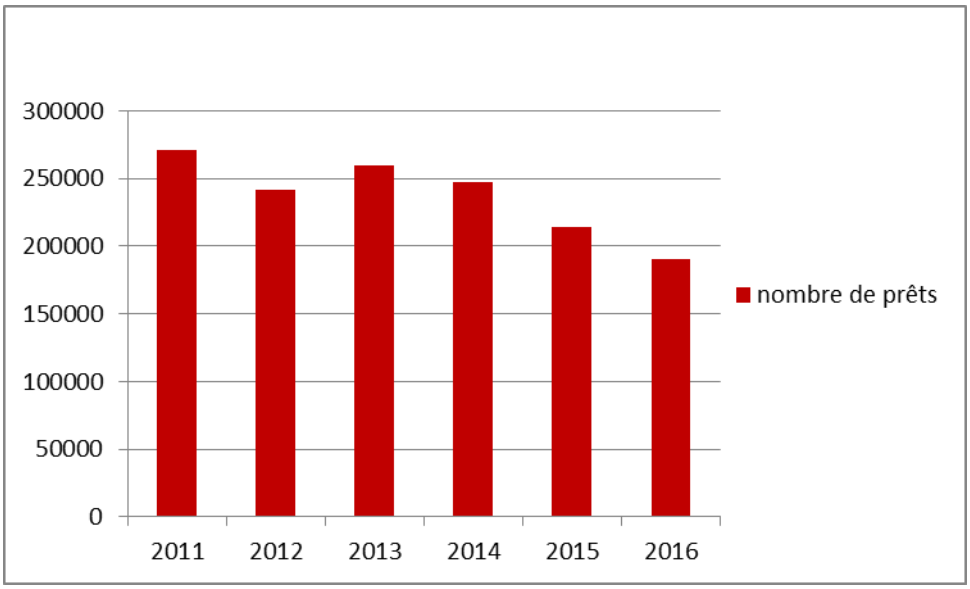


Figure 13 : Evolution du nombre de prêts 2012 – 2016

On observe une baisse des prêts de 21% entre 2012 et 2016. Les imprimés accusent une baisse de 21%, alors que les prêts de documents vidéo sont relativement stables et que les prêts de documents sonores baissent de 28%.

3.7.5. Constats et évolution

32% des points desservis empruntent moins de 200 documents lors du passage du bibliobus, et 20% des points desservis annulent l'un des trois passages de bibliobus prévus annuellement. 70% des points d'accès au livre empruntent moins de 300 documents à chaque passage du bibliobus.

Le mode de fournitures de documents fait l'objet de modifications dans le cadre du schéma départemental de coopération pour la lecture. Une rationalisation est mise en œuvre afin de rendre plus efficiente la desserte et d'anticiper la fin des bibliobus.

- Les points d'accès au livre des communes de moins de 500 habitants sont progressivement rattachés à des bibliothèques structurantes, avec pour objectif pour la MDD de concentrer son activité de prêt direct sur les bibliothèques de niveau 1, 2 et 3.

- Le nombre d'échanges de documents passent de 3 à 2.

L'évolution prévue est clairement **d'abandonner progressivement la desserte par bibliobus**[29] pour privilégier d'autres modes de fourniture (et de qualité de choix) aux structures du réseau et pour concentrer les services les plus larges sur les bibliothèques têtes de réseau en capacité de structurer leur territoire de proximité.

Cette évolution de la MDD, qui, selon le projet C@p25, « d'un service d'appui logistique aux communes (avec des prêts de documents), […] doit devenir à l'horizon 2025-2030 un

[29] Pour rappel, les deux bibliobus affichent plus de 300 000 km au compteur

centre de ressources à destination des bibliothèques intercommunales et communales […] » nécessiterait que soit enclenchée une réflexion concernant le bâtiment conçu prioritairement comme une base logistique pour la diffusion de documents par bibliobus.

4. Exemples de bibliothèques

4.1. La médiathèque municipale de Saint-Vit « Les mots passants »

Cette commune de 4 921 habitants est située dans la communauté d'agglomération de Besançon, à 7 kilomètres de la ville centre.

La médiathèque est située dans une ancienne halle aux vins, en centre bourg, proche des commerces et services. Elle a reçu l'aide de l'Etat (DGD). et a ouvert ses portes il y a 9 ans. Elle offre une surface de 475 m². Elle est ouverte 20 heures par semaine réparties sur 4 jours dont le samedi.

Bien repérable au cœur du bourg, elle est située au premier étage d'un bâtiment ancien réhabilité, accessible par escalier ou monte-handicapés. Elle est également visible sur le web, disposant d'un site propre.

Elle est gérée par 3 agents salariés (une assistante de conservation et 2 adjoints du patrimoine) et une équipe de 10 bénévoles. (soit 0,6 salariés pour 1000 habitants, ce qui correspond à la moyenne constatée dans les collectivités de dimension comparable.)

On compte 2 288 emprunteurs actifs en 2016, soit 46% de la population communale, dont 1357 résident à Saint-Vit (soit 27,5% de la population communale). 40% des emprunteurs viennent de communes voisines, signe de l'attractivité de la structure et de la mobilité des habitants dans cette zone de l'agglomération.

Les locaux offrent des espaces clairs, lisibles et bien aérés, aménagés avec soin et spacieux[30]. Pierres apparentes et bois clairs donnent un charme indéniable, la modernité étant fournie par le mobilier, élégant, aux couleurs bien choisies. La banque d'accueil gagnerait à être moins haute de façon à permettre un meilleur accès aux enfants.

Des places assises à tables mais aussi des fauteuils confortables sont disponibles (75 places assises en tout).

Les collections comportent livres et périodiques, CD et DVD ainsi qu'une offre numérique via Media doo.

Le fonds de la médiathèque se compose de 15 000 livres imprimés, (albums pour enfants de tous âges, romans pour jeunes et adultes, bandes dessinées, documentaires de toutes disciplines), 38 journaux et revues, 1 125 CD, 1 200 DVD et une centaine de jeux vidéo. Ce fonds est complété par des documents déposés par la MDD : 4 000 documents imprimés, 400 CD et 300 DVD.

[30] Voir photos en annexe

Le budget d'acquisition documentaire est de 13 709 € (abonnements aux périodiques compris) soit 2,78 € par habitant. Ce budget explique pour une part importante l'impact de la médiathèque.

La médiathèque a prêté en 2016 49 688 documents (dont 10 688 prêts de documents de la MDD) : on compte 39 905 prêts de documents imprimés, 6 949 prêts de DVD et 2 834 prêts de CD. Les prêts de documents sonores et visuels représentent presque 20% des prêts.

Le portail Media doo proposé par la MDD est accessible via le site de la médiathèque de Saint-Vit. Seuls 29 comptes actifs sur media doo sont recensés en 2017, soit 1,27% des inscrits : ce faible taux serait à analyser et à suivre.

La médiathèque de Saint-Vit est informatisée (SIGB Paprika). Elle est pressentie pour participer au projet de catalogue collectif de la MDD. Par ailleurs, dans le cadre de la réflexion concernant le projet de grande bibliothèque de l'agglomération de Besançon, il est envisagé qu'un catalogue commun soit proposé aux bibliothèques qui le souhaitent pour « mettre en valeur sur internet leurs collections, en profitant des procédures mises en place et des formations proposées à l'ensemble des agents pour l'utilisation des modules de prêt et de catalogage »[31]. **Une réflexion devra donc s'engager sur l'articulation possible et la visibilité des collections tant sur le plan intercommunal que départemental**.

La médiathèque propose le wi-fi aux usagers, qui ont accès à 8 postes connectés.

L'inscription est gratuite pour les habitants de Saint-Vit, le tarif est de 10 € pour les habitants d'autres communes, 20 € par famille ; cependant, une carte « avantage jeunes » (moins de 30 ans) mise en œuvre depuis 24 ans par le Conseil régional, au prix de 8 €, donne accès avec réduction ou gratuitement à de nombreuses activités. Ainsi, cette carte permet un an d'abonnement gratuit dans toute bibliothèque municipale ou intercommunale de Franche-Comté.

Une politique de partenariats et d'action culturelle intense est menée. 31 structures ou associations empruntent des documents à la médiathèque de Saint-Vit.

On compte 6 écoles et un collège sur le territoire municipal. La médiathèque n'accueille pas régulièrement de classe du collège mais reçoit 10 classes d'écoles élémentaires ou maternelles. Des partenariats sont noués avec les services de la petite enfance, la maison de retraite, des centre de loisirs, un établissement spécialisé pour enfants en grande difficulté. Des éducateurs spécialisés, des groupes d'enfants handicapés accompagnés sont accueillis pour des animations à la médiathèque. Un travail important est mené en direction des malentendants et autour de l'éducation à la langue des signes : des heures du conte sont interprétées en langue des signes, une collaboration est menée avec des éducateurs du CEEDA, centre d'éducation pour enfants déficients auditifs.

[31] Projet scientifique, culturel, éducatif et social de la grande bibliothèque de Besançon, p. 50.

La médiathèque participe à la manifestation « Les petites fugues » portée par la structure régionale du livre et anime un groupe de lecture autour de la littérature réunissant une quinzaine de personnes chaque mois depuis plusieurs années.

Des séances d'heures du conte sont régulièrement proposées, et, plus ponctuellement, des spectacles, concerts, débats ou expositions. En partenariat avec deux autres bibliothèques de l'agglomération (Byans sur Doubs et Pouilley-Français), elle a participé au festival du « Chat Pitre Silence on tourne! » au printemps 2017 : ateliers, projections de films, expositions. Des classes de lycée et collège ont participé à la manifestation.

La médiathèque reçoit des conférences sonores « Rodiathèque » proposées par la MDD, explorant l'histoire des musiques actuelles (accompagnées parfois d'expositions de de photographies).

Un budget de 5 000 € est consacré à l'action culturelle

La médiathèque propose le portage de documents à domicile (3 personnes touchées par 11 portages en 2016), développant ainsi une action de grande proximité sur son territoire.

La médiathèque de Saint-Vit propose une ressource documentaire de qualité et joue un rôle important dans les domaines culturel, éducatif, social, et constitue un lieu de vie et de sociabilité essentiel dans la commune et ses environs. Les taux d'inscriptions traduisent le très bon impact de la médiathèque, qui trouve sa source dans la conjugaison de plusieurs points positifs :

- La visibilité et la qualité du lieu et de son aménagement
- La qualification et l'investissement de l'équipe des salariés et bénévoles
- L'importance des actions culturelles et des partenariats
- L'offre documentaire conséquente, diverse et régulièrement actualisée grâce à un budget adapté (jusqu'en 2016).
- L'offre de connexion et d'accès au web

4.2. La médiathèque intercommunale du plateau de Frasne et de la Vallée du Drugeon

La communauté de communes de Frasne-Drugeon (CFD) est composée de 10 communes sur un territoire d'une surface de 178 km², comptant 5 837 habitants et présentant une densité de 32,6 habitants / km². Elle est située dans le Haut-Doubs, sur un plateau à 850 m d'altitude. Il s'agit d'un territoire rural, marqué par les activités liées à la forêt et à la transformation du bois, à l'agriculture et à la transformation du lait. On note aussi un tissu artisanal et une zone d'activités économiques. La CFD met en valeur des milieux naturels (une des plus grandes zones humides d'altitude françaises, plus de 2 000 hectares de tourbières, lac, marais, forêts marécageuses…).

La CFD a notamment, comme compétence optionnelle : « la conduite d'actions d'intérêt communautaire pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ». Elle gère ainsi la médiathèque intercommunale qui fonctionne en réseau informatisé avec les bibliothèques (points d'accès au livre) de Bonnevaux, Boujailles, Bulle et Vaux-et-Chantegrue.

Cette médiathèque, qui a ouvert ses portes en 2012, est l'une des deux seules bibliothèques portées par un EPCI dans le réseau de la MDD. Le projet intercommunal a été mené sans que le calendrier ne permette à la DRAC de s'associer à la réflexion. La surface est par ailleurs inférieure à la norme conditionnant une subvention (0,07 m² par habitant). Elle a reçu l'aide du Département (bâtiment, équipement, acquisitions documentaire et aide à l'emploi) ainsi que de Réseau Transport Electricité.

La médiathèque[32] offre une surface de 256 m², soit 0,04 m² par habitant de la CFD, (qui comporte donc en sus 4 points lecture), 0,13 m² par habitant de la seule commune de Frasne. Elle est située au rez-de-chaussée d'un bâtiment très repérable, central dans la commune. Il abrite, au premier étage, le siège de la communauté de communes, au second, le syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs et, au rez-de-chaussée, l'ADMR et la médiathèque. Celle-ci comporte, dans un espace commun, un Point information jeunesse (depuis 2016) et un Point information tourisme. Les deux points sont très clairement signalisés et proposent une continuité cohérente dans la présentation documentaire et la mise à disposition d'informations. L'espace est clair, agréable, aménagé et meublé avec soin. La bibliothèque propose 24 places assises et 6 postes informatiques connectés à Internet. Elle dispose du wi-fi.

Le projet a été, dès le départ, de constituer un réseau, donc de ne pas absorber les points lecture, mais plutôt de rechercher, avec les bénévoles, quelle plus-value pouvait exister grâce au réseau. Une assistante de conservation a été recrutée pour diriger la structure, et chapeaute aussi les Points d'information jeunesse et information tourisme. Un autre agent salarié, adjoint du patrimoine, représente 0,6 ETP. Une quinzaine de bénévoles complète cette équipe, à la

[32] Voir photos en annexe

médiathèque et dans les 4 points lecture. Des réflexions sont partagées entre agents de la CFD favorisant certaines synergies (comme avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Haut-Doubs).

Les collections se composent de 13 100 livres (dont 2 561 déposés par la MDD), 300 CD et 200 DVD fournis par la MDD.

On compte 713 emprunteurs actifs (dont 634 sont des habitants de la CFD). 42% des emprunteurs sont des enfants (moins de 15 ans), 10% ont plus de 65 ans. Les emprunteurs représentent 12% de la population de la CFD, 36% de la population de Frasne. 14 360 prêts de documents ont été réalisés en 2016, auxquels s'ajoutent 3 829 prêts à des collectivités. On compte 670 prêts de DVD et 328 prêts de CD, soit en tout 7% des prêts : l'offre, restreinte, ne semble pas suffire pour rencontrer davantage le public. L'accès à Media doo est possible pour accéder aux ressources numériques : 37 usagers utilisent Media doo, soit 5,19 % des inscrits.

La médiathèque est ouverte 16 heures par semaine réparties du mardi au samedi. (Les points lecture ne sont ouverts qu'une heure par semaine). Cette amplitude est inférieure à la moyenne constatée dans les collectivités de 5 000 à 20 000 habitants (22 heures hebdomadaire en moyenne en 2016), tout juste supérieure à celle des collectivités de 2 000 à 5 000 habitants (15 heures hebdomadaires). Il faut noter que la médiathèque reste ouverte durant les petites vacances scolaires, période où de nombreuses animations sont proposées.

La médiathèque est informatisée (logiciel Microbib). Un catalogue collectif pour le réseau de la CFD est accessible en ligne, chaque point lecture dispose d'un poste informatique connecté. La circulation d'une navette de la CFD permet aux usagers de rendre les documents empruntés dans n'importe quel point, et de faire circuler les documents. Un service de portage à domicile est proposé en partenariat avec l'ADMR, une dizaine de personnes est concernée.

Les partenariats et l'action culturelle sont développés. La médiathèque tisse de nombreux partenariats :

- Avec le monde scolaire :

 - Les classes des écoles de la CFD sont reçues à la médiathèque. Des thématiques et ateliers sont proposés aux enseignants. 10 classes empruntent une sélection documentaire conservée durant quelques semaines. La médiathèque a formé des enseignants et accompagné la création d'une bibliothèque d'un groupement scolaire, utilisant le même SIGB que la médiathèque intercommunale.

 - La bibliothécaire travaille avec le collège et sa documentaliste. Ainsi, la thématique du manga a été explorée en commun autour d'une résidence d'artistes en septembre 2017, dans le cadre d'un Parcours Artistique et Culturel, en partenariat avec la DAAC[33] et le Département du Doubs. De

[33] Délégation académique aux arts et à la culture

nombreux collégiens fréquentent par ailleurs la médiathèque à la sortie du collège.

- Une attention est portée aux publics spécifiques ou porteurs de handicaps : un travail est mené avec le foyer médicalisé pour adultes autistes de Frasne : un accueil est assuré chaque mois avec proposition d'animation.

- La médiathèque participe à de nombreuses manifestations, notamment à la « semaine bleue », jouant un rôle de plaque tournante dans le cadre de visites, randonnées et activités diverses organisées localement : lieu d'informations et d'inscription, elle est ainsi découverte par de nombreux participants.

- Des ateliers d'initiation à l'informatique sont proposés à la médiathèque en partenariat avec l'association « Familles rurales ».

- Des animations sont montées dans le cadre du Relais petite enfance : accueil des assistantes maternelles avec les enfants 2 fois par mois, atelier proposé aux assistantes maternelles un jeudi tous les 2 mois, permanences d' « info parents employeurs » chaque lundi.

- Des liens sont tissés avec la maison de retraite, la halte-garderie, des centres de loisirs, le service médico-social.

De nombreuses actions sont menées à la médiathèque en direction de publics divers:

- Histoires pour petits, séances de kamishibaï, ateliers d'éveil des sens et langue des signes pour bébé.

- Ateliers d'éveil aux instruments et au chant pour tout-petits.

- Séances de jeux pour enfants et adolescents en partenariat avec une ludothèque associative.

- Projection de films pour enfants.

- Atelier débat et discussions pour enfants et pour adolescents, « rendez-vous philo » pour adultes, avec intervenant extérieur.

- Initiations au numérique : atelier « makey makey », musique numérique.

- Rencontres avec des auteurs (notamment dans le cadre des Petites fugues).

- Club de lecture pour adultes.

La situation et la visibilité de la médiathèque, son inscription dans la vie de la CFD, l'implication de l'équipe et les nombreux partenariats noués font de cet équipement convivial un lieu culturel et un vecteur social de première importance dans ce territoire rural.

Conclusion

La MDD a connu plusieurs mutations depuis sa création en 1964. Majoritairement orientée vers le prêt aux scolaires dans les années 1970, cette desserte a ensuite été abandonnée et la bibliothèque est devenue depuis les années 1980 un service résolument tourné vers la lecture publique, selon la politique décidée par la collectivité départementale.

Elle a longtemps porté un fonctionnement assez traditionnel axé sur une desserte par bibliobus et la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des communes porteuses de projets de bibliothèques, de formation des bénévoles et de soutien à l'action culturelle. Une sectorisation a été mise en œuvre en 2007. Un Contrat Territoire Lecture (2011-2013) a favorisé une première évolution dans le domaine numérique.

La MDD s'est récemment engagée dans une démarche de changement, en portant un schéma de coopération pour la lecture, qui a été validé par l'assemblée départementale. Son rôle de coordination et de fédération du réseau de lecture publique doit s'en trouver affirmé et structuré autour de démarches innovantes : projet de catalogue collectif départemental, offre documentaire numérique consolidée, recherche de nouveaux modes de collaboration avec les bibliothèques desservies, évolution des modes de fournitures de documents. Un nouveau CTL (2017-2020) accompagne cette démarche qui pourrait, à terme, nourrir un projet de bibliothèque numérique de référence.

Cependant, pour porter ces évolutions importantes, une dynamique d'équipe devra être enclenchée ; des temps de formation partagée par l'ensemble des agents favoriseraient certainement cette dynamique qui devra s'accompagner à terme d'une évolution de l'organisation.

La contraction du personnel et les baisses de budget d'acquisition intervenues ces dernières années témoignent des efforts accomplis par la MDD dans le contexte tendu de la collectivité : les choix départementaux de politique publique de la lecture mais aussi leur cohérence avec les politiques départementales d'inclusion, d'éducation, d'accompagnement des usages numériques ne pourront véritablement être opérationnels qu'avec des budgets maintenus et une collaboration affirmée entre les services et directions de la collectivité.

Cette évolution s'inscrit dans un difficile contexte départemental de lecture publique : en effet, si le réseau de lecture publique du Doubs comporte de nombreuses bibliothèques ou points d'accès au livre, le constat est fait de son vieillissement, du sous-dimensionnement et de la qualité insuffisante de trop nombreuses unités, ainsi que du faible professionnalisme qui le caractérise, malgré la présence de quelques bibliothèques dynamiques et satisfaisantes. Des zones insuffisamment équipées sont identifiées sur le territoire départemental.

La faible dynamique intercommunale en matière de lecture publique, que le plan de développement de lecture publique mis en œuvre en 2010 n'a pas suffisamment encouragée, explique pour une part l'absence d'un réseau départemental solidement structuré autour de

têtes de réseau attractives capables de faire fonctionner en réseau des bibliothèques ou points d'accès au livre sur les territoires concernés.

Le niveau assez faible des exigences posées par le Département pour faire bénéficier les communes ou EPCI des services de la MDD et de subventions départementales, notamment en termes de formation des agents, a contribué à faire perdurer un réseau qui rencontre aujourd'hui des difficultés pour s'adapter à l'évolution des usages et attentes des habitants.

Le projet « C@p25 2016-2021 », le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) comportent des volets concernant la lecture publique et le rôle et l'action de la MDD, en cohérence avec le schéma départemental de coopération pour la lecture. Ces axes de politique publique vont nourrir les échanges devant intervenir entre le Département, les EPCI et les communes afin de définir les contours des contrats de territoire.

Cependant, il serait nécessaire que des exigences soient clairement posées pour garantir la qualité des projets concernant des bibliothèques et leur capacité à fonctionner en réseau. Le portage de projets par les EPCI serait à encourager vivement. Une réflexion spécifique doit être construite avec les EPCI des 3 pôles urbains, Montbéliard, Pontarlier et, particulièrement, Besançon, où un projet de bibliothèque d'agglomération entre dans une phase active sur un territoire où la MDD est partenaire de nombreuses unités.

C'est donc une période particulièrement riche en évolutions qui s'ouvre pour cette bibliothèque départementale bien identifiée sur son territoire, période décisive pour le développement et la structuration du réseau de lecture publique du Doubs.

Principales recommandations

- **Poursuivre la mise en œuvre des orientations stratégiques posées dans le schéma de coopération départemental pour la lecture, le schéma départemental d'amélioration d' l'accessibilité des services au public et le projet C@p25, visant à structurer plus efficacement le maillage du territoire, favoriser les mises en réseau et l'échelle intercommunale et enclencher une modernisation du réseau.**

- **Appuyer les échanges menés dans le cadre des contrats de territoire, entre EPCI, Département et communes, sur un diagnostic de lecture publique partagé. Intégrer les pôles urbains dans cette démarche, notamment l'agglomération de Besançon dont le territoire comporte de nombreuses unités partenaires de la MDD.**

- **Poser des critères pour l'intervention de la MDD et les aides départementales favorisant nettement le portage de structures par des EPCI, le fonctionnement en réseau et l'évolution qualitative des bibliothèques.**

- **Poser la professionnalisation du réseau de bibliothèques comme un axe stratégique du développement de la lecture publique et comme une priorité, tant dans l'action de la MDD que dans les conditions d'intervention du Département.**

- **Rechercher et organiser une cohérence plus forte entre les interventions et services proposés par la MDD et ceux d'autres services ou directions du Département, afin de mieux inscrire la politique de lecture dans les politiques publiques départementales (inclusion sociale, petite enfance, personnes âgées/ EHPAD, personnes porteuses de handicap, usages numériques …). et de conférer une meilleure lisibilité aux actions menées dans le domaine par le Département. Favoriser une articulation dynamique entre les différents services, dont la MDD, et directions concernés dans le cadre des contrats de territoire.**

- **Envisager la relance d'une réflexion concernant un projet de bâtiment mieux adapté au déploiement des activités de la MDD et aux évolutions en cours, notamment l'arrêt des tournées de bibliobus, l'accueil d'équipes du réseau au siège de la MDD pour choix de documents, etc… .**

- **Maintenir les moyens budgétaires et de ressources humaines afin de permettre à la MDD d'évoluer comme prévu, notamment sur le plan de services numériques, de la politique documentaire (documents physiques et**

numériques), de l'ingénierie culturelle, de l'accompagnement des territoires et de l'évaluation.

- **Prévoir une évolution de l'organisation de la MDD, de son organigramme et des compétences présentes dans l'équipe, afin de mieux articuler l'évolution de ses différents volets d'action avec le projet départemental de lecture publique. Accompagner la démarche en termes de concertation, formations et recherche de cohésion de l'équipe. Mettre en œuvre, dans cette perspective, une réflexion permettant de construire et formaliser un plan pluriannuel de formation.**

- **Elaborer, avec la participation des bibliothèques du réseau, une politique documentaire explicite et concertée que facilitera le catalogue collectif départemental.**

- **Poursuivre la recherche de nouveaux modes de collaboration entre le réseau de lecture publique et la MDD, à la suite de la démarche de type design de service mise en œuvre dans le cadre du nouveau CTL.**

Annexes

Annexe 1 : Lettre de mission

Annexe 2 : Les personnes rencontrées

Annexe 3 : Barèmes et critères des aides du Département aux bibliothèques jusqu'en 2017

Annexe 4 : Organigramme des services départementaux

Annexe 5 : Organigramme de la MDD

Annexe 6 : Vues de la médiathèque de Saint-Vit

Annexe 7 : Vues de la médiathèque intercommunale du plateau de Frasne et de la Vallée du Drugeon

Annexe 8 : Réponse du Conseil départemental du Doubs

Annexe 1

Lettre de mission

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La Ministre de la Culture et de la Communication

Monsieur le Doyen,

Les bibliothèques sont sur l'ensemble du territoire d'irremplaçables lieux de lecture pour tous les publics et à tous les âges, de formation et de recherche, d'accès le plus large à la culture et d'éducation artistique et culturelle. A ce titre, elles sont déterminantes pour la vitalité de notre démocratie. Notre ambition est qu'elles soient avant tout des services publics vecteurs de citoyenneté et de lien social et qu'elles garantissent, grâce au principe de libre constitution des fonds, l'accès pluraliste à l'information et aux savoirs. Les bibliothèques se trouvent aujourd'hui confrontées aux enjeux du numérique dans les domaines culturels, pédagogiques et de recherche. Elles doivent également élargir leurs horaires d'ouverture et renforcer la médiation, afin de mieux répondre aux attentes et pratiques nouvelles de leurs publics et de contribuer encore plus à la réussite scolaire et universitaire. Elles sont également amenées à s'adapter aux configurations nouvelles de leurs territoires d'intervention, dans les sites universitaires comme dans les collectivités territoriales, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques.

L'inspection générale des bibliothèques (en liaison, le cas échéant, avec les autres inspections générales de nos deux départements ministériels) contribue à mesurer l'efficacité des politiques publiques en ce domaine et à accompagner les projets et les décisions de leurs différents acteurs. Ainsi, dans le cadre de cette lettre de mission, les rapports consécutifs aux missions et au contrôle technique des sites et des établissements et aux études thématiques devront proposer des recommandations concrètes et des pistes d'innovation concernant l'optimisation des moyens mobilisés au service des usagers. Vous vous attacherez en particulier aux améliorations à apporter pour adapter les horaires d'ouverture au rythme de vie des usagers, pour rendre encore plus efficientes l'organisation du travail et les politiques d'acquisition et de conservation de documents physiques et numériques, ainsi que pour renforcer la coopération entre les différentes catégories de bibliothèques dans les secteurs de l'enseignement, de la culture et de la recherche.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent une intervention de l'inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du Cabinet du ministre concerné. Dans les mêmes conditions, l'inspection générale des bibliothèques est également susceptible d'intervenir pour le compte des collectivités territoriales qui en font la demande.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le doyen, l'assurance de notre meilleure considération.

Najat Vallaud-Belkacem

Audrey Azoulay

Monsieur Pierre CARBONE
Doyen de l'Inspection générale des Bibliothèques
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

18 OCT. 2016

Liste des missions

Missions pour le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Sites et établissements

Le réseau documentaire des écoles françaises à l'étranger

La COMUE Léonard de Vinci et la documentation

Sorbonne Universités et la documentation

Le SCD de l'université des Antilles

Le SCD de l'université de Guyane

Le SCD de l'Université de Caen

Le SCD de l'Université de Cergy-Pontoise

Le SCD de l'Université de La Réunion

Missions thématiques

Les enjeux du numérique au regard des ressources documentaires en sciences humaines et sociales (numérisation, indexation, nouveaux usages) *(cf. mesure n°6 du plan en faveur des sciences humaines et sociales)*

Le réseau des centres de formation aux carrières des bibliothèques

Les nouveaux modes de coopération entre l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur et les établissements dans le cadre du Système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM)

Mission conjointe avec l'IGAENR
Parcours et carrière des conservateurs de bibliothèque

Mission commune au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au Ministère de la Culture et de la Communication

Suivi du plan d'accompagnement des éditeurs scientifiques pour le passage au numérique (mission conjointe IGAENR/IGAC/IGB)

Missions pour le Ministère de la Culture et de la Communication

Bibliothèques municipales ou intercommunales

Avignon

Bondy

Mulhouse

Rodez

Soissons

Vannes

Bibliothèques départementales

Allier

Doubs

Lot-et-Garonne

Maine-et-Loire

Nièvre

Yvelines

Ville de Paris
Bibliothèque de l'Hôtel de Ville

Etablissements publics
La politique documentaire de la Cité de l'architecture et du patrimoine

Annexe 2

Personnes rencontrées

- Monsieur Gilles DA COSTA, Directeur général des services du Conseil départemental du Doubs.

- Madame Isabelle MOUREAUX, directrice de la médiathèque départementale du Doubs et son équipe

- Madame Odile MULIN, responsable de la médiathèque de Saint-Vit

- Madame Blandine STASZAK, responsable de la médiathèque intercommunale du plateau de Frasne et de la vallée du Drugeon

Annexe 3

Barèmes et critères des aides du Département aux bibliothèques jusqu'en 2017

NATURE DE L'OPERATION :

Soutien à la création, extension, équipement de bibliothèques, acquisitions de documents, emplois salariés dans les bibliothèques.

BENEFICAIRES :

Communes de moins de 10 000 habitants rattachées à un réseau intercommunal ou à vocation intercommunale par convention de partenariat.

Groupements de communes et communautés de communes ne comportant pas de communes de plus de 10 000 habitants.

MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- **Création et extension de bibliothèques :**

Local réservé à l'activité bibliothèque et accessible à tout public, d'une surface minimale de 40 m². Coefficient de surface préconisé : **0,07 m²**/hab. Ouverture au public au minimum 4h/semaine. Budget d'acquisition minimum de **1 euro/hab.**

La concertation avec la Médiathèque départementale est obligatoire au minimum au niveau de l'avant-projet sommaire.

Dépense subventionnable : **plafond de 1 500 euros HT/m² de la surface utile construite ou réaménagée.**

Taux de subvention : EF x 18,5 + 10 limité à 20% du coût HT pour les communes rattachées à un réseau, 30% pour les groupements de communes.

Majoration de 10% pour les communautés de communes.

- **Equipements de bibliothèques :**

Local réservé à l'activité bibliothèque et accessible à tout public, d'une surface minimale de 40 m². Coefficient de surface préconisé : 0,07 m²/hab. Ouverture au public au minimum 4h/semaine. Budget d'acquisition minimum de 1 euro/hab.

⇨ Mobilier :

Plafond de subvention : 4 600 euros HT sur 6 ans pour communes rattachées à un réseau et groupements de communes, 10 000 euros HT sur 6 ans pour communautés de communes.

- Taux de subvention : EF x 18,5 + 10 limité à 30% du coût HT.

⇨ Matériel informatique et logiciel de bibliothèque :

Plafond de subvention : 1 600 euros HT sur 6 ans pour communes rattachées à un réseau et groupements de communes, 3 000 euros HT sur 6 ans pour communautés de communes.

- Taux de subvention : EF x 18,5 + 10 limité à 30% du coût HT.

⇨ Equipement multimédia en libre accès pour les usagers :

Plafond de subvention : 1 600 euros HT sur 6 ans pour communes rattachées à un réseau et groupements de communes, 3 000 euros HT sur 6 ans pour communautés de communes.

- Taux de subvention : EF x 18,5 + 10 limité à 30% du coût HT.

- **Acquisitions de documents pour les bibliothèques intercommunales ou à vocation intercommunale :**

Local réservé à l'activité bibliothèque et accessible à tout public, d'une surface **minimum de 100 m².** Ouverture au public au **minimum 12h**/semaine. Budget d'acquisition **de 2 €/hab**. avec un minimum de 2 000 euros par an. Responsable **salarié**.

Subvention allouée les **années N et N+1 de la création**.

- Pour les bibliothèques à vocation intercommunale : 2 500 euros par an sur 2 ans avec 3 communes rattachées, 4 000 euros par an sur 2 ans avec 6 communes rattachées.
- Pour les bibliothèques intercommunales : 5 000 euros par an sur 2 ans.

- **Création d'emplois dans les bibliothèques intercommunales ou à vocation intercommunale**

Local réservé à l'activité bibliothèque et accessible à tout public, d'une surface minimum de **100** m². Ouverture au public au **minimum 12 h/semaine**. Budget d'acquisition de **2 €**/hab. avec un minimum de 2 000 euros par an.

Dégressive sur 3 ans, l'aide est accordée pour la création d'un poste à mi-temps au minimum et est limitée au 1er poste créé. La participation de la Médiathèque départementale au jury de recrutement est obligatoire.

- Pour les bibliothèques à vocation intercommunale : emploi qualifié par la formation de base intégrale de la Médiathèque départementale (7 jours), le titre ABF ou DUT ou DEUST métiers du livre.

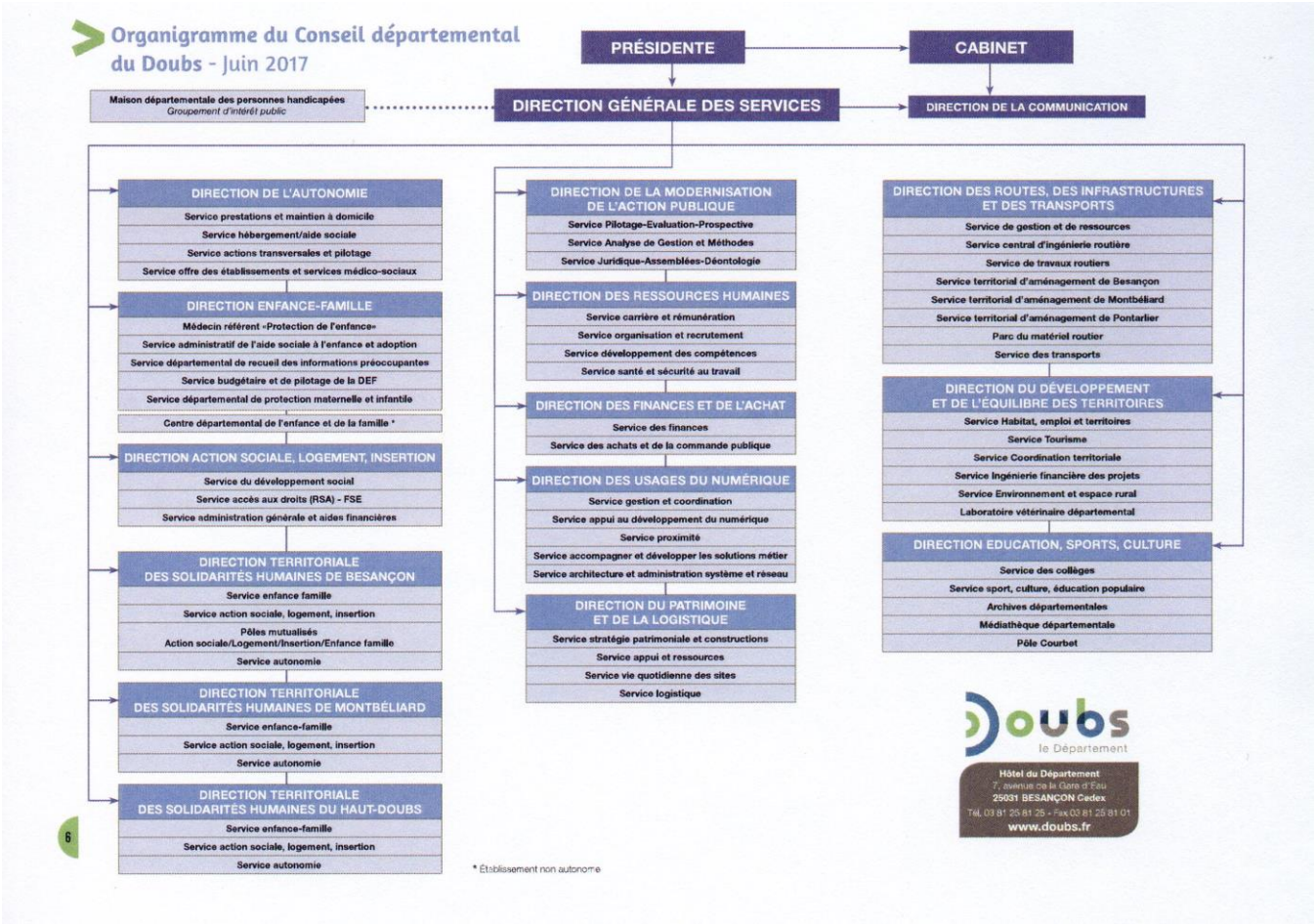
- Pour les bibliothèques **intercommunales : emploi de niveau catégorie B de la filière culturelle.**

Montant de la dépense subventionnable : 50% puis 30% puis 10% du coût du poste créé charges comprises.

Pour toutes ces aides, le responsable ou un autre membre de l'équipe doit avoir suivi la formation de base intégrale (7 jours) de la Médiathèque départementale ou être titulaire du titre de l'ABF, d'un DUT ou DEUST métiers du livre.

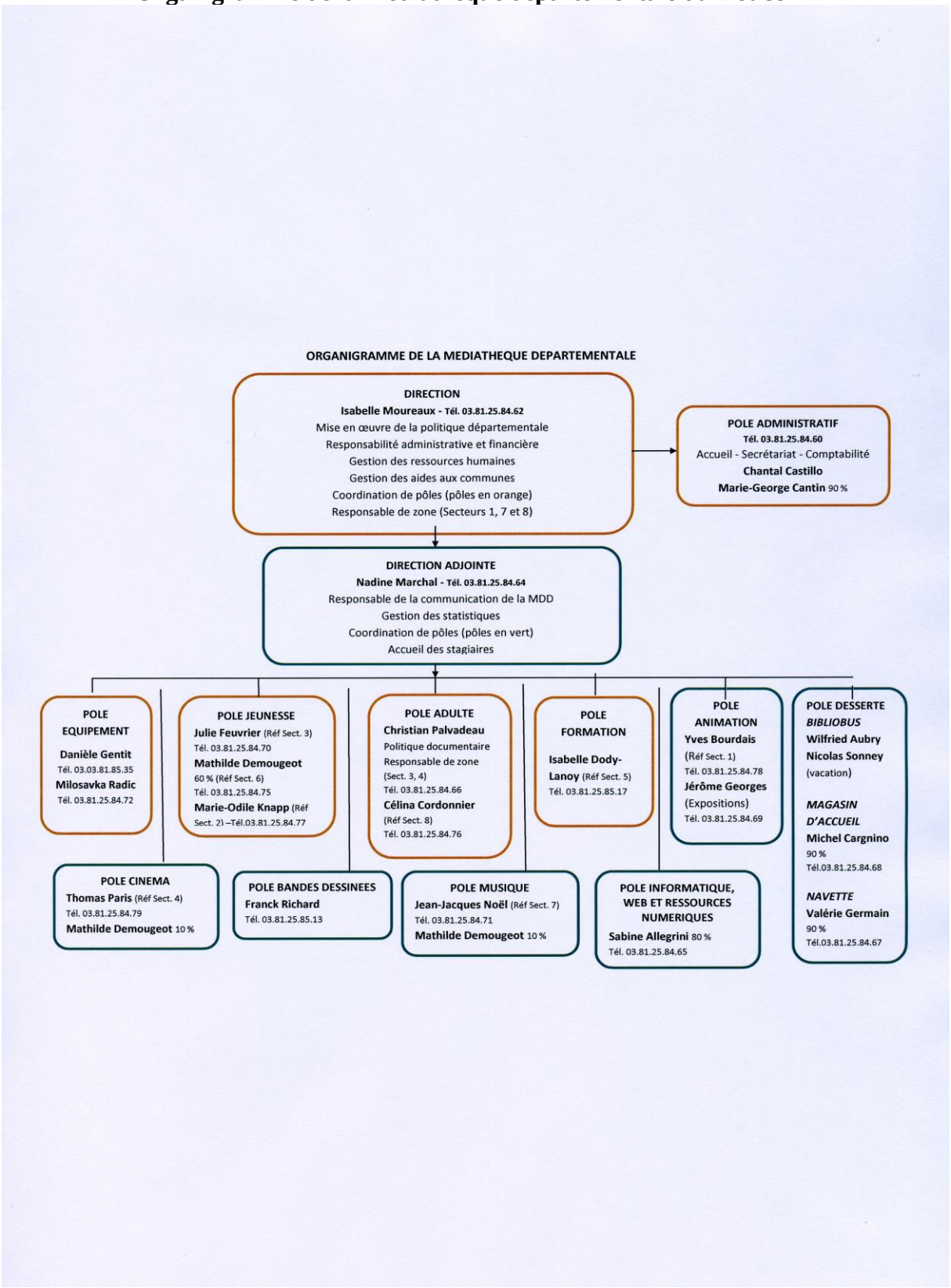
Annexe 4

Organigramme des services départementaux du Doubs



Annexe 5

Organigramme de la Médiathèque départementale du Doubs

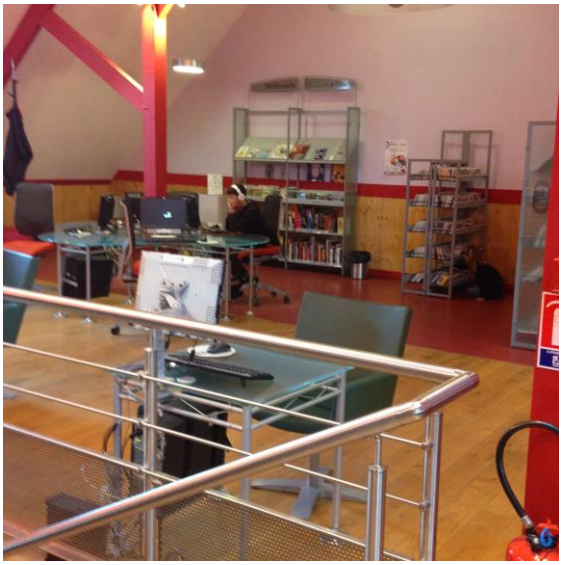


Annexe 6

Vues de la médiathèque de Saint-Vit











Les banques de prêt




Loisirs créatifs
Décoration
Cuisine

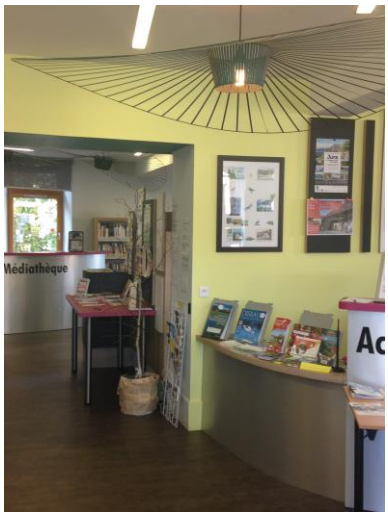

BD & Mangas
Ados


Communiquer efficacement avec la Process Com
Comprendre le couple pour vivre heureux... à deux
Consultez les cours de toutapprendre.com
Demandez votre accès
MAINTENANT
Doubs
MÉDIA-DOO

Annexe 7

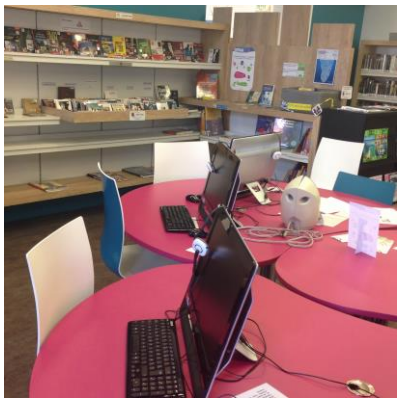
Vues de la médiathèque intercommunale du plateau de Frasne et de la Vallée du Drugeon

















Vues de la médiathèque de Saint-Vit

Annexe 8

Réponse du conseil départemental du Doubs

Doubs
le Département

Besançon, le 06 FEV. 2018

Direction de l'Education, du Sport et de la Culture
Service Médiathèque Départementale
Affaire suivie par : Isabelle MOUREAUX
Ligne directe : 03.81.25.84.60

Monsieur Benoît LECOQ
Doyen de l'Inspection Générale des Bibliothèques
Ministère de l'Enseignement Supérieur
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Monsieur le Doyen,

J'ai le plaisir d'accuser réception du pré-rapport d'inspection de la Médiathèque départementale du Doubs, réalisé l'automne dernier par Madame Françoise LEGENDRE.

Je me permets de souligner la qualité de l'écoute et des échanges engagés par Mme l'inspectrice générale des bibliothèques, tant avec l'équipe de la Médiathèque que sa hiérarchie.

Je me félicite aussi de constater que les recommandations formulées dans le rapport rejoignent les constats et les perspectives posées par le Conseil départemental du Doubs dans le cadre de son nouveau schéma de coopération pour la lecture, pleinement intégré aux orientations générales du programme C@P25 : Renforcement des partenariats territoriaux au bénéfice d'une amélioration des couvertures réseaux, engagement de nouveaux modèles de coopération avec les EPCI et les communautés d'agglomération, hybridation des ressources avec une prise en compte toujours plus importante du numérique (Média-Doo; catalogue collectif numérique), formation des équipes et développement des transversalités au sein des projets départementaux.

Aussi, la mise en place des contrats de territoire lecture et des contrats de coopération culturelle dans le cadre du bloc 4 des contrats de territoire en cours d'élaboration avec les intercommunalités du territoire départemental, va contribuer à développer de nouveaux modes de collaboration entre le réseau de lecture publique et la Médiathèque Départementale, tout en inscrivant davantage la politique de lecture dans les politiques publiques départementales (inclusion sociale; petite enfance; personnes âgées; personnes handicapées…).

Concernant le point particulier d'amélioration du bâtiment de la Médiathèque départementale, je tenais à porter à votre attention un élément complémentaire utile. En effet, le besoin vient d'en être identifié et fera l'objet d'une prise en compte en trois étapes :

- priorité 1 sécurisation du site,
- priorité 2 mise à niveau des locaux non révisés à ce jour,
- priorité 3 reconfiguration fonctionnelle sur programmation à cinq ans.

IGB
courrier arrivé le
13 FEV. 2018
02

Pour nous écrire : Département du Doubs - 7 avenue de la Gare d'Eau - 25031 Besançon Cedex - www.doubs.fr
Pour nous rencontrer : La City (3ème étage) - 4 rue Plançon - 25000 Besançon
Pour nous contacter : Tél. 03.81.25.81.25 - Fax 03.81.25.84.86

Le Conseil départemental du Doubs est conscient de l'importance de son engagement tant pour l'impulsion, le développement, la modernisation des équipements en faveur de la lecture sur son territoire que pour le renforcement, la diversification, la mutualisation des pratiques de lecture et en faveur de la lecture.

Veuillez agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente du Département,

Christine BOUQUIN

Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique
1994

Novembre 1994
Original anglais

La liberté, la prospérité, le progrès de la société et l'épanouissement de l'individu sont des valeurs humaines fondamentales, que seule l'existence de citoyens bien informés, capables d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société permet de concrétiser. Or, participation constructive et progrès de la démocratie requièrent une éducation satisfaisante, en même temps qu'un accès gratuit et sans restriction au savoir, à la pensée, à la culture et à l'information.

La bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux.

Par le présent Manifeste, l'UNESCO proclame sa conviction que la bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information et un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité.

L'UNESCO encourage en conséquence les autorités nationales et locales à soutenir le développement des bibliothèques publiques et à y contribuer activement.

La bibliothèque publique

La bibliothèque publique est, par excellence, le centre d'information local, où l'utilisateur peut trouver facilement toutes sortes de connaissances et d'informations.

Les services qu'elle assure sont également accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale. Des prestations et des équipements spéciaux doivent y être prévus à l'intention de ceux qui ne peuvent, pour une raison ou une autre, utiliser les services et le matériel normalement fournis, par exemple les minorités linguistiques, les handicapés, les personnes hospitalisées ou incarcérées.

La bibliothèque publique doit répondre aux besoins de tous les groupes d'âge. Elle doit recourir, pour les collections qu'elle constitue et les services qu'elle assure, à tous les types de médias appropriés et à toutes les technologies modernes aussi bien qu'aux supports traditionnels. Il est essentiel qu'elle satisfasse aux plus hautes exigences de qualité et soit adaptée aux besoins et au contexte locaux. Elle doit être à la fois reflet des tendances du moment et de l'évolution de la société, et mémoire de l'entreprise et de l'imagination humaines.

Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales.

Les missions de la bibliothèque publique

Les missions fondamentales, à l'accomplissement desquelles doit tendre la bibliothèque publique, ressortissent à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture, et consistent à :

1. créer et renforcer l'habitude de la lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge ;
2. faciliter l'étude individuelle ainsi que l'enseignement formel à tous les niveaux ;
3. favoriser l'épanouissement créatif de la personnalité ;
4. stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
5. contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts, le progrès scientifique et l'innovation ;
6. donner accès aux expressions culturelles de tous les arts du spectacle ;
7. encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
8. soutenir la tradition orale ;
9. assurer l'accès de la population à toutes sortes d'informations communautaires ;
10. fournir des services d'information appropriés aux entreprises, associations et groupes d'intérêts locaux ;
11. faciliter l'acquisition de compétences dans le domaine de l'information et de l'informatique ;
12. soutenir les activités et programmes d'alphabétisation destinés à tous les groupes d'âge, y participer, et, au besoin, prendre des initiatives dans ce domaine.

Financement, législation et réseaux

* Les services de la bibliothèque publique sont en principe gratuits.
 La bibliothèque publique relève de la responsabilité des autorités locales et nationales. Elle doit pouvoir s'appuyer sur des textes législatifs spécifiques et être financée par les autorités publiques, nationales ou locales. Elle doit constituer un élément essentiel de toute stratégie à long terme en matière de culture, d'information, d'alphabétisation et d'éducation.

* Pour assurer la coordination et la coopération des bibliothèques à l'échelle nationale, les textes législatifs et les stratégies doivent aussi définir les caractéristiques et favoriser la mise en place d'un réseau national de bibliothèques régi par des normes de service convenues.

* Le réseau de bibliothèques publiques doit être conçu en ayant à l'esprit les bibliothèques nationales et régionales, les bibliothèques de recherche et les bibliothèques spécialisées, ainsi que les bibliothèques scolaires et universitaires.

Fonctionnement et gestion

* Une politique claire doit présider à la définition des objectifs, des priorités et des services en fonction des besoins de la communauté locale. La bibliothèque publique doit être organisée efficacement et selon les normes en vigueur dans la profession.

* La bibliothèque doit coopérer avec des partenaires appropriés, par exemple groupes d'usagers et autres spécialistes à l'échelon local, régional, national et international.

* Les services doivent être matériellement accessibles à tous les membres de la communauté. Cela suppose que la bibliothèque soit bien située, dispose d'installations propices à la lecture et à l'étude ainsi que de technologies appropriées et pratique des horaires convenant aux usagers. Cela suppose également qu'elle soit à même d'assurer un certain nombre de services aux personnes qui sont dans l'incapacité de se rendre sur place.

* Les services de bibliothèque doivent répondre aux besoins différents des communautés rurales et urbaines.

* Le bibliothécaire est un intermédiaire actif entre les utilisateurs et les ressources. Formation professionnelle et éducation permanente sont indispensables pour lui permettre d'assurer les services voulus.

* Des programmes d'information et d'éducation des utilisateurs doivent être assurés pour les aider à tirer le meilleur parti de toutes les ressources.

Mise en oeuvre du Manifeste

Un appel pressant à appliquer les principes énoncés dans le présent Manifeste est ici adressé aux responsables nationaux et locaux et aux bibliothécaires du monde entier.

Ce Manifeste a été rédigé en collaboration avec la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA).

Conseil départemental du Doubs de décembre 2016	Rapport ponctuel n° 308
	Commission : 3
	Timbre : DGS/ DJSC

DEVELOPPEMENT HUMAIN

LECTURE – Aménagement et création de bibliothèques / Attractivité des bibliothèques – Schéma de coopération de lecture

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I – CONTEXTE GENERAL 2

1 - 1 LA LECTURE PUBLIQUE : UNE COMPETENCE LEGALE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX 2

1 - 2 LES BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES : UNE COMPETENCE « NATURELLE » DES DEPARTEMENTS 2

1 - 3 LES BIBLIOTHEQUES EN MILIEU RURAL : L'ECHELON INTERCOMMUNAL A RENFORCER 2

II – CONTEXTE DU DOUBS 3

III – PROBLEMATIQUE GLOBALE 3

IV – ENJEUX 4

V – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION POUR LA LECTURE 4

V – 1 AXES DE TRAVAIL DU SCHEMA 5

V – 2 OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET 6

V – 3 NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE 6

PROJET DE DELIBERATION 8

TABLE DES ANNEXES 9

INTRODUCTION

Face aux nouveaux enjeux de la lecture publique, il apparaît indispensable de construire avec les EPCI du département un nouveau modèle d'organisation territoriale pour la lecture et de mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer la qualité du service rendu à la population.

I – CONTEXTE GENERAL

1 - 1 La lecture publique : une compétence légale des Conseils départementaux

Le Conseil départemental dispose d'une compétence légale en matière de lecture publique transférée par les lois de décentralisation (Loi n°82-213 du 2 mars 1982 – article 23) dont la Médiathèque départementale est l'outil de mise en œuvre.
Cette compétence a pour objectif de favoriser le développement de bibliothèques et de médiathèques sur le territoire départemental dans une perspective d'aménagement culturel du territoire.
Cependant la compétence de création, d'organisation et de financement du fonctionnement des bibliothèques communales et intercommunales est une responsabilité du bloc communal (communes ou EPCI – Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 – article 61).

1 - 2 Les bibliothèques et médiathèques : une compétence « naturelle » des Départements

Les bibliothèques et médiathèques sont des services explicitement plébiscités par l'étude « les mots des Départements de France » commandée à l'Institut Médiascopie par l'Association de Départements de France en 2012. Pour la population interrogée, les bibliothèques sont les services culturels de proximité pour lesquels l'intervention départementale est la plus légitime et pour lesquels le Département est jugé le plus capable d'intervenir.

1 - 3 Les bibliothèques en milieu rural : l'échelon intercommunal à renforcer

Découpage administratif de référence, l'intercommunalité apparaît comme l'échelon de collectivité capable de garantir une pérennité des services professionnels pour la lecture en milieu rural. Il est de ce fait l'échelon où la compétence en direction du public a vocation à s'exercer et où doivent porter prioritairement les efforts d'accompagnement structurant du Département.

II – CONTEXTE DU DOUBS

La Médiathèque départementale assume **un rôle essentiel de conseil**, **d'expertise et d'assistance au bloc communal** dans la création et le fonctionnement de leurs bibliothèques (283 communes ou EPCI partenaires), dans un souci d'aménagement du territoire. Sont exclues de son périmètre d'intervention les villes d'Audincourt, Besançon, Montbéliard, Pontarlier et Valentigney.
Ses missions consistent **à accompagner les collectivités dans leurs projets de création et d'aménagement de bibliothèques,** de la conception du service à l'organisation pratique en passant par l'aide à la préparation du projet scientifique, social et culturel de la structure dans le cadre d'une sollicitation d'aide de l'Etat**.**
La Médiathèque départementale **soutient l'offre documentaire des bibliothèques** par le prêt de documents actualisés et diversifiés sur tous supports (livres, CD, DVD) y compris numériques.
Elle joue un rôle prépondérant dans **la formation initiale et continue des équipes** des bibliothèques partenaires et impulse une dynamique d'action culturelle favorable à la valorisation des collections et au **renforcement du lien social dans les petites communes.**

La question de la lecture publique est prise en compte dans le projet de **Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) du Doubs.**

Vous trouverez en :
- annexe 1 : les premières bases de diagnostic réalisé par la Médiathèque Départementale,
- annexe 2 : la cartographie des bibliothèques.

III – PROBLEMATIQUE GLOBALE

Dans le cadre des enjeux de C@P25 (Développement (culturel) des territoires – Réussite éducative – Inclusion sociale), la Médiathèque doit poursuivre son objectif d'être **« la bibliothèque au service des bibliothèques »** pour les aider à envisager sereinement :

→ **La réforme territoriale** qui, avec l'évolution à partir de 2017 des périmètres et des missions des EPCI, peut engendrer des modifications importantes dans la gestion et le champ d'action des bibliothèques.
→ **La révolution numérique** qui entraine une progressive dématérialisation des collections à laquelle la grande majorité des bibliothèques ne pourra répondre isolément.
→ **Les contraintes budgétaires** fortes vécues par les collectivités qui rendent indispensables une réflexion sur l'efficience des services et la mutualisation des pratiques.
→ **Le besoin de lien social et culturel** grandissant qui doit faire l'objet d'une réponse concertée de l'ensemble des acteurs de la lecture.
Ce contexte nouveau oblige à repenser les bibliothèques et leurs interactions pour continuer à garantir à la population un service public de la lecture de qualité.

IV – ENJEUX

Forte d'un réseau de 283 bibliothèques à disposition de plus de 80 % de la population des communes de moins de 10 000 hab. du Doubs, dont 98 % des responsables sont formés et qui disposent d'une collection d' 1 million de documents, la Médiathèque départementale du Doubs doit prendre appui sur cette base solide pour construire les évolutions nécessaires à la prise en compte des enjeux de la lecture publique en milieu rural pour la prochaine décennie.

Le travail accompli depuis la seconde étape de décentralisation, qui a vu la mission de développement de la lecture publique confiée aux Départements, permet aujourd'hui d'engager un nouveau mode d'intervention tenant compte à la fois de la nouvelle réforme territoriale et des évolutions technologiques.
D'un **service d'appui logistique** aux communes et Communautés de communes, la Médiathèque départementale doit devenir, à l'horizon 2025/2030, **un centre de ressources** à destination des bibliothèques intercommunales et communales, véritables espaces de vie culturelle dans leur territoire.
Ce nouveau réseau d'échanges en faveur de la lecture (17 réseaux mis en œuvre à ce jour), à vocation sociale, éducative et culturelle pourrait s'organiser en deux strates complémentaires et inter-agissantes :

→ Une Médiathèque départementale, expert technique en matière d'aménagement, responsable du catalogue collectif départemental, pivot des ressources numériques pour l'ensemble des bibliothèques, à l'initiative de la formation initiale et continue des équipes, en charge de l'évaluation et de la prospective réseau.

→ Des bibliothèques communales fédérées autour de structures intercommunales, dédiées à l'accueil des publics, à la sensibilisation à la lecture et ouvertes sur le champ social et culturel de leurs territoires.

V – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION POUR LA LECTURE

Sur la base d'un premier état des lieux réalisé par la Médiathèque départementale, il est proposé d'engager une concertation territoriale avec les EPCI et les acteurs de la lecture (associations et communes porteuses de projets de sensibilisation à la lecture) visant à la construction d'un Schéma Départemental de Coopération pour la Lecture.

Ce schéma doit permettre de positionner chaque collectivité dans des missions identifiées et complémentaires.
Il doit aboutir à la mise en œuvre de **Contrats d'Objectif Lecture** avec les EPCI partenaires.
L'Etat, au travers de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté est intéressé à accompagner cette démarche au travers de la signature d'un Contrat Territoire Lecture avec le Département, apport scientifique et financier qui permettrait d'augmenter l'impact du schéma.

V – 1 Axes de travail du schéma

→ Aménagement du territoire et organisation des interventions territoriales :
Une première étape d'aménagement du territoire départemental en matière de lecture publique a été engagée avec la sectorisation de l'intervention de la Médiathèque départementale et la création de réseaux de proximité implantés sur les périmètres intercommunaux.
A l'aube d'une nouvelle étape de réforme territoriale, il est essentiel d'ajuster l'activité de lecture publique aux nouveaux périmètres envisagés au travers d'un **nouveau plan de développement visant à finaliser l'aménagement territorial en matière de lecture publique.**
Cette réflexion globale engagera une refonte des modèles en matière de conventionnement, de desserte, de programmes d'aide et de principes de collaboration en vue d'une amélioration du service à l'usager : une exigence nouvelle dans le respect des contraintes locales.
La force d'un réseau tient autant dans l'équilibre de son maillage territorial que dans la qualité et l'investissement des équipes qui le composent. Ce constat engendre un nécessaire renforcement de la qualité de l'offre, dans un souci constant d'ajustement du service aux réalités du terrain et une association étroite avec les équipes partenaires.
→ Innovation et mutualisation des ressources :
A l'heure où les contraintes économiques et environnementales réclament d'imaginer de nouveaux modèles d'échanges, les évolutions technologiques permettent de construire de nouveaux modes de partenariat.
La Médiathèque départementale tient une position stratégique en matière de collections au sein du département, qui doit être confirmée par une mise en synergie et une meilleure circulation des documents disponibles.
La création d'un **catalogue collectif départemental**, recensement de l'ensemble des collections de documents des bibliothèques du réseau, confirmerait la position centrale de la Médiathèque départementale et sa vocation à la coordination de l'action. Projet inscrit dans C@P25.
Dans le droit fil de ce principe, l'accès aux ressources numériques pour les bibliothèques ne pourra se penser durablement à l'échelle communale et intercommunale. Le **service d'accès aux ressources numériques Média-Doo,** porté par la Médiathèque départementale, doit être amplifié et connaître une évolution régulière qui viendra compenser la disparition de certains supports (CD, DVD) permettant ainsi, la continuité du service à la population.
→ Affirmation de la vocation sociale, éducative et culturelle des bibliothèques rurales :
Les bibliothèques en zone rurale sont le premier et le seul équipement culturel public dans la majorité des petites communes. Elles permettent à l'ensemble de la population, quel que soit son niveau de ressources, d'avoir accès gratuitement aux livres, à la musique, au cinéma. Espaces de rencontres, d'échanges et de convivialité, les bibliothèques rurales jouent un rôle social essentiel au cœur des plus petites communes.
Par le fait, elles ne peuvent plus se concevoir dans l'isolement. L'expérimentation d'intégration de services au cœur des bibliothèques (borne pôle emploi, point info tourisme…), tout comme l'offre de bibliothèques dans des maisons de service doivent être réfléchies à chaque nouveau projet intercommunal.
Par ailleurs, la Médiathèque départementale doit s'associer au service culture du Département pour aider au renforcement de l'impact territorial des actions portées par le Département (Quatre Saisons C@P25 / saison numérique…) et réfléchir avec les EPCI à un projet littéraire collaboratif d'envergure permettant de renforcer la visibilité des bibliothèques communales et intercommunales.

V – 2 Outils de mise en œuvre du projet

→ Le **SDAASP** (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public) : espace de concertation avec les EPCI.
→ Le **Contrat Territoire Lecture :** outil de concertation et de co-financement Etat (pour catalogue collectif, créations médiathèques, projets culturels)
→ **Une nouvelle convention de partenariat pour le fonctionnement des bibliothèques municipales**

V – 3 Nouvelle convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque municipale

Les conventions de partenariat qui définissent les principes de collaboration entre la Médiathèque départementale et ses bibliothèques partenaires et en particulier les modalités de desserte (prêts de documents) datent de 2008. Il convient d'en actualiser les données au regard des perspectives du nouveau Schéma Départemental de Coopération pour la Lecture.

La nouvelle convention qui vous est proposée prend en compte la diversité des bibliothèques du département. Elle définit des obligations de service public, accompagnées de recommandations incitatives pour une meilleure qualité des bibliothèques.
Cette nouvelle convention concernera 200 communes.

La convention aux communes dont le texte figure *en annexe 3,* comporte notamment les points suivants :

- Conception de la convention : cette convention comporte des engagements et des recommandations pour les bibliothèques. Elle vise à inciter les communes à développer au mieux un service public de la lecture efficace et répondant aux attentes de la population.

- **Engagements des communes** : ils comportent des obligations en matière de :

→ locaux dédiés : conformité aux normes, accessibilité, règlement intérieur, signalisation,
→ gratuité du prêt (mais un coût d'inscription à la bibliothèque peut être demandé, sauf pour les moins de 18 ans où la gratuité de l'inscription est exigée),
→ formation de base minimum (1 journée proposée par la MDD) de la personne responsable de la bibliothèque,
→ budget de fonctionnement, notamment pour l'acquisition de documents (1€/hab., avec un minimum de 250 €),
→ remboursement des documents perdus ou détériorés.

En complément de ces obligations, **des préconisations** sont citées pour les communes qui souhaitent développer plus avant l'offre de leur bibliothèque :

→ minimum de surface conseillée,
→ salarié de la filière culturelle pour les communes de 4 000 habitants et plus,
→ informatisation de la bibliothèque,
→ minimum de 2 € / habitant de budget de fonctionnement pour les communes de plus de 4 000 habitants,
→ participation aux réunions de secteur.

- En matière **d'engagement du Département**, la convention décline l'ensemble des services offerts aux bibliothèques municipales :

→ aides à la création et l'aménagement des bibliothèques,
→ assistance technique et de conseil,
→ formations,
→ prêts de documents (livres, CD, DVD, ressources numériques),
→ prêts d'expositions,
→ propositions d'actions culturelles,
→ évaluation et statistiques.

Les conventions de partenariat avec les bibliothèques intercommunales et à vocation intercommunale, qui incluent des aides financières, feront l'objet d'une proposition ultérieure dans le cadre de la révision globale des aides du Département.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide de :

- Valider les principes du Schéma Départemental de Coopération pour la Lecture ;

- Valider la nouvelle convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque municipale et d'en autoriser la signature par Mme la Présidente ;

- Autoriser Mme la Présidente à engager la procédure de demande d'accompagnement de l'Etat au travers d'un Contrat Territoire Lecture et à signer les documents afférents.

La Présidente du Département,

Christine BOUQUIN

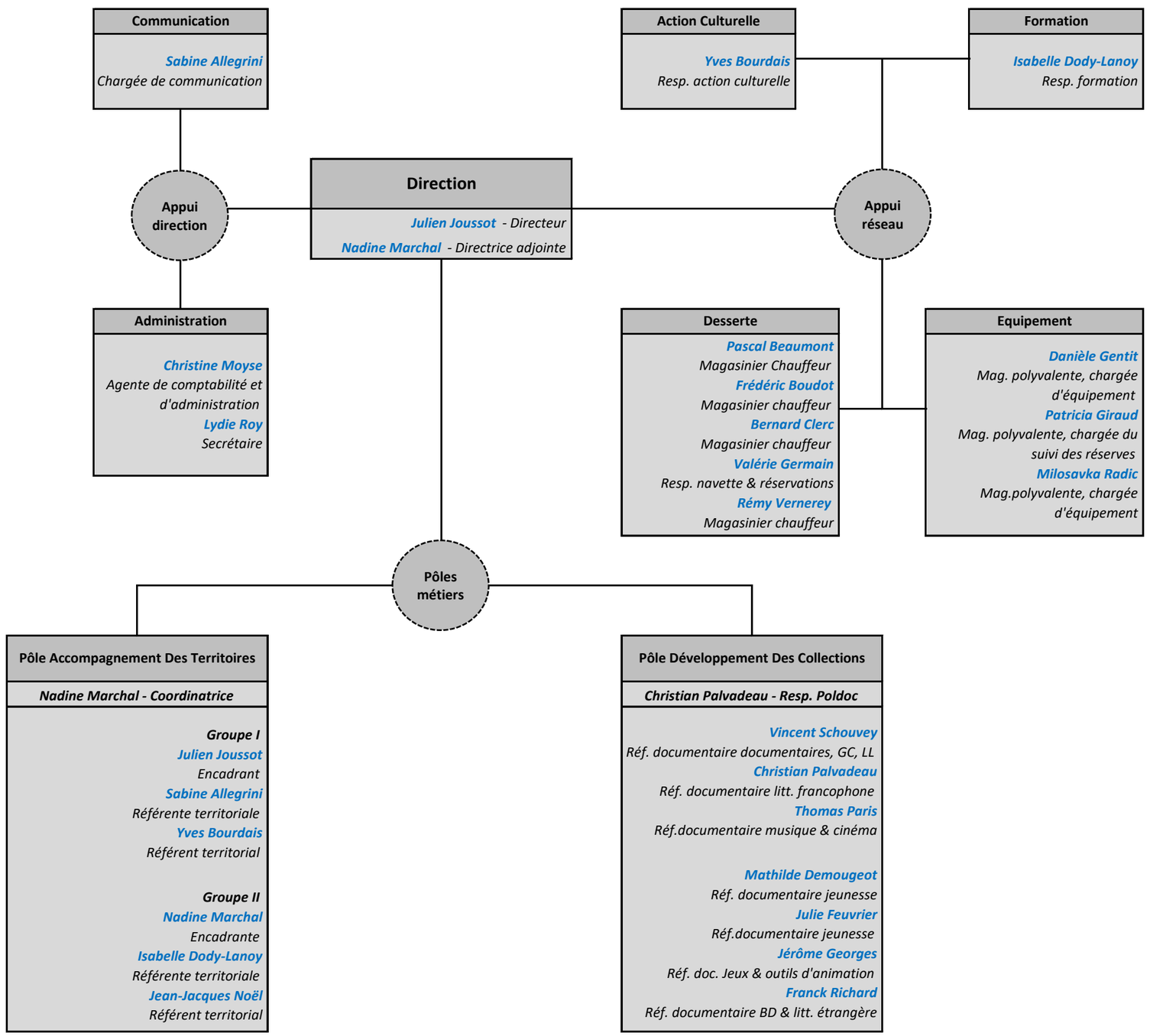
TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Les premières bases de diagnostic réalisé par la Médiathèque Départementale

Annexe 2 : La cartographie des bibliothèques

Annexe 3 : Convention type pour les bibliothèques municipales

Annexe 4 - Organigramme fonctionnel de la Médiathèque Départementale du Doubs



CONVENTION POUR LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

COPIE

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le DEPARTEMENT DU DOUBS, représenté par Madame Christine Bouquin, Présidente du Conseil départemental, dûment autorisée par délibération de l'Assemblée départementale du 20 décembre 2016

D'une part,

ET

La COMMUNE de représentée par, le Maire, habilité par délibération du conseil municipal en date du

D'autre part,

PREAMBULE

Les bibliothèques publiques créées et financées par les communes ont pour objet principal de fournir des ressources et des services dans tous les types de médias pour répondre aux besoins des individus et des groupes en matière d'éducation, d'information et de développement culturel.

Les bibliothèques publiques contribuent à la création et à la préservation d'une société démocratique.

« Pour remplir leur rôle d'une manière satisfaisante, les bibliothèques doivent avoir des ressources adéquates, non seulement au moment de leur création mais aussi sur une base permanente, afin qu'elles soient capables de maintenir et de développer des services qui satisfassent les besoins de la communauté locale. » (Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique. 1994)

L'ensemble des bibliothèques du département constitue un réseau pour la promotion de la lecture.

Le Conseil départemental favorise leur développement dans tous les secteurs du Doubs, selon les principes de solidarité et de cohésion sociale. Il offre un ensemble de ressources et de services via la Médiathèque départementale. Il propose des aides aux constructions et aménagement des bibliothèques pour leur implantation dans tous les secteurs, et pour un accès égalitaire à la lecture et à la culture.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre le Département du Doubs et la commune pour le développement et la gestion d'une bibliothèque municipale.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

LE DEPARTEMENT s'engage sur les modalités d'intervention suivantes par l'intermédiaire de la Médiathèque départementale, à :

- Favoriser le développement des bibliothèques par des aides financières à l'investissement et au fonctionnement, selon les critères et barèmes définis annuellement par le Conseil départemental du Doubs pour la lecture.

- Proposer une assistance technique et de conseil notamment pour :
 - la création et le fonctionnement d'une bibliothèque municipale : locaux, équipement, budget, gestion courante.
 - le recrutement du personnel.
 - la constitution et la gestion d'un fonds de livres et de tout autre document ou ressources numériques favorisant la réflexion et la connaissance, la culture et la distraction.
 - l'aide à la promotion de la lecture.
 - Le soutien à l'action culturelle.
 - l'informatisation.
 - la mise en réseau de bibliothèques.

- Assurer la formation initiale et continue de l'équipe de la bibliothèque en proposant chaque année des journées de formation dont le département assume les frais pédagogiques et la commune les frais de déplacement et de repas des personnes inscrites.

- Assurer un prêt de documents **en complément** des collections des bibliothèques :

 - Par l'intermédiaire d'une bibliothèque intercommunale ou à vocation intercommunale lorsque la commune où siège la bibliothèque fait partie de la communauté de communes.

 Ou

 - Par bibliobus, s'il n'y a pas de bibliothèque intercommunale ou à vocation intercommunale qui puisse renouveler les prêts aux bibliothèques.

 Ou

 - Sur place, au magasin d'accueil de la Médiathèque départementale, pour les communes situées dans son périmètre d'intervention.

Toutes les communes respectant les engagements de cette convention bénéficient de prêts de documents par la Médiathèque départementale.

- Proposer un soutien aux projets d'action culturelle des communes par :
 - Le prêt d'expositions, valises thématiques, tapis de lecture
 - La proposition d'animations thématiques : résidences, rencontres d'auteurs, projections de films documentaires, conférences musicales…

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE ET PRECONISATIONS

LA COMMUNE s'engage à respecter les obligations définies ci-dessous pour sa bibliothèque et s'efforce de suivre les recommandations énoncées.

3-1 Local de la bibliothèque :

La commune devra respecter les engagements suivants :
- La bibliothèque sera conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité des bâtiments recevant du public.
- La bibliothèque disposera d'une entrée indépendante et sera aménagée pour le libre accès aux documents par le public.
- La bibliothèque sera ouverte au public un minimum de 2h/semaine.
- Le local où se trouve la bibliothèque sera affecté uniquement à cet usage.
- Un règlement intérieur, voté par le Conseil municipal sera affiché dans les locaux.
- La bibliothèque sera signalée à l'extérieur du bâtiment et dans la commune.

La commune s'efforcera de prendre en compte la recommandation suivante :
- La surface du local correspondra aux recommandations du ministère de la culture pour les bibliothèques, à savoir au minimum 0,07 m² par habitant.

3-2 Coopération intercommunale :

- Lorsqu'un réseau intercommunal ou à vocation intercommunale pour la lecture est mis en place, la commune s'engage à adhérer à ce réseau pour continuer à bénéficier des services de la Médiathèque départementale.

3-3 Prêt des documents :

- Le prêt des documents est gratuit. Une cotisation modique peut cependant être demandée pour l'inscription annuelle à la bibliothèque.
- L'inscription doit être gratuite pour les emprunteurs de moins de 18 ans.
- L'inscription individuelle des usagers est préconisée plutôt que l'inscription par famille.

3-4 Gestion de la bibliothèque :

- La commune devra désigner une personne responsable du service public de la bibliothèque et correspondante de la Médiathèque départementale.

- Le responsable devra avoir suivi au minimum la formation initiale d'une journée pour la gestion d'une bibliothèque, proposée gratuitement par la Médiathèque départementale.

- La formation initiale approfondie pour la gestion d'une bibliothèque est préconisée, particulièrement pour les communes de plus de 500 habitants.

- Un salarié de la filière culturelle de la Fonction publique territoriale est recommandé, Cadre B, pour les bibliothèques des communes de plus de 4000 habitants.

- La gestion informatisée de la bibliothèque est recommandée quand le nombre de prêts et de documents le justifient.

- Un accès professionnel à Internet est indispensable pour les échanges avec la Médiathèque départementale et un accès pour le public est fortement recommandé.

- Le responsable ou la bibliothèque devra disposer d'une adresse électronique valide.

3-5 Engagements financiers :

- Un budget de fonctionnement et notamment d'acquisition de documents est affecté par la commune à la bibliothèque. Il sera, au minimum, d'1 € par an et par habitant (avec un minimum de 250 €), et de 2 € par habitant pour les communes de plus de 4 000 habitants.

- Le remboursement des frais de déplacement des équipes bénévoles effectués pour la bibliothèque, avec l'accord préalable du Maire, est fortement recommandé.

3-6 Renseignements, statistiques, réunions :

- La fiche de renseignement concernant la bibliothèque doit être remplie chaque année par le responsable, signée par le Maire et transmise à la Médiathèque départementale du Doubs dans les délais.

- La bibliothèque est invitée à faire parvenir son rapport d'activité à la Médiathèque départementale (ou à le renseigner en ligne sur la plate-forme statistique du Service Livre et Lecture du Ministère de la Culture) et à participer aux réunions de son secteur.

ARTICLE 4 : ASSURANCE – RESPONSABILITE

LE DEPARTEMENT ne peut être tenu responsable d'accidents survenus du fait de l'utilisation des biens susvisés par le public ou la personne assurant le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Chacun des partenaires déclare avoir souscrit toutes assurances utiles liées à sa propre responsabilité.

LA COMMUNE s'engage à remplacer ou à rembourser les documents, valises thématiques, expositions, etc. prêtés par LE DEPARTEMENT qui seraient perdus ou détériorés par accident ou malveillance.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et pour une durée de six ans.

Elle sera renouvelée tacitement après constatation du bon fonctionnement de la bibliothèque par le département.

Elle pourra être dénoncée par chacune des deux parties dans un délai de 3 mois avant chaque échéance par courrier recommandé avec AR.

Le non-respect des clauses de la présente convention par l'une des parties pourra faire l'objet d'une résiliation par l'autre partie, ce, à défaut de règlement amiable préalable, sous pli recommandé avec AR.

Chacune des parties dispose de la faculté de résilier la présente convention pour tout motif d'intérêt général par courrier recommandé avec AR .La résiliation prendra effet au terme d'un délai d'un mois à compter de la date de réception.

ARTICLE 6 : PROCEDURE MODIFICATIVE

Les parties décideront de toute modification et (ou) adaptation des présentes par avenant.

ARTICLE 7 : LITIGES

En cas de différend non résolu par la voie amiable entre la commune et le département sur l'application et l'interprétation de la présente convention, le litige sera porté devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Fait à Besançon, le

En 2 exemplaires originaux

LA COMMUNE

Le Maire,

LE DEPARTEMENT

La Présidente du Département,

Christine BOUQUIN

La nouvelle typologie de l'ABD (version du 30 mai 2021)

En lien avec le cabinet TMO et l'Observatoire de la lecture publique du Ministère de la Culture, le groupe évaluation de l'ABD a élaboré en 2019 une nouvelle typologie. Celle-ci propose une vision synthétique des établissements de lecture publique (ELP) plus proche et plus explicative de la situation réelle. Elle a vocation à rendre mieux compte de l'activité réelle des ELP. Elle a été construite à partir de la notation, par une cinquantaine de Bibliothèques départementales, d'un échantillon représentatif de 2 500 ELP.

Les critères de la nouvelle typologie

Dimensions	Critères	**Notation** 1 : Très défavorable =TD 2 : Défavorable = D 3 : Intermédiaire = I 4 : Favorable = F 5 : Très favorable = TF
Offre de services	Dépenses documentaires tous documents pour 1000 habitants	**1** : moins de 500 € (y compris aucune dépense) ; **2** : de 500 à 1499 € ; **3** : de 1500 à 1999 € ; **4** : de 2000 à 2999 € ; **5** : 3000 € et plus
	Nbre de types d'actions au sein de l'établissement	**1** : Aucune action ; **2** : un type unique ; **3** : deux ou trois types d'actions ; **4** : quatre ou cinq types d'actions ; **5** : six types d'actions ou plus
	Accès à Internet au sein de l'ELP	**1** : Aucun poste informatique et pas de wifi ; **2** : case volontairement vide **3** : Présence de postes informatiques non connectés à internet ; **4** : Présence de postes informatiques connectés à internet ; **5** : Connexion wifi publique
	Diversité de l'offre de collections	**1** : Aucun autre support proposé que le livre ; **2** : Un unique autre support proposé ; **3** : Deux autres supports proposés ; **4** : Trois autres supports proposés ; **5** : Quatre ou cinq autres supports proposés
Bâtiment et facilité d'accueil des publics	Nbre d'heures d'ouverture hebdomadaire	**1** : Moins de 4 heures ; **2** : de 4 à moins de 6 heures 30 ; **3** : de 6 heures 30 à moins de 12 heures ; **4** : de 12 à moins de 18 heures ; **5** : 18 heures et plus
	Surface	**1** : moins de 50 m² ; **2** :de 50 à 99 m² ; **3** : de 100 à 149 m² ; **4** : de 150 à 299 m² ; **5** : 300 m² et plus
Équipe	Nbre de personnel qualifié	**1** : Pas de salarié ni de bénévole qualifié ; **2** : Pas de salarié mais au moins un bénévole qualifié ; **3** : Au moins une personne salarié sans salarié qualifié ; **4** : Au moins un salarié qualifié avec un faible ratio par rapport à la pop. couverte (<0,5 etp pour 1000 hab.) ; **5** : Au moins un salarié qualifié avec ratio intermédiaire ou important par rapport à la pop. couverte (>=0,5 etp pour 1000 hab.)
Publics	Emprunteurs actifs pour 1000 habitants	**1** : moins de 50 ; **2** : de 50 à 99 ; **3** : de 100 à 149 ; **4** : de 150 à 199 ; **5** : 200 et plus
	Nbre de prêts (tous types de documents) pour 1000 habitants	**1** : Moins de 1 000 ; **2** : de 1 000 à 1 999 ; **3** : de 2 000 à 3 499 ; **4** : de 3 500 à 4 999 ; **5** : 5 000 et plus.

Les modalités de calcul de la nouvelle typologie

Étape 1 : noter les situations pour chaque critère et compter le nombre de situations selon 4 scores

Prenons l'exemple de 2 Établissements de lecture publique fictifs

ELP	Dépenses docs	Nb d'actions	Internet	Div. offre	Ouv. hebdo	Surf.	Person. qual.	Emprunteurs	Nb prêts	4 scores			
										Nb TF	Nb TF ou F	Nb I ou F ou TF	Nb TD
Triffouillis-les-Oies	I	TF	TF	TF	TF	TF.	F	TF	D	6	7	8	0
Ys	TD	I	TD	TD	D	TD	TD	F	TD	0	1	2	6

Étape 2 : typologiser l'ELP selon les 4 scores en suivant les modalités de calcul

Modalités de calcul de la typologie	
Type A	Au moins 5 situations très favorables
Type B	Au moins 6 situations favorables ou très favorables **ou à défaut** au moins 4 situations très favorables
Type C	Au moins 5 situations intermédiaires ou mieux **ou à défaut** au moins 4 situations favorables ou très favorables **ou à défaut** au moins 3 situations très favorables
Type D	N'est ni en A, B, ou C et si le nombre de situations très défavorables est inférieur à 5
Type E	N'est pas en A, B ou C et si le nombre de situations très défavorables est supérieur ou égal à 5.

Dans les exemples précédents, on obtient :

ELP	Typologie finale
Triffouillis-les-Oies	A
Ys	E

Les variables du rapport Néoscrib mobilisées

Critères	Variables du rapport Scrib mobilisées
Dépenses documentaires tous documents pour 1000 habitants	F714
Nombre de types d'actions au sein de l'établissement	H401, H409, H413, H417, H420, H424, H501, H504
Accès à Internet au sein de l'ELP	C105, C106, C120
Diversité de l'offre de collections	D211, D409, D411, D444, D447, D448, E515
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	C101
Surface	C301
Nbre de personnel qualifié	G104, G106, G134, G135, G136, G137, G138, G139, G140, G143, G130
Emprunteurs actifs pour 1000 habitants	E103
Nombre de prêts (tous types de documents) pour 1000 habitants	E239

Les seuils par critère

Critères	Seuils
Nbre de personnel qualifié	Pour les cas avec moins d'un cinquième d'ETP de personne qualifiée, on assimile ces situations à une absence d'ETP qualifié.
Diversité de l'offre de collections	Nbre d'abonnements en cours (D211) : >= 2 Nbre de documents sonores, fonds propre et BD (D409 + D447) : >=300 Nbre de documents vidéo, fonds propre et BD (D411 plus D448) : >=50 Nbre de jeux vidéo (D444) : >=5

DEFINITION D'UN PLAN DE COMMUNICATION STRATEGIQUE POUR LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DU DOUBS

ETAT DES LIEUX

- Déficit d'image et identité trop peu affirmée
- Confusion liée à l'existence de deux portails et de deux catalogues
- Manque de connaissance des ressources numériques
- Réseaux sociaux et blog jeunesse peu suivis
- Taux de pénétration des deux newsletters assez faible

OBJECTIFS DU PLAN DE COMMUNICATION

- Accroître la visibilité de la MD au sein des services du Département
- Accroître la visibilité de la MD en direction de ses publics
 - Bibliothèques du réseau départemental
 - Grand public
- Valoriser les actions de la MD et celles des bibliothèques qu'elle dessert
 - Missions de la MD
 - Animations
 - Ressources numériques
 - Grands projets structurants

PROPOSITIONS

- Définition d'une identité visuelle
 - Logo
 - Signalétique
 - Documents chartés
 - Produits promotionnels (carnets, stylos, sacs…)

PROPOSITIONS

- Réalisation de kakemonos et oriflammes
- Valorisation de nouveaux contenus sur Facebook
- Refonte de la newsletter professionnelle

- Réalisation d'un document unique qui présente les missions de la MD
- Recours à un prestataire pour le travail d'infographie

- Création de vidéos : PROUT Ah ! Ernesto – YouTube ou C'EST QUOI ? L'apéro littéraire - YouTube

ORGANISATION

CONSTAT : Une charge de travail plus importante pour les agents

- Revoir la répartition des tâches
- Mener des arbitrages (abandon de certaines actions)
- Externaliser le travail d'infographie

CONSTAT : Une nécessaire évolution du métier

- Mise en place de groupes de travail
- Formations pour l'équipe
- Prise en compte de la dimension numérique dans les prochains recrutements

CALENDRIER ET BUDGET

2022	2023	2025
Kakemonos et oriflammes Nouveaux contenus sur FB Refonte de la newsletter	Supports promotionnels Prestataire pour l'infographie	Recrutement profil numérique Création de vidéos
Pas de surcoût	Ligne budgétaire supplémentaire	Pas de surcoût



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Annexe 8 – Définition d'un plan de communication stratégique pour la MD – Rapport complet

DEFINITION D'UN PLAN DE COMMUNICATION STRATEGIQUE POUR LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DU DOUBS

Tuteur au sein de la collectivité
Julien JOUSSOT
Directeur de la Médiathèque Départementale du Doubs

Rapport rédigé par
Isabelle WILT
Elève conservatrice des bibliothèques, INET

Table des matières

INTRODUCTION 4

I ELABORATION D'UNE IDENTITE VISUELLE 5

A Les objectifs 5

1 Les actions à valoriser 5

2 Les publics à cibler 7

B Le choix du prestataire 7

1 Recourir à des étudiants 7

2 Missionner une agence de communication 8

C Le périmètre de la mission du prestataire 9

1 Un logo 9

2 Une signalétique 9

3 Une maquette pour les affiches et les programmes 10

4 Des produits promotionnels 11

II PLAN DE COMMUNICATION 12

A La communication sur support physique 12

1 Revoir la communication papier 12

2 Développer les relations presse 15

3 Faire réaliser des supports d'information (kakemonos, oriflamme) 16

B La communication numérique 18

1 Les portails 18

2 Le blog jeunesse 20

3 Les réseaux sociaux 20

4 Les newsletters 23

5 Les vidéos 24

III ORGANISATION ET MOYENS 26

A La répartition du travail 26

B L'accompagnement au changement 28

CONCLUSION 29

ANNEXES 30

Annexe 1 : Etat des lieux – Grilles d'analyse 31

Annexe 2 : Articles de l'Est Républicain 39

Annexe 3 : Exemples de logos 42

Annexe 4 : Charte éditoriale Facebook 44

Annexe 5 : Profil de poste de community manager 49

INTRODUCTION

La Médiathèque Départementale du Doubs prépare son nouveau Schéma Départemental de la Lecture Publique (SDLP), qui sera voté en septembre 2022. Dans ce cadre, une nouvelle politique de communication devra être élaborée, en lien avec les objectifs stratégiques et opérationnels et les grands projets structurants du futur schéma.

Une analyse de la politique actuelle de communication a été menée, avec l'équipe de direction. L'état des lieux montre que la Médiathèque départementale souffre d'un déficit d'image et d'une identité trop peu affirmée. Malgré les efforts d'accompagnement et de formation qui ont été menés, une partie des bénévoles du réseau ignorent le rôle et les missions de la structure. Certains pensent qu'elle est une antenne des bibliothèques de la ville de Besançon… Dans le même ordre d'idée, certains croient que les formations dispensées par la Médiathèque Départementale sont payantes…

Dans le domaine de la communication numérique, l'existence de deux portails et de deux catalogues (celui de la Médiathèque Départementale et le catalogue collectif Sequoia) génèrent de la confusion. Les ressources numériques sont trop peu connues, malgré la grande qualité des propositions de Media-Doo. Les réseaux sociaux et le blog jeunesse sont peu suivis. Le taux de pénétration réel des deux newsletters est assez faible (voir grilles d'analyse en annexe 1).

En interne, dans sa communication en direction des élus locaux et départementaux, la Médiathèque Départementale pâtit également d'un manque de visibilité, même si la lecture publique est bien perçue et valorisée au niveau du Conseil Départemental. Les correspondants locaux de l'Est Républicain ont tendance à oublier de mentionner la Médiathèque Départementale, même lorsqu'elle est le financeur du projet évoqué dans l'article (voir annexe 2). Les bibliothèques n'ont pas le réflexe de mentionner la MD sur leurs affiches, lorsqu'elles utilisent ses ressources (voir annexe 2).

Ces éléments montrent la nécessité d'une réflexion de fond, qui devra se traduire par une refonte de la communication, sans balayer tout le travail de qualité mené jusqu'à présent.

La première étape de ce nouveau plan de communication consistera à définir une identité visuelle pour la Médiathèque Départementale du Doubs, afin d'accroître sa visibilité au sein des services du Département et en direction de ses publics et partenaires. Il s'agira aussi de valoriser ses actions et celles des bibliothèques qu'elle dessert.

La deuxième étape devra permettre de préciser les éléments du plan de communication, à la fois en format imprimé et en format numérique (objectifs de communication et plan d'actions).

Ces évolutions nécessiteront des compétences supplémentaires et entraîneront une charge de travail plus importante pour les agents. En amont du déploiement du nouveau plan de communication, il sera donc nécessaire de procéder à des ajustements au niveau de l'organisation interne du service et d'accompagner le changement, grâce notamment à des outils plus performants et au plan de formation.

I ELABORATION D'UNE IDENTITE VISUELLE

L'identité visuelle d'une structure (entreprise, collectivité) est sa carte d'identité graphique, qui permet de la reconnaître, parfois sans même lire son nom. L'identité visuelle passe par le nom, le design du logo, les couleurs, la typographie, les signes, la mise en page... Tous ces éléments sont repris et conservés dans un document, la charte graphique, qui permet de les décliner à l'identique sur les différents supports de communication (site Internet, réseaux sociaux, dossier de presse...).

L'identité visuelle doit représenter l'image de la structure, ses valeurs, ses missions, son engagement. Elle doit aussi être adaptée à la cible visée.

A Les objectifs

L'élaboration d'une identité visuelle et la mise en place d'un plan de communication implique de définir précisément les objectifs : quelles actions la Médiathèque Départementale veut-elle mettre en valeur et quels publics souhaite-t-elle toucher, dans un contexte où l'abondance de propositions peut vite conduire à l'infobésité ?

1 Les actions à valoriser

Les missions et les services de la Médiathèque Départementale du Doubs :

> Même si ce n'est plus sa seule mission, la Médiathèque Départementale continue à fournir des documents (livres, CD, DVD…) aux bibliothèques de son réseau. En fonction de leur emplacement géographique, soit les équipes se rendent dans le magasin d'accueil à Besançon, soit elles bénéficient des tournées du bibliobus. Elles peuvent également profiter d'un système de navettes, pour la mise à disposition des réservations.
>
> La Médiathèque Départementale intervient également sur des missions de conseil et d'expertise. Elle vient en appui pour les projets de construction ou d'extension des locaux, la mise en réseau de plusieurs bibliothèques, la définition des projets de service, l'élaboration de partenariats ou les demandes de subventions (en lien avec la Direction du Développement et de l'Equilibre des Territoires).
>
> La Médiathèque Départementale élabore chaque année un programme varié de formations, allant de la gestion de la bibliothèque à la mise en place d'animations, en passant par le développement des collections, dans la perspective d'assurer la professionnalisation des équipes des bibliothèques.

Les manifestations culturelles organisées par la Médiathèque Départementale :

> Les *Micro-Folies* sont un dispositif porté par la Cité des Sciences de La Villette, qui s'articule autour d'un Musée numérique, réalisé en collaboration avec douze établissements culturels nationaux. Ce musée numérique est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité (beaux-arts, architecture, culture scientifique, spectacle vivant), mais il contribue

également à développer l'inclusion numérique. L'accès peut être ouvert au grand public ou réservé aux scolaires. La Médiathèque Départementale travaille en partenariat avec l'association *Familles rurales*, qui a fait l'acquisition d'une Micro-Folie et qui la déploie sur le territoire. Plusieurs rendez-vous ont déjà été proposés dans les bibliothèques du réseau départemental.

La *Rodiathèque* est une programmation de conférences musicales et de concerts, organisés en plusieurs points du territoire (Ornans, Baume-les-Dames, Saint-Vit…) en partenariat avec la Rodia, salle des musiques actuelles de Besançon. Des sujets éclectiques sont abordés, allant des grandes figures de la musique, tels Serge Gainsbourg, Johnny Cash ou David Bowie, à des labels discographiques emblématiques. Dans certains lieux, le public est toujours au rendez-vous. Ailleurs, les interventions peinent à drainer du monde.

Pour renforcer l'offre musicale en direction du jeune public, notamment face au déclin du CD, la Médiathèque Départementale va faire appel à la rentrée à l'association Tralalère, basée à Besançon, pour proposer aux bibliothèques du réseau des séances d'éveil musical et des contes en musique, destinés aux enfants de 0 à 6 ans.

La *Médiathèque fait son cinéma* est une programmation de films et de courts-métrages, organisés sur une dizaine de communes du territoire, à destination des enfants ou des adultes. Le choix des films se fait en collaboration avec les équipes des bibliothèques, invitées à donner leur avis dans le cadre des Groupes de lecture Cinéma.

La *Fête mondiale du conte* est organisée tous les deux ans par la compagnie Gakokoé depuis 2007. Plus de cinquante spectacles sont proposés dans une vingtaine de villes. Pour mieux faire découvrir l'art du conte au public, des ateliers sont parfois mis en place dans les bibliothèques du réseau départemental.

La *Saison numérique* cherche à développer les pratiques artistiques utilisant le numérique. Des résidences d'artistes sont proposés chaque année, dans le cadre de la saison culturelle départementale. La MD y participe, selon des modalités diverses.

Les ressources numériques. La Médiathèque Départementale est abonnée à huit plateformes, proposant des contenus diversifiés, allant de la presse en ligne à la vidéo à la demande, en passant par les ressources d'autoformation et une offre ludo-éducative pour les enfants de 3 à 12 ans. Malgré son grand intérêt, cette offre est sous-utilisée, au regard du coût pour la collectivité.

Les grands projets structurants. La Médiathèque Départementale souhaite acquérir un nouveau bibliobus dédié au numérique, afin d'offrir au public des jeux vidéo sur consoles, un Fablab et du matériel de réalité virtuelle 3D, en plus de la fourniture habituelle de documents. Ce bibliobus serait à l'avant-poste des actions d'insertion numérique du Département. En lien avec ce projet, la Médiathèque Départementale souhaite s'engager dans une démarche de labellisation BNR (Bibliothèque Numérique de Référence).

Ces actions sont extrêmement diverses et ne pourront pas faire l'objet d'une communication identique pour chacune d'entre elles. Dans chaque cas, il s'agira de trouver les outils de médiation et de valorisation les plus adaptés aux objectifs à atteindre.

2 Les publics à cibler

La communication doit s'adresser aux équipes des bibliothèques et médiathèques du Doubs. Le réseau départemental comporte 189 structures de lecture publique, animées par 76 salariés et 876 bénévoles.

Le niveau d'information et le degré de professionnalisation sont extrêmement divers, selon les personnels. Certains professionnels utilisent sans difficulté les ressources mises à leur disposition. Par exemple, les bibliothèques de Valdahon, de Pontarlier ou d'Ornans mettent en ligne sur Sequoia les évènements qu'elles organisent ou les coups de cœur qu'elles souhaitent partager. Au contraire, d'autres équipes sont peu familières des outils et ont plus de difficultés à se les approprier. D'autres encore ignorent l'existence de ces ressources, malgré l'envoi de mails et de plaquettes d'information.

La communication doit toucher également le grand public, invité à participer aux manifestations départementales et à utiliser les ressources numériques, rassemblées au sein de Média-Doo. Cela va par exemple des amateurs de musique, qui pourraient être intéressés par les concerts ou les conférences musicales de la Rodiathèque, aux parents soucieux de la réussite scolaire de leurs enfants, qui pourraient utiliser les ressources d'autoformation en ligne, notamment l'aide aux devoirs. Mais la Médiathèque Départementale du Doubs étant surtout un relais et un service d'appui pour les bibliothèques, elle n'est pas en contact direct avec le grand public et peut rencontrer des difficultés pour le toucher.

Enfin, la communication doit permettre d'accroître la visibilité de la Médiathèque Départementale au sein des services et directions du Département et parmi les élus.

B Le choix du prestataire

La Direction de la Communication du Département du Doubs (DIRCOM) sera bien évidemment sollicitée, afin d'apporter son expertise. Mais si ses agents n'ont pas le temps d'élaborer une identité visuelle complète pour la Médiathèque Départementale, en plus de leurs autres missions, plusieurs solutions alternatives se profilent.

1 Recourir à des étudiants

Sur le territoire, plusieurs écoles proposent des formations autour de la conception de produits graphiques et l'élaboration d'identités visuelles. Le Lycée Pasteur de Besançon permet de préparer un Diplôme National des Métiers d'arts et de Design (DNMAD) en trois ans, qui donne aux étudiants les moyens de mettre en place des productions graphiques (identité visuelle, communication événementielle, productions éditoriales, scénographie…). Le Lycée Jules Haag propose également un BTS en Design graphique. Enfin, l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon (ISBA) permet à partir de la 3e année d'étude de se spécialiser en communication visuelle.

Dans le cadre d'un partenariat avec un établissement d'enseignement, le coût de l'opération serait limité. Des étudiants pourraient réfléchir, en groupes, à des propositions de logo et de charte graphique. Mais cette solution offre peu de souplesse, car il faut se conformer au calendrier de cours des étudiants et tenir compte de leur disponibilité (ou de leur absence de disponibilité durant certaines périodes de l'année, notamment lors des stages et des examens). Par ailleurs, elle pose la question de la compétence. En effet, des jeunes n'ont peut-être pas encore les connaissances théoriques, ni l'expérience pratique permettant de se lancer dans un projet de cette envergure.

2 Missionner une agence de communication

Faire appel à des professionnels de la communication permet d'avoir la garantie d'un résultat abouti dans un délai correct. Les agences sont spécialisées dans le développement des identités de marque, basées sur le nom, la matérialisation de l'offre, l'univers visuel et l'expression du positionnement. Elles apportent leur expérience, acquise notamment dans le secteur privé. Certaines ont l'habitude de travailler avec les collectivités. Elles disposent en interne de compétences élargies, aussi bien en graphisme qu'en typographie ou en design. Ainsi, elles peuvent proposer un large ensemble de prestations, allant de la conception-création d'un logo à la déclinaison de l'identité visuelle sur différents supports (papier, web).

Parmi les nombreuses agences du territoire, voici quelques exemples :

- L'agence *Staccato* est implantée à Besançon et à Nanterre. Créée en 2001, elle s'est spécialisée dans le conseil en communication, la création ou la refonte d'identité visuelle et la mise en place de plans média (affichage, presse, web, réseaux sociaux)[1].

- L'agence *Tête de Com* dispose de bureaux à Besançon et à Bruxelles. Créée en 2007, elle se positionne sur le créneau de la stratégie de communication et de la vision de marque, mais dispose également de compétences dans la réalisation de vidéos[2].

Malgré le coût, le recours à une agence de communication semble être la meilleure solution. Ce serait l'occasion de revoir complètement la stratégie et d'améliorer la visibilité de la Médiathèque Départementale, sans accroître la charge de travail du service Communication.

Dans le cadre de la mise en place du futur schéma départemental de lecture publique, ce sera l'occasion de mettre davantage en valeurs les actions qui découleront du nouveau plan d'action. En effet, des projets innovants, notamment autour du numérique, sont en cours de déploiement ou vont se mettre en place progressivement (création d'une ludothèque numérique, tournée vers la fourniture d'équipements de jeux vidéo, mise en service d'un bibliobus numérique, etc.). Ces projets structurants mériteront d'être valorisés efficacement, grâce à l'expertise de professionnels de la communication.

D'ailleurs, un travail équivalent a été mené au niveau du Pôle Courbet, qui a développé sa propre identité visuelle, différente de celle du Département. Le logo est inspiré d'une peinture, visible au plafond de l'atelier du peintre à Ornans, qui représente des hirondelles, créant un lien entre l'œuvre de l'artiste et le travail du musée. C'est le cas également pour le service des Espaces naturels sensibles.

[1] https://www.staccato.fr/index.htm
[2] https://www.tetedecom.eu/

C Le périmètre de la mission du prestataire

Le prestataire retenu est invité à proposer le développement d'une marque. Nommée *branding* par les anglo-saxons, la signalétique de marque existe pour chaque entité communicante. Qu'elle soit maîtrisée ou non, la signalétique de marque se définit par un nom, un univers visuel et une gamme de produits et de services. Un tel choix a été fait par la Médiathèque départementale de la Gironde, sous le vocable Biblio-Gironde, et par la Médiathèque départementale de la Moselle, avec Moselia. Le choix pourrait éventuellement se porter sur « MédiaDoubs », qui existe déjà sous la forme « Média-Doo » pour désigner le portail de ressources numériques en ligne. Le public étant déjà familiarisé avec le nom, le phénomène de reconnaissance fonctionnerait plus facilement.

1 Un logo

Le prestataire sera amené à élaborer une identité visuelle, synthétisée dans une charte graphique, avec notamment un logo. La plupart des médiathèques départementales ont fait le choix de partir du logo de leur département et d'y associer simplement le terme « Médiathèque » ou « Médiathèque départementale ». Un petit nombre d'entre elles ont opté pour une composition radicalement différente (voir exemples en annexe 3).

Le logo pourra comporter une création graphique, appelée monogramme. Il devra surtout faire apparaître le terme Médiathèque. L'ensemble des éléments devront être immédiatement identifiables par ceux auxquels il est destiné (équipe des bibliothèques du réseau départemental et grand public).

Le prestataire fera plusieurs propositions. Pour chacune d'elles, il explicitera ses sources d'inspiration et ses choix en matière de graphisme, de composition et de couleurs. Il indiquera la typographie retenue (titrage, labeur), la charte colorimétrique, les règles d'utilisation des couleurs, l'utilisation en niveau de gris, les éléments techniques (modularité du logo, zone de protection, etc.). Et pour la proposition retenue, il transmettra les documents sources.

L'identité visuelle sera déclinée en bandeau pour le portail, le blog et la page Facebook et éventuellement en visuel pour la signature mail.

2 Une signalétique

Le prestataire proposera une déclinaison de la charte, sous forme de signalétique pour le bâtiment. En effet, l'accès à la Médiathèque Départementale n'est pas toujours facile. Des équipes de bibliothèques ont parfois des difficultés à trouver l'entrée et se dirigent vers le bâtiment de l'IUT. Il serait intéressant de prévoir un nouveau totem pour mieux orienter le public et de mieux travailler sur son emplacement (visibilité depuis la route et bonne orientation des flèches directionnelles). Ce totem pourrait être complété par une signalétique au niveau de la porte.

A noter que la signalétique des bâtiments constitue un enjeu, dont s'est emparée l'Association des Directeurs des Bibliothèques de Grandes Villes (ADBGV), en proposant l'idée d'une enseigne commune à l'ensemble des bibliothèques françaises, afin de mieux les identifier dans le paysage urbain[3].

[3] http://www.adbgv.fr/projet-denseigne-pour-les-bibliotheques/

3 Une maquette pour les affiches et les programmes

Le prestataire retenu devra réaliser un modèle de maquette pour les affiches, les flyers, les bannières et les programmes. En effet, il est important d'avoir des documents chartés, afin de gagner en homogénéité et en cohérence dans la communication, et de permettre au public d'identifier immédiatement la structure qui émet le message.

A noter cependant que les visuels sont parfois imposés par le partenaire. C'est le cas notamment pour les Micro-Folies, qui doivent utiliser la charte graphique développée par la Cité des Sciences de la Villette. Dans ce cas, seuls les logos du Département et de la Médiathèque Départementale seront intégrés.

Au-delà de la nécessaire homogénéisation des supports de communication, l'existence de documents normés a également une utilité pratique. Pour les infographistes, le travail est facilité lorsqu'il suffit d'intégrer du texte et de l'image dans un cadre existant, plutôt que de recréer une maquette à chaque fois. Les délais devraient être raccourcis au niveau de la réalisation des documents. Et le risque de commettre des erreurs ou des oublis est réduit, lorsque les informations sont toujours au même endroit sur une affiche ou un flyer. Le gain de temps n'est pas négligeable.

Ces affiches pourraient également être utilisées par les bibliothèques du réseau, pour leurs propres manifestations, lorsqu'elles emploient des outils d'animations ou bénéficient de moyens de la Médiathèque Départementale du Doubs. Ainsi, elles seraient sûres de ne pas oublier d'informations importantes dans leur communication (logo de la MD, etc.).

A titre d'exemple, des affiches personnalisables sont proposées par le Ministère de la Culture, pour les évènements de *Partir en livres*. Les informations locales peuvent être saisies dans un bloc de texte spécifique. Les logos trouvent leur place dans un bandeau en bas de page. Des modèles plus simples existent également, avec juste la charte graphique de la collectivité.



4 Des produits promotionnels

Le prestataire proposera également une déclinaison de l'identité visuelle sur différents supports, notamment des produits promotionnels. Ceux-ci pourront être distribués aux équipes des bibliothèques, à l'occasion des formations par exemple. Ils pourront également être proposés au public qui participe aux animations organisées par la Médiathèque Départementale.

Dans ce domaine, il vaut mieux privilégier les produits présentant une réelle utilité pratique (carnet, stylo, marque-pages, sac en toile…), au détriment des gadgets publicitaires peu coûteux, mais inutiles. On peut aller plus loin, en optant pour des carnets fabriqués avec du papier recyclé ou des sacs en toile bio. Cela peut être un argument de communication supplémentaire, même si le coût est un peu plus élevé.

Parmi les nombreux produits disponibles sur le marché, voici quelques exemples :

Des carnets de note sont accessibles à partir de 1,67€ HT pour une commande de 250 à 499 pièces[4]. Pour ce prix, on peut avoir un carnet en papier recyclé de 80 feuilles, orné d'un logo monochrome, et un stylo à bille en carton recyclé et en plastique biodégradable.



Des sacs en coton bio sont vendus dans le commerce à partir de 1,90€ HT l'unité pour une commande de 250 pièces minimum (tarif dégressif en fonction du volume de la commande)[5]. D'autres produits tournent autour de 3€ HT[6]. Mais il faut faire attention à la qualité du sac par rapport au prix : une toile de 140 grammes / m² ne sera pas aussi résistante qu'une toile de 220 grammes et risque de se déchirer plus facilement, notamment si le sac sert à transporter des livres.



A noter que la préoccupation écologique est également prise en compte par le Ministère de la Culture. Pour la manifestation *Partir en Livres*, le CNL a fait appel à la designer Constance Guisset, pour réaliser un objet durable, qui sera distribué aux bibliothèques participant à l'opération. Dans ce cadre, elle a conçu une signalétique originale, sous la forme de guirlandes à fanions réutilisables d'une édition à l'autre[7].

[4] https://www.takaplanter.com/produit/carnet-en-papier-recycle-avec-stylo-assorti/
[5] https://www.sacpub.com/sac-coton-bio/1097-sac-tote-bag-publicitaire-coton-organique.html
[6] https://www.ecobag.fr/fr/produit/-catalogue-catalogue-coton-med2
[7] https://www.partir-en-livre.fr/que-faire/en-ce-moment/pros-une-signaletique-designee-pensee-pour-durer

II PLAN DE COMMUNICATION

En parallèle avec le travail de définition de l'identité visuelle, il s'agit de réfléchir au plan de communication, pour améliorer la visibilité de la Médiathèque Départementale et valoriser ses actions. Les propositions devront être en cohérence avec les autres structures culturelles de la collectivité et plus généralement, avec la politique de communication globale du Département, tout en affirmant la place et le positionnement de la Médiathèque Départementale.

A noter que la meilleure communication se fait souvent par l'intermédiaire de ses pairs et par le biais du bouche-à-oreilles. Il importe de sensibiliser un certain nombre de bibliothécaires du réseau, qui pourront servir de relais auprès de leurs homologues et auprès du public. Chaque formation et chaque journée d'étude doit devenir l'occasion de rappeler oralement les missions et les actions de la Médiathèque Départementale, afin qu'elles soient bien intégrées par les bibliothécaires. L'accompagnement des équipes lors des rencontres de territoire est également fondamental. A ce titre, rien ne vaut les présentations en direct et les démonstrations de ressources, pour les faire connaître et en démontrer l'intérêt (jeux vidéo, ressources numériques, etc.).

A La communication sur support physique

Au-delà de la communication orale, il faut réfléchir aux actions à mettre en place, en commençant par les supports physiques. Pour quelles actions maintenir une communication papier ? Comment articuler la communication papier et la communication numérique ?

1 Revoir la communication papier

En ce qui concerne les animations proposées par la Médiathèque Départementale, le maintien du print semble pertinent. Le public est globalement attaché à la possibilité de feuilleter un programme en version papier.

Mais plusieurs questions se posent. Faut-il intégrer les évènements de la Médiathèque Départementale dans un programme commun à toutes les structures culturelles du Département, pour leur donner plus de visibilité, en sachant que le Pôle Courbet et les Archives Départementales ont déjà un catalogue conséquent de manifestations ? Le risque n'est-il pas de noyer les animations de la Médiathèque Départementale, d'autant plus que la temporalité est différente et que les publics ne sont pas forcément les mêmes ? Néanmoins, un programme unique peut se concevoir, si un thème commun aux différentes structures est défini pour une manifestation, dans la veine de *Couleurs femmes* en 2009 ou de l'année Courbet en 2019. Dans ce cas, une plaquette rassemblant les contributions des uns et des autres aurait un sens.

Faut-il associer les évènements de la Médiathèque Départementale et ceux des bibliothèques du réseau, lorsqu'ils sont réalisés avec l'aide du Département (subventions, prêt d'outils d'animations…) ? Cela permettrait de valoriser les actions sur le territoire, mais cela nécessiterait pour les bibliothécaires de transmettre très en amont leurs projets d'animations. Le calendrier risque d'être difficile à tenir.

Comment structurer les informations de la manière la plus lisible et la plus efficace ? Plusieurs types de programmes peuvent être réalisés :

- Un programme thématique (jeunesse, adolescents, musique et cinéma, etc.). Cela permettrait d'adapter la communication aux différents publics.

- Un programme territorialisé (secteurs de Besançon, Pontarlier, Montbéliard par exemple). Cela permettrait d'adapter la communication au tissu local et de prendre en compte le fait qu'un habitant du sud du Doubs ne se déplacera probablement pas jusqu'au nord du département. Cela pourrait aussi être une première étape dans le projet de création d'antennes ou de relais départementaux au sein du réseau de bibliothèques.

- Un programme éditorialisé, pour mettre en avant les temps forts. Cela permettrait d'informer et d'impliquer davantage les élus, en leur faisant signer un éditorial par exemple.

Dans tous les cas, il faudrait rassembler toutes les animations de la Médiathèque Départementale dans un même document, dont le rythme de parution devra être défini en concertation avec les différents responsables. Actuellement, le programme des *Rendez-vous cinéma et musique* est semestriel.

Et il faudrait partir de la future charte graphique de la Médiathèque Départementale et reprendre d'une année à l'autre la même maquette, afin d'avoir une cohérence et une homogénéité dans la communication.

Il faudrait distribuer le programme lors de chaque évènement culturel (ou le déposer en amont sur les sièges de la salle pour que les spectateurs puissent le feuilleter avant le début de la manifestation), afin que tous les participants sachent ce qui se passe dans le réseau, même s'ils ne se déplaceront pas forcément.

Il est important également de continuer à proposer le feuilletage du programme d'animations *via* Calaméo, comme c'est déjà le cas sur le portail de la MD. Mais il faudrait peut-être mettre en valeurs la visionneuse sur la page d'accueil, afin que le maximum de gens puisse la voir.

Objectif	Valoriser les évènements culturels de la MD
Budget	Coût d'impression pris en charge par la DIRCOM
Délais	Lié à la charge de travail de la DIRCOM et de l'imprimeur
Indicateur d'évaluation	Remplir la jauge à 75% au moins

En ce qui concerne les formations organisées par la Médiathèque Départementale, le maintien du print semble également pertinent, avec un catalogue de formations et un calendrier récapitulatif au format A3, que les bibliothécaires peuvent afficher dans leur bureau. Comme pour les animations, il faudrait un lien direct vers le catalogue depuis la page d'accueil du portail, afin de le rendre plus visible.

En ce qui concerne les services proposés par la Médiathèque Départementale, la multiplication des supports (flyers, plaquettes…) nuit à la lisibilité et à la bonne transmission de l'information. Un certain nombre d'équipes de bibliothèques, en particulier les bénévoles, ne prennent pas connaissance des documents qui leur sont adressés et ne les remettent pas au public. L'une d'elle a utilisé le dépliant de présentation de Média-Doo comme marque-pages, sans le lire... Sans compter l'empreinte écologique de la fabrication de ces supports, l'impossibilité de les mettre à jour une fois qu'ils sont imprimés et le gaspillage de papier, lorsqu'il faut jeter les plaquettes au contenu devenu obsolète.

Il faudrait privilégier un document papier unique et synthétique, présentant exclusivement les informations pérennes, éventuellement sous forme de Z-carte. Ce type de support est une bonne alternative aux plaquettes et aux dépliants traditionnels. Plus moderne, il prend peu de place et peut se glisser dans une poche, ce qui fait que les gens le conservent plus longtemps et le consultent plus fréquemment. En même temps, une fois déployé, il offre un grand espace de communication. Les missions et les services de la Médiathèque Départementale (y compris les ressources numériques) pourraient être présentés sous forme de frise, comme le Département du Doubs l'a fait dans sa communication.

Ce document unique serait accompagné de QR codes à flasher, permettant d'accéder à des informations complémentaires, disponibles par exemple dans la boîte à outils sur le portail (rédaction d'un projet de service, édition des statistiques, demande de subventions…). A noter que cela permettrait d'augmenter le flux vers cette rubrique du portail, qui est peu consultée jusqu'à présent. Des outils de génération de QR code gratuits et simples d'utilisation existent en ligne :

https://fr.qr-code-generator.com
https://www.unitag.io/fr/qrcode



Objectif	Améliorer la lisibilité des missions de la MD
Budget	Coût d'impression pris en charge par la DIRCOM (Z-carte)
Délais	Lié à la charge de travail de la DIRCOM et de l'imprimeur
Indicateur d'évaluation	Augmenter le nombre de visites sur le portail de 50%

De manière générale, la communication papier peut être efficacement complétée par un système de bannières, intégrées dans la signature des mails. Actuellement, c'est une information concernant les Assises de la Biodiversité qui apparaît automatiquement, lorsqu'on créé un nouveau message. Il serait judicieux que la Médiathèque Départementale puisse définir elle-même les visuels qu'elle souhaite mettre en avant dans sa communication en direction des autres services du Département, des bibliothèques du réseau et des partenaires. Ainsi, il serait possible de faire la promotion des animations, mais aussi des formations à venir et des services proposés. Les visuels seraient les mêmes que ceux des affiches ou des programmes, pour faciliter le travail d'infographie, même s'il faudrait les redimensionner au format des bannières ou disposer d'une maquette spécifique. Un développement serait nécessaire au niveau du service Informatique, pour mettre en place ce dispositif, mais la DIRCOM en valide le principe.

2 Développer les relations presse

Un article dans la presse régionale ou dans la publication départementale *Vu du Doubs* permettrait également de mettre en valeurs les manifestations culturelles ou les ressources numériques. Les journalistes peuvent par exemple être sollicités à chaque parution d'un programme d'animations, afin de faire un article sur les évènements et les temps forts programmés sur la période, voire un portrait ou une interview des intervenants (auteurs, conférenciers, musiciens, etc.). Cela pourrait également concerner les Micro-Folies, l'Edition Jeunesse Accessible (EJA) ou la création d'une nouvelle bibliothèque dans le réseau.

Il importe dès lors d'avoir un contact au sein de la rédaction du journal l'Est Républicain, afin de pouvoir le joindre, lorsque la Médiathèque Départementale souhaite faire passer des informations. Il serait également possible de transmettre un communiqué à l'attachée de presse du Département, qui se chargerait d'envoyer les contenus aux rédactions des différents journaux, y compris les gratuits. A noter que la réalisation d'un communiqué de presse, éventuellement complété par un dossier de presse, permettrait de s'assurer que les informations sont bien retranscrites dans le journal, sans erreur ni oubli.

La question d'un encart publicitaire dans les journaux mérite également d'être examinée. Les tarifs sont élevés, de 400€ environ pour un quart de page dans le journal gratuit l'Hebdo25 à 8000€ dans l'Est Républicain. Cela peut se faire une ou deux fois dans l'année, lorsque la Médiathèque Départementale décide de lancer une grosse communication autour d'un évènement.

Objectif	Valoriser les évènements de la MD
Budget	Prévoir un budget de 1000€ pour la publicité
Délais	Eviter les moments où l'actualité est dense
Indicateur d'évaluation	Remplir la jauge à 75% au moins

3 Faire réaliser des supports d'information (kakemonos, oriflammes)

Pour marquer le caractère départemental des actions (concerts, projections de films, Micro-Folies, etc.) et éviter que les partenaires oublient qui est à l'origine du projet et qui le finance, il pourrait être utile de disposer de kakemonos, qui seraient déployés sur le terrain, à l'occasion de chacune des manifestations. La forte visibilité des kakemonos en fait le support de communication le plus pratique, pour augmenter l'impact de la présence d'un établissement, pour habiller une salle ou pour animer l'accueil d'une bibliothèque.

On peut envisager de faire réaliser un kakemono générique, qui présenterait le rôle et les missions de la Médiathèque Départementale, mais aussi des kakemonos spécifiquement dédiés à certaines manifestations (journée départementale, Rodiathèque…). A titre d'information, la Direction de l'Enseignement, du Sport et de la Culture (DESC) commande des kakemonos pour chaque évènement culturel.

Ce support se décline sous plusieurs formes : le kakemono avec pieds, très léger, ou le kakemono avec enrouleur, qu'on appelle également le roll-up, plus résistant et moins encombrant.

Le coût dépend du format qu'on choisit (standard ou particulier, recto-verso, tirage haute définition, etc.). Il dépend également de l'usage qui sera fait du support. Si on le laisse déployé ou si on ne l'utilise qu'une ou deux fois dans l'année, on peut partir sur un modèle de moyenne gamme. Au contraire, si on est amené à le déployer régulièrement, il vaut mieux opter pour un modèle plus robuste, avec une toile ultrarésistante, qui supportera d'être roulée et déroulée fréquemment. Si on prévoit de l'utiliser en extérieur, il faut choisir un modèle qui offre des garanties de stabilité plus grande, pour ne pas se renverser au moindre coup de vent. Dans tous les cas, l'ensemble doit être léger à transporter et facile à monter.



Les contenus seront élaborés en interne, par la Médiathèque Départementale (visuel + textes). La mise en forme sera confiée à la DIRCOM, en intégrant l'identité visuelle / la charte graphique, définie pour la structure. Le fichier sera ensuite transmis au prestataire pour l'impression sur la bâche.

Un atelier peut être organisé au sein de la Médiathèque Départementale, pour recueillir les idées de toute l'équipe concernant les informations à faire apparaître sur les différents kakemonos.

Objectif	Marquer le caractère départemental des actions
Budget	De 40€ à plus de 400€ l'unité HT (hors frais de port)
Délais	Dès 48h après l'envoi du fichier au prestataire
Indicateur d'évaluation	

En complément des kakemonos, une oriflamme pourrait être commandée, afin d'être utilisée en extérieur pour matérialiser le lieu d'une manifestation. Ce type de support pourrait également être utilisé pour mieux indiquer l'entrée de la Médiathèque Départementale.



Une oriflamme fait environ 90 centimètres de large et de 2 à 5 mètres de haut, en fonction des modèles. La surface d'impression ne permet pas de développer un long texte, mais elle est suffisante pour intégrer l'identité visuelle / la charte graphique, qui sera définie pour la Médiathèque Départementale, avec éventuellement un visuel pour le fond.

Objectif	Marquer le caractère départemental des actions
Budget	A partir de 150€ l'unité HT (hors frais de port)
Délais	Dès 48h après l'envoi du fichier au prestataire
Indicateur d'évaluation	

Un texte pourrait également être élaboré, pour introduire les évènements culturels dans les bibliothèques qui les accueillent. Il servirait de vadémécum lors des manifestations, pour être sûr de n'oublier aucune information importante (organisateur, financeur de l'évènement…), notamment pour les agents qui ne sont pas très à l'aise, lorsqu'ils doivent intervenir en public. En effet, les agents de la Médiathèque Départementale sont les premiers ambassadeurs de leur structure.

Bienvenue à la bibliothèque de [nom de la structure] pour [intitulé de la manifestation]. Cette manifestation vous est proposée par la Médiathèque Départementale du Doubs, dans le cadre de son programme d'animations culturelles de [année], en lien avec [autres partenaires éventuels]. Nous sommes ravis de vous accueillir aussi nombreux et vous souhaitons de passer un bon moment en compagnie de [noms des artistes ou des musiciens]. Merci de penser à rallumer vos portables à la fin de la manifestation.

La communication papier doit être complétée par un renforcement de la communication numérique. En effet, aujourd'hui, une stratégie gagnante est une stratégie qui mêle la communication non digitale et la communication digitale.

B La communication numérique

La communication en ligne se décline en plusieurs canaux. Du fait des choix qui ont été faits jusqu'à présent et des contraintes techniques en cours au moment du lancement des outils, l'offre présente une certaine hétérogénéité, en termes de couleurs et de visuels. C'est l'identité graphique qui apportera une cohérence à un ensemble actuellement disparate

1 Les portails

La Médiathèque Départementale dispose de deux portails, qui doivent servir de vitrines pour ses actions. Le premier est essentiellement destiné aux professionnels des bibliothèques. Il rassemble les informations pratiques concernant le réseau, le programme des animations, le catalogue des formations, la liste des ressources mises à disposition des bibliothèques, une boîte à outils, l'accès au catalogue et au compte lecteur, sans oublier une présentation de coups de cœur et de nouveautés. Sur l'année 2021, il compte 10 637 utilisateurs. Le deuxième portail Séquoia est ouvert au grand public. Il rassemble le catalogue collectif des bibliothèques et l'accès aux ressources numériques Média-Doo. Il comporte également des coups de cœur et des nouveautés et compte 21 891 utilisateurs en 2021.

On constate très rapidement une redondance entre les rubriques des deux portails, notamment par rapport à la présentation des collections.

On s'aperçoit aussi que les informations ne sont pas mises à jour. Ainsi, sur la page d'accueil du portail de la Médiathèque Départementale, des manifestations culturelles datant du mois de février 2022 apparaissent toujours. C'est lié au fait que toute la programmation du semestre a été enregistrée en début d'année et que les évènements n'ont pas été supprimés au fur et à mesure. Par ailleurs, dans la rubrique Animer, les animations les plus récentes apparaissent en page 4. Autant dire qu'il y a peu de chance que les utilisateurs du portail fassent défiler toute la liste depuis le mois de février, pour voir ce qui est programmé en juin.

Par ailleurs, les équipes des bibliothèques, notamment les bénévoles, se repèrent parfois difficilement entre les différents supports. Elles ne font pas la différence entre le portail de la Médiathèque Départementale, Sequoia et Media-Doo. Au final, les ressources sont relativement peu utilisées (voir grilles d'analyse en annexe 1).

Lors du changement de SIGB, il est prévu de fusionner les deux portails et de rassembler les informations. L'intérêt est double : accroître la visibilité, en concentrant la communication sur une seule plate-forme, et gagner du temps, en ayant un seul site à alimenter. Un portail récent et parfaitement abouti peut servir d'exemple, lors de la rédaction du cahier des charges, celui de la Médiathèque Départementale de Gironde[8].

En ce qui concerne spécifiquement les ressources numériques, il faudrait retravailler l'accès aux contenus. En effet, pour arriver à un résultat, le parcours est long, fastidieux et risque de décourager les utilisateurs : Portail / Onglet Media-Doo / Rubrique Sequoia / Sélection de la ressource (Médiathèque numérique, etc.) / Bouton Accéder à la ressource / Page de connexion / Portail Sequoia

[8] https://biblio.gironde.fr

/ Onglet Média-doo / Sélection de la ressource (Médiathèque numérique, etc.) / Bouton Accéder à la ressource. Ce n'est qu'au terme de ces manipulations, qu'on arrive sur la page d'accueil de la ressource souhaitée.

Pour garantir la meilleure visibilité possible des ressources numériques et les médiatiser davantage, il faudrait que celles-ci puissent remonter lors des recherches dans le catalogue, au moyen d'un webservice et d'un système d'identification unique.

Ainsi, lorsqu'un bibliothécaire du réseau recherche un document dans le catalogue de la Médiathèque Départementale, il pourrait trouver dans sa liste de résultats le document physique, mais également la version numérique. Et il aurait la possibilité d'en faire la promotion auprès de l'usager (sous réserve néanmoins que la bibliothèque adhère au dispositif). C'est un bon moyen de sensibiliser les bibliothécaires, mais aussi d'inciter les usagers à se faire inscrire sur Média-Doo. Normalement, tous les fournisseurs de contenus en ligne permettent leur recherche dans le catalogue, sous réserve de mettre en place le connecteur adéquat entre le SIGB et la ressource.

Certes, cela existe déjà dans Sequoia, lorsqu'on utilise la recherche fédérée. Par contre, ce n'est pas possible à partir du portail Ermes.

Toujours dans un souci de développer la visibilité des ressources numériques, il faudrait les présenter individuellement sur Facebook. Evoquer les contenus numériques dans leur globalité n'est pas très parlant. Il vaut mieux faire des focus sur des titres précis de revues, des films, des cours de Toutapprendre ou Skilleos…, avec un lien direct vers la ressource, pour que les gens intéressés puissent y accéder, sans avoir besoin de lancer une recherche dans le catalogue.



Objectif	Valoriser les collections numériques de la MD
Budget	Coût de la mise en place de 7 connecteurs
Délais	En attente de la mise en place du nouveau portail (sauf pour la communication sur Facebook)
Indicateur d'évaluation	Passer à 20 000 consultations

2 Le blog jeunesse

La Médiathèque Départementale dispose d'un blog, alimenté par l'une des responsables des acquisitions du secteur Jeunesse. Créé en 2014, il totalise actuellement plus d'un millier de titres d'albums, de BD et de romans, étayés par de solides critiques. Il constitue une mine d'informations sur la littérature jeunesse et gagnerait à être plus connu. Destiné aussi au grand public, il est surtout consulté par les bibliothécaires du réseau, qui accèdent aux ressources essentiellement depuis le catalogue en ligne de la Médiathèque Départementale.

Afin de rendre le blog plus visible, une communication peut être mise en place sur les réseaux sociaux (voir ci-dessous). Mais il faudrait également envisager de mieux le signaler sur le portail de la Médiathèque Départementale. Actuellement, le lien se trouve en bas de page et n'est pas très visible. Enfin, il pourrait être intéressant de lui donner un nom, par exemple « Le blog de Julie », afin de lui conférer une identité spécifique.

Objectif	Valoriser les collections de la MD
Budget	Pas de budget supplémentaire nécessaire
Délais	Peut être mis en place immédiatement
Indicateur d'évaluation	Doubler le nombre de vues

3 Les réseaux sociaux

La page Facebook de la Médiathèque Départementale a été créée en 2012 et compte à ce jour 1203 abonnés. Avec ces statistiques, elles se situe dans la moyenne des bibliothèques départementales, même s'il existe une marge de progression :

- 2614 abonnés pour la Médiathèque Départementale de la Gironde
- 2577 abonnés pour la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais
- 1176 abonnés pour la Médiathèque Départementale de la Haute-Marne
- 848 abonnés pour la Médiathèque Départementale de la Côte d'Or

Facebook n'est pas l'outil de communication le plus utilisé par les bibliothèques du réseau, selon une enquête menée durant le confinement en avril-mai 2020, qui a obtenu 66 réponses[9]. Pour autant, c'est le réseau social qu'il semble le plus opportun de privilégier, car il touche désormais un public un peu plus âgé que les autres outils. Pour élargir l'audience auprès des bibliothécaires et du grand public, plusieurs pistes peuvent être proposées.

La communication autour des collections devrait être développée, afin de mieux faire connaître les ressources de la Médiathèque Départementale et de valoriser les documents (mise en avant des nouveautés, coups de cœur, etc.). Certaines bibliothèques postent des photos de cartons de livres qui viennent d'être livrés ou de sélections de nouveaux titres étalés sur une table. Ces contributions

[9] \\doubs.fr\partages\DESC\MD\04_Territoires\042_Boite_a_outils\Covid19

comportent un texte très court et une photo. Elles peuvent être mises en ligne très rapidement. Ainsi, elles ne mobilisent pas les agents sur une période trop longue. Il est possible également de mettre régulièrement un lien vers le blog jeunesse, alimenté au moins une fois par mois avec une sélection de titres d'albums ou de romans. Enfin, les contenus de la newsletter Media-Doo pourraient également être rebasculés vers Facebook.

La communication sur les animations pourrait être développée. Outre l'annonce des évènements à venir, qui se fait déjà, il pourrait être intéressant de proposer un retour en images sur ces animations, en indiquant notamment la participation. Il serait aussi possible de démarrer une galerie de portraits d'artistes, musiciens, auteurs en résidence, qui ont participé aux manifestations culturelles de la Médiathèque Départementale, avec des photos et un lien vers leur propre page Facebook, leur blog ou leur site Internet. Tager les participants permet généralement de booster les audiences des posts.

La communication sur les formations pourrait également devenir une rubrique récurrente. Elle comporterait une annonce de chaque formation à venir, avec le lien vers la page correspondante sur le portail. Cela permettrait de toucher des bibliothèques du réseau qui ont zappé l'information et qui ne se sont pas inscrites et de remplir des groupes pas toujours complets. Un retour en photos des formations qui viennent de se dérouler pourrait compléter cette rubrique, afin de témoigner de ce qui se passe dans le réseau, de valoriser les participants et, le cas échéant, de donner envie à d'autres bibliothèques de s'inscrire. Il pourrait même être possible de donner la parole aux bibliothécaires, pour avoir leur ressenti sur la formation.

Enfin, il serait possible de valoriser les métiers, en évoquant les tournées en bibliobus. Les bibliothécaires ou les chauffeurs pourraient prendre une photo à chaque étape de leur tournée, devant la bibliothèque, le panneau d'entrée de la commune ou encore lors du chargement et du déchargement des caisses de documents. Cela pourrait se décliner sous la forme d'une saga mensuelle.

Pour communiquer de manière efficace sur Facebook, il est important de connaître un certain nombre de règles de rédaction. Il faut notamment rédiger des textes courts et concis. La longueur idéale, celle qui permettra de retenir l'attention du public et de déclencher ses réactions, est comprise entre 40 et 120 caractères. Il faut également utiliser des mots simples et se débarrasser de tout adverbe ou adjectif superflu. Ces règles peuvent être rassemblées et synthétisées dans une charte éditoriale, pour homogénéiser les pratiques de tous les contributeurs (voir modèle de charte en annexe 4).

Pour attirer et fidéliser le public, il est important d'instaurer une régularité dans le rythme de communication. Dans l'idéal, il faudrait une publication par jour minimum et trois maximum. Pour être sûr de tenir ce rythme, on peut utiliser les outils de planification mis en place par Facebook et préparer les posts à l'avance, notamment ceux qui portent sur les ressources et les collections. Un calendrier de publication pourrait être élaboré.

Pour toucher le plus de monde, l'horaire de publication peut jouer un rôle. Pour certains, il vaut mieux publier du jeudi au dimanche entre 13h et 16h. Pour d'autres, du lundi au vendredi de 15h à 17h ou de 18h à 20h. En effet, il s'agit de la fin de la journée de travail. De nombreux utilisateurs s'octroient le droit de parcourir Facebook à ce moment-là, afin de décompresser et de s'évader. Dans tous les cas, il est important de choisir le moment où la majeure partie de ses utilisateurs potentiels sont en ligne.

Or, les statistiques qui remontent du portail Ermes de la Médiathèque Départementale montrent un pic des recherches le mercredi et sur deux créneaux horaires (11h et 16h). On pourrait donc prévoir des publications le mercredi en fin de matinée et les autres jours dans la soirée.

Pour organiser les informations, il est possible de mettre en place un système de rubriques, avec un ensemble d'intitulés définis au préalable, afin que le public identifie immédiatement le contenu du post. Ces intitulés pourraient apparaître entre crochets carrés [] au début de chaque message.

A titre d'exemple, la Médiathèque Départementale de Haute-Marne présente un [coup de cœur jeunesse du mercredi] et [un coup de cœur du vendredi][10]. La Médiathèque Départementale de la Côte d'Or met en ligne des petites vidéos de 20 secondes de présentation des documents, sous des intitulés tels que [la BD de la semaine] ou [le roman de la semaine][11]. La Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais propose une rubrique [on lit] et une rubrique [on s'amuse], sans oublier la thématique [on passe au numérique][12]. En s'inspirant de ce que proposent d'autres médiathèques, voici quelques propositions d'intitulés :

- Informations pratiques
- Actualité des bibliothèques
- Formation
- Evénement culturel
- Le roman de la semaine
- La BD de la semaine
- Le documentaire du mois
- Le coup de cœur Jeunesse du mercredi (lien vers le blog)
- Le coup de projecteur du vendredi (mise en avant des films en DVD ou en VOD)
- On passe au numérique

Pour compléter les posts, il est possible de rajouter des émojis, pour donner un caractère plus ludique à une publication. Ceux-ci forment une nouvelle ponctuation, que chacun s'approprie à sa manière. Ils permettraient de mieux capter l'attention et de favoriser la mémorisation du message. Ils faciliteraient aussi l'échange d'idées, de réflexions et humaniseraient la communication…

Objectif	Valoriser les collections et les services de la MD
Budget	Pas de budget supplémentaire nécessaire
Délais	Peut être mis en place immédiatement
Indicateur d'évaluation	Atteindre les 2500 abonnés

[10] https://www.facebook.com/bdphautemarne
[11] https://www.facebook.com/mediathequecotedor/
[12] https://fr-fr.facebook.com/pages/category/Library/Médiathèque-départementale-du-Pas-de-Calais-1306925589320885/

A noter qu'il est indispensable que les informations de la Médiathèque Départementale soient partagées sur la page Facebook du Département du Doubs. Cela permettrait notamment d'informer les élus de l'actualité de la structure.

La Médiathèque Départementale s'est également positionnée sur Twitter à partir de 2014. Mais le dernier message date du 25 février 2022, faute de temps pour alimenter le compte. Par ailleurs, les contenus pourraient vite devenir redondants avec ceux de FB et du portail. Aussi, il est proposé d'abandonner ce canal de diffusion, pour concentrer les moyens sur Facebook et en optimiser l'utilisation.

De leur côté, des bibliothécaires du réseau ont créé de manière informelle un groupe sur WhatsApp. L'idée est intéressante, mais elle ne peut pas être « institutionnalisée » au niveau de la Médiathèque Départementale, même elle permettrait de diffuser des informations pratiques et de répondre aux questions de manière plus réactive.

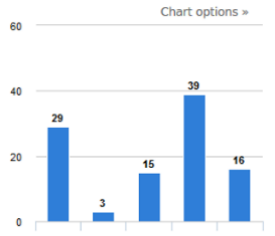
D'autres réseaux sociaux présentent un intérêt, notamment Instagram pour toucher un public plus jeune, en créant des stories avec des photos et des vidéos. Mais la diffusion de contenus sur Instagram nécessite d'utiliser un smartphone, car certaines commandes ne sont pas accessibles sur ordinateur. Aussi, avant de se lancer dans la création d'un compte Instagram, il faudrait s'assurer auprès de la Direction des Usages et du Numérique (DUN), de la possibilité de bénéficier d'un téléphone portable professionnel pour le service. Ensuite, il faudrait travailler sur la complémentarité entre les informations diffusées sur Facebook et celles postées sur Instagram. Il faudrait également s'accorder sur le ton et le vocabulaire employés dans les messages, pour s'adresser à un public différent.

4 Les newsletters

La Médiathèque Départementale envoie deux newsletters. La première est destinée aux bibliothèques et comporte des informations professionnelles (actualités de la MD, lancement de nouveaux services, prochaines formations et journées d'études, veille professionnelle, arrivées et départs de personnel, animations dans les bibliothèques du réseau, etc.). La seconde s'adresse au grand public et est destinée à valoriser les ressources numériques de la plate-forme Média-Doo, avec des sélections jeunesse, cinéma et auto-formation.

La newsletter professionnelle est d'une grande richesse, mais elle pâtit de sa longueur et de son austérité. Tout en conservant les mêmes thématiques, il faudrait raccourcir les textes, pour ne pas dépasser une ou deux phrases, quitte à mettre un lien permettant aux personnes intéressées de lire la suite ou d'en savoir plus. La plupart des newsletters de groupes de presse se présentent de cette manière. Les médias partent du principe que tout le monde n'est pas intéressé par toutes les rubriques et que les utilisateurs veulent pouvoir balayer rapidement les thèmes abordés, pour ensuite cliquer sur les liens qui les intéressent. Il faudrait également intégrer plus d'images, pour la rendre plus attractive.

Sur à peu près 400 envois, environ 200 messages sont lus. Le maintien de cette newsletter est néanmoins important, car les équipes des bibliothèques sont attachées à l'envoi de mails pour être informées de l'actualité du réseau et des démarches à entreprendre. En effet, l'enquête menée durant le confinement en avril-mai 2020 montre que l'outil de communication le plus utilisé de la Médiathèque Départementale reste le mail, qui devance l'accès au portail et Facebook[13].



Le portail	29
Le blog	3
Facebook	15
Les mails	39
Aucun	16

La refonte de la newsletter nécessiterait peut-être de passer par le prestataire Archimed, ce qui peut avoir un coût, à moins que le CMS ne soit pas propriétaire et qu'il soit possible de faire les modifications en interne.

Objectif	Améliorer la lisibilité des actions de la MD
Budget	Pas de budget supplémentaire nécessaire ?
Délais	Peut être mis en place immédiatement ?
Indicateur d'évaluation	Doubler le nombre de messages lus

La newsletter Média-Doo a été créée, suite au constat d'une sous-utilisation des ressources numériques, mise en parallèle avec leur coût. Mais l'audience n'est pas vraiment au rendez-vous : pour la newsletter du mois de mai, sur 135 mails envoyés, seuls 16 ont fait l'objet d'un clic. Cela pose la question de la multiplication des canaux de communication, mais aussi de la difficulté pour la Médiathèque Départementale de toucher le grand public, alors qu'elle sert surtout d'intermédiaire avec les bibliothèques du réseau. On pourrait envisager un recentrage de la communication sur les autres outils existants (Facebook et blog).

5 Les vidéos

En 2014, la Médiathèque Départementale du Doubs a fait réaliser plusieurs vidéos pour l'anniversaire de ses cinquante ans d'existence[14]. Les prises de vue et le montage ont été réalisés par le photographe du Département Lionel Georges, assisté par Claude Gouin pour le recueil des nombreux témoignages de bibliothécaires. L'ensemble permet de dresser un panorama du réseau de lecture publique et de donner la parole à des professionnels et des bénévoles de l'ensemble du territoire.

Cette initiative pourrait être reprise et développée, en interne ou en lien avec les services du Département, pour présenter des coups de cœur ou des outils d'animations par exemple. Il serait également possible de mettre en avant des tutoriels en vidéo, permettant aux bibliothécaires du réseau de compléter l'enquête Scrib par exemple.

[13] \\doubs.fr\partages\DESC\MD\04_Territoires\042_Boite_a_outils\Covid19
[14] https://www.youtube.com/watch?v=17BmIGlfAiQ

Ce procédé séduit de plus en plus de bibliothèques. La Médiathèque Louise Michel à Paris a lancé ses premières vidéos en 2016. Depuis elle n'a cessé d'enrichir son offre, avec des émissions sur la vie de la bibliothèque, les animations proposées ou encore une *Tutotek*, qui permet à des amateurs de présenter leur savoir-faire dans des domaines aussi divers que le hip-hop ou la magie[15]. La Médiathèque communautaire de Sarreguemines a également développé ses vidéos, notamment les *PROUT*, qui consistent à présenter de manière décalée des documents pour les enfants ou les adultes, ou les *C'est quoi*, qui mettent en avant les services de la médiathèque[16].

Mettre des vidéos sur Youtube et Facebook devient un moyen de communiquer de manière différente sur les actions mises en place et les services proposés. En règle générale, les vidéos permettent de casser les codes de la communication institutionnelle et de donner une image plus moderne et décontractée de la structure.

Il n'est pas nécessaire de disposer de matériel très sophistiqué pour la prise de vue. Un appareil photo doté d'une fonction caméra, ou même un téléphone portable, suffisent. Dans le cas d'un téléphone, il faut juste faire l'acquisition d'un stabilisateur, pour réduire le rebond vertical et éviter que l'image ne bouge de trop. De la même manière, on n'a pas forcément besoin d'utiliser des logiciels de montage coûteux, tel Adobe Première. Des outils et des applications gratuits sont disponibles en ligne. Le budget nécessaire peut être relativement réduit.

De toute façon, il n'est pas question de concurrencer les studios Pixar, mais de développer un nouvel instrument de médiation, en assumant le caractère amateur des prises de vue, voire en jouant sur les imperfections techniques des vidéos et en faisant une « marque de fabrique » et un signe de reconnaissance.

Par contre, la réalisation de vidéos demande des compétences et prend du temps (environ une demi-journée de tournage et une demi-journée de montage pour une vidéo de 3-4 minutes).

Objectif	Mettre en valeur les actions de la MD
Budget	De 100€ (stabilisateur pour smartphone) à 1300€ (Reflex + abonnement annuel Adobe Première)
Délais	Développer les compétences en interne
Indicateur d'évaluation	

[15] Bibliothèque Louise Michel - YouTube
[16] Médiathèque Sarreguemines - YouTube

III ORGANISATION ET MOYENS

A La répartition du travail

Ces évolutions entraîneront une charge de travail plus importante pour les agents. Il est possible d'évaluer assez finement le temps nécessaire pour mettre un post sur Facebook ou pour alimenter un blog (voir grilles d'analyse en annexe 1). Cela permet de faire des projections à l'échelle d'une année.

A court terme, pour remplir les objectifs en matière de communication, il est nécessaire de revoir la répartition du travail, afin d'associer plus de volontaires aux tâches de médiation, notamment numérique. En effet, la chargée de communication ne pourra pas absorber à elle seule l'augmentation de la charge de travail.

Plusieurs agents ont manifesté leur intérêt pour le sujet, en intégrant notamment la commission Communication. Ils pourraient former un pôle d'administrateurs chargés de mettre en ligne les contenus, tandis que les autres acquéreurs et responsables de territoires constitueraient un vivier de contributeurs, chargés de transmettre des contenus selon un calendrier défini. En effet, il est tout à fait possible de distinguer la création de contenus de leur diffusion.

Par ailleurs, un poste de chargé de mission numérique va être créé. Certes, le rôle principal de cet agent sera de travailler sur la mise en place d'un nouveau SIGB et d'un nouveau portail, le lancement d'un bibliobus numérique et l'obtention du label BNR. Mais il pourrait peut-être également intervenir en appui sur la communication en ligne.

Les missions liées à la communication pourraient être fusionnées avec celles de l'action culturelle, ce qui permettrait à la personne en charge des deux compétences d'avoir une vision plus large des enjeux et de mieux coordonner les différentes actions.

La mise en œuvre de la politique de communication nécessitera également de procéder à des arbitrages et d'abandonner certaines actions, faute de pouvoir mener de front les différentes missions. Trois difficultés principales apparaissent :

- Certaines missions sont incompressibles (politique documentaire, accompagnement des territoires, desserte). Les agents doivent continuer à acquérir des documents, les mettre à disposition des bibliothèques du réseau et apporter leurs conseils et leur expertise aux territoires. Il est peut-être possible d'optimiser les tournées, afin de gagner du temps, mais le résultat serait assez marginal.

- Une partie de l'équipe n'est pas en capacité de participer au travail de communication, par manque de compétences multimédia ou de connaissances bibliothéconomiques. L'effort devra donc nécessairement reposer sur les autres

- Certains agents multiplient déjà les missions et ne peuvent être chargés davantage

Les marges de manœuvre sont donc étroites. Dans l'immédiat, il faudrait réduire les canaux de communication. Même si c'est toujours un crève-cœur de revenir en arrière, cela permettrait de prendre acte du manque d'impact de certains médias, qui ne parviennent pas à toucher leur public, et de se concentrer sur ceux qui fonctionnent mieux, pour éviter la dispersion des efforts et gagner du temps.

A titre d'exemple, le compte Twitter ou la newsletter Média-Doo pourraient être supprimés. Les informations véhiculées par ces deux supports seraient réparties entre les autres médias. Ainsi, la veille bibliothéconomique serait intégrée à la newsletter professionnelle et la mise en valeur des contenus numériques aurait vocation à se déployer sur Facebook. La fusion des deux portails ira dans le même sens, en supprimant les redondances.

Il serait possible d'élaborer des outils permettant de travailler plus rapidement, par exemple un ensemble de phrases types pour les informations postées sur Facebook. Il ne s'agit pas de nuire à la spontanéité de l'expression, mais de gagner du temps sur le travail de rédaction.

Mais surtout, il faudrait créer des liens entre les différentes ressources numériques, afin qu'une information mise en ligne via un canal puisse être réutilisée sur un autre canal. L'exemple type concerne le blog Jeunesse, dont les contenus seraient relayés dans la rubrique Coups de cœur sur Facebook. Dans l'idéal, avec le nouveau portail, ces contenus devraient également pouvoir apparaître sur la page d'accueil du site Internet. Ainsi, le long travail de sélection des ouvrages et de rédaction des critiques effectué une fois pour le blog connaîtrait une seconde vie, en étant décliné sur plusieurs autres médias. Outre le gain de temps, lié à cette rationalisation du travail, la multiplication des canaux de communication et le partage des informations permettraient de toucher davantage de public.

Une autre solution consisterait à externaliser le travail d'infographie, auprès d'une agence de communication spécialisée dans la mise en page des documents. Cela concernerait le catalogue annuel de formations et le programme semestriel des animations, ainsi que les affiches et quelques autres visuels. Cette solution permettrait d'améliorer la qualité de la présentation des documents et de décharger les agents qui s'en occupaient jusqu'à présent, même si un contrôle et un travail de relecture seraient toujours indispensables. Outre l'amélioration qualitative des visuels, le temps dégagé serait mis à profit pour développer la présence numérique de la Médiathèque Départementale.

A titre de comparaison, la médiathèque de la commune de Bavilliers, dans le Territoire de Belfort (4658 habitants), externalise la réalisation de ses supports de communication, pour un coût annuel de 9000€.

Pour la Médiathèque Départementale, le montant serait plus élevé, mais devrait rester absorbable, d'autant que les frais d'impression sont pris en charge par la DIRCOM. Le service Communication pourrait fournir des ordres de prix. Cela nécessiterait tout de même de créer une ligne budgétaire supplémentaire, pour les frais d'infographie, comme cela a été fait pour le Pôle Courbet.

Un budget communication / infographie pourrait aussi être mis en place au niveau de la DESC pour l'ensemble des services culturels. Dans ce dernier cas, il faudrait juste s'assurer que la Médiathèque Départementale ne se retrouve pas avec la portion congrue, le musée Courbet et la programmation culturelle du Département ponctionnant l'essentiel des crédits.

B L'accompagnement au changement

Au-delà de la problématique de la charge de travail, cette évolution risque de heurter la vision du métier qu'ont certains agents, notamment par rapport à la communication. Certains estiment peut-être que leur travail consiste à constituer une collection, mais que la médiation n'est pas de leur ressort. Or il importe de décloisonner la communication et d'instaurer plus de transversalité dans ce domaine, qui doit devenir l'affaire de tous.

A court terme, pour faire comprendre les nouveaux enjeux de la communication et entraîner une montée en compétence de l'équipe, il faudrait envisager des ateliers en commun et des formations.

Des séances de brainstorming pourraient être organisées, afin que chacun puisse donner son avis sur l'élaboration des outils de communication, notamment sur la future identité visuelle de la Médiathèque Départementale (en amont pour la définition des critères et ensuite pour le choix du logo après l'envoi des propositions par le prestataire). Mettre en place ce type d'ateliers permettra d'impliquer toute l'équipe et de faciliter l'adhésion des agents.

Des formations sont proposées par le CNFPT sur la communication numérique, dont certaines peuvent être suivies à distance :

- La communication numérique et les réseaux sociaux (à distance)[17]
- Rédiger pour le web et les réseaux sociaux[18]

Ces formations permettent de mieux comprendre les spécificités de la lecture web, la relation entre le contenu du site et les moteurs de recherche, le référencement, les codes des principaux réseaux, les moments propices pour publier, etc. Elles permettraient de sensibiliser les agents et de leur faire prendre conscience de l'intérêt de communiquer via ces canaux.

Il serait peut-être également possible de solliciter le community manager du Département, qui pourrait présenter son travail aux agents et donner des clés pour la rédaction sur les réseaux sociaux.

A moyen terme, il serait envisageable de profiter des départs en retraite pour recruter des agents ayant un profil plus numérique. Le premier départ est prévu pour le mois de juillet 2023. Deux autres suivront jusqu'en 2025. La question qui se pose est de savoir s'il faut recruter des professionnels des bibliothèques (titulaires d'une formation en métiers du livre ou en documentation) ayant une appétence pour le numérique, ou des community managers ayant une sensibilité particulière pour la culture. Dans le second cas, il serait possible de puiser dans le vivier des étudiants ayant suivi une formation en communication numérique ou en community management (voir profil de poste en annexe 5). Il pourrait également être intéressant de recruter des candidats ayant une expérience en bibliothèques municipales, qui pourraient mieux communiquer en direction de responsables de bibliothèques, eux-mêmes en contact avec le public.

[17] https://www.cnfpt.fr/rechercher-formation/detail/2h-7cfp-P-1hbpps0-1i2c8k0?pager=1
[18] https://www.cnfpt.fr/rechercher-formation/detail/2h-6s35-P-1hbpps0-1i2c8k0?pager=1

CONCLUSION

La Médiathèque Départementale du Doubs s'est engagée dans une démarche de refonte de sa politique de communication, en lien avec les objectifs stratégiques et opérationnels et les grands projets structurants du futur schéma départemental. De nombreuses actions ont déjà été mises en place, notamment par la responsable de la communication. Aux termes de la réflexion, plusieurs pistes de travail peuvent néanmoins se dégager :

- Le développement d'une identité visuelle
- Le renforcement de la communication en ligne
- La réorganisation des tâches au sein de l'équipe

Tout ne pourra pas se faire dans l'immédiat, soit parce qu'un budget supplémentaire sera nécessaire, soit parce qu'il faudra développer les compétences en interne.

Dans le phasage, plusieurs actions peuvent se mettre en place immédiatement et sans budget supplémentaire, notamment la valorisation de nouveaux contenus sur Facebook, la refonte de la newsletter professionnelle ou la réalisation des premiers supports d'informations (kakemonos et oriflammes).

D'autres actions nécessitent d'attendre 2023. Après validation du budget, il sera possible de travailler sur la définition d'une identité visuelle, l'élaboration des supports promotionnels en lien avec la nouvelle charte graphique (carnets, stylos, etc.) et le recours à un prestataire pour le travail d'infographie sur la base des nouvelles maquettes chartées.

Enfin, certains objectifs auront besoin de plus de temps pour se développer. Pour la réflexion autour de la fusion des deux portails, il faudra attendre le recrutement d'un chargé de mission numérique, qui n'arrivera probablement pas avant 2023. Pour l'élaboration éventuelle de vidéos, qui nécessitent des compétences dont l'équipe ne dispose pas actuellement, il faudra attendre le départ en retraite de plusieurs agents, entre 2023 et 2025, ce qui permettra d'envisager le recrutement de profils axés davantage sur la communication numérique.

ANNEXES

Annexe 1 : Etat des lieux – Grilles d'analyse

Annexe 2 : Articles de l'Est Républicain

Annexe 3 : Exemples de logos

Annexe 4 : Charte éditoriale Facebook

Annexe 5 : Profil de poste de community manager

Annexe 1 : Etat des lieux – Grilles d'analyse

Portail de la Médiathèque Départementale du Doubs	
Elaboration des contenus	Sabine pour les manifestations culturelles Julie pour les coups de cœur et les sélections Isabelle pour la partie formation
Diffusion des contenus	Sabine et Julie
Existence d'un masque de saisie	Maquette de page fournie par Archimed Refonte de la page formation avec Isabelle Possibilité de dupliquer les pages Possibilité de créer des nouvelles pages
Existence d'une charte graphique	Oui (définie par Jérome Hennebicque)
Existence d'une charte éditoriale	Non
Workflow (description rapide)	Elaboration des contenus Demande de mise à jour : Julien, Nadine, Isabelle Validation des informations importantes : Julien, Nadine
Rythme de diffusion	En fonction des besoins, Parfois manque d'actualité Parfois trop d'actualités
Contenu (présentation rapide)	Informations pratiques, présentation de coups de cœur, catalogue des formations, programme des animations, boîte à outils, ressources d'animations, accès au catalogue
Public ciblé en priorité	Equipes des bibliothèques Plus rarement les usagers (à l'initiative des bibliothèques) Pas de retour des bibliothécaires
Nombre d'utilisateurs	**10 637 utilisateurs** (195 156 pages vues) Essentiellement pour la page d'accueil et le catalogue Site surtout utilisé pour les réservations Accès à la boîte à outil trop compliqué
Nombre d'interactions	
Délais moyen de réponse	
Formation nécessaire	Formation proposée aux bibliothécaires pour les réservations, mais pas pour les inscriptions en ligne
Compétences en interne	Pas de souhait de participation d'autres agents
Souhaits d'évolution	Mettre en place le nouveau portail

Sequoia	
Elaboration des contenus	Sabine pour les évènements départementaux Quelques bibliothèques (Pontarlier, Valdahon, Vanne, Beaume, Ornans → compte contributeur)
Diffusion des contenus	Sabine + les équipes des quelques bibliothèques
Existence d'un masque de saisie	Maquette de page fournie par Décalog
Existence d'une charte graphique	Oui
Existence d'une charte éditoriale	Non
Workflow (description rapide)	Contributeurs : actualités, événements Modification des informations sur la BIB Mise en ligne des nouveautés (Bouclans) Pas de validation pour les BIB Pb avec les coups de cœur Jeunesse
Rythme de diffusion	Pas de rythme défini, en fonction des évènements
Contenu (présentation rapide)	Informations pratiques sur les bibliothèques Actualités, évènements, coups de cœur
Public ciblé en priorité	Grand public
Nombre d'utilisateurs	**21 891 utilisateurs** 422 858 pages vues
Nombre d'interactions	
Délais moyen de réponse	
Formation nécessaire	Formation des bibliothèques
Compétences en interne	Pas de souhait de participation d'autres agents
Souhaits d'évolution	Fusionner les portails pour faciliter la gestion

Média-Doo	
Elaboration des contenus	7 ressources - Bouquets proposés par les fournisseurs
Diffusion des contenus	Mises à jour et ajouts de contenus par les fournisseurs
Existence d'un masque de saisie	
Existence d'une charte graphique	
Existence d'une charte éditoriale	
Workflow (description rapide)	
Rythme de diffusion	
Contenu (présentation rapide)	Presse en ligne (Cafeyn) VOD (Médiathèque numérique et Les yeux Doc) Ressources d'autoformation (Toutapprendre et Skilleos) Jeunesse (Storyplay'R et Ma petite Médiathèque)
Public ciblé en priorité	Grand public
Nombre d'utilisateurs	**2341 utilisateurs ?** Cafeyn : 1280 inscrits Médiathèque numérique : 1557 utilisateurs Les yeux Doc : 126 utilisateurs Toutapprendre : ? utilisateurs Skilleos : 2117 utilisateurs Storyplay'R : 363 inscrits Ma petite Médiathèque : 308 utilisateurs
Nombre d'interactions	
Délais moyen de réponse	
Formation nécessaire	Nécessité surtout d'un accompagnement pour les bibliothèques du réseau
Compétences en interne	
Souhaits d'évolution	Fusionner les portails pour faciliter la gestion (actuellement réservation de documents sur Ermes, inscription aux ressources numériques sur Sequoia)

Blog Jeunesse	
Elaboration des contenus	Actuellement, seule Julie met à jour le blog (Des bibliothécaires du réseau y participaient, mais ce n'est plus le cas maintenant)
Diffusion des contenus	Julie
Existence d'un masque de saisie	CMS *Blogger* (Google)
Existence d'une charte graphique	Non
Existence d'une charte éditoriale	Existence de règles (voir charte blog) Rédaction d'un mode d'emploi
Temps moyen nécessaire	Différence selon le type de documents (10 min pour un album à 1 heure pour un roman)
Workflow (description rapide)	Rédaction Lien vers le portail Pas de validation
Rythme de diffusion	Rythme aléatoire (dépend du temps dont Julie dispose) Au minimum mensuel, en lien avec le club des lecteurs
Contenu (présentation rapide)	Albums, romans, BD
Public ciblé en priorité	Bibliothécaires et grand public
Nombre d'utilisateurs	**42 700 vues** (essentiellement depuis le portail) Pas de donnée concernant le nombre d'utilisateurs
Nombre d'interactions	
Délais moyen de réponse	
Formation nécessaire	Pas pour l'utilisation de *Bloger* Formation sur la rédaction de critiques
Compétences en interne	Franck et Mathilde mais manque de temps
Souhaits d'évolution	Elargir le nombre de contributeurs pour accroître la diversité des points de vue

Facebook	
Elaboration des contenus	Sabine, Thomas, Isabelle, Julie Au début également Yves et Franck
Diffusion des contenus	Sabine, Thomas
Existence d'un masque de saisie	Non
Existence d'une charte graphique	Non
Existence d'une charte éditoriale	Charte de modération des contenus
Temps moyen nécessaire	Entre 5 et 10 min, voire plus (collecte de l'information et mise en ligne)
Workflow (description rapide)	Pas de validation de la Direction
Rythme de diffusion	Volonté : un post tous les 2 jours Mais le rythme n'a pas été tenu et est devenu aléatoire Eté : calendrier de planification → plus de régularité
Contenu (présentation rapide)	Veille professionnelle Actualités du réseau Formations et informations Offres d'emploi Animation rodiathèque
Public ciblé en priorité	Réseau + professionnels des bibliothèques en France
Nombre de followers	1203 inscrits
Nombre d'interactions	Pas beaucoup Des auteurs qui prennent contact pour l'envoi de livres Des structures culturelles pour faire relais d'information
Délais moyen de réponse	Rapide
Formation nécessaire	Besoin de développer les compétences rédactionnelles + mise à jour sur les réseaux, notamment Instagram
Compétences en interne	Thomas, Mathilde seraient peut-être intéressés ?
Souhaits d'évolution	Se recentrer sur les bibliothèques

Twitter	
Elaboration des contenus	Sabine ou Julie
Diffusion des contenus	Sabine ou Julie
Existence d'un masque de saisie	Non
Existence d'une charte graphique	Non
Existence d'une charte éditoriale	Oui
Workflow (description rapide)	Pas de validation de la Direction
Rythme de diffusion	Inutilisé (dernier message le 25/02/2022)
Contenu (présentation rapide)	Actualités Veille professionnelle Journées professionnelles
Public ciblé en priorité	Pas les gens du réseau Communication entre professionnels des bibliothèques
Nombre de followers	298 abonnés
Nombre d'interactions	Aucune
Délais moyen de réponse	-
Formation nécessaire	-
Compétences en interne	Pas de souhait de participation d'autres agents
Souhaits d'évolution	A supprimer

Newsletter	
Elaboration des contenus	C'est essentiellement Sabine qui s'en occupe Sollicitation des agents de la MD + travail avec Nadine Sollicitation des BIB pour informations
Diffusion des contenus	Sabine
Existence d'un masque de saisie	Duplication du masque de saisie
Existence d'une charte graphique	Oui (définie par Jérome Hennebicque)
Existence d'une charte éditoriale	Non
Workflow (description rapide)	Validation de Julien et Nadine
Rythme de diffusion	4 par an
Contenu (présentation rapide)	Actualités de la MD Informations sur le réseau Veille professionnelle Programme des animations
Public ciblé en priorité	Bibliothécaires du réseau (inscription automatique) + individuels qui s'inscrivent à partir du site
Nombre de followers	Mai : 412 envois mais seulement 198 lectures (50%)
Nombre d'interactions	Aucune
Délais moyen de réponse	
Formation nécessaire	-
Compétences en interne	Pas de souhait de participation d'autres agents
Souhaits d'évolution	Rendre la newsletter plus attractive

Newsletter Media-Doo	
Elaboration des contenus	Thomas, Christian, Julie
Diffusion des contenus	Sabine (mise en forme), Thomas
Existence d'un masque de saisie	Maquette de page Mailjet
Existence d'une charte graphique	Oui
Existence d'une charte éditoriale	Non
Workflow (description rapide)	Validation de Christian
Rythme de diffusion	Normalement bi-mensuelle mais le rythme n'est pas tenu → prochaine mouture en juillet-août
Contenu (présentation rapide)	Coups de cœur sur les contenus Media-Doo
Public ciblé en priorité	Grand public
Nombre d'inscrits	243 inscrits, mais seulement 130 envois (77 mails ouverts, 16 cliqués)
Nombre d'interactions	Non
Délais moyen de réponse	
Formation nécessaire	-
Compétences en interne	Pas de souhait de participation d'autres agents
Souhaits d'évolution	A supprimer ?

Annexe 2 : Articles de l'Est Républicain

ORCHAMPS-VENNES

La nouvelle médiathèque ouvrira ses portes le mercredi 15 juin

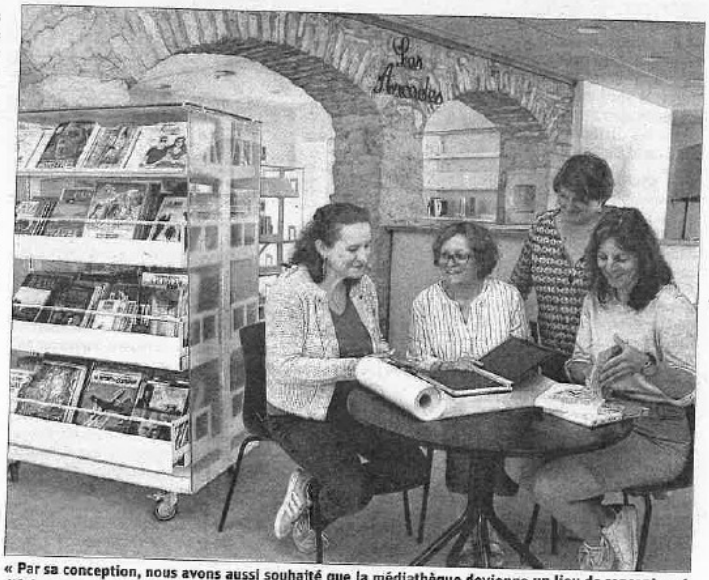
Après plusieurs mois de travaux, le bâtiment des Arcades, propriété de la commune, va accueillir la nouvelle médiathèque de 220 m² au rez-de-chaussée et deux appartements conventionnés à l'étage.

Avec une démographie constamment en hausse et désormais proche de 2 300 habitants, le maire Thierry Vernier et son conseil municipal ont fait du bien-être des Oricampiens la priorité. De plus, Orchamps-Vennes est le bourg centre des neuf communes du Val de Vennes et de ses 6 000 habitants grands utilisateurs de la bibliothèque existante au-dessus de l'école Louis Pergaud. Dans le souci de libérer une salle et avec l'idée d'offrir de meilleurs services dans un espace plus vaste et mieux adapté, les élus ont fait le choix de transformer le bâtiment des Arcades propriété de la commune en médiathèque de 220 m² au rez-de-chaussée et en deux appartements conventionnés à l'étage. Les travaux ont commencé à l'automne dernier. En parallèle, de nombreux bénévoles sont venus prêter main-forte aux salariées de la structure pour couvrir une grande partie des 12 000 ouvrages qui seront proposés au public en complément de l'espace informatique.

Des horaires étendus

En charge du projet avec Anthony Cuenot, un autre adjoint, Marina Tassetti a passé beaucoup de temps dans cette activité de préparation. « Nous avons utilisé 1 700 m de papier de couverture, explique-t-elle. Cette nouvelle médiathèque sera beaucoup plus qu'un endroit où l'on prête des livres. Par sa conception, nous avons aussi souhaité qu'elle devienne un lieu de rencontre, de conseils, d'échange et d'entraide entre les utilisateurs notamment ceux des quatre ordinateurs. L'envie de découvrir certains ouvrages commence souvent par la communication entre lecteurs. La nouvelle structure ouvrira ses portes le mercredi 15 juin à 10 h avec des horaires encore plus étendus. »

Le coût des travaux de la médiathèque s'élève à 560 000 euros avec des subventions de l'ordre de 424 000 euros. Concernant les deux appartements conventionnés, le coût est de 180 000 euros subventionnés à hauteur de 65 000 euros.



« Par sa conception, nous avons aussi souhaité que la médiathèque devienne un lieu de rencontre et d'échange entre les utilisateurs », précise Marina Tassetti. Photo ER

Horaires d'ouverture : mardi : 16 h - 18 h, mercredi : 10 h - 12 h et 14 h -18 h, jeudi : 16 h -19 h 30, vendredi : 16 h - 18 h et samedi : 10 h -12 h.

L'Est Républicain (jeudi 2 juin 2022)

JOUGNE

Les Micro-Folies font une halte dans le Haut-Doubs



Valentin Mayette et Simon Bernard vous ouvrent les secrets des Micro-Folies. Photo ER

Dans la salle des fêtes de Jougne, l'unique exposition itinérante en France de Micro-Folies vient fait une halte jusqu'au 21 juin et peut être quelques jours de plus. Elle continuera sa route vers Maîche, L'Isle-sur-le-Doubs, Ornans, Sancey... jusqu'8 juillet. Les Micro-Folies sont inspirées des folies de Bernard Tschumi, architecte, auteur des folies installées dans le parc de la Vilette à Paris.

Les folies sont des lieux de loisirs où les gens peuvent se rencontrer. Avec des écrans, des micros, des tablettes, des casques de réalité virtuelle, les Micro-Folies peuvent s'installer partout. Une soixantaine de Micro-Folies sont dispersées en France mais une seule voyage et c'est dans le Haut-Doubs. En partenariat avec le Philharmonique de Paris, le festival d'Avignon, les musées nationaux, les Micro-Folies apportent la culture dans le monde rural. 2 500 œuvres ont été numérisées : peintures, sculptures, pièces de théâtre, danses, opéras, musique mais aussi des films fournis par la cité des sciences. Les Micro-Folies ont été sollicitées par l'association des familles rurales. Elles sont en contact avec les médiathèques, les écoles et tous les particuliers qui souhaitent en profiter. On entre dans la salle. On choisit son sujet et on peut se laisser « voyager » autant de temps que l'on veut. C'est gratuit. On peut visiter un auteur, une galerie d'art, voir du théâtre, observer un insecte ou apprendre les dernières découvertes faites sur la lune ou autres... Le répertoire est immense. Chacun choisit.

L'Est Républicain (lundi 20 juin 2022)


BIBLIOTHÈQUE MA BULLE MAMIROLLE
FAN DE JEUX VIDÉO ?
ENVIE D'ESSAYER LA NINTENDO SWITCH ?
EN JUIN PRESS START A MA BULLE
AUX HORAIRES D'OUVERTURE
MERCREDI 10H30 - 12H
VENDREDI 16H30 - 18H
SAMEDI 10H30 - 12H
Renseignements :
03 81 52 63 82
bibliotheque.mamirolle@gmail.com
MAMIROLLE
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
MA BULLE
MAMIROLLE
BONUS
OUVERTURE 14H - 16H
LES MERCREDIS
01/06 - 08/06 - 15/06
LE SAMEDI 18/06

Annexe 3 : Exemples de logos






















MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE
ALSACE
Collectivité européenne


MDV
médiathèque départementale des Vosges


Aube
M(S)
AubeMédiathèque(S)


BIBLIOTHÈQUE
DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE
CENTRE DE FORMATION, D'INGÉNIERIE ET DE RESSOURCES


LA
BIBLIOTHÈQUE
DU CALVADOS
LE DÉPARTEMENT
PARTENAIRE
DE VOTRE
BIBLIOTHÈQUE


MÉDIATHÈQUE
76
SEINE-MARITIME


PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT
MÉDIATHÈQUE
DÉPARTEMENTALE
63

Annexe 4 : Charte éditoriale Facebook

La charte éditoriale est destinée aux administrateurs de la page Facebook de la Médiathèque Départementale du Doubs. Il s'agit d'un document de référence, destiné à définir les règles de rédaction et de mise en forme, afin que les contenus publiés sur la page soient homogènes et cohérents. Ce document est complété par la charte de modération qui existe depuis 2012.

La page Facebook de la Médiathèque Départementale du Doubs a plusieurs objectifs :

- Promouvoir la structure, les collections et les services
- Diffuser des informations pratiques, ainsi que les dernières actualités, afin d'être perçue par les internautes comme une source fiable, gratuite et actualisée.
- Communiquer sur les événements
- Effectuer de la veille
- Se rapprocher des publics
- Créer et entretenir une communauté autour de la médiathèque (espace d'échange et de partage d'information, fidélisation des usagers, gain de popularité)
- Améliorer son référencement sur les moteurs de recherche
- Compléter le site Internet et le blog.

La page Facebook de la Médiathèque Départementale du Doubs cible plusieurs publics :

- Les bibliothécaires du réseau départemental
- Le grand public
- Les autres médiathèques départementales et autres bibliothèques
- Les médias et autres structures culturelles du secteur ;

Modération et gestion du contenu

Afin de veiller à la qualité de l'image de la Médiathèque Départementale, un comité de rédaction sera mis en place pour modérer et gérer le contenu de la page Facebook, ainsi que les messages publiés par les fans. Celui-ci devra se réunir régulièrement pour faire le point. Les administrateurs seront chargés de :

- Collecter, mettre en forme et diffuser l'information sur FB

- Répondre aux questions des internautes dans un court délai.

- Veiller aux propos tenus par les fans sur la page et à la qualité d'éventuels débats

- Supprimer les messages hors-sujet, redondants, obscènes ou pornographiques, les invectives et les insultes, les messages de harcèlement concernant les personnes ou les organisations, les attaques ou les insinuations sur les origines ethniques, l'orientation sexuelle, le sexe ou les croyances, la mention de coordonnées personnelles

- Respecter leurs sources

Les administrateurs auront également pour objectif de mettre à jour la page Facebook dans la mesure du possible **tous les jours** si l'actualité le permet, tout en veillant à ne pas dépasser les trois publications quotidiennes, afin de ne pas noyer les internautes dans l'information. L'actualisation régulière est en effet un critère de qualité de la page. Il vaut mieux publier une fois par jour plutôt que de multiplier les infos en 24 heures et ne plus rien écrire ensuite pendant trois jours.

Des dates seront à respecter pour la publication de certains contenus, notamment :

- Les événements du mois suivant devront être publiés à partir du 15 du mois actuel

- Les informations pratiques, telles que les fermetures exceptionnelles, seront publiées la veille

- Les photos concernant l'inauguration d'une manifestation ou un événement en particulier devront être publiées sur la page Facebook dès le lendemain, afin de donner une certaine fraîcheur à l'information.

La validation des textes, des statuts ou des photos sera dans un premier temps effectuée par la direction avant publication. Chaque administrateur sera ensuite responsable du contenu mis en ligne.

Règle de rédaction

Les textes doivent être courts, clairs, concis et construits, afin de favoriser une lecture rapide (deux ou trois phrases maximum). La longueur idéale, celle qui permettra de retenir l'attention du public et de déclencher ses réactions, est comprise entre 40 et 120 caractères.

Les statuts doivent être explicites. Il ne faut pas hésiter à utiliser des mots-clés stratégiques, non seulement pour que les internautes comprennent bien de quoi il s'agit, mais également pour que la page Facebook soit bien référencée dans les moteurs de recherche. Les statuts devront comporter une seule information à la fois pour ne pas créer de quiproquos.

La rédaction des textes doit s'appuyer sur la règle des cinq W (règle journalistique), c'est-à-dire répondre aux questions suivantes, afin que les internautes disposent de toutes les informations nécessaires : Qui ? Quand ? Quoi ? Où ? Pourquoi ?

Le ton employé doit être dynamique et positif, le style informatif, et le langage courant. Les fautes d'orthographe sont à proscrire, tout comme le vocabulaire un peu trop familier. La politesse et la courtoisie sont de rigueur, aussi bien du côté des administrateurs que des fans. Le vouvoiement devra être privilégié pour répondre aux questions des internautes.

Les horaires sont publiés de la manière suivante : 14h ; 10h à 17h. Les numéros de téléphone sont séparés par des espaces et non des points. Dans une phrase, les chiffres de 1 à 10 sont écrits en toutes lettres, comme le préconise la typographie française.

Si des acronymes devaient être utilisés, la définition apparaîtrait alors en premier, suivie entre parenthèses de l'acronyme en question.

Pour organiser les informations, il est possible de mettre en place un système de rubriques, avec un ensemble d'intitulés définis au préalable, afin que le public identifie immédiatement le contenu du post. Ces intitulés pourraient apparaître entre crochets carrés [] au début de chaque message.

Pour compléter les posts, il est possible de rajouter des émojis, pour donner un caractère plus ludique à une publication. Ceux-ci forment une nouvelle ponctuation, que chacun s'approprie à sa manière.

Contenu de la page

C'est sur le mur que devront être publiés directement :

- Mise à jour des informations pratiques.

- Annonce des événements ponctuels et des animations régulières. Il sera possible, une fois que les manifestations seront passées, de publier des photos sur la page Facebook pour communiquer par exemple sur le succès d'une animation ou pour montrer, s'il s'agit d'un atelier, des créations qui ont été réalisées. Cela pourrait donner par la suite envie à d'autres internautes d'y participer.

- Rappel des manifestations ponctuelles. En effet, celles-ci peuvent être publiées longtemps à l'avance dans l'onglet Evénements. Il est donc impératif de faire un rappel aux fans la veille. Un court statut devra être mis en place, suivi d'un lien renvoyant vers l'événement.

- Annonce des prochaines formations et retour en images sur les formations passées.

- Promotion des nouvelles acquisitions. La liste des nouveautés ne sera pas exhaustive et devra se présenter sous la forme d'un texte et non pas d'une énumération de titres.

- Valorisation des coups de cœur, notamment ceux du blog Jeunesse et les ressources numériques. Des liens hypertextes renverront vers le blog Jeunesse. Cela permettra de donner des conseils de lecture et d'amener les internautes à visiter et découvrir le blog. Les coups de cœur seront introduits par une petite phrase de présentation

- Travail de veille, à travers l'adhésion à des pages Facebook d'autres médiathèques, de maisons d'édition, de médias ou encore d'entreprises et de sites Internet spécialisés dans le domaine culturel. Cela permettra de de savoir ce qui fait dans d'autres bibliothèques et de se tenir au courant de l'actualité culturelle et littéraire.

- Questions à destination des internautes, afin de solliciter leur avis, créer du débat, mieux les connaître et faire en sorte que la page Facebook soit interactive.

Informations : Les informations présentes sur la page Facebook ont déjà été mises en place, mais sont susceptibles d'être modifiées par la suite, notamment si des changements s'opèrent au sein de la

structure. Elles renseignent l'internaute sur les coordonnées de la Médiathèque Départementale, les horaires, une description de la structure, des collections et des services proposés, le stationnement et les transports en commun pour s'y rendre.

Evénements : Cette rubrique permet de médiatiser une manifestation. Pour chaque événement devront être précisés la date, l'heure de début et de fin, le lieu, le titre et le type d'événement dont il s'agit (champ Que prévoyez-vous), un résumé de l'événement et une présentation des intervenants (champ En savoir plus). Ce dernier ne devra pas dépasser les 300 caractères (espaces non compris), afin de capter l'attention du public jusqu'au bout et de lui fournir une information claire, précise et concise.

La description pourra par ailleurs être complétée par l'adresse du site Web en rapport avec l'événement s'il y en a un, pour que les internautes les plus curieux puissent accéder à plus de détails. Il est également important de signaler à quel public s'adresse l'événement, si celui-ci vise une tranche d'âge en particulier. Cette information pourra être donnée juste avant l'adresse du site Web. Il est par ailleurs impératif d'indiquer au public s'il est nécessaire de réserver ou de s'inscrire au préalable, et si l'accès est gratuit. Ces éléments figureront tout au bas de la manifestation.

Une photographie devra être ajoutée, afin d'illustrer l'événement et de lui donner une valeur ajoutée. Cette dernière doit avoir un rapport direct avec l'événement, être libre de droits et ne doit pas être floue, mal cadrée, mal dimensionnée ou dépasser les 4Mo, sous peine de ne pas être prise en charge par Facebook.

L'ensemble des informations concernant la manifestation doit être structuré, rédigé dans un registre courant, dans un style soigné et sur un ton neutre. Aucune faute d'orthographe ne doit être commise. Le texte doit être homogène, clair, concis, précis et aéré. Pour cela, il ne faut pas hésiter à construire des paragraphes et aller à l'essentiel.

Tous les événements ponctuels figurant dans le programme doivent être présents sur la page de la Médiathèque Départementale. Cependant, comme ils sont assez nombreux, il est préférable dans un premier temps de ne pas inviter tous les fans à chacune des manifestations. En effet, lorsqu'une invitation est envoyée, l'internaute reçoit une notification. En recevoir plusieurs par jour, voire par semaine, risquerait fortement de le submerger d'informations, de l'agacer et de l'inciter finalement à se retirer des fans de la page de la Médiathèque Départementale. Pour éviter cela, on pourrait tout d'abord envoyer trois invitations par mois à l'ensemble du réseau.

Photos : Les photos ont pour objectif de donner de la valeur ajoutée à la page Facebook. Plusieurs types de photos pourront être publiés. Le critère de qualité est cependant primordial.

La photo de profil sera renouvelée mensuellement, afin de concorder avec l'actualité de la Médiathèque Départementale et de susciter l'intérêt des fans. Elle devra être choisie pour une raison bien précise et ne pas peser plus de 4Mo. Le logo de la Médiathèque Départementale sera incrusté sur la photo de profil pour faciliter et garantir l'identité de la page. Les photos les plus anciennes pourront être supprimées au fur et à mesure, pour qu'il n'existe pas des dizaines de photos de profil.

Un album portant sur la structure sera créé. Il permettra de présenter et de faire découvrir les différents espaces de la Médiathèque Départementale. Celui-ci pourra être complété par la suite si des modifications sont effectuées sur les lieux.

Une galerie photos pourrait porter sur les intervenants des différentes animations (auteurs, musiciens, conférenciers...). Cet album permettrait de mettre davantage en valeur les manifestations qui sont organisées par la Médiathèque Départementale, sans être confronté au problème des droits à l'image lié à la représentation du public.

Si les photos sont nombreuses, il est préférable de créer un album par événement, afin de ne pas tout mélanger. Il est possible de créer autant d'albums qu'on souhaite, mais ces derniers ne peuvent pas comporter plus de 200 photos. Les images présentes dans les albums ne doivent pas excéder 15Mo. Par ailleurs, seuls certains formats sont pris en compte par Facebook : .jpg, .bmp, .png, .gif, .tiff.

Par souci de droit à l'image, il vaut mieux éviter la publication de photos où figurent des personnes mineures, à moins d'avoir une autorisation de diffusion.

Toutes les photos de tous les albums devront impérativement comporter une légende, afin d'informer le public sur leur contenu et leur signification. Celle-ci devra dire l'essentiel en moins de 200 caractères (espaces non compris) et renseigner l'internaute sur le contenu de la photo.

A la légende devra être ajouté à la fin un copyright, de la manière suivante : « © Médiathèque Départementale du Doubs ».

Au moment de la publication, il est impératif que les administrateurs citent et vérifient leurs sources, si les contenus ne proviennent pas de la Médiathèque Départementale. Ces derniers doivent également avoir à l'esprit que la page Facebook est accessible à tous et qu'il est donc important de mesurer les propos qui y sont publiés. L'utilisation de majuscules est à éviter dans la mesure où cela signifie « crier », lorsqu'on écrit.

Si par la suite, la Médiathèque Départementale était amenée à diffuser ses propres vidéos sur Facebook, il existe une application « Vidéos » qui permet de les publier directement dans un onglet, comme c'est déjà le cas pour les photos. Il est nécessaire que les vidéos n'excèdent pas cinq minutes dans la durée. En effet, l'attention de l'internaute se perd facilement si la vidéo est trop longue.

Annexe 5 : Profil de poste de community manager

DESCRIPTION DE POSTE

NOM ET PRENOM DU TITULAIRE :

INTITULE DU POSTE : Community manager

GRADE : Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

FONCTION DE RATTACHEMENT : Médiathèque Départementale

POSTE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :

MISSIONS PRINCIPALES

Assurer la présence de la Médiathèque Départementale sur Internet et sur les réseaux sociaux

ACTIVITES PRINCIPALES

- Suivi et mise à jour du site Internet et des réseaux sociaux

ACTIVITES PONCTUELLES

- Communication autour des animations et des activités de la Médiathèque Départementale

RELATIONS FONCTIONNELLES

- Contacts et échanges directs avec la Direction
- Contacts et échanges réguliers avec les bibliothèques du réseau
- Contacts et échanges réguliers avec les structures culturelles locales

COMPETENCES

Savoir-faire	Savoirs
Suivi et mise à jour du site Internet et des réseaux sociaux	
Mettre à jour et promouvoir le site Internet Réfléchir à des améliorations au niveau de l'ergonomie du site et des contenus Définir une charte éditoriale pour la communication sur les réseaux sociaux Diffuser les informations sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube…) Répondre aux usagers et modérer les discussions sur les réseaux sociaux Animer la communauté des followers Faire de la veille documentaire	Bonne capacité rédactionnelle Connaissance des réseaux sociaux Maîtrise du développement web (CMS…)
Communication autour des animations et des activités de la Médiathèque Départementale	
Diffuser la newsletter aux abonnés Assurer les relations avec les médias Coordonner la distribution des affiches et flyers Suivre la réalisation, l'impression et la diffusion du programme d'animations	Connaissance des médias Bonne capacité rédactionnelle
Savoir-être Capacité d'organisation Sens de l'écoute Esprit d'initiative Aisance relationnelle Dynamisme Esprit d'équipe Capacité d'adaptation	

GRILLE DE COMPETENCES

Compétence : combinaison de savoirs (connaissances théoriques), de savoir-faire (résultats de la pratique et de l'expérience) et de qualités mobilisés en situation de travail.

Echelle

Niveau 1 : exerce son rôle avec l'assistance d'un collaborateur : débute

Niveau 2 : applique les consignes et les procédures : applique

Niveau 3 : autonome dans la gestion des événements : maîtrise

Niveau 4 : capable d'anticipation et de pro-activité : domine

Niveau 5 : capable de transmettre ses compétences : expert

Compétences clés requises	Niveau requis				
	1	2	3	4	5
Savoir-faire de référence					
Suivi et mise à jour du site Internet et des réseaux sociaux					
Communication autour des animations et des activités de la Médiathèque Départementale					
Savoirs de référence					
Capacité rédactionnelle					
Notions de pédagogie					
Culture générale					
Savoirs être de référence					
Capacité d'organisation					
Sens de l'écoute					
Esprit d'initiative					
Aisance relationnelle					
Dynamisme					
Esprit d'équipe					

L'organisation du réseau des bibliothèques

Informations générales

Quel type de collectivité représentez-vous ?

Commune

Communauté de communes ou d'agglomération

En qualité de :

Maire/Président

Elu référent en charge de la culture

Autre

Autre :

Votre collectivité gère-t-elle une (voire plusieurs) bibliothèque(s) sur son territoire ?

Oui

Non

Est-elle (ou sont-elles) desservie(s) par la Médiathèque départementale ?

Oui pour toutes

Oui pour certaines

Non

Je ne sais pas

Connaissez-vous la/les bibliothèques desservies par la Médiathèque départementale dans votre EPCI?

Oui

Non

Etes-vous inscrit(e) personnellement à une bibliothèque de votre territoire (Commune, EPCI) ?

Oui

Non

Assistez-vous aux animations proposées par la ou les bibliothèques de votre territoire (Commune, EPCI)?

Systématiquement

Régulièrement

Occasionnellement

Jamais

Doubs le Département

L'organisation du réseau des bibliothèques

Gestion de la bibliothèque

Organisez-vous les temps d'échange suivants avec vos bibliothécaires ?

	Régulièrement	Occasionnellement	Jamais
Visites			
Réunions périodiques			

Demandez-vous un rapport annuel d'activité de votre bibliothèque ?

Oui | Non

Selon quelle modalité est gérée votre bibliothèque ?

En régie municipale | En régie intercommunale | En gestion associative

L'organisation du réseau des bibliothèques

Votre perception de la/des bibliothèques sur votre territoire

Selon vous, à quoi sert ou devrait servir la bibliothèque ou les bibliothèques de votre territoire (Commune, EPCI)? (5 réponses maximum, classées de 1 à 5)

- [] Lieu de vie et de rencontre entre les habitants
- [] Lieu de spectacle et de représentations, de concerts, de cinéma…
- [] Lieu de partage avec d'autres acteurs locaux (associations…)
- [] Lieu de formation tout au long de la vie
- [] Lieu d'information, d'apprentissage, d'éducation aux médias
- [] Lieu de découverte de nouvelles technologies (type fablab, consoles de jeux, imprimantes 3D) et de promotion des innovations (espaces de co-working…)
- [] Prêt de livres
- [] Prêt d'autres documents cd, dvd, livres lus (livres audio)
- [] Autre

Autre :

Pensez-vous que la/les bibliothèque(s) de votre territoire (Commune, EPCI) pourrai(en)t intervenir ou davantage intervenir sur les champs :

	Oui	Non	Je ne sais pas
Educatif : partenariat avec les écoles, collèges, lycées, périscolaire, centres de loisirs… ateliers pédagogiques, formation des adultes			
Social : insertion et insertion numérique, travail avec les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées) , les CMS (centres médico-sociaux), les structures de la Petite Enfance (crèches, assistantes maternelles…), les associations			
Coordination entre les différents centres de documentation de la commune ou de l'EPCI (bibliothèques, écoles communales, collèges, structures petite enfance…)			

Doubs le Département

L'organisation du réseau des bibliothèques

Vos besoins et vos attentes

Quel est votre avis concernant l'intérêt des bibliothèques de votre territoire (Commune, EPCI)

Indispensable | Utile | Limité

Pensez-vous que l'une de ces bibliothèques a besoin d'évoluer et/ou d'être modernisée

Oui | Non | Je ne sais pas

Sur quel(s) aspect(s) (plusieurs choix possibles) ?

- ☐ Augmentation des heures d'ouverture au public
- ☐ Amélioration du mobilier
- ☐ Développement de nouveaux services
- ☐ Actualisation des collections proposées
- ☐ Rénovation/Réaménagement des locaux
- ☐ Autre

Autre :

Précisez la/les bibliothèque(s) qui nécessiteraient une augmentation des heures d'ouverture au public :

Tapez votre texte ici

Précisez la/les bibliothèque(s) qui nécessiteraient une actualisation des collections proposées :

Tapez votre texte ici

Précisez la/les bibliothèque(s) qui nécessiteraient une amélioration du mobilier :

Tapez votre texte ici

Précisez la/les bibliothèque(s) qui nécessiteraient une rénovation/réaménagement de locaux :

Tapez votre texte ici

Précisez la/les bibliothèque(s) qui nécessiteraient un développement de nouveaux services :

Tapez votre texte ici

Précisez la/les bibliothèque(s) qui nécessiteraient d'autres améliorations :

Tapez votre texte ici

Pensez-vous engager des actions pour moderniser la ou les bibliothèque(s) que vous gérez ?

Oui Non

Envisagez-vous de mettre des moyens supplémentaires pour embaucher du personnel professionnel afin de développer de meilleurs et/ou de nouveaux services ?

Oui Non

Seriez-vous favorable à mutualiser des compétences, des coûts, des actions avec d'autres communes de votre territoire (personnel, acquisitions de documents, animations...) ?

Oui Non

Quelles sont vos principales attentes vis-à-vis de la Médiathèque départementale ? (5 réponses maximum, classées de 1 à 5)

- [] Fourniture de livres
- [] Fourniture d'autres documents : cd, dvd, livres lus (livres audio)
- [] Fourniture d'outils d'animations : expos, valises thématiques, jeux de société…
- [] Fourniture d'outils numériques : consoles de jeux, casques de réalité virtuelle, expos numériques …
- [] Financement d'animations : résidences et rencontres d'auteurs, heures du conte, spectacles, …
- [] Financement d'actions d'éducation artistique et culturelle
- [] Appui financier lors de projets de bibliothèques (équipement, collections, personnel)
- [] Conseils dans la mise en place d'animations et d'action d'éducation artistique et culturelle
- [] Appui aux bibliothèques dans leur organisation et leur fonctionnement (réaménagement de la bibliothèque, point sur les collections et désherbage, …) et leurs projets (aménagement des espaces, choix du mobilier, constitution des collections, fonctionnement, …)
- [] Appui à la professionnalisation des bibliothécaires pros et bénévoles (formations, échanges professionnels etc.)
- [] Autre

Autre :

Vos attentes en matière de desserte par la Médiathèque départementale

Pour quelle(s) raison(s) ne disposez-vous pas d'une bibliothèque desservie par la Médiathèque départementale ?

- ☐ Par manque d'information
- ☐ Ce service n'apparaît pas comme prioritaire pour l'équipe municipale/intercommunale
- ☐ Je ne dispose pas du personnel nécessaire à la mise en œuvre de ce service
- ☐ Autre

Autre :

Souhaiteriez-vous faire partie du réseau de bibliothèques desservies par la Médiathèque départementale?

Oui Non

Pour quelles raisons ?

Tapez votre texte ici

Autres informations

Vos commentaires éventuels sur le réseau de bibliothèques :

Tapez votre texte ici

Nom de votre EPCI :

Tapez votre texte ici

Nom de votre Commune :

Tapez votre texte ici

Annexe 10 - Dispositifs de financements et de subventions dans le cadre du Schéma Départemental de la Lecture Publique 2023 - 2030

Introduction

Les financements et subventions se déclinent selon les 3 axes transversaux du SDLP. Ils concernent les communes de moins de 10 000 habitants rattachées à un réseau intercommunal ou à vocation intercommunale par convention de partenariat, ainsi que les groupements de communes et communautés de communes ne comportant pas de communes de plus de 10 000 habitants.

Seules les communes, groupements de communes et communautés de communes liés par convention avec le Département peuvent bénéficier des dispositifs de financements et subventions de la part de la Médiathèque départementale.

L'approche intercommunale est par ailleurs fortement conseillée.

Les critères à respecter seront identiques aux recommandations du Ministère de la culture :

- 1 ETP pour 2000 habitant minimum
- 1 emploi salarié et qualifié, avec au minimum suivi de la formation initiale de la MD
- Coefficient de surface préconisé : 0,07 m²/habitant avec un local réservé à l'activité bibliothèque et accessible à tout public, d'une surface minimale de 100m²
- Budget d'acquisitions minimum : 2€/habitant
- Ouverture au public minimum : entre 8h et 18h/semaine selon la taille de la commune

Axe 1 : Renforcer la couverture territoriale et favoriser la mise en réseau

1) **<u>Etudes de faisabilité/d'opportunité pour un projet de médiathèque</u>**
 Copil avec DRAC, MD et DDET obligatoire.
 Financement 90% par le Département, 10% remboursables en cas de réalisation.

 Cette aide ambitieuse permet au Département du Doubs de garantir une approche qualitative de la lecture publique, qui n'oublie aucun enjeu essentiel et qui détermine in fine les caractéristiques principales du bâtiment. La notion de sobriété énergétique devra être prise en compte.

 L'accompagnement a pour objectif, en amont des actions en lien avec le bâtiment :
 - D'étudier les opportunités et risques de projets de constructions ou réhabilitations, d'identifier les besoins de la population desservie et les enjeux politiques
 - De définir les objectifs opérationnels du projet en matière de documentation et de services au publics dans les domaines culturels, éducatifs, sociaux.

 Il détermine enfin les partenariats possibles, les problématiques liées au fonctionnement du futur équipement et les possibilités de financements.

 Doit obligatoirement faire l'objet d'une convention et aboutir à la rédaction d'un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES).

2) **<u>Etudes pour un projet de lecture publique (hors bâtiment) faisant appel au design de services et/ou à la co-construction</u>**
Copil avec MD obligatoire.
Financement 90% par le Département, 10% remboursables en cas de réalisation.

Cette aide ambitieuse permet au Département du Doubs de garantir une approche qualitative de la lecture publique, en s'appuyant sur une démarche innovante.

L'accompagnement a pour objectif d'associer des habitants, acteurs locaux et partenaires à la conception des actions et en amont de celles-ci dans les domaines suivants :

- Politique documentaire
- Projets éducatifs et sociaux
- Programmation culturelle
- Changement de système informatique de gestion de bibliothèque
- Création de site web

Doit obligatoirement faire l'objet d'une convention et aboutir à la rédaction d'un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES).

3) **<u>Etudes pour l'aménagement intérieur</u>**
Participation obligatoire de la MD.
Subvention jusqu'à 80% Département.

Cette aide a pour ambition de soutenir la montée en qualité des équipements de lecture, au-delà des projets lourds de construction ou de réhabilitation.

L'accompagnement a pour objectif d'aider à l'aménagement intérieur d'un équipement de lecture, avec du mobilier de qualité, modulaire et tenant compte des usages du public et des nécessités d'évolution.

PCSES obligatoire.

4) **<u>Achat de mobilier</u>**
Participation obligatoire de la MD à la réflexion sur l'aménagement.
Subvention jusqu'à 50% Département, paiement sur justificatifs (devis et factures HT).
Minimum de dépenses de 1 500 € et plafond de subvention de 20 000 €

Cette aide a pour ambition de soutenir la montée en qualité des équipements de lecture, d'améliorer leur attractivité et leur image.

L'accompagnement a pour objectif de favoriser l'acquisition d'un mobilier fonctionnel, confortable, esthétique et modulaire, adapté aux usages actuels dans les bibliothèques publiques.

PCSES obligatoire.

5) **<u>Equipement numérique</u>**

Groupe de travail avec la MD.
Subvention jusqu'à 50% Département, paiement sur justificatifs (devis et factures HT). Minimum de dépenses de 1 500 € et plafond de subvention de 10 000 €

Cette aide a pour ambition de soutenir la montée en qualité des équipements de lecture, d'améliorer leur attractivité et leur image, et de soutenir l'offre numérique de la MD sur le terrain.

L'accompagnement a pour objectif de favoriser la modernisation des outils de production et l'offre de services numériques au public.

PCSES recommandé.

6) **<u>Animations et actions culturelles, éducative, sociale</u>**

Groupe de travail avec la MD.
Subvention jusqu'à 50% Département, paiement sur justificatifs (devis et factures TTC).
Plafond de subvention de 5 000 €

Cette aide a pour ambition de compenser les difficultés de financement par les bibliothèques locales des opérations d'action et de médiation culturelle menés par des prestataires, en cohérence avec les objectifs culturels du Département.

L'accompagnement a pour objectif de développer les actions de terrain dans les bibliothèques, auprès des publics ciblés par les compétences spécifiques du Département :

- PMI
- Collégiens
- Publics en situation de handicap
- Personnes âgées /EHPAD
- Familles

Rédaction d'un projet spécifique obligatoire, PCSES recommandé.

Axe 2 : Proposer des collections et des services adaptés aux bibliothèques et aux publics

1) **<u>Création d'un 1er fonds documentaire</u>**

Comité technique avec la MD obligatoire.
Subvention jusqu'à 50% du fonds total, minimum de subvention 7 500 € maximum de subvention 45 000 €, paiement sur justificatifs (devis et factures HT).

Cette aide a pour ambition de favoriser la qualité et l'attractivité de l'offre et d'aider à la définition d'un cadre programmatique pour son renouvellement, en lien avec la desserte pluriannuelle proposée par la MD.

L'accompagnement se fait dans le cadre de la création d'un 1er fonds documentaire (construction, réhabilitation) ou d'une remise à zéro d'un fonds totalement obsolète. Il s'appuie en outre sur l'expertise documentaire de la MD, afin d'articuler les acquisitions, le désherbage et la conservation. Il prendra en compte la politique documentaire du réseau.

2) **<u>Mise à niveau d'un ou plusieurs fonds documentaires</u>**

Groupe de travail avec la MD.
Subvention jusqu'à 50% du segment documentaire concerné, maximum de subvention 7 000 €, paiement sur justificatifs (Présentation des factures HT).
Cette aide a pour ambition de favoriser la qualité et l'attractivité de l'offre, ainsi que son renouvellement périodique.

L'accompagnement se fait dans le cadre de la politique documentaire mise en œuvre par la bibliothèque demandeuse. Il peut s'appuyer sur une aide à la définition de cette politique documentaire, en lien avec celle de la MD. Il consiste à mettre à jour un segment documentaire (type de document, thématique, tranche d'âge, fonds à rotation rapide, etc.), en articulant les acquisitions, le désherbage et la conservation. Il peut se faire lors d'une mise en réseau de bibliothèques.

Axe 3 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de service des bibliothèques

1) **<u>Création d'emploi</u>**
 Définition du profil de poste et recrutement avec jury incluant la MD obligatoire.
 Subvention dégressive sur 5 ans : 75% sur 3 ans puis 50% sur 2 ans, paiement sur présentation des fiches de paie.
 Emploi qualifié par le titre ABF ou BUT, DEUST, Licence métiers du livre.
 Emploi de catégorie B de la filière culturelle pour une commune ou communauté de communes dont le nombre d'habitants est supérieur à 5 000 habitants.
 Quotité minimum de 80%.

 Cette aide a pour ambition majeure d'augmenter la qualification et la professionnalisation du réseau départemental de lecture. Elle doit permettre aux communes et communautés de communes de passer le cap du recrutement puis de pérenniser les services nouvellement proposés, qui ne pourront jamais l'être par des bénévoles.

 PCSES obligatoire.

2) **<u>Augmentation des quotités de travail</u>**
 Définition de la fiche de poste avec la MD obligatoire.
 Subvention de 90% de l'augmentation sur 5 ans, paiement sur présentation des fiches de paie.
 Emploi qualifié au minimum par la formation initiale intégrale de la Médiathèque départementale.
 Ne se cumule pas avec la subvention pour création de poste.
 Quotité cible minimum 80%.

 Cette aide a pour ambition majeure d'augmenter le temps de travail dédié à la lecture pour proposer de nouveaux services, en accompagnant cette augmentation par une mise à jour des connaissances, voir une qualification professionnelle.

 PCSES recommandé.

Subventions pour les points de lecture ne respectant pas l'un des critères identiques aux recommandations du Ministère de la culture

Critères minimums
- Coefficient de surface préconisé : 0,07 m²/ habitant avec un local réservé à l'activité bibliothèque et accessible à tout public, d'une surface minimale de 70 m² - 1 emploi qualifié, avec au minimum suivi de la formation initiale de la MD - Budget d'acquisition minimum de 2 €/ habitant - Ouverture au public au minimum 8 h/semaine.

1) **<u>Soutien aux actions structurantes des points de lecture</u>**

Groupe de travail obligatoire avec la MD.
Minimum de dépense : 1 500 €.
Subvention jusqu'à 50% de l'opération concernée, maximum 6 000 €, paiement sur justificatifs (devis et factures HT).

Cette aide a pour ambition de soutenir les opérations qui ne relèvent pas de l'activité quotidienne, mais de projets visant à passer un cap qualitatif dans le service rendu à la population.

Actions concernées :
- Mobilier
- Matériel informatique et logiciel de bibliothèque
- Equipement multimédia en libre accès pour les usagers
- Acquisitions de documents dans le cadre de la mise à niveau d'un fonds

Annexe 11 – Modèle de PCSES

Projet culturel scientifique éducatif et social de la Bibliothèque/Médiathèque……

Commune/EPCI de……

Indications méthodologiques

- Pour mettre en œuvre le PCSES, désigner un.e chef.fe de projet et créer un comité de pilotage et un comité technique (**voir document Méthodologie de rédaction du PCSES)**
- Le comité de pilotage a vocation à définir le calendrier de rédaction du PCSES, les orientations, soutenir la démarche, lui donner une audience politique et prendre les décisions
- Il se réunit au moins 3 fois :
 - au début de la démarche pour valider la méthodologie, le calendrier, les objectifs
 - à la fin de l'état des lieux-diagnostic pour définir les axes structurants
 - à la fin de la rédaction du PCSES pour le valider
- Le PCSES est rédigé par le ou la bibliothécaire responsable de la l'établissement, mais conçu avec et validé par les élus de la commune ou de l'EPCI concernée.

CONTEXTE

Ce PCSES a été élaboré le …… *(date)*, dans le cadre du projet de …… *(mentionner le projet concerné),* au sein d'un Comité de pilotage composé de : ……
……

Le PCSES doit exposer de façon sincère et authentique les enjeux culturels et de lecture du territoire, et les moyens qu'on se propose d'y mettre ainsi que les limites.
Il couvre globalement la durée d'un mandat et peut faire l'objet de révisions au cours de celui-ci.

C'est à la fois un outil de dialogue avec les élus et de formalisation du projet politique ainsi qu'un document maître pour définir les missions et activités de la bibliothèque.
Il est obligatoire pour les demandes de subvention DRAC et Médiathèque départementale relatives aux projets structurants.
Il doit servir à établir un diagnostic territorial et l'expression des besoins en matière de lecture, définir un plan d'actions réaliste et concret en faisant valoir les moyens nécessaires.

A - DIAGNOSTIC

L'état des lieux du territoire (*commune ou EPCI*) et de la bibliothèque a fait ressortir des forces, des faiblesses, des opportunités et des risques qui sont à prendre en compte dans le projet.

Territoire :

	Points forts	**Points faibles**	**Opportunités**	**Risques**
Population	-	-	-	-
Activité professionnelle	-	-	-	-
Logement	-	-	-	-
Numérique	-	-	-	-
Équipements et acteurs socio-culturels, services	-	-	-	-

Projets structurants du territoire *(éventuellement) :*

Bibliothèque :

	Points forts	**Points faibles**	**Opportunités**	**Risques**
Bâtiment	-	-	-	-
Conditions d'accès	-	-	-	-
Equipe et formation		-	-	-
Collections	-	-	-	-
Public et Prêts	-	-	-	-
Informatique et numérique	-	-	-	-
Administration et Budget	-	-	-	-
Animations, partenariat, actions spécifiques	-	-	-	-

B - AXES STRUCTURANTS DU PCSES

La vision politique
Indiquer ici ce qu'attend l'équipe municipale (ou intercommunale) de la bibliothèque (ou du réseau de lecture publique).
Il s'agit de répondre à la question « à quoi sert la bibliothèque sur le territoire, quel est son rôle, qu'est-ce qu'on veut qu'elle apporte à la population ? »

Les enjeux
À partir de la vision politique et du diagnostic du territoire et de la bibliothèque, expliciter en 2 ou 3 axes structurants le projet de la bibliothèque. Et pour chacun d'eux, indiquez quels seront les objectifs principaux qui permettront de les mettre en œuvre.

EXEMPLES

Axe structurant 1 : s'adapter à l'évolution des missions de lecture publique
Objectifs principaux :
- offrir un accès aux nouvelles technologies
- mettre en place des horaires d'ouverture en lien avec les attentes des nouveaux publics (ex : ouverture le dimanche, en soirée).
- revoir l'organisation de l'équipe et sa qualification (salariés et bénévoles)

Axe structurant 2 : favoriser l'accès à la culture pour tous
Objectifs principaux :
- atteindre de nouveaux publics en proposant des collections plus lisibles (désherbage, valorisation, plan de classement simplifié)
- favoriser les partenariats (écoles, Ehpad...)
- diversifier l'offre en matière d'action culturelle

Axe structurant 3 : créer un troisième lieu (lien social et convivialité)
Objectifs principaux :
- proposer un lieu pluridisciplinaire (médiathèque/maison des associations, médiathèque/centre de loisirs...)
- favoriser des espaces de détente et de convivialité (espaces café, espaces jeux, espace instruments de musique...).
- favoriser l'accès la bibliothèque pour tous les publics (élargissement des horaires d'ouverture, mise à disposition des locaux aux associations, aux partenaires...)

Axe structurant 4 : être acteur de la vie locale et citoyenne
Objectifs principaux :
- proposer des actions participatives (ateliers proposés et animés par des habitants,
- être relais d'initiatives citoyennes (point de collecte d'une opération proposée par une association, accueillir la permanence d'écrivain public…)
- organiser des débats

Axe structurant 1 :

Objectifs principaux :
-
-
-

Axe structurant 2 :

Objectifs principaux :
-
-
-

Axe structurant 3 :

Objectifs principaux :
-
-
-

C - ACTIONS

Indiquer ici comment les axes structurants et les objectifs principaux seront mis en œuvre concrètement.

Les Collections

- La politique documentaire (acquisitions, conservation, désherbage)
- La mise en valeur/médiation
- Les supports
- Le plan de classement
- La complémentarité avec la MDD

L'Action culturelle et les partenariats

(action nouvelle)*

- Les actions programmées tout au long de l'année

Action	Contenu	Périodicité	Public cible

- Les actions événementielles

Action	Contenu	Quand	Public cible

- Les accueils de groupes (classes, crèches…)

Groupe	Contenu	Périodicité

- Les partenaires

Nom	Nature des collaborations	Périodicité

L'informatique et le numérique

- Description de l'offre : nombre de postes informatiques pour le public et pour l'équipe, consultation du catalogue, postes de recherche, prises pour ordinateur portable, wifi, charte d'utilisation d'internet, support (tablettes, liseuses)

- Matériel numérique : postes d'écoute, makey-makey, imprimante 3D, consoles et jeux vidéo, casque de réalité virtuelle, copieur, vidéoprojecteur, écran, automates de prêt...

- Actions de médiation numérique : ateliers, heures du conte interactives...

- Moyens de communication : page Facebook, newsletter, site Internet, catalogue en ligne, tracts...

La bâtiment et l'aménagement des espaces

- Objectifs de l'aménagement
- Organisation des différents espaces et plans
- Modularité, évolutions…
- Besoins en mobilier
- Accessibilité

L'équipe de la bibliothèque

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : nombre de professionnels (ETP) et de bénévoles (charte), fonctions, montées en compétence
- Organigramme et fiches de poste

Les horaires, tarifs et accueil des publics

- Horaires d'ouverture : quels horaires pour quels publics ? Vacances scolaires ? Horaires saisonniers ? Horaires spécifiques réservés aux accueils de groupes ?
- Boîte de retours ?
- Tarifs/gratuité, quotas et durées de prêt
- Règlement intérieur

D - PLAN DE FINANCEMENT

Indiquer les dépenses et les recettes prévues pour le projet (pour la durée du projet)

Fonctionnement **Dépenses**	**Montant HT Année N**	**Montant HT Année N+1**	**Montant HT Année N+2**	**Montant HT Année N+3**	**Montant HT Année N+4**
Frais de personnel					
Acquisitions livres, DVD					
Acquisitions ressources électroniques					
Abonnements presse					
Équipement des documents					
Action culturelle					
Fournitures					
Entretien et fonctionnement du bâtiment					
Coûts de maintenance logiciels					
TOTAL					

Fonctionnement **Recettes**	**Montant HT Année N**	**Montant HT Année N+1**	**Montant HT Année N+2**	**Montant HT Année N+3**	**Montant HT Année N+4**
Frais de personnel Commune DRAC Département					
Acquisitions livres, DVD Commune DRAC Département					
Acquisitions ressources électroniques Commune DRAC					

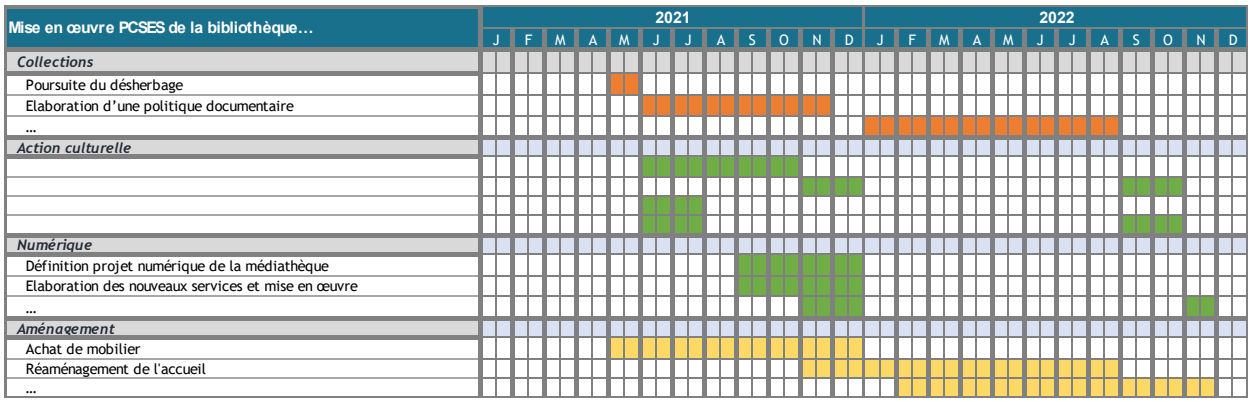
Département					
Abonnements presse Commune DRAC Département					
Équipement des documents Commune DRAC Département					
Action culturelle Commune DRAC Département					
Fournitures Commune DRAC Département					
Entretien et fonctionnement du bâtiment Commune DRAC Département					
Coûts de maintenance logiciels Commune DRAC Département					
TOTAL					

Investissement **Dépenses**	**Montant HT Année N**	**Montant HT Année N+1**	**Montant HT Année N+2**	**Montant HT Année N+3**	**Montant HT Année N+4**
Mobilier					
Logiciels					
Matériel informatique					
Multimédia					
TOTAL					

Investissement **Recettes**	**Montant HT Année N**	**Montant HT Année N+1**	**Montant HT Année N+2**	**Montant HT Année N+3**	**Montant HT Année N+4**
Mobilier Commune DRAC Département					
Logiciels Commune DRAC Département					
Matériel informatique Commune DRAC Département					
Multimédia Commune DRAC Département					
TOTAL					

CALENDRIER de mise en œuvre du projet

Exemple de planning prévisionnel



Ou autre présentation :

Objet	Durée	Mois et année

2022

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU DOUBS

Formations - Rencontres professionnelles

www.doubs.fr

Doubs le Département

MÉDIATHÈQUE Départementale du Doubs

Sommaire

Gestion de la bibliothèque — Pages 4 à 11

Formation initiale - Gestion et animation d'une bibliothèque
Module 1 : les missions d'une bibliothèque et de la Médiathèque départementale
Module 2 : l'aménagement de la bibliothèque et les collections
Module 3 : accueillir du public et rendre compte de l'activité de la bibliothèque
Module 4 : comment rendre la bibliothèque attractive et dynamique ?
Journée-bilan de la formation initiale 2021-2022
Travailler bénévolement en bibliothèque : les fondamentaux

Collections — Pages 12 à 17

Le printemps de la BD : présentation de nouveautés
La rentrée littéraire : présentation de romans adultes
Livres jeunesse : présentation de nouveautés
Groupes de lecture
Groupes de lecture jeunesse près de chez vous

Culture numérique — Pages 18 à 19

Média-doo : Les ressources en ligne sur le portail Sequoia

Animations en bibliothèque — Pages 20 à 27

Animer en musique une séance de lecture pour les enfants en bibliothèque
Accueillir des publics en situation de handicap à la bibliothèque
Atelier créatif : à partir des livres désherbés
Apprendre à utiliser les outils d'animation de la Médiathèque départementale : tapis lecture, tablier de lecture, kamishibaï, boite à contes
Organiser une projection et valoriser le cinéma en médiathèque
La langue des signes (LSF) dans la lecture jeunesse
Monter des projets avec des adolescents : le partenariat bibliothèques / collèges

Et aussi ... — Pages 28 à 35

Découvrir les médiathèques de Héricourt (70) et de Bavilliers (90)
Conseils & formations « À la demande »
Accompagner vos projets
La formation professionnelle dans la région
Bulletin d'inscription
Calendrier des formations 2022

Formation, mode d'emploi

À qui s'adresse la formation ?

- Aux bibliothécaires bénévoles ou salarié(e)s des bibliothèques municipales et intercommunales du réseau départemental.
- Aux autres professionnel(le)s et partenaires dans la limite des places disponibles.

Combien ça coûte ?

- Les formations sont gratuites, financées par le Département dans le cadre du développement de la lecture publique.
- Les frais de transport et de repas sont à la charge des stagiaires qui peuvent demander le remboursement à leur municipalité ou à leur autorité de tutelle (que vous soyez bénévole ou salarié(e)), en application du décret n° 91- 573 du 19 juin 1991.

Comment s'inscrire ?

- Ce programme de formations 2022 est consultable sur mediatheque.doubs.fr
- L'inscription est obligatoire, par le biais du bulletin (en fin de catalogue).
- Faites-le valider par votre autorité de tutelle, que vous soyez **bénévole ou salarié(e)**.
- Le nombre de participants d'une même bibliothèque pourra être limité en fonction des places disponibles. Par conséquent, merci d'indiquer la personne prioritaire.
- La liste des stagiaires est établie à la date limite d'inscription du stage.
- La confirmation d'inscription ou de refus vous parviendra par mail après la date limite d'inscription.
- Une attestation de présence vous sera délivrée à la fin du stage.

À quoi je m'engage ?

- En cas de désistement, merci de **prévenir au plus tôt** la Médiathèque départementale afin de libérer éventuellement votre place au profit d'un autre stagiaire.
- **Les personnes retenues s'engagent à suivre la formation dans son intégralité en respectant les horaires**.
- En fin de stage, prenez le temps de remplir la fiche d'évaluation, elle permet ensuite d'enrichir et d'améliorer l'offre de formation. À ce titre, votre avis est indispensable.

Des questions ?

Isabelle Dody-Lanoy, responsable de la formation
Tél. 03 81 25 85 17 Courriel : isabelle.dody-lanoy@doubs.fr

Secrétariat de la Médiathèque départementale pour le suivi des inscriptions
Tél. 03 81 25 84 60 Courriel : secretariat.md@doubs.fr

Gestion de la bibliothèque



Gestion et animation d'une bibliothèque

La formation initiale comprend quatre modules, complétée par une demi-journée bilan et un stage de deux jours d'immersion en bibliothèque municipale. Ce parcours devra être suivi dans son intégralité pour la valider. Les modules peuvent aussi être suivis séparément dans le cadre de la formation continue.
Ce parcours débute fin 2022 avec les modules 1 et 2. Les modules 3 et 4 auront lieu début 2023.
La matinée bilan sera programmée en juin 2023 pour clôturer la session.

Objectifs

- Se former aux enjeux et aux missions des bibliothèques
- Découvrir et apprendre les bases du métier dans le but de gérer, animer une petite bibliothèque et harmoniser les pratiques

Contenu

- La bibliothèque aujourd'hui
- Les missions d'une bibliothèque
- Les services et les actions de la Médiathèque départementale
- L'aménagement de la bibliothèque
- La constitution et l'organisation des collections
- L'animation en bibliothèque
- L'accueil du public
- Rendre compte de l'activité de la bibliothèque

Durée
5,5 jours + stage de deux jours

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Intervenant(es)
Bibliothécaires de la Médiathèque départementale Françoise Minetti, formatrice « Cadres en Mission »

Parcours « Gestion et animation d'une bibliothèque » – **MODULE 1 :**

Les missions d'une bibliothèque et de la Médiathèque départementale

Objectif

Se former aux enjeux et aux missions des bibliothèques

Contenu

- Rôle et missions d'une bibliothèque ou médiathèque
- Les services et les actions de la Médiathèque départementale en faveur des bibliothèques de son réseau

Durée
1 jour

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Nombre de places
12

Intervenant(e)s
Bibliothécaires de la Médiathèque départementale

Lieu : Médiathèque départementale du Doubs
Date : **Lundi 17 octobre 2022** / date limite d'inscription **le 3 octobre 2022**
Horaires : 9h - 12h / 13h30 - 17h (accueil : 8h45)

Parcours « Gestion et animation d'une bibliothèque » – **MODULE 2 :**

L'aménagement de la bibliothèque et les collections

Objectif

Se former aux enjeux et aux missions des bibliothèques

Contenu

- L'aménagement des espaces en bibliothèque
- Constitution d'une offre équilibrée
- La place du numérique dans les collections
- Circuit du document, le classement, de l'acquisition au désherbage

Durée
2 jours

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Nombre de places
12

Intervenante
Françoise Minetti, formatrice « Cadres en Mission »

Lieu : À définir
Dates : **Lundi 7 et mardi 8 novembre 2022** / date limite d'inscription **le 24 octobre 2022**
Horaires : 9h - 12h / 13h30 - 17h (accueil : 8h45)

Accueillir du public et rendre compte de l'activité de la bibliothèque

Objectif

Se former aux enjeux et aux missions des bibliothèques

Contenu

- Accueillir et renseigner les usagers (les outils, les modalités de prêts et d'inscription, règlement intérieur)
- Rendre compte de l'activité de la bibliothèque auprès de la tutelle (évaluer l'activité, statistiques ...)

Durée
1 jour

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Nombre de places
12

Intervenante
Françoise Minetti, formatrice « Cadres en Mission »

Lieu : À définir
Date : **1er trimestre 2023 -** à définir
Horaires : 9h - 12h / 13h30 - 17h (accueil : 8h45)

Comment rendre la bibliothèque attractive et dynamique ?

Objectif

Se former aux enjeux et aux missions des bibliothèques

Contenu

- Animations : pourquoi, pour qui, comment ?
- Les outils d'animation proposés par la Médiathèque départementale
- La communication

Durée
1 jour

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Nombre de places
12

Intervenante
Françoise Minetti, formatrice « Cadres en Mission »

Lieu : À définir
Date : **1er trimestre 2023 -** à définir
Horaires : 9h - 12h / 13h30 - 17h (accueil : 8h45)

Journée-bilan de la formation initiale 2021 - 2022

Objectif

Prendre du recul en faisant le point sur l'évolution de sa pratique au sein de la bibliothèque à la suite de la formation initiale de cinq jours et du stage pratique

Contenu

- Sous forme d'échanges, les stagiaires feront un point sur leur bibliothèque (leur nouvelle implication, leurs éventuelles difficultés pour mettre en œuvre leurs acquis).
 Ils (elles) feront part de leur expérience lors du stage pratique et de leurs besoins d'approfondissement des connaissances.

Durée
½ journée - matin

Public
Stagiaires ayant suivi la formation initiale de cinq jours en 2021-2022

Nombre de places
12

Intervenant(e)s
Bibliothécaires de la Médiathèque départementale

Lieu : Médiathèque départementale du Doubs
Date : **Lundi 13 juin 2022** / date limite d'inscription **le 30 mai 2022**
Horaires : 9h - 12h (accueil : 8h45)

Travailler bénévolement en bibliothèque : les fondamentaux

Cette formation est complétée par une présentation du fonctionnement et des services de la Médiathèque départementale sur site **le mardi 7 juin de 9h à 12h**.

Objectifs

Connaître le travail et les missions des bibliothèques
Savoir accueillir le public en bibliothèque
Connaître les ressources de la Médiathèque départementale
S'impliquer dans la gestion de la bibliothèque

Contenu

- Les missions et le rôle de la bibliothèque
- Le métier de bibliothécaire
- Les droits et devoirs des bénévoles
- Le travail en équipe
- Le classement des documents à la bibliothèque
- Le travail en collaboration avec la Médiathèque départementale

Durée
1,5 jours

Public
Bibliothécaires bénévoles du réseau départemental n'ayant jamais suivi la formation initiale en bibliothèque

Nombre de places
15

Intervenante
Françoise Minetti, formatrice « Cadres en Mission »

Lieux, dates et horaires :

Jeudi 2 juin 2022 - Médiathèque de Pirey
9h – 12h / 13h30 – 17h (accueil : 8h45)

Mardi 7 juin 2022 – Médiathèque départementale du Doubs
9h – 12h
Date limite d'inscription **le 12 mai 2022**

Les collections



Le printemps de la BD : présentation de nouveautés

Rencontre pour découvrir une sélection de BD
pour enfants, adolescent(e)s et adultes

RENCONTRE PROFESSIONNELLE

Objectifs

- Avoir un aperçu des tendances éditoriales actuelles
- Savoir mieux choisir et acquérir les BD
- Conseiller les usagers de la bibliothèque

Contenu

- Présentation d'une sélection de BD
- Découverte de titres intéressants (diversité des thèmes, qualité des textes et des illustrations)
- Échange pour partager sur les albums à promouvoir auprès du public

Durée
1 jour

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Nombre de places
30

Intervenant(e)s
Libraires spécialisé(e)s BD

Lieu : Médiathèque d'École-Valentin
Date : **Jeudi 17 mars 2022** / date limite d'inscription **le 3 mars 2022**
Horaires : 9h - 12h / 13h30 - 16h30 (accueil : 8h45)

La rentrée littéraire : présentation de romans adultes

Rencontre pour découvrir une sélection de romans pour adultes marquants de la rentrée littéraire 2022



Contenu

- Présentation sélective d'une trentaine de romans français et étrangers
- Critiques et coups de cœur
- Échange pour partager des titres à promouvoir auprès du public

Durée
1 jour

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Nombre de places
50

Intervenant(e)s
Libraires spécialisé(e)s en littérature adulte

Lieux et Dates : **Jeudi 29 septembre 2022** - Médiathèque de Seloncourt
Jeudi 6 octobre 2022 - Médiathèque d'École-Valentin
Date limite d'inscription : **le 16 septembre 2022**
Horaires : 9h - 12h / 13h30 - 16h30 (accueil : 8h45)

Livres jeunesse : présentation de nouveautés

Rencontre pour découvrir les coups de cœur 2022



Contenu

- Présentation d'une sélection de livres jeunesse parus en 2022 (albums, romans et documentaires)
- Critiques et coups de cœur
- Moment d'échange convivial pour partager des titres à promouvoir auprès du public

Durée
1 jour

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Nombre de places
30

Intervenant(e)s
Libraires spécialisé(e)s en littérature jeunesse

Lieu : Médiathèque départementale du Doubs
Date : **Jeudi 17 novembre 2022** / date limite d'inscription **le 3 novembre 2022**
Horaires : 9h - 12h / 13h30 - 17h (accueil : 8h45)

Groupes de lecture (GL)

Rendez-vous à la Médiathèque départementale, de 9h à 12h

GL Jeunesse et GL BD : découvrir la production de nouveautés, échanger des avis, analyser les albums, pour trouver de nouvelles pistes de lecture, d'animation, des conseils et orienter vos achats.
Ces groupes sont ouverts aux bibliothécaires du réseau et, dans la mesure des places disponibles, aux personnes extérieures.

GL Cinéma : participer à l'élaboration de la filmographie « La Médiathèque fait son cinéma »

Jeunesse	BD	Cinéma (documentaires)
Le jeudi	Le vendredi	Le vendredi
20 janvier 23 juin	11 février 8 avril 10 juin 9 septembre 4 novembre 16 décembre	11 mars 17 juin 9 décembre (Dates à confirmer. Merci de prendre contact avec Thomas Paris.)



Intervenant(e)s : Bibliothécaires de la Médiathèque départementale

Contacts groupes de lecture :
GL jeunesse : jeunesse.md@doubs.fr
GL BD : franck.richard@doubs.fr
GL cinéma : thomas.paris@doubs.fr

Groupes de lecture jeunesse près de chez vous

Découvrir la production de nouveautés, échanger des avis, analyser les albums, pour trouver de nouvelles pistes de lecture, d'animation, des conseils et orienter vos achats.
Ces groupes sont ouverts aux bibliothécaires du réseau et, dans la mesure des places disponibles, aux personnes extérieures.
Ils sont animés par les bibliothécaires jeunesse de la Médiathèque départementale :

Julie Feuvrier
Courriel : julie.feuvrier@doubs.fr

Mathilde Demougeot
Courriel: mathilde.demougeot@doubs.fr



Lieu : Médiathèque d'Ornans
Date : **Jeudi 24 mars 2022** / date limite d'inscription **le 10 mars 2022**
Horaires : 9h - 12h

Lieu : Médiathèque de Mandeure
Date : **Jeudi 12 mai 2022** / date limite d'inscription l**e 28 avril 2022**
Horaires : 9h - 12h

Lieu : Médiathèque des Premiers Sapins
Date : **Jeudi 22 septembre 2022** / date limite d'inscription **le 8 septembre 2022**
Horaires : 9h - 12h

Culture numérique



Média-doo : Les ressources en ligne sur le portail Sequoia

Média-doo évolue :

Présentation, sous forme d'ateliers pratiques, des nouvelles ressources numériques Média-doo intégrées sur le portail Sequoia.

Pour rappel, Média-doo est un service de ressources numériques (cinéma, presse, autoformation...) destiné à toute les personnes inscrites dans une bibliothèque du réseau départemental.

Durée
½ journée - matin

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Nombre de places
8

Intervenant(e)s
Bibliothécaires de la Médiathèque départementale

Lieux et dates : **Mardi 25 janvier 2022** – Médiathèque départementale du Doubs
Jeudi 3 mars 2022 – Médiathèque de Saint-Hippolyte
Jeudi 24 mars 2022 – Médiathèque de Valdahon
Jeudi 14 avril 2022 – Médiathèque de Frasne - Val Drugeon

Date limite d'inscription : **15 jours avant la formation**

Horaires : 9h - 12h (accueil : 8h45)

Animations en bibliothèque



Animer en musique une séance de lecture pour les enfants en bibliothèque

Objectifs

Découvrir et enrichir le répertoire de la petite enfance

Savoir monter un temps de lecture à partir d'un répertoire enfantin, des comptines et des albums pour petits

Contenu

- Découverte du répertoire enfantin, des comptines et jeux de doigts
- Travail de lecture à voix haute sur un corpus d'albums appropriés à une mise en musique
- Exercices de chant avec des petits instruments et objets
- Mise en musique d'albums
- Découverte de la mallette «musique» de la Médiathèque départementale

Durée
2 jours

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Nombre de places
15

Intervenant(e)s
Croqu'livre et
Le Carrefour d'animation et d'expression musicales (CAEM) - École de musique

Lieu : Croqu'livre - Besançon
Dates : **Jeudi 3 et vendredi 4 février 2022** / date limite d'inscription **le 20 janvier 2022**
Horaires : 9h - 12h / 13h30- 16h30 (accueil : 8h45)

Accueillir des publics en situation de handicap à la bibliothèque

Objectifs

Savoir accueillir les personnes en situation de handicap (observation et savoir-être) dans une bibliothèque en répondant à leurs besoins spécifiques (bâtiment, mobilier, circulation...)

Identifier les incidences du handicap (visuel, auditif, moteur, cognitif, mental, psychique) dans l'accès au livre et à la lecture

Identifier une offre de livres accessibles au format papier et numérique, l'offre de matériel et de logiciels complémentaires

Durée
2 jours

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Nombre de places
12

Intervenante
Sophie Blain,
Association Les Doigts qui rêvent

Contenu

- Repérer des personnes en situation de handicap, les accueillir et les accompagner
- L'offre éditoriale accessible et/ou adaptée
- Concevoir des animations accessibles aux publics en situation de handicap
- Concevoir une communication accessible aux personnes en situation de handicap en amont de leur venue à la bibliothèque et lorsqu'ils sont sur place
- Identifier les acteurs du handicap de son territoire et construire des partenariats et des médiations avec eux

Lieu : Médiathèque départementale du Doubs
Dates : **Jeudi 31 mars** et **vendredi 1er avril 2022** / date limite d'inscription **le 10 mars 2022**
Horaires : 9h - 12h / 13h30 - 16h30 (accueil : 8h45)

Atelier créatif : à partir des livres désherbés

Objectifs

Savoir mettre en place et animer des ateliers de fabrication d'objets

Savoir exploiter les livres désherbés pour aménager la bibliothèque, mettre en valeur les espaces et les collections

Durée
1 jour

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Nombre de places
12

Intervenante
Christine Moyse,
Médiathèque départementale

Contenu

- La technique du pliage et roulage, la technique de la sculpture, la technique du gabarit et de la feuille découpée
- Ateliers pratiques de création

Lieu : Médiathèque de l'Isle-sur-le-Doubs
Date : **Jeudi 7 avril 2022** / date limite d'inscription **le 17 mars 2022**
Horaires : 9h - 12h / 13h30 - 16h30 (accueil : 8h45)

Apprendre à utiliser les outils d'animation de la Médiathèque départementale : tapis lecture, tablier de lecture, kamishibaï, boite à contes ...

Objectifs

Savoir concevoir, organiser et mener une séance avec un tapis lecture, un tablier de lecture, un kamishibaï, une boite à contes

Être à l'aise lors d'une séance où l'on raconte : acquérir des techniques corporelles et vocales

Contenu

- Présentation des différents supports : caractéristiques, intérêts par rapport au public de la petite enfance et complémentarité avec les livres
- Réflexion sur des thématiques potentielles en fonction des goûts de chacun et des publics visés
- Initiation pratique à quelques techniques simples de création d'outils
- Travail sur la technique de la lecture à voix haute et manipulation des outils
- Atelier pratique en groupe pour proposer une animation simple au groupe

Durée
2 jours

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Nombre de places
15

Intervenante
Hélène Guers, conteuse et formatrice Cabinet Aumont

Lieu : Médiathèque de Seloncourt
Dates : **Jeudi 5 et vendredi 6 mai 2022** / date limite d'inscription **le 14 avril 2022**
Horaires : 9h - 12h / 13h30- 16h30 (accueil : 8h45)

Organiser une projection et valoriser le cinéma en médiathèque

Objectifs

Savoir accueillir une projection et animer un débat avec un intervenant

Acquérir des bases en analyse filmique

Valoriser le cinéma en médiathèque grâce à des ateliers pratiques pour le public

Contenu

- Construire et adapter la mise en place d'une rencontre entre les publics et une œuvre filmique. Affiner des techniques d'accompagnement et de prise de parole en public autour du film
- Techniques pour identifier, mobiliser et fidéliser des publics potentiels
- Présentation d'objets de pré-cinéma et d'ateliers possibles (ex : création de thaumatropes, dessin sur bandes de praxinoscope...)
- Atelier « stop-motion » : réalisation d'un petit film d'animation avec un téléphone ou une tablette et une application gratuite (« stop-motion studio »)

Durée
1 jour

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Nombre de places
15

Intervenant(e)s
Centre Image & Tiffany Kleinbeck, Formatrice en médiation culturelle, cinéma et éducation aux images

Lieu : Médiathèque départementale du Doubs
Date : **Mardi 10 mai 2022** / date limite d'inscription **le 26 avril 2022**
Horaires : 9h - 12h / 13h30- 17h (accueil : 8h45)

La langue des signes (LSF) dans la lecture jeunesse

Objectifs

Maitriser quelque 150 signes issus de la langue des signes
Utiliser les signes dans les animations et le travail au quotidien

Contenu

- Présentation du concept : comment se forme un signe, les signes intuitifs
- Les mots fréquents dans la lecture jeunesse et mise en pratique
- Mise en pratique en lecture : choix des mots et choix des signes dans les histoires apportées
- Travail pratique en petit groupe

Durée
2 jours

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Nombre de places
15

Intervenante
Gaëtane Tissot,
animatrice et formatrice en communication signée

Lieu : Médiathèque d'Ornans
Dates : **Jeudi 19 et vendredi 20 mai 2022** / date limite d'inscription **le 28 avril 2022**
Horaires : 9h - 12h / 13h30 - 17h (accueil : 8h45)

Monter des projets avec des adolescents : le partenariat bibliothèques / collèges

Objectifs

Connaitre le public jeune et ses besoins
Dresser un état des lieux de sa structure et de ses offres
Rencontrer les partenaires des collèges
Concevoir des projets en complémentarité

Contenu

- Comportement et pratiques culturelles des ados
- Les besoins des jeunes et la médiathèque ou Centre de documentation et d'information (CDI)
- Partenariat et méthodologie de projet
- Atelier de construction de projet

Durée
2 jours

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental , documentalistes CDI collèges

Nombre de places
15

Intervenante
Agathe Kalfala
Association Lecture Jeunesse

Lieu : Médiathèque départementale du Doubs
Dates : **Jeudi 13 et vendredi 14 octobre 2022** / date limite d'inscription **le 22 septembre 2022**
Horaires : 9h - 12h / 13h30 - 16h30 (accueil : 8h45)

« Écrire, c'est extorquer au monde ses secrets »

Marguerite Yourcenar

Découvrir les médiathèques de Héricourt (70) et de Bavilliers (90)

Objectifs

- Découvrir deux médiathèques de la région
- Permettre un partage d'expériences

RENCONTRE PROFESSIONNELLE

Contenu

- Visite des médiathèques
- Présentation des services et des activités, échanges autour de l'aménagement du lieu et des différents espaces

Durée
1 jour

Public
Bibliothécaires bénévoles et salarié(e)s du réseau départemental

Nombre de places
15

Intervenant(e)s
Equipe de la médiathèque de Héricourt
Equipe de la médiathèque de Bavilliers

Lieux : Médiathèque de Héricourt (matin) - Médiathèque de Bavilliers (après-midi)
Date : **Jeudi 23 juin 2022** / date limite d'inscription **le jeudi 2 juin**
Horaires : 9h30 - 16h30

Conseils & formations « À la demande »

Services organisés chez vous à la demande du (de la) responsable de la bibliothèque, du réseau ou sur proposition de la Médiathèque départementale (Liste non exhaustive)

Désherbage des collections

➤ Vous apporter une aide pour retirer de vos étagères des documents selon des critères définis, afin de rendre vos collections plus attrayantes

Séquoia

➤ Présentation des ressources numériques « Média-doo » : cinéma, presse, autoformation, livres jeunesse, (sous forme d'ateliers pratiques)

Portail de la Médiathèque départementale

➤ Présentation du portail de la Médiathèque départementale, découverte des fonctionnalités : savoir gérer les réservation des documents, savoir consulter son compte en ligne..., ateliers pratiques

Les supports d'animation de la Médiathèque départementale

➤ Découvrir les supports de la Médiathèque départementale : expositions, valisettes, tapis de lecture, kamishibaï, expositions numériques...
➤ Comment les utiliser dans votre bibliothèque ou les mettre en valeur auprès de vos usagers
➤ Initier au codage, jouer avec des makey-makey, énigmes en QR Code - ateliers pratiques et découverte de ressources

Petites réparations de livres

➤ S'approprier des connaissances techniques de base permettant des petits travaux de livres

Contact auprès de la Médiathèque départementale

Courriel : secretariat.md@doubs.fr
Tél. 03 81 25 84 60

Accompagner vos projets

À la demande du (de la) responsable de la bibliothèque, du réseau ou sur notre proposition, la Médiathèque départementale vous accompagne pour :

<table>
<tr><td colspan="2">• Mettre en œuvre le Projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque
(méthodologie, états des lieux de la bibliothèque et du territoire)</td></tr>
<tr><td>• Aménager ou réaménager la bibliothèque
(espaces, implantation de mobilier, agrandissement)</td><td>• Gérer la bibliothèque
(organisation, horaires d'ouverture, accueil des publics)</td></tr>
<tr><td>• Gérer des collections
(constituer ou développer les fonds de documents, classement, mise en valeur, désherbage. Equipement et petites réparations)</td><td>• Animer la bibliothèque
(conseils pour mettre en valeur une exposition, mettre en place une animation, concevoir un programme d'animation)</td></tr>
<tr><td>• Informatiser ou ré-informatiser une bibliothèque
(aide au choix du logiciel, récupérer les notices bibliographiques pour constituer un catalogue informatisé)</td><td>• Connaître les aides financières
(création et extension de bibliothèques, mobilier, matériel informatique et logiciel, équipement multimédia, création d'emploi)</td></tr>
<tr><td colspan="2">• Mettre en œuvre un réseau de bibliothèques
(construire une culture commune sur le travail en réseau, comprendre son fonctionnement, les enjeux, découvrir les méthodes et les outils utiles à mettre en œuvre. Organisation pratique, échanges de documents)</td></tr>
</table>

N'hésitez pas à prendre contact avec votre référent de territoire :

Yves Bourdais	yves.bourdais@doubs.fr	Tél. 03 81 25 84 78
Jean-Jacques Noel	jean-jacques.noel@doubs.fr	Tél. 03 81 25 84 71
Sabine Allegrini	sabine.allegrini@doubs.fr	Tél. 03 81 25 84 65
Isabelle Dody-Lanoy	isabelle.dody-lanoy@doubs.fr	Tél. 03 81 25 85 17

La formation professionnelle dans la région

ALL
Agence livre & lecture Bourgogne-Franche-Comté

Stages, journées d'étude et colloques ouverts aux professionnels et bénévoles du livre et aux enseignants. Lieu ressource où se tient, entre l'État, la Région et les professionnels du livre et de la lecture, la concertation nécessaire à l'ajustement des politiques publiques du livre et de la lecture sur le territoire, et à leur mise en œuvre. Lieu de réflexion et de prospective sur le développement du secteur, et de coopération entre les professionnels eux-mêmes.

Renseignements :
Tél. 03 80 68 80 20
Courriel : m.curtheley@livre-bourgognefranchecomte.fr
www.livre-bourgognefranchecomte.fr

ABF
Association des bibliothécaires de France

La formation d'auxiliaire de bibliothèque (formation professionnelle de niveau V) permet d'acquérir les techniques de base du métier de bibliothécaire (à titre salarié ou bénévole).
L'ABF Franche-Comté organise des journées ou voyages d'étude.

Renseignements :
ABF Franche-Comté
Courriel : abffranchecomte@gmail.com
www.abf.asso.fr

Bibliest

Le centre de formation organise des formations continues pour les personnels d'Etat et des collectivités territoriales, des journées d'étude, des visites de bibliothèques.

Renseignements :
Courriel : bibliest@u-bourgogne.fr
bibliest.u-bourgogne.fr

CNFPT
Centre national de la fonction publique territoriale

Le CNFPT organise des formations continues destinées aux agents de la fonction publique territoriale.

Renseignements :
Délégation Franche-Comté - 3 bis rue Boulloche
BP 2087 - 25501 BESANCON Cedex
Tél. 03 81 41 98 49
www.cnfpt.fr

Croqu'Livre
Centre régional de ressources en littérature jeunesse

Croqu'Livre organise des groupes de lecture : romans adolescents ; romans junior (8-12 ans) ; livres CD pour enfants.

Renseignements :
Croqu'Livre -27 rue de la République - 25000 BESANÇON
Tél. 03 81 83 25 34
Courriel : croqulivre@gmail.com
www.croqulivre.asso.fr

Bulletin d'inscription

Bulletin téléchargeable sur le portail de la Médiathèque départementale du Doubs, rubrique formation

Pour faciliter la gestion des inscriptions et éviter toute erreur, merci de remplir lisiblement un bulletin par personne et par stage.

Intitulé du stage ou rencontre professionnelle :

Date(s) et lieu :

Pourquoi souhaitez-vous participer à cette formation ?

.....

.....

Si plusieurs candidats de la même bibliothèque pour ce stage, n° de priorité :

M : ☐ Mme : ☐ Nom : Prénom :

Bibliothèque de :

Tél. de la bibliothèque : Tél. personnel :

Courriel personnel ou bibliothèque (celui que vous consultez le plus) à remplir obligatoirement :

.....

Acceptez-vous que vos coordonnées soient transmises aux autres participants pour du covoiturage ? ☐ oui ☐ non

Statut : Bénévole ☐ Salarié(e) ☐ : préciser le grade

Date et signature du candidat	Date et visa de l'autorité de tutelle (obligatoire) (maire ou président de communauté de communes ou principal de collège)

Ce bulletin est à renvoyer à :
Médiathèque départementale - 24 avenue de l'Observatoire - 25000 BESANÇON
Courriel : secretariat.md@doubs.fr

Plus d'informations concernant vos droits sur vos données personnelles et le RGPD au département du Doubs : http://www.doubs.fr/index.php/rgpd

Calendrier 2022 des formations de la Médiathèque départementale du Doubs

Dates	Intitulé du stage	Date limite d'inscription	Pages
Mardi 25 janvier	Média-doo : les ressources en ligne sur le portail Sequoia Médiathèque départementale	Mardi 11 janvier	19
Jeudi 3 et vendredi 4 février	Animer en musique une séance de lecture pour les enfants en bibliothèque Croqu'livre - Besançon	Jeudi 20 janvier	21
Jeudi 3 mars	Média-doo : les ressources en ligne sur le portail Sequoia Médiathèque de Saint-Hippolyte	Jeudi 17 février	19
Jeudi 17 mars	Le printemps de la BD : présentation de nouveautés Médiathèque d'École-Valentin	Jeudi 3 mars	13
Jeudi 24 mars	Média-doo : les ressources en ligne sur le portail Sequoia Médiathèque de Valdahon	Jeudi 10 mars	19
Jeudi 31 mars et vendredi 1er avril	Accueillir des publics en situation de handicap à la bibliothèque Médiathèque départementale	Jeudi 10 mars	22
Jeudi 7 avril	Atelier créatif : à partir des livres désherbés Médiathèque de l'Isle-sur-le-Doubs	Jeudi 17 mars	23
Jeudi 14 avril	Média-doo : les ressources en ligne sur le portail Sequoia Médiathèque de Frasne	Jeudi 31 mars	19
Jeudi 5 et vendredi 6 mai	Apprendre à utiliser les outils d'animation de la Médiathèque départementale : tapis lecture, tablier de lecture, kamishibaï, boite à contes ... Médiathèque de Seloncourt	Jeudi 14 avril	24
Mardi 10 mai	Organiser un projection et valoriser le cinéma en médiathèque Médiathèque départementale	Mardi 26 avril	25
Jeudi 19 et vendredi 20 mai	La langue des signes (LSF) dans la lecture jeunesse Médiathèque d'Ornans	Jeudi 28 avril	26
Jeudi 2 et mardi 7 juin	Travailler bénévolement en bibliothèque : les fondamentaux Médiathèque de Pirey Médiathèque départementale	Jeudi 12 mai	11
Lundi 13 juin	Gestion et animation d'une bibliothèque : journée-bilan de la formation initiale 2021-2022 Médiathèque départementale	Lundi 30 mai	10
Jeudi 23 juin	Découvrir les Médiathèques de Héricourt (70) et de Bavilliers (90)	Jeudi 2 juin	29
Jeudi 29 septembre	La rentrée littéraire : présentation de romans adultes Médiathèque de Seloncourt	Vendredi 16 septembre	14
Jeudi 6 octobre	La rentrée littéraire : présentation de romans adultes Médiathèque d'École-Valentin	Vendredi 16 septembre	14
Jeudi 13 et vendredi 14 octobre	Monter des projets avec des adolescents : le partenariat bibliothèques / collèges Médiathèque départementale	Jeudi 22 septembre	27
Lundi 17 octobre	Gestion et animation d'une bibliothèque Module 1 : les missions d'une bibliothèque et de la Médiathèque départementale Médiathèque départementale	Lundi 3 octobre	6
Lundi 7 et mardi 8 novembre	Gestion et animation d'une bibliothèque Module 2 : l'aménagement de la bibliothèque et les collections Lieu à définir	Lundi 24 octobre	7
Jeudi 17 novembre	Livres jeunesse : présentation de nouveautés Médiathèque départementale	Jeudi 3 novembre	15



www.doubs.fr

Doubs
le Département

MÉDIATHÈQUE
Départementale du Doubs

ACCOMPAGNER LES BIBLIOTHEQUES ET LES MEDIATHEQUES POUR EN FAIRE DES LIEUX D'ACCES AU NUMERIQUE

ACTION PILOTE 1 : Accompagner les médiathèques et bibliothèques dans leur développement numérique

ENJEU

• Les médiathèques et bibliothèques sont des acteurs de proximité, fréquentés par un public varié. Elles constituent un réseau hétérogène avec de grandes disparités en termes d'équipement informatique, de capacité d'accueil d'espaces numériques (en libre-service ou pour des ateliers) ou de capacités à mener des actions dans le domaine de la médiation numérique (ressource humaines et matérielles, disponibilité, compétences…). Si certaines s'associent avec des partenaires pour organiser des ateliers de médiation numérique (les cafés connectés), d'autres n'en font pas une priorité en raison de leurs contraintes.

DESCRIPTIF

• Stimuler la **mise à niveau des équipements numériques** des **médiathèques et bibliothèques** par un financement plus important.
• Contribuer à la **montée en compétences numériques** (outils et médiation) des **agents des médiathèques et bibliothèques** par l'inscription au plan de formation de la médiathèque départementale de formations adaptées.

MODALITES

• Augmenter les **enveloppes de subvention** et leurs taux/durées en matière d'**équipements numériques** à partir de 2022.
• Proposer **dès 2021** des **formations** sur site au plus près des équipes **des médiathèques et bibliothèques** (montée en compétences des agents, notamment sur les animations numériques et le jeu vidéo en bibliothèque).

QUI ?
Bibliothèques et médiathèques du territoire

OU ?
Bibliothèques et médiathèques du territoire

ACCOMPAGNER LES BIBLIOTHEQUES ET LES MEDIATHEQUES POUR EN FAIRE DES LIEUX D'ACCES AU NUMERIQUE

ACTION PILOTE 2 : Aider les médiathèques et bibliothèques à devenir des lieux d'accès au numérique pour tous

ENJEU

- Les médiathèques et bibliothèques sont des acteurs de proximité, fréquentés par un public varié. Elles constituent un réseau hétérogène avec de grandes disparités en termes d'équipement informatique, de capacité d'accueil d'espaces numériques (en libre-service ou pour des ateliers) ou de capacités à mener des actions dans le domaine de la médiation numérique (ressource humaines et matérielles, disponibilité, compétences…). Si certaines s'associent avec des partenaires pour organiser des ateliers de médiation numérique (les cafés connectés), d'autres n'en font pas une priorité en raison de leurs contraintes.

DESCRIPTIF

- Proposer **aux médiathèques et bibliothèques** une **offre culturelle numérique renouvelée**.
- Proposer **aux médiathèques et bibliothèques** une **médiation numérique innovante**.

MODALITES

- Co-construire avec le réseau une **nouvelle offre Média-Doo**, plus équilibrée et complète et la mettre à disposition sur le nouveau portail Sequoia dès **2021**.
- Repérer les actions de médiation innovantes et les proposer dès **2021**.
- Faire connaître les actions de médiation existantes et présentant un intérêt (exemples : portage Saison numérique, musée numérique « Micro-folie » proposé par La Villette etc.) dès **2021**.
- Prêter aux médiathèques et bibliothèques des expositions numériques dès **2021**.
- Proposer une ludothèque numérique de la médiathèque départementale à compter de **2022** (projet en cours d'élaboration).

QUI ?
Usagers des bibliothèques et médiathèques

OU ?
3 Bibliothèques et médiathèques du territoire sur les 3 secteurs géo

ACCOMPAGNER LES BIBLIOTHEQUES ET LES MEDIATHEQUES POUR EN FAIRE DES LIEUX D'ACCES AU NUMERIQUE

ACTION PILOTE 3 : Assurer une meilleure couverture territoriale par un bibliobus numérique

ENJEU

• Les médiathèques et bibliothèques sont des acteurs de proximité, fréquentés par un public varié. Elles constituent un réseau hétérogène avec de grandes disparités en termes d'équipement informatique, de capacité d'accueil d'espaces numériques (en libre-service ou pour des ateliers) ou de capacités à mener des actions dans le domaine de la médiation numérique (ressource humaines et matérielles, disponibilité, compétences…). Si certaines s'associent avec des partenaires pour organiser des ateliers de médiation numérique (les cafés connectés), d'autres n'en font pas une priorité en raison de leurs contraintes.

DESCRIPTIF

• Aller à la **rencontre des publics éloignés de la culture numérique** pour mettre à leur disposition un accès direct à l'internet et aux contenus numériques proposés sur Média-Doo, un **écosystème de jeux vidéos** sur consoles, un **fabLab** (imprimante 3D, tablettes numériques, tablettes, ordinateurs et logiciels de traitement de l'image et du son etc.) et du **matériel de réalité virtuelle 3D**, et leur proposer des **ateliers d'éducation aux médias et à l'information**, des **démonstrations** et des **animations numériques**, grâce à **bibliobus** doté d'un accès au très haut débit (via une liaison satellitaire) et d'un niveau d'équipements très élevé : téléviseurs, box avec wifi intégré, connections Ethernet, vidéo-projecteur, borne d'écoute musicale etc, et constituant un avant-poste des actions d'insertion numérique portées par la médiathèque départementale mais aussi par d'autres services du Département intéressés (outil intégré dans un projet culturel global prenant en compte la médiation et les besoins en compétences pour intervenir auprès des publics cibles).

MODALITES

• **Définir** puis **réaliser** le projet (cf. l'*exemple de la Meuse :* https://camelia55.meuse.fr/cms/articleview/id/3833) dans **toutes ses dimensions fonctionnelles** (culturelles, humaines, partenariales), **techniques** (cahier des charges, procédure d'achat, réalisation et livraison du bibliobus) et **financières** (demande de **labellisation Bibliothèque numérique de référence** ouvrant la possibilité d'une demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre de la dotation globale de décentralisation d'un montant minimum de 40% HT du budget du projet estimé entre 300 000 € et 400 000 €).
• **Se doter** des **compétences adaptées** pour la mise en œuvre d'actions de **médiation numérique** (conseiller numérique ou autre).
• **Mettre en service** le bibliobus au **printemps 2023**.

QUI ?
Usagers des bibliothèques et médiathèques

OU ?
3 territoires à mieux couvrir, notamment les zones rurales à faible densité

ACCOMPAGNER LES BIBLIOTHEQUES ET LES MEDIATHEQUES POUR EN FAIRE DES LIEUX D'ACCES AU NUMERIQUE

ACTION PILOTE 4 : Accompagner l'évolution des bibliothèques en tiers lieux numériques, dans les zones carencées en accompagnement numérique

ENJEU

- Les médiathèques et bibliothèques sont des acteurs de proximité, fréquentés par un public varié. Elles constituent un réseau hétérogène avec de grandes disparités en termes d'équipement informatique, de capacité d'accueil d'espaces numériques (en libre-service ou pour des ateliers) ou de capacités à mener des actions dans le domaine de la médiation numérique (ressource humaines et matérielles, disponibilité, compétences…). Si certaines s'associent avec des partenaires pour organiser des ateliers de médiation numérique (les cafés connectés), d'autres n'en font pas une priorité en raison de leurs contraintes.

DESCRIPTIF

- Aider les **médiathèques et bibliothèques** à devenir des **lieux d'accès au numérique pour tous**.
- Favoriser la **conception de futurs lieux de lecture** comportant une **dimension numérique forte**.
- Organiser **l'accueil d'intervenants et partenaires** concourant à **l'insertion numérique**.

MODALITES

- Accompagner les **collectivités** en matière de **compétences internes et d'offre de services** en lien avec l'**insertion numérique** à partir de **2021**.
- Accompagner les **collectivités** dans leurs **projets de rénovation/construction de médiathèques et de bibliothèques** dès l'amont de leurs projets, pour qu'ils intègrent l'**insertion numérique** et l'**e-administration**, à partir de **2021**.
- Etablir les **liens** et programmer **l'accueil des intervenants et partenaires légitimes** pour les **actions d'insertion numérique** : écrivains publics, Pôle Emploi, CCAS, relais de tous types de services sociaux et de services d'aide à l'accès à l'E-administration, à partir de **2022**.

QUI ?
Public en fracture numérique

OU ?
A définir selon zones carencées
Focus sur PMA à prévoir

Annexe 14 - Charte des collections - Médiathèque départementale du Doubs

Validée par les élus du Conseil Départemental du Doubs, la présente charte a pour objectif de définir la politique documentaire de la Médiathèque départementale. Elle est destinée à informer partenaires et publics du cadre déterminé en matière de sélection, d'acquisition, d'élimination et de conservation.

Ce cadre d'orientations générales à vocation à être réactualisé à chaque mandat départemental, à savoir tous les 6 ans.

Il est complété par un Document Unique[1], qui définit de façon plus technique le cadre programmatique d'accroissement des collections.

1) Textes fondamentaux régissant les grands principes des bibliothèques publiques

L'activité de la Médiathèque Départementale s'appuie sur des documents cadres, législatifs ou non, qui font autorités pour ce qui relève des bibliothèques publiques.

- Loi du 16 juillet 1949, modifiée en 1954, sur les publications destinées à la jeunesse.
- Lois du 11 mars 1957, du 3 juillet 1985 et du 18 juin 2003 sur la propriété littéraire et artistique.
- Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques le 7 novembre 1991.
- Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques de novembre 1994.
- Code de déontologie du bibliothécaire, adopté par l'Association des Bibliothécaires Français le 23 mars 2003 et revue le 16 novembre 2020.
- Loi n°2003-517 du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs, entrée en vigueur le 1er août 2003.
- Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoir par les bibliothèques, adoptée en 2015 par l'Association des Bibliothécaires de France et mise à jour en 2018.
- Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

[1] Ce Document Unique fait office à la fois de Plan de Développement des Collections et de répertoire de Fiches domaine

2) Missions principales de la Médiathèque départementale

La Médiathèque départementale est en charge de l'accompagnement du développement de la lecture sur l'ensemble du territoire départemental, pour les communes de moins de 10 000 habitants. Ce territoire est composé au 1er janvier 2022 de 571 communes regroupées en 16 EPCI dont une communauté urbaine et une communauté d'agglomération (CU Grand Besançon Métropole et Pays de Montbéliard Agglomération).

Elle a cependant vocation à travailler en partenariat avec les communes de plus de 10 000 habitants ou avec les communautés de communes qui ont pris la compétence culturelle, lorsqu'il est question d'aménagement culturel d'un territoire comprenant des communes de moins de 10 000 habitants appelées à collaborer : par exemple dans le cadre d'une intercommunalité, d'une mutualisation de moyens, d'une politique concertée.

Du double point de vue de la documentation et de la valorisation de contenus culturels, la Médiathèque départementale constitue, entretient et développe des collections de documents multi-supports (livres, CD, DVD, documents numériques). Ces documents sont prêtés gratuitement aux communes et communautés de communes disposant de bibliothèques ouvertes à tous les publics et respectant les obligations des conventions établies. Les bibliothèques scolaires ne répondent pas aux objectifs de la lecture publique, tant en matière de mixité des publics que d'approche de la lecture et ne sont, de ce fait, pas desservies.

Elle ne reçoit pas directement des lecteurs individuels dans ses locaux pour des opérations de prêt, à l'exception des partenaires et participants d'actions communes (type groupes lecture, comités de sélection etc.).
Elle assume une veille documentaire technologique pour conseiller au mieux les bibliothèques de son réseau.

3) Politique documentaire

La gestion des collections est une démarche culturelle volontaire, assumant des priorités, des choix, des contraintes. La direction définit la politique documentaire, en concertation avec les équipes selon les objectifs élaborés par la politique de lecture publique du Conseil départemental. Elle est ensuite mise en application par les bibliothécaires, en fonction de la présente charte, du Plan de développement des collections, de la politique d'acquisition en lien avec l'actualité éditoriale et technologique.

Elle s'appuie sur une organisation de service. Un pôle est dédié au développement des collections, constitué de bibliothécaires spécialisés par domaine et type de public. Il est coordonné par un bibliothécaire territorial, supervisé par la direction. Ce pôle travaille en lien étroit avec un second, dédié à l'accompagnement des territoires, afin de répondre le plus finement possible aux besoins des publics desservis. Il repose enfin sur des équipes dédiées à l'appui de ce réseau en matière de traitement matériel des documents, de desserte, d'action culturelle et de formation.

4) Public visé et constitution des collections

« Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales. »
Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques (1994)

Il ne s'agit pas d'accumuler de façon exhaustive des documents, mais de les sélectionner de façon raisonnée en organisant des collections par nature évolutives.

Périmètre de l'offre

Le périmètre d'action est celui de la lecture publique. Les ouvrages scolaires, universitaires ou trop spécialisés ne sont donc pas acquis, sauf exception. Les collections constituées sont représentatives de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et de la production éditoriale, dans le respect de la Constitution et des lois. Elles répondent aux besoins de culture, formation, information et loisir des lecteurs sans restriction d'âge.

L'ambition documentaire est à la fois de répondre aux besoins et aux attentes des publics existants, et de proposer des collections susceptibles de gagner de nouveaux publics en complémentarité avec les bibliothèques du réseau. La Médiathèque départementale ne pourra pas se substituer aux communes, ni aux intercommunalités, dans l'effort minimal à faire pour achalander leurs bibliothèques. Mais elle a vocation à enrichir, renouveler, appuyer l'offre existante en fonction des besoins constatés et possibilités locales.

Publics cibles et typologie documentaire

Les centres de documentation des collèges ne constituent pas des points de desserte. Mais l'aménagement et le fonctionnement des collèges relevant de la compétence des départements, les documentalistes des collèges ont accès aux collections selon des modalités dédiées.

Concernant les livres physiques et numériques, la langue française est privilégiée. Des ouvrages peuvent être achetés dans les langues les plus courantes ou en édition bilingue, principalement concernant les œuvres littéraires, en fonction des besoins constatés.

Les collections sont globalement multi-supports : livres et périodiques papier, CD, DVD, jeux et contenus culturels en ligne (***musique***, vidéos, livres, auto-formation, presse notamment). Elles évoluent en fonction des avancées technologiques. Certains formats spécifiques sont aussi acquis : livres lus sur CD, ouvrages en gros caractères, livres adaptés aux publics DYS par exemple. Par ailleurs un fonds d'ouvrages professionnels est mis à la disposition des bibliothèques du réseau et du personnel de la Médiathèque départementale.

Acquisitions et valorisation

Les documents sont fréquemment achetés en multi-exemplaires afin de répondre aux demandes des bibliothèques desservies. Le suivi budgétaire est effectué par domaine et type de publics. Le signalement se fait dans un catalogue en ligne, permettant la localisation et la réservation, ainsi que dans un catalogue collectif autorisant les échanges

entre les bibliothèques qui l'intègrent. Ils sont accessibles sur place, via les bibliobus, les navettes et par envoi postal selon les cas.

5) Demandes de lecteurs

Les lecteurs peuvent émettre des demandes via la bibliothèque où ils sont inscrits. Les réservations peuvent être faites tout au long de l'année, dans la limite des quotas établis.

Pour les documents qui ne font pas, ou pas encore, partie des collections de la Médiathèque départementale, les demandes sont étudiées par les bibliothécaires en fonction de la politique documentaire, des limitations imposées par le budget et de la disponibilité chez les fournisseurs. Comme pour l'ensemble des acquisitions, il ne s'agit pas de se substituer aux impératifs d'acquisitions des bibliothèques, ni aux moyens minimaux qu'elles doivent y consacrer.

6) Dons et legs

Les dons ne sont en principe pas acceptés. Dans le cas rarissime d'un don d'un intérêt exceptionnel, des conditions particulières pourront être étudiées.

7) Désherbage

Les collections font l'objet d'opérations de désherbage périodiques, afin de maîtriser la volumétrie globale et de permettre l'achalandage en nouveautés. Les documents sont désélectionnés, puis retirés des collections dans lesquelles ils n'ont plus leur place pour différentes raisons possibles : vétusté matérielle, obsolescence des informations, désuétude de la présentation, exemplaires devenus trop nombreux au regard de la demande des usagers.

Les exemplaires désherbés sont soit pilonnés, soit donnés à d'autres structures s'ils peuvent raisonnablement avoir une seconde vie : institutions, associations, autres bibliothèques, libraires d'occasion etc. Ces modalités de réaffectation des documents seront étudiées au cas par cas.

8) Conservation

Les Médiathèques départementales n'ont pas d'obligation particulière en matière de conservation et de constitution d'un fonds patrimonial. Toutefois, elles peuvent conserver certains ouvrages, par exemple pour la MD 25 les ouvrages d'intérêt local ou représentant des jalons marquants de l'histoire de la littérature, notamment de la littérature enfantine.

Guide pratique
Programme des Bibliothèques numériques de référence (BNR)

Introduction générale

Initié en 2010 par le ministère de la Culture, dans le cadre des *14 propositions pour le développement de la lecture*, le programme des Bibliothèques numériques de référence (BNR) a vocation à aider les collectivités territoriales à se doter d'infrastructures informatiques de haut niveau afin de proposer aux publics de leurs bibliothèques des collections et services numériques de premier plan. Pensé à l'origine pour 5 collectivités, le programme compte 45 collectivités inscrites sur la liste nationale des BNR entre 2010 et 2019.

Partant du constat que la création d'une bibliothèque numérique et le développement de services associés constituent un investissement technique et financier important et durable, l'État articule son soutien autour de deux outils : un accompagnement financier pluriannuel, à un taux bonifié, via le concours particulier des bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) et, pour les bibliothèques municipales classées, la mise à disposition, rénovée et fléchée en direction du numérique, de conservateurs d'État.

Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques sur les BNR, remis en novembre 2016, a salué la qualité et la variété des projets en précisant que « le programme BNR a constitué un accélérateur de la modernisation des bibliothèques et donné une impulsion décisive à la conversion des bibliothèques au numérique à un moment clé ».

Ce présent document a vocation à servir de guide pour les porteurs de projet dans l'élaboration d'un projet BNR et pour les services de l'État dans le cadre de l'accompagnement des projets.

Table des matières

Introduction générale 1
Présentation du programme 3
Définition 3
Périmètre 3
Les orientations du programme 4
Le réseau 4
Candidater au programme BNR 5
Le dossier de candidature 5
L'inscription sur la liste nationale des BNR 5
Critères d'évaluation des projets numériques 6
Le projet numérique 8
Définition d'un projet numérique 8
Elaboration du projet numérique 8
Suivi et évaluation du projet 9
Calendrier de validation des projets 9
L'accompagnement de l'État 10
Accompagnement financier 10
Calendrier de la dotation générale de décentralisation (DGD) 11
Dépenses éligibles 11
Accompagnement technique 12

Présentation du programme

Définition

Les Bibliothèques numériques de référence (BNR) constituent un réseau d'établissements de lecture publique jouant un rôle d'accélérateur et d'accompagnateur du développement numérique de leurs territoires. Elles permettent de faire le lien entre différents acteurs et d'atteindre de nouveaux publics par le biais de services numériques de haut niveau.

Bénéficiant de l'accompagnement financier et technique de l'État, les BNR :

- s'appuient sur des infrastructures informatiques de haute qualité,
- permettent l'insertion dans des modes de coopération régionale et nationale, au travers notamment de l'interopérabilité,
- reposent sur une équipe projet qualifiée et un plan de formation pour l'ensemble des équipes,
- suivent un plan de développement pluriannuel,
- prennent en compte les recommandations et les orientations de la politique numérique de l'État.

Les collectivités candidates au programme définissent et formalisent leur stratégie numérique et les axes de leur BNR au travers du projet numérique pluriannuel de leur bibliothèque. Ce document sert de base au dialogue entre la collectivité et les services de l'État et de point d'ancrage pour la mise en place du projet.

Périmètre

Tout type de bibliothèques territoriales peut rejoindre le programme BNR : bibliothèques municipales, bibliothèques intercommunales, bibliothèques départementales…

Pensé à l'origine pour cinq collectivités, le programme a vu son périmètre et ses orientations évoluer progressivement et s'est considérablement élargi. Réservé à l'origine aux bibliothèques municipales classées (BMC), il s'est ouvert en 2015 aux bibliothèques municipales ou intercommunales non classées et aux bibliothèques départementales. De 2010 à 2019, 45 collectivités ont ainsi été inscrites sur la liste nationale des BNR.

Seules les collectivités éligibles à la DGD peuvent candidater au programme BNR, en raison de la nature de l'accompagnement financier des projets BNR.

S'il n'existe pas de contrainte en matière de nombre d'habitants desservis, le programme BNR s'adresse à des collectivités en mesure, financièrement et techniquement, de proposer un projet numérique ambitieux, pluriannuel et structurant, portant sur plusieurs aspects du développement numérique de la bibliothèque.

Le programme BNR s'adapte à chaque situation administrative et territoriale et permet une diversité d'actions dans les projets proposés. Le programme permet notamment d'accompagner des projets numériques communs à plusieurs collectivités, à l'exemple du projet BNR du Sillon Lorrain.

Les orientations du programme

Le programme BNR à vocation à accompagner l'aménagement numérique du territoire et à réduire les inégalités face à l'accès au numérique et à la culture.

Il contribue à la modernisation des réseaux de lecture publique et favorise l'innovation en bibliothèque en encourageant le développement d'infrastructures et les démarches d'expérimentation. De fait, le rayonnement des BNR dépasse ainsi largement le niveau local et s'inscrit dans une visibilité régionale et nationale.

Les axes des projets des BNR font écho aux quatre orientations du programme BNR, à la fois souples et structurantes :

- l'impact sur les publics : accessibilité numérique, inclusion numérique, médiation et formation au numérique, portails et sites web, dispositifs innovants...
- le développement d'une offre de collections et de services numériques : créations de services numériques, numérisation et bibliothèque patrimoniale, ressources numériques...
- l'évolution des pratiques professionnelles : formation du personnel, évolution des outils informatiques et numériques, démarche d'évaluation...
- le rayonnement territorial : partenariats, participation à un écosystème numérique local, inscription dans des projets régionaux/nationaux, dispositifs numériques itinérants…

Le réseau

Le programme BNR a permis de constituer un réseau de professionnels investis dans des projets numériques ambitieux, structurants et variés. En tant que modèles d'innovation et de développement numérique, les BNR ont vocation à partager leur expertise et leurs retours d'expérience avec le réseau. Le dialogue entre les porteurs de projets et les partenaires nationaux, notamment la Bibliothèque nationale de France, est aussi un vecteur important pour le rayonnement des projets BNR et l'interopérabilité des solutions mises en place.

La **liste de diffusion BNR** a été créée en ce sens. Elle permet aux porteurs de projets de poser leurs questions au réseau, de faire bénéficier de leur expérience et de recevoir des informations sur des publications ou des évènements susceptibles de les intéresser. L'inscription sur la liste de diffusion BNR se fait auprès de la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC).

Les **Journées nationales des BNR**, organisées par le ministère de la Culture et une BNR partenaire, permettent aux professionnels du réseau de se rencontrer à l'occasion de deux journées dédiées au numérique. Conférences, forum des projets, tables rondes, démonstrations, présentation des nouveaux entrants sont ainsi au rendez-vous pour encourager les échanges et mettre en lumière les réalisations des BNR.

En parallèle, des **ateliers BNR** peuvent être organisés, sous forme de séminaires, autour de thématiques particulières : données d'usage, réinformatisation, RFID...

Candidater au programme BNR

L'inscription d'une collectivité sur la liste nationale des BNR reconnait la qualité du projet numérique présenté par sa bibliothèque. Cette inscription permet à la collectivité de bénéficier de l'accompagnement technique et financier de l'État pendant la durée du projet (3-4 ans).

Le dossier de candidature

Le **dossier de candidature** est composé de quatre éléments :

1. Le **projet numérique détaillé** ;
2. Un **courrier de candidature de la collectivité** adressé au Directeur général des médias et des industries culturelles (avec copie DRAC) ;
3. Le **budget prévisionnel pluriannuel**, présenté par axes et hors taxes ;
4. Les **délibérations** de la collectivité attestant de l'inscription du projet BNR dans le plan pluriannuel de financement de la collectivité.

Les porteurs de projet sont invités à ajouter au dossier, s'ils le souhaitent, des pièces complémentaires : plan de formation, charte documentaire, PCSES, schéma de lecture publique…

Le dossier de candidature, une fois finalisé, est à adresser au Directeur des médias et des industries culturelles, avec copie à la DRAC.

Après un premier projet BNR, certaines collectivités poursuivent le développement numérique de leur bibliothèque au travers d'un deuxième projet pluriannuel. **Les attendus pour une BNR2 sont les mêmes que pour une BNR1** tant en termes d'élaboration d'un projet pluriannuel, de contenus, de calendrier que de démarche de candidature.

L'inscription sur la liste nationale des BNR

L'inscription sur la liste nationale des BNR repose sur la réception par les services de l'État de toutes les pièces du dossier de candidature et sur **l'évaluation qualitative du projet BNR, établie conjointement par la DRAC et la DGMIC** sur la base des critères présentés ci-après.

Dans ce cadre, **il est fortement recommandé aux bibliothèques intéressées de contacter les services de l'État le plus tôt possible dans l'élaboration de leur projet et avant le dépôt d'une candidature officielle** afin de pouvoir bénéficier de leur expertise et de dialoguer ensemble sur les orientations et le calendrier envisagés. Une réunion de travail est généralement organisée en amont de la candidature officielle, afin d'échanger sur un pré-projet.

Un courrier du Directeur général des médias et des industries culturelles à la collectivité l'informe de son inscription sur la liste nationale des BNR (voir p. 9 : Calendrier de validation des projets).

Critères d'évaluation des projets numériques

Les axes des projets numériques déposés doivent répondre aux quatre orientations du programme BNR : l'impact sur les publics ; le développement d'une offre de collections et de services numériques ; l'évolution des pratiques professionnelles ; le rayonnement territorial.

Les contenus du projet et sa présentation sont évalués au regard des grilles suivantes. A noter que le détail des actions et opérations pouvant relever de chaque critère ne constitue en aucun cas une liste exhaustive d'éléments à retrouver dans un projet BNR. Ces précisions sont là pour aider les porteurs de projet et les services de l'État dans l'élaboration et l'évaluation des projets BNR au regard des critères mentionnés.

Projet numérique

Critères	Précisions
Cohérence du projet	Etat de l'existant, identification des forces et faiblesses ; Définition d'objectifs, d'axes de développement en fonction du diagnostic posé ; Cohérence avec le projet d'établissement/schéma directeur ; Adéquation du projet avec la politique de lecture publique et la politique de développement numérique de la collectivité
Calendrier envisagé	Le calendrier doit s'avérer réaliste au regard de différents éléments : calendrier des autres chantiers menés par la bibliothèque, perspectives budgétaires de la collectivité, calendrier prévisionnel de la DSI de la collectivité…
Portage et pilotage du projet	Capacité de l'équipe projet à mener à bien le projet (compétences, temps dévolu au projet, composition de l'équipe projet, lien avec l'équipe de direction) ; Composition des instances de pilotage du projet ; Définition d'un calendrier pour les réunions du comité de pilotage
Formalisation et structuration du projet	Le projet doit être présenté dans un document formalisé avec une structuration claire.

Impact sur les publics

Critères	Précisions
Identification des publics cibles et des usages	Définition des publics cibles en fonction des actions et des objectifs poursuivis (en lien avec l'analyse de l'existant)
Prise en compte de l'accessibilité	Prise en compte des publics éloignés de la lecture (en situation de handicap, prison…) et de la notion d'accessibilité ; Exigences d'accessibilité dans le cadre d'une réinformatisation ou du développement de sites ou services en ligne ; Démarche de labellisation (e-accessible ; AccessiWeb), publication d'une déclaration de conformité sur le site de la bibliothèque (obligation légale) ; Mise à disposition de matériels et de collections adaptés ; Partenariats
Médiation, formation	Dispositifs et actions de médiation numérique ; Formation au numérique, éducation aux médias et à l'information, éducation à l'image ; Inclusion numérique, e-administration ; Programmation culturelle autour du numérique ; Partenariats
Caractère innovant	Démarche participative, design thinking ; Matériel innovant, fablab, robotisation, géolocalisation ; Partenariats
Mise en place d'une démarche d'évaluation	Identification d'indicateurs pertinents (ex : nombre d'usagers de la bibliothèque en ligne…) pour évaluer l'impact sur les publics

Développement d'une offre de collections et de services numériques

Critères	Précisions
Création de services numériques	Création de nouveaux services ; Caractère innovant, recommandations, personnalisation, géolocalisation ; Services pensés sur place (ex : tablettes…) et à distance, (ex : questions/réponses) ; Partenariats
Patrimoine	Numérisation et création d'une bibliothèque patrimoniale : Exigences en termes de métadonnées, standards et formats dans le cadre de la numérisation ; Prise en compte des notions d'interopérabilité et d'accessibilité dans la mise en place d'une bibliothèque numérique ; Signalement et valorisation du patrimoine : Signalement des collections patrimoniales au niveau national (CCFr) et local (rétroconversion, catalogage) Editorialisation, production de contenus, crowdsourcing ; Expositions en ligne, action culturelle autour de la valorisation du patrimoine… Partenariats
Développement de l'offre de ressources numériques	Création d'une plateforme, portail ou bibliothèque numérique dédiée, innovante et accessible ; Ressources numériques ; Pertinence des choix documentaires : politique documentaire, identification des besoins ou attentes, adéquation de l'offre avec les objectifs et les publics cibles ; Articulation de l'offre avec d'autres offres présentes sur le territoire (ex : articulation BM/BD), mutualisation ; Partenariats,
Mise en place d'une démarche d'évaluation	Identification d'indicateurs pertinents (ex : nombre d'usagers de la bibliothèque en ligne, nombre de connexions aux ressources numériques, nombre de vues pour les collections patrimoniales…) pour évaluer l'impact de ces services et collections en termes de démocratisation culturelle

Rayonnement territorial

Critères	Précisions
Inscription du projet dans un contexte territorial identifié	Diagnostic territorial ; Prise en compte de l'intercommunalité et des projets de mutualisation ; Inscription dans des projets régionaux ; Dialogue avec les partenaires potentiels : SRL, BM/BD, opérateurs nationaux… Mise en place de dispositifs numériques itinérants ; Participation aux instances de gouvernance sur l'inclusion numérique
Partenariats	Au niveau local : associations, institutions culturelles, services municipaux, universités, entreprises… Au niveau régional : SRL, autres BM/BD… Au niveau national : BnF, Bpi, IRHT…
Rayonnement territorial du projet	Participation à des journées professionnelles, colloques, formation ; Ouverture des données
Mise en place d'une démarche d'évaluation	Définition d'indicateurs pour l'évaluation de l'impact du projet en termes d'aménagement numérique du territoire, de démocratisation culturelle, de réduction de la fracture numérique, de valorisation de la bibliothèque et de ses services

Evolution des pratiques professionnelles

Critères	Précisions
Formation	Plan de formation, identification des besoins et attentes des professionnels ; Plateforme en ligne, ressources à disposition des professionnels ; Dimension participative, consultation et contribution des équipes ; Formation des équipes à l'évaluation
Dimension fonctionnelle	Définition de l'équipe projet BNR ; Identification des compétences et besoins nécessaires à la mise en place d'un projet BNR ; Prise en compte des éventuels impacts du projet numérique dans l'organisation de la bibliothèque
Evolution des outils informatiques et numériques	Amélioration de l'environnement de travail des agents grâce au numérique : outils de gestion, modules statistiques, RFID, charte de l'accompagnement au numérique…
Méthodologie d'évaluation	Formalisation d'une démarche d'évaluation (calendrier, indicateurs, moyens)

Le projet numérique

Définition d'un projet numérique

Déclinaison numérique du projet d'établissement de la bibliothèque, le projet BNR en présente les mêmes caractéristiques : il s'agit d'un texte formalisé par la bibliothèque et validé par la collectivité, fruit d'un dialogue interne avec l'équipe et externe avec les acteurs engagés sur un territoire.

Comme le projet d'établissement, le projet numérique s'articule autour de deux étapes :

- La réalisation d'un **bilan de l'existant** et d'un **diagnostic** critique replaçant le projet dans son contexte territorial et institutionnel ;

- La **présentation stratégique et opérationnelle du contenu du projet** avec la description des moyens associés, du calendrier et des modalités d'évaluation.

Alors que le projet d'établissement ou PCSES (projet culturel, scientifique, éducatif et social) présentera un aspect général, englobant toutes les missions de la bibliothèque, le projet BNR se focalise sur la dimension numérique de la politique de l'établissement. Souvent présenté à part du PCSES afin de faciliter sa mise en œuvre et le dialogue avec les collectivités, le projet BNR peut parfois être intégré, d'un point de vue formel, au PCSES.

Cependant, **il est conseillé de formaliser un document à part du PCSES** qui a une vocation plus stratégique que le projet numérique, plus opérationnel. Par ailleurs, la temporalité du PCSES peut différer de la temporalité du projet BNR. Il est donc plus indiqué d'en faire deux documents séparés se répondant mutuellement.

Elaboration du projet numérique

L'élaboration d'un projet BNR suit les différentes étapes de celle d'un PCSES, même si les objectifs et leur déclinaison opérationnelle varient pour se focaliser sur le numérique dans son ensemble.

L'analyse de l'existant est une étape importante pour définir les orientations et les objectifs de la politique numérique à venir. La bibliothèque peut éventuellement s'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour cette phase de diagnostic. Cette analyse de l'existant a vocation à mettre en lumière les réalisations de la bibliothèque en matière de numérique et là où elle se situe en termes d'infrastructures, d'équipement, de compétences et de services numériques. Il est également important de situer la bibliothèque dans son territoire et dans son réseau de partenaires.

Le numérique irriguant aujourd'hui la plupart des activités d'un établissement, il est important de pouvoir associer l'ensemble du personnel en amont comme en aval de l'élaboration du projet. Recueil des besoins, communication interne, mise en place de groupes de travail spécifiques sont autant de moyen d'assurer l'adhésion des équipes au projet numérique et d'en faciliter la mise en œuvre.

Suivi et évaluation du projet

Le calendrier des projets BNR est en général de **3 à 4 ans, durée conseillée** pour garantir le portage et le financement des projets. S'il est amené à bouger à la marge, le calendrier précis de déploiement des différentes actions a vocation à être précisé dans le projet BNR.

Le projet doit également indiquer par qui sera porté le projet en interne. Le **chef de projet** assure la coordination et le portage du projet BNR. Il est l'interlocuteur privilégié des différents acteurs et services impliqués. Il est accompagné d'une **équipe projet**, constituée des différents membres du personnel jouant un rôle important dans la mise en place du projet.

Associant l'équipe projet, les élus, les différents services de la collectivité, les partenaires et les services de l'État, le **comité de pilotage** est une instance importante pour suivre les différentes étapes d'une BNR et discuter des éventuelles évolutions. **Il est recommandé de prévoir une réunion annuelle du comité de pilotage ou à minima deux réunions sur la durée du projet**.

La mise en place d'une **démarche d'évaluation** est importante pour analyser l'impact du projet BNR et envisager la manière dont les actions vont pouvoir se poursuivre, au travers par exemple d'une BNR2.

Calendrier de validation des projets

Auparavant, l'analyse des dossiers et la validation des projets BNR se faisait sur toute l'année par les services de l'État. Afin de fluidifier ce processus et de garantir l'adéquation du calendrier de validation avec celui de l'accompagnement financier, un calendrier de validation a été mis en place.

Ce calendrier propose **deux sessions de validation** :

Session 1 janvier-avril	• Avant le 31 mars de l'année n : réception du dossier de candidature par la DGMIC (copie DRAC). • Inscription de la collectivité sur la liste nationale des BNR avant le 30 avril de l'année n, si validation du projet par les services de l'Etat. • Session prévue pour les projets ayant vocation à être accompagnés en année n.
Session 2 mai-septembre	• Avant le 30 septembre de l'année n : réception du dossier de candidature par la DGMIC (copie DRAC). • Inscription de la collectivité sur la liste nationale des BNR avant le 31 octobre de l'année n, si validation du projet par les services de l'Etat. • Session prévue pour les projets ayant vocation à être accompagnés en année n+1.

Il est fortement recommandé de prévoir une ou plusieurs réunions de travail entre la collectivité, la DRAC et la DGMIC avant le dépôt de la candidature officielle.

L'accompagnement de l'État

Accompagnement financier

Le programme BNR repose sur le principe du **co-financement** des projets entre les collectivités territoriales et l'État.

L'accompagnement de l'État se base sur les crédits du **concours particulier au sein de la DGD**. Pour bénéficier de cet accompagnement, les projets doivent être portés par des collectivités respectant les principes d'éligibilité à la DGD.

Dans le cas d'un projet BNR porté conjointement par deux ou plusieurs collectivités, la demande d'accompagnement financier doit être réalisée chaque année par chaque collectivité au prorata des dépenses prévues pour chacune. Les dépenses communes peuvent faire l'objet d'une demande unique portée par une des collectivités partie prenante du projet (une convention entre les deux collectivités prévoit alors le reversement d'une partie des sommes engagées)..

Le programme BNR garantit aux collectivités d'être accompagnées à des **taux incitatifs** et bonifiés. Ces taux sont calculés par les services de l'État en fonction de la qualité des projets, de la nature des dépenses et de l'enveloppe disponible. En raison de la nature des crédits DGD, il n'est pas possible pour les services de l'État de garantir un taux d'accompagnement. A noter cependant que la moyenne se situe autour de 50 % pour les projets BNR. Le taux d'accompagnement est calculé en fonction du budget prévisionnel annuel, présenté par la bibliothèque et validé par une délibération de la collectivité.

Ceux-ci peuvent être accompagnés sur la 1^{e} fraction de la DGD (enveloppe gérée par les DRAC) ou sur la 2nde fraction (enveloppe gérée par la DGMIC), à condition que le total annuel

des dépenses éligibles atteigne un certain montant. Ce passage en 1e ou 2nde fraction est décidé conjointement par la DRAC et la DGMIC et ne dépend pas du porteur du projet.

Calendrier de la dotation générale de décentralisation (DGD)

Un premier budget prévisionnel pluriannuel doit être transmis aux services de l'État l'année précédant la demande d'accompagnement afin que les montants puissent être inscrit sur la programmation 1e ou 2nde fraction.

Avant le 31 mars de l'année de la demande d'accompagnement, la collectivité transmet le budget prévisionnel annuel mis à jour à la DRAC, pour la 1e fraction, et à la DGMIC et à la DRAC, pour la 2nde fraction. Elle transmet les pièces exigées pour le dossier DGD à la DRAC pour la même date : délibérations, devis… (voir liste précise auprès de la DRAC).

Les montants précis d'accompagnement sont définis par des arrêtés, pris par la préfecture de région pour les projets suivis en 1e fraction et conjointement par le ministère chargé des collectivités territoriales et le ministère de la Culture pour les projets suivis en 2nde fraction. L'arrêté de 2nde fraction est généralement publié entre mai et juillet. Le calendrier des arrêtés de 1e fraction varie d'une DRAC à l'autre.

Dépenses éligibles

La liste des dépenses éligibles est précisée dans la **circulaire du 26 mars 2019 relative au concours particulier au sein de la DGD**. La DRAC et la DGMIC sont à la disposition des porteurs de projet pour leur préciser l'éligibilité des dépenses prévues.

Dans le cadre d'une BNR, sont notamment éligibles les dépenses concernant :

- La réinformatisation et le développement de sites et portails ;
- La création de nouveaux services numériques (achat et développement de logiciels) ;
- La connectique et communication sans fil : RFID (matériel et prestation d'encodage), Wifi, filaire ;
- Le matériel informatique (ordinateurs, tablettes, matériel de fablab…) ;
- La mise en accessibilité des services numériques de la bibliothèque, notamment le site web ;
- La formation des personnels au numérique dans le cadre du projet ;
- La numérisation de collections (en interne ou en externe) ;
- La valorisation en ligne des collections (bibliothèques numériques, expositions virtuelles…) ;
- Le signalement des collections patrimoniales ;
- Les études et assistances à maîtrise d'ouvrage ;
- L'acquisition de ressources numériques (aide au démarrage d'un projet) ;
- La transformation numérique d'espaces ou de bibliobus…

S'il permet d'accompagner de l'investissement et certaines opérations de fonctionnement non pérenne, **le programme BNR n'a pas vocation à soutenir les frais de fonctionnement récurrents** (maintenance, dépenses de personnel, animations par des prestataires extérieurs…).

Accompagnement technique

Les services de l'État (DRAC et DGMIC) accompagnent les porteurs de projet dans toutes les étapes de la BNR : élaboration du projet, mise en place, évaluation. La connaissance fine du territoire par les conseillers livre et lecture en fait des alliés essentiels pour la mise en place de projets numériques coûteux et pluriannuels.

La participation des représentants de la DRAC et de la DGMIC aux comités de pilotage garantit un suivi régulier des projets BNR. Les services de l'État ont à cœur de pouvoir dialoguer étroitement avec les porteurs de projet lors de ces comités de pilotage ou de réunions de travail.

La DRAC et la DGMIC avisent les porteurs de projet sur les articulations possibles du programme BNR avec d'autres dispositifs d'accompagnement, comme par exemple les contrats territoire-lecture (CTL), les contrats départementaux, ou les appels à projets services numériques innovants. Ils apportent également des conseils sur les partenaires pouvant être sollicités, tant au niveau national que régional et peuvent faciliter les mises en contact.

Bénéficiant d'une vision nationale sur le numérique en bibliothèque et d'une connaissance fine des BNR, les services du ministère de la Culture se font l'écho d'initiatives et de réalisations pouvant inspirer les porteurs de projets et peuvent fournir des exemples de projets BNR.

Ils diffusent un certain nombre de recommandations concernant le développement de services numériques en bibliothèque, notamment concernant la numérisation, la Transition bibliographique ou encore l'accessibilité numérique. Ils sont aussi les relais des priorités gouvernementales en matière de numérique, par exemple sur l'inclusion numérique ou l'open data.

Le ministère de la Culture produit des publications (études, fiches pratiques) qui peuvent être utiles aux porteurs de projet, tant dans la phase de conception que de mise en place du projet. La « Boîte à outils du numérique en bibliothèque », disponible sur le site du ministère, propose ainsi un certain nombre de fiches pratiques sur des thématiques particulières comme l'accessibilité numérique ou la mise en place de la RFID.

De par l'animation du réseau des BNR, le ministère de la Culture encourage également les échanges entre les différents membres et leurs partenaires, tant au travers de la liste de diffusion que des rencontres nationales.

CONSEIL GENERAL DU DOUBS
Direction de l'Education, du Patrimoine et des Transports
Direction Adjointe du Patrimoine
Service Constructions - Restructurations

AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE PRET ET DE DIFFERENTS LOCAUX MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE
24 Avenue de l'Observatoire - 25000 BESANCON

MAITRE D'OUVRAGE / MAITRISE D'OEUVRE

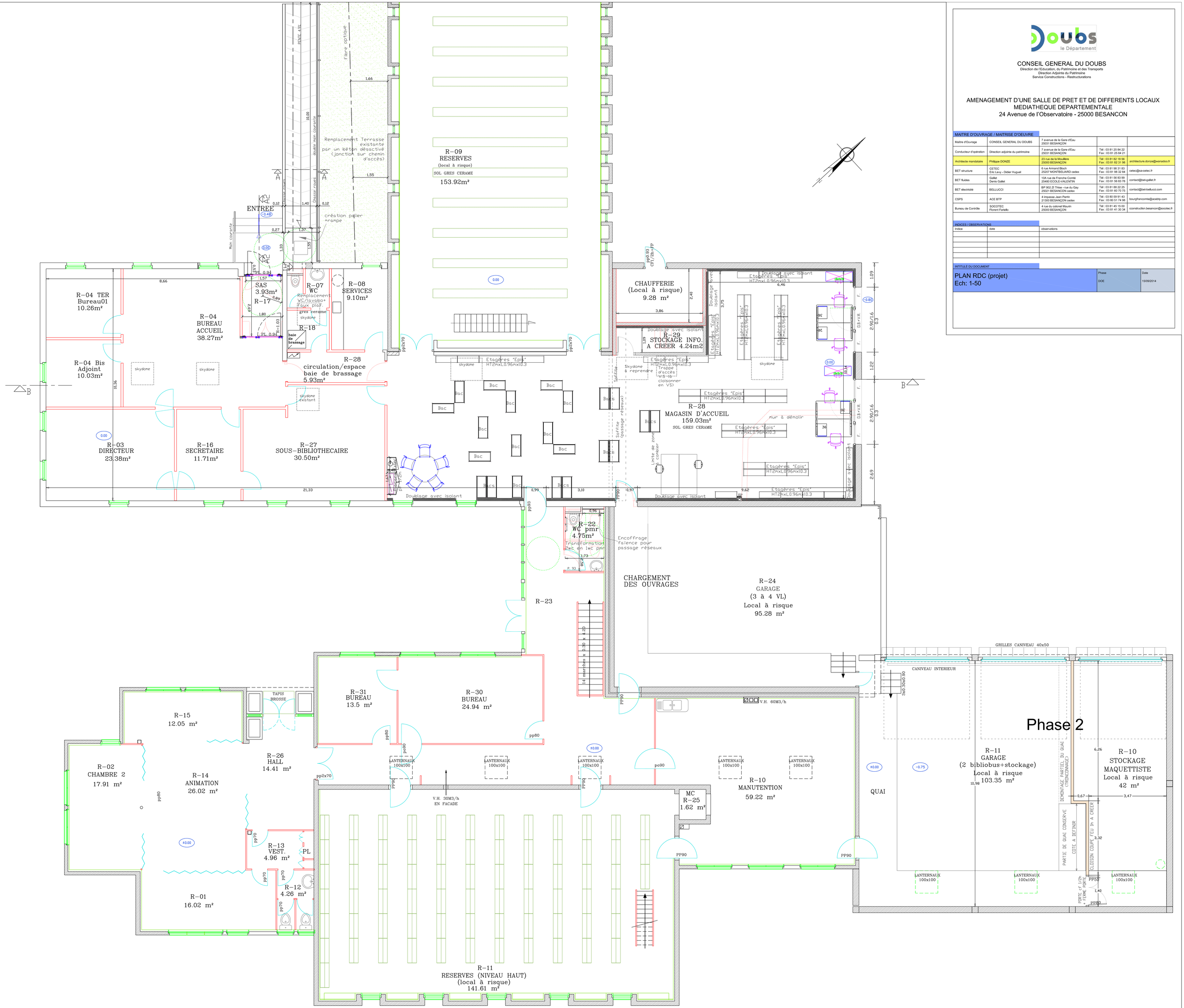
Maître d'Ouvrage	CONSEIL GENERAL DU DOUBS	7 avenue de la Gare d'Eau 25031 BESANÇON		
Conducteur d'opération	Direction adjointe du patrimoine	7 avenue de la Gare d'Eau 25031 BESANÇON	Tél : 03 81 25 84 22 Fax : 03 81 25 84 21	
Architecte mandataire	Philippe DONZE	23 rue de la Mouillère 25000 BESANÇON	Tél : 03 81 82 18 56 Fax : 03 81 82 31 96	architecture.donze@wanadoo.fr
BET structure	CETEC Eric Levy - Didier Huguet	6 rue Armand Bloch 25207 MONTBELIARD cedex	Tél : 03 81 98 31 83 Fax : 03 81 98 32 84	cetec@sa-cetec.fr
BET fluides	Gallet Denis Gallet	10A rue de Franche Comté 25480 ECOLE-VALENTIN	Tél : 03 81 56 53 99 Fax : 03 81 56 83 78	contact@bet-gallet.fr
BET électricité	BELLUCCI	BP 902 ZI Thise - rue du Gay 25021 BESANCON cedex	Tél : 03 81 88 22 25 Fax : 03 81 60 70 75	contact@bet-bellucci.com
CSPS	ACE BTP	4 impasse Jean Perrin 21300 BESANÇON cedex	Tél : 03 80 59 91 43 Fax : 03 80 51 74 98	bourgfrancomte@acebtp.com
Bureau de Contrôle	SOCOTEC Florent Farfello	4 rue du colonel Maurin 25000 BESANÇON	Tél : 03 81 45 15 00 Fax : 03 81 41 30 34	cconstruction.besancon@socotec.fr

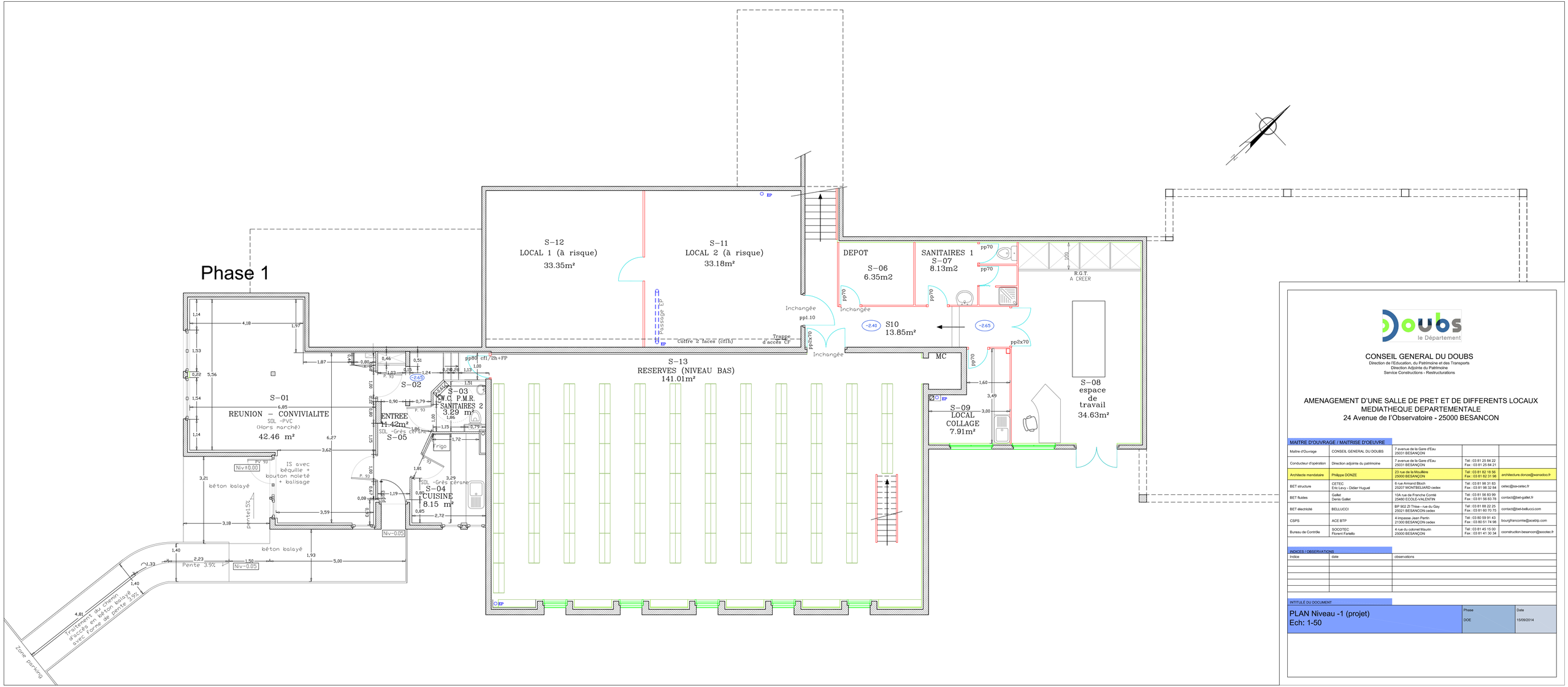
INDICES / OBSERVATIONS

Indice	date	observations

INTITULE DU DOCUMENT

	Phase	Date
PLAN RDC (projet) Ech: 1-50	DOE	15/09/2014





Doubs le Département

CONSEIL GENERAL DU DOUBS
Direction de l'Education, du Patrimoine et des Transports
Direction Adjointe du Patrimoine
Service Constructions - Restructurations

AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE PRET ET DE DIFFERENTS LOCAUX MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE
24 Avenue de l'Observatoire - 25000 BESANCON

MAITRE D'OUVRAGE / MAITRISE D'OEUVRE

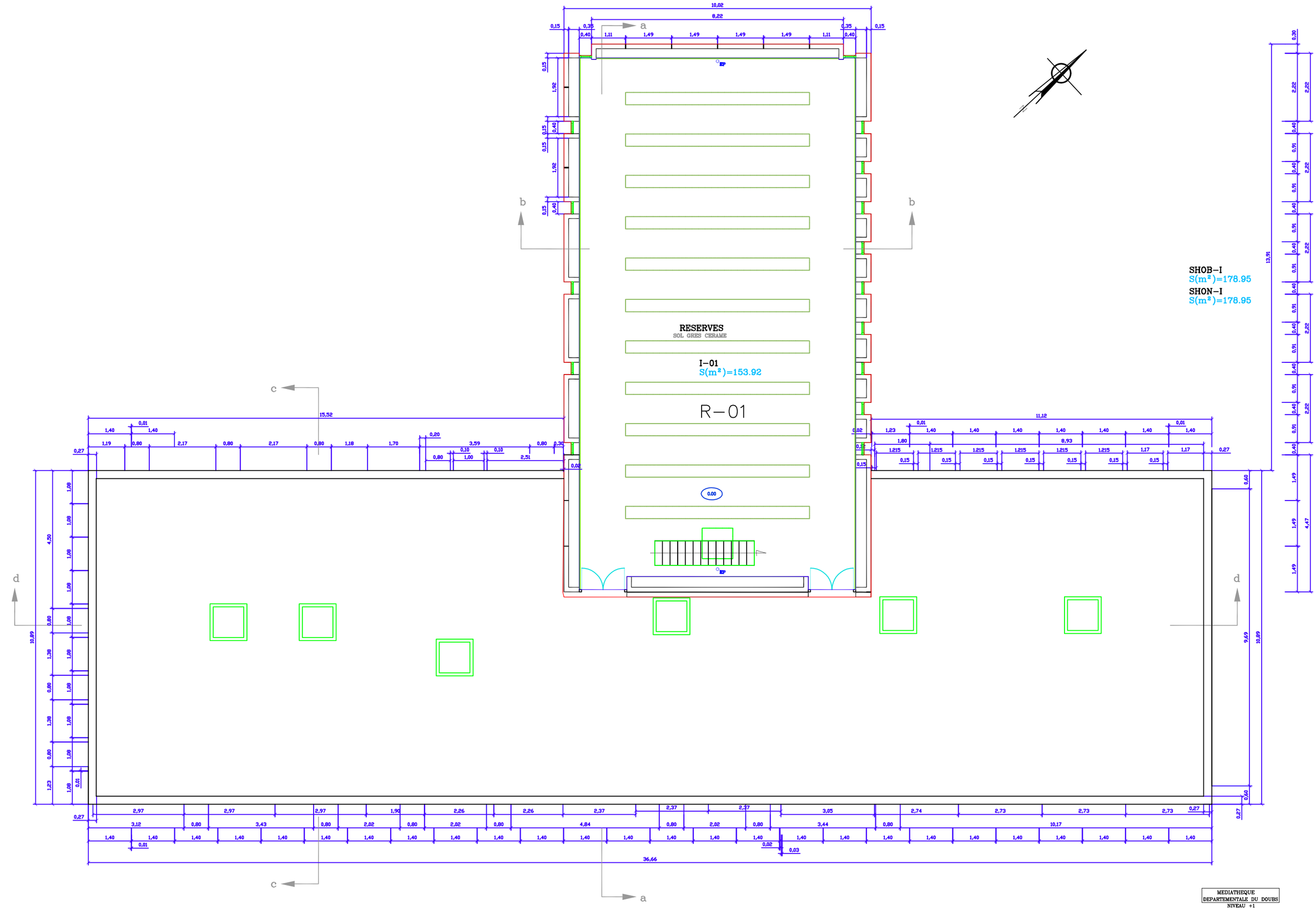
Maître d'Ouvrage	CONSEIL GENERAL DU DOUBS	7 avenue de la Gare d'Eau 25031 BESANCON		
Conducteur d'opération	Direction adjointe du patrimoine	7 avenue de la Gare d'Eau 25031 BESANCON	Tél : 03 81 25 84 22 Fax : 03 81 25 84 21	
Architecte mandataire	Philippe DONZE	23 rue de la Mouillère 25000 BESANCON	Tél : 03 81 82 18 56 Fax : 03 81 82 31 99	architecture.donze@wanadoo.fr
BET structure	CETEC Eric Leroy - Didier Huguet	6 rue Armand Bloch 25207 MONTBELIARD cedex	Tél : 03 81 98 31 83 Fax : 03 81 98 32 84	cetec@sa-cetec.fr
BET fluides	Gallet Denis Gallet	10A rue de Franche Comté 25460 ECOLE-VALENTIN	Tél : 03 81 56 83 99 Fax : 03 81 56 83 78	contact@bet-gallet.fr
BET électricité	BELLUCCI	BP 902 ZI Thise - rue du Gay 25021 BESANCON cedex	Tél : 03 81 88 22 25 Fax : 03 81 60 70 75	contact@bet-bellucci.com
CSPS	ACE BTP	4 impasse Jean Perrin 21300 BESANCON cedex	Tél : 03 80 59 91 43 Fax : 03 80 51 74 99	bourgfrancomte@acebtp.com
Bureau de Contrôle	SOCOTEC Florent Fanello	4 rue du colonel Maurin 25000 BESANCON	Tél : 03 81 45 15 00 Fax : 03 81 41 30 34	reconstruction.besancon@socotec.fr

INDICES / OBSERVATIONS

Indice	date	observations

INTITULE DU DOCUMENT

	Phase	Date
PLAN Niveau -1 (projet) Ech: 1-50	DOE	15/09/2014



SANS ECHELLE

Annexe 17 - Chiffrage global des objectifs hors masse salariale

Section du SDLP		Objectifs	Début	Fin	Budget total
I. Renforcer la proximité en desservant l'ensemble de la population	I.A.1	Moderniser le réseau de bibliothèques par une ingénierie adaptée	2023	2028	NC
		Créer des bibliothèques relais adossées à des bibliothèques ouvertes au public			
	I.A.2	Investir les dispositifs culturels soutenus par la DRAC	2023	2025	208 000 €
		Renouveler l'offre d'expositions et d'outils pédagogiques	2023	2030	
	I.A.3	Valoriser les actions de la MD et celles des bibliothèques qu'elle dessert	2023	2025	30 000 €
		Accroître la visibilité de la MD en direction de ses publics			
		Accroître la visibilité de la MD au sein des services du département			
	I.B.1	Proposer une nouvelle contractualisation culturelle pour les EPCI et les blocs communaux, en rapport avec le renouvellement des conventions lecture	2023	2024	0 €
	I.B.2	Repenser les dispositifs de subvention et en augmenter les taux	2023	2030	1 480 000 €
		Mettre en place des appels à projets de design de service			
		Proposer des services dédiés aux bibliothèques pilotes			
	I.C.1	Travailler avec la DESC et la DDET à la création d'un observatoire culturel départemental	2023	2030	200 000 €
		Encourager la rédaction de PCSES sur le modèle co-construit			
		Financer des études en amont des projets de rénovation/construction			
	I.C.2	Développer des actions de formation de proximité, sur sites	2023	2030	200 000 €
		Développer la découverte des bibliothèques innovantes			
II. Elargir les périmètres d'action	II.A	Accompagner la création d'un centre documentaire de référence pour le Pôle Courbet	2023	2030	NC
		Mettre en place des services dédiés aux collégiens et aux équipes pédagogiques			
		Intégrer les actions culturelles de la MD à la Saison Culturelle Départementale			
	II.B	Toucher les public cibles insertion, petite enfance et perte d'autonomie	2023	2030	0 €
		Proposer des documents et des animations pour les personnes âgées			
III. Pour un maillage culturel innovant	III.A.1	Conception et mise en œuvre d'une politique documentaire concertée	2023	2030	2 508 000 €
		Adapter l'offre de services par typologie de bibliothèques			
		Evolution continue de l'offre Média-Doo en lien avec la politique numérique du Département			
	III.A.2	Développer la ludothèque physique et numérique	2023	2024	52 000 €
	III.A.3	Construire un projet partenarial d'insertion numérique itinérante	2023	2028	400 000 €
		Mettre en service un bibliobus numérique			
	III.B.1	Elaborer et co-construire un projet de BNR avec une dimension réseau	2023	2027	509 000 €
		Le mettre en œuvre de façon pluriannuelle			
	III.B.2	Contribuer à la modernisation numérique des bibliothèques	2023	2028	120 000 €
		Définir une politique de financements dédiée (prises en charges directes, subventions)			
	III.C.1	Rénover ou reconstruire le bâtiment actuel de la MD	2023	2026	4 500 000 €
		Coupler son fonctionnement au réseau de bibliothèques relais	2023	2026	NC
	III.C.2	Créer une commission mixte représentative pour la lecture publique départementale	2023	2024	0 €
TOTAL					**10 207 000 €**